Sociologie de la sécurité :
Genèse
et mutations d'un concept

Sous la direction de Thomas Meszaros

esprit critique
revue internationale de sociologie et de sciences sociales

2011 | vol. 14

Sociologie de la sécurité :

Genèse et mutations d'un concept.

Numéro sous la direction de Thomas Meszaros

[1]

[1] *La République manie le glaive de la force et la balance de la justice pour garantir la sécurité des citoyens.*

Sommaire.

Introduction : état des lieux sur les études de sécurité. Genèse et mutations d'un concept, Thomas Meszaros.

La signification des stratégies de la vie quotidienne chez les aînés quant à la peur du crime : une perspective de l'interactionnisme symbolique, Mario Paris, Marie Beaulieu, Marie-Marthe Cousineau, Suzanne Garon.

Le sens de la peur de chuter chez les personnes âgées, Carmen Lucia Curcio, Marie Beaulieu, Hélène Corriveau,

Discussion autour du concept de sécurité, Mohamed ALLAL.

En quoi la conception morphologique des relations internationales peut renforcer l'action des institutions mondiales ? Lucien SA Oulahbib.

De la redéfinition du dilemme de sécurité autour de la « faiblesse » de l'Etat africain ? Amandine Gnanguênon,

Le « Pacifisme polémologique » de Gaston Bouthoul, David Cumin.

Théorie des catastrophes, régulation et crise internationale, Clément Morier,

Une application de la théorie du chaos. Les fondements épistémologiques de la RMA dans la doctrine stratégique américaine. Réginald Marchisio.

La construction sociale de l'objet « terrorisme ». Les logiques de sécurité et d'insécurité et leurs impacts sur la redéfinition des identités et des intérêts des États démocratiques, Thomas Meszaros.

Cultures marginales, « Paranoïde Style » et radicalismes politiques, Stéphane François.

Thierry Goguel d'Allondans et Jean-François Gomez, *Le travail social comme initiation*, *anthropologies buissonnières*, Erès éd., coll. L'éducation spécialisée au quotidien, Toulouse, 2011, 250 pages, par Didier Auriol.

Quel penser ? Arguments, inventions, transgressions. Revue Prétentaine n°s 27-28, printemps 2011, sous la direction de Jean Marie Brohm, par Georges Bertin.

Comptes rendus critiques.

Jérôme Méric, Yvon Pesqueux, Andreu Solé, ***La « Société du Risque », analyse et critique,*** **par Cyrille Bertin.**

Pascal Boniface, *Comprendre le monde*, Armand Colin, 2010, 286 pages, **par Thomas Meszaros**

Jean-Pierre Cabestan, *La politique internationale de la Chine*, Presses de Science-Po, 2010, 460 pages.

Barthélémy Courmont, *L'autre pays du matin calme. Les paradoxes nord-coréens*, Paris, Armand Colin, 2008, 154 pages, par Thomas Meszaros

Chebaux Françoise, *La Pensée unique à l'Université, Alice au pays des ténèbres,* Paris éd L'Harmattan, collection Educations et Sociétés, 2010, 216 p. Préface de Gérard Lurol, postface de Laurent Cornaz, **par Georges Bertin.**

État des lieux sur les études de sécurité : Genèse et mutations d'un concept

Sous la direction de Thomas Meszaros[2]

Ce numéro spécial consacré à la sécurité a comme objectif de proposer, au travers d'approches plurielles, des pistes de réflexion sur la question de la sécurité en tenant compte de l'évolution du concept et de ses possibles développements. Chacune des productions qui compose ce numéro spécial part d'un constat : la notion de sécurité ne fait pas l'unanimité parce qu'il s'agit d'un concept protéiforme. Au travers des différentes voies de réflexion engagées par les auteurs de ce numéro plusieurs questions émergent : lorsque l'on parle de sécurité, à quelle unité de référence fait-on allusion ? Comment et pourquoi une menace devient-elle un enjeu de sécurité ? Comment ces menaces, objectives ou subjectives, influencent-t-elles les perceptions des acteurs, leurs discours et leurs comportements ? La sécurité ne serait-elle principalement qu'une absence de menace, pour reprendre la définition essentielle formulée par Arnold Wolfers ? Cette définition apporte finalement plus de questions que de réponses sur la nature de la sécurité en tant que telle. Les nouvelles menaces auxquelles nos sociétés sont confrontées n'imposent-elles pas de repenser les cadres traditionnels de la sécurité ? Autant de questions qui permettent de décliner de différentes manières ce qu'est la sécurité et comment aborder cette problématique majeure pour l'époque contemporaine où l'insécurité semble être devenue un enjeu de plus en plus important. Chacun des contributeurs à ce numéro spécial a tenté, en fonction de son domaine de spécialité, de répondre à ces questions. Cet éclectisme renvoie à la multiplicité des approches possibles du concept et insiste, de manière spécifique, sur la particularité que la notion peut recouvrir dans des champs aussi divers que la criminalité, la santé, la polémologie, la stratégie ou encore les relations internationales. Ce pluralisme tend à confirmer l'évanescence du concept de sécurité qui renvoie à l'idée de menace, de peur, d'angoisse, de danger, de risque ou de crise.

La contribution de Marie Paris, Marie Beaulieu, Marie-Marthe Cousineau, Suzanne Garon, intitulée « La signification des stratégies de la vie quotidienne chez les aînés quant à la peur du crime : une perspective de l'interactionnisme symbolique » insiste, à partir d'une démarche compréhensive s'inspirant de l'interactionnisme symbolique, sur la manière dont l'insécurité est perçue et vécue par les personnes âgées. Au travers de seize entretiens semi-structurés menés auprès d'aînés vivant à Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières (Québec), cet article s'intéresse aux représentations du crime, de la peur du crime et de la vieillesse. L'article analyse ensuite diverses interactions sociales et stratégies quotidiennes concernant la peur du crime. Les auteurs considèrent ainsi que « l'intérêt pour le sentiment de sécurité des aînés, en particulier pour leur peur face à une possible victimisation criminelle est éminemment d'actualité et suffisamment complexe pour en faire un sujet d'intérêt public

[2] Docteur en Droit/Science Politique. Chargé de cours à l'Université Lyon 3, chercheur au CLESID.

doté d'une pertinence scientifique ». Les résultats de cette réflexion amène les auteurs à affirmer que la peur du crime exprimée par certains participants aux entretiens menés révèle en réalité une « insécurité ontologique ».

Dans une perspective similaire à la contribution précédente, la production réalisée par Carmen Lucia Curcio, Marie Beaulieu, Hélène Corriveau, intitulée « Le sens de la peur de chuter chez les personnes âgées », insiste quant à elle sur la signification de la peur de tomber chez les personnes âgées. Cette contribution part du constat que la peur de tomber est un concept difficile à définir, imprécis et ambigu. Il renvoie à l'idée d'insécurité éprouvée par les personnes âgées. Les auteurs définissent cinq aspects qui permettent de comprendre cette peur et cette insécurité : l'âge et le vieillissement, les chutes, les maladies, la perte d'équilibre et la perte de confiance. Les entrevues réalisées avec 37 personnes âgées de la région caféière colombienne sur ce thème permettent de constater que la peur de chuter est plutôt une angoisse, « pour la maitriser les aînés la transforment en peurs secondaires ». Les résultats des travaux menés par ces auteurs témoignent de la production d'un nouveau modèle théorique qui rend compte de la définition de la peur de chuter chez les personnes âgées et invitent à explorer et à revisiter les politiques publiques qui s'attachent, directement ou indirectement, aux problématiques liées à l'insécurité des aînés.

Mohamed Allal, dans sa contribution « Discussion autour du concept de sécurité » nous place au cœur de la discipline des Relations internationales. Il revisite la définition du concept de sécurité classique en prenant notamment comme cas de figure les États-Unis. Le concept de sécurité révèle toute sa complexité et l'auteur, dans le sillage des travaux de Barry Buzan et de l'Ecole de Copenhague le présente « comme un réseau formé d'un ensemble de "sous-concepts" militaire, humain, environnemental, politique, institutionnel, économique, sociétal etc. ». Ces sous-concepts sont dans des interactions non mécaniques qui dépendent du lieu et du temps dans lequel se déploie la sécurité. En définitive, Mohamed Allal en interrogeant la manière dont la sécurité est construite affirme qu'elle n'est que « le produit des transformations du système international qui ont modifié radicalement la perception des menaces et l'objet même de la sécurité ».

Lucien Oulahbib, quant à lui, propose une sociologie des relations internationales qui interroge la manière dont « la conception morphologique des relations internationales peut renforcer l'action des institutions mondiales ». Sa réflexion prend comme point d'ancrage les dimensions morphologiques du système international (oligopolarité, multipolarité, unipolarité) et la dimension transnationale des institutions internationales dont une des expressions est la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'auteur tente de mettre en lien ces dimensions morphologiques et cette dimension transnationale en interrogeant les grands paradigmes des Relations internationales, l'idéalisme libéral et le réalisme et son objectivisme. En définitive, Lucien Oulahbib nous invite à penser la sécurité internationale au travers d'un débat « sur les conditions morphologiques de la bonne gouvernance ».

Toujours dans le champ des Relations internationales, Amandine Gnanguênon, de son côté, interroge l'éventuelle « redéfinition du dilemme de sécurité autour de la « faiblesse » de l'Etat africain ». Son étude entend revenir « sur la nature du dilemme de sécurité, à savoir

que tous les moyens pris par un Etat pour augmenter sa sécurité diminuent celle des autres ». Au travers des logiques de « sécurisation », Amandine Gnanguênon aborde, à partir des rapports de force entre l'Etat et les acteurs non étatiques en Afrique, la question de l'évolution des formes du dilemme de sécurité. Sa contribution possède un intérêt particulier pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'elle insiste sur les nouvelles logiques de sécurisation des territoires par les Etats. En effet, l'auteur aborde la manière dont les Etats peuvent tirer profit de l'instabilité et instrumentaliser cette instabilité en vue d'assurer la sécurisation de leur territoire. Ensuite, parce que cette contribution s'intéresse à un aspect qui nécessite une attention particulière aujourd'hui dans le cadre des études de sécurité, il s'agit de la complexité croissante des rapports entre Etats et acteurs non-étatiques, notamment les groupes armés, qui sont en concurrence directe avec les acteurs étatiques. Le développement de ces relations « hétérogènes » et le développement de nouveaux moyens de sécurisation des territoires des Etats témoignent de l'évolution du dilemme de sécurité. Au travers du cas de figure Africain, la contribution d'Amandine Gnanguênon permet ainsi de mieux saisir les nouveaux rapports entre sécurité et insécurité.

David Cumin, quant à lui, nous invite à réfléchir sur le concept de sécurité à partir de la polémologie et de la figure de Gaston Bouthoul. Au travers de sa contribution « Le "pacifisme polémologique" de Gaston Bouthoul (1896-1980) », il revient sur le parcours de celui qui fut le « fondateur de la polémologie ou étude scientifique des conflits armés ». La contribution de David Cumin est essentielle à plus d'un titre car malgré le rayonnement de la pensée de Gaston Bouthoul, en France comme à l'étranger, il n'existe pas de biographie et de bibliographie en langue française sur cet auteur majeur pour les études de sécurité. Ainsi, l'article de David Cumin entend « réparer cette injustice ». Non seulement l'auteur présente une biographie et une bibliographie qui faisaient jusque là défaut à la littérature spécialisée en langue française sur les questions de sécurité mais il nous amène encore plus loin puisqu'il s'attache à présenter et à expliquer « l'expression paradoxale » de « pacifisme polémologique » qui n'est autre que l'axe central, le point principal, à partir duquel prend corps la réflexion de Gaston Bouthoul.

La réflexion de Clément Morier s'inscrit elle aussi dans le champ de la polémologie et des études de sécurité. Sa contribution « Théorie des catastrophes, régulation et crise internationale » est originale car elle propose l'utilisation de nouveaux outils théoriques pour saisir des réalités particulièrement complexes. Ainsi, l'auteur mobilise la théorie des catastrophes de René Thom, développée notamment par Jacques Viret, pour « rendre intelligible l'emboîtement des niveaux d'organisation d'un objet par l'étude dans l'espace du déploiement de processus dits morphologiques ». Clément Morier se propose à partir de cette approche morphologique de traiter « deux ensembles de catastrophes » afin de rendre compte d'une notion centrale des théories de la sécurité : le dilemme de sécurité débouchant sur une crise internationale.

L'apport de Réginald Marchisio s'inscrit dans une approche épistémologique similaire à celle de Clément Morier et relève aussi du domaine des études stratégiques et de la polémologie, plus particulièrement dans le champ d'étude des crises internationales. Au travers de sa

contribution, « Une application de la théorie du chaos : les fondements épistémologiques de la RMA dans la doctrine stratégique américaine », il analyse un cas concret de transfert de paradigme des sciences dures (complexité et chaos) vers un domaine particulier de la science politique que sont les questions de sécurité internationales. Réginald Marchisio, après avoir mis en évidence les diverses positions contradictoires sur le sujet, analyse les fondements théoriques et doctrinaux de la *Revolution in Military Affairs* (RMA) et détermine que ceux-ci se trouvent dans l'idée que la guerre, la crise et le système international correspondent à des systèmes dits complexes. L'utilisation de paradigme des sciences dures (complexité et chaos) dans l'élaboration théorique et doctrinale de la RMA a notamment pour finalité de « rendre le conflit et / ou la crise plus "ordonnés" et plus "harmonieux" ».
Enfin, en ce qui me concerne, dans ma contribution « La construction sociale de l'objet "terrorisme" : les logiques de sécurité et d'insécurité et leurs impacts sur la redéfinition des identités et des intérêts des États démocratiques », je me suis intéressé à la question du terrorisme envisagé comme une relation sociale qui ne possède pas une définition univoque. La construction de l'objet terrorisme peut servir l'intérêt de certains groupes et justifier l'exercice de leur propre violence. La menace terroriste peut apparaître comme un moyen pour les autorités politiques d'augmenter le contrôle social par le déploiement de politiques sécuritaires. Qu'en est-il alors de la gouvernabilité ? Le terrorisme permet de souligner le paradoxe des démocraties contemporaines où l'on observe un réengagement de l'État à différents niveaux de la vie sociale alors même que les États démocratiques misent sur la responsabilisation des citoyens. Le développement de discours sur le risque et de politiques de prévention manifestent ce redéploiement du rôle de l'État par la maximisation de la surveillance. La production d'une *culture de la peur* peut engendrer une transformation des bases démocratiques et une érosion progressive des libertés fondamentales au nom de la protection de la démocratie elle-même. Il sera ainsi question d'aborder l'objet « terrorisme » dans une perspective constructiviste (identités, intérêts) au travers de deux conceptions, l'une américaine, l'autre européenne, et de souligner la rupture hétérogène (valeurs, normes) qu'elles impliquent et les conséquences de ces constructions sur la définition de leurs politiques étrangères. Il sera aussi question de souligner l'impact de ces constructions sur les institutions démocratiques et les libertés publiques.

Comme l'illustre la pluralité des contributions proposées, la richesse du concept de sécurité s'illustre dans la multiplicité des approches qu'il est possible d'en faire en fonction du domaine dans lequel il est appliqué. Les contributions à ce numéro spécial, et c'était l'un des objectifs, ouvrent chacune des pistes de réflexion en vue de développement ultérieurs, pour mieux comprendre ce qu'est la sécurité et la manière dont ce concept est utilisé et façonné par les contextes dans lesquels il est employé.

Bonne lecture.

Thomas Meszaros.

La signification des stratégies de la vie quotidienne chez les aînés quant à la peur du crime : une perspective de l'interactionnisme symbolique

Mario Paris, étudiant au Ph.D. en gérontologie de l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada), est sociologue de formation. mario.paris@usherbrooke.ca
Marie Beaulieu, Ph.D., professeure titulaire à l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada) et chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement et titulaire d'une chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées.
marie.beaulieu@usherbrooke.ca
Marie-Marthe Cousineau, Ph.D., est professeure à l'école de Criminologie de l'Université de Montréal (Québec, Canada). mm.cousineau@umontreal.ca
Suzanne Garon, Ph.D, professeure titulaire à l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada) dirige l'implantation et l'évaluation du programme de l'organisation mondiale de la santé « Ville amie des aînés » au Québec. suzanne.garon@usherbrooke.ca

Résumé
S'inscrivant dans une démarche compréhensive s'inspirant de l'interactionnisme symbolique, cet article traite de la signification des stratégies quotidiennes face à la peur du crime chez les aînés. Seize entretiens semi-structurés furent menés auprès d'aînés vivant à Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières (Québec). L'emphase est d'abord placée sur les représentations du crime, de la peur du crime et de la vieillesse chez les aînés puis sur une observation de diverses interactions sociales et stratégies quotidiennes concernant la peur du crime. La nature des résultats nous amène à proposer que la peur du crime exprimée par certains participants dissimule en fait une insécurité ontologique.

Mots clés
Peur du crime, interactionnisme symbolique, vieillissement, Soi, postmodernité

Abstract
Based on a comprehensive approach inspired by symbolic interactionism, this paper proposes an analysis of the meaning of daily strategies in order to face fear of crime among the elderly. Sixteen semi-structured interviews were conducted with older adults living in Montréal, Sherbrooke and Trois-Rivières (Quebec). Results first place emphasis on representations of crime, fear of crime and aging, than they look at social interactions and daily strategies linked to fear of crime. The nature of the results leads us to propose that fear of crime expressed by some older adults hides an ontological insecurity.

Keyword
Fear of crime, Symbolic Interactionism, Aging, Self, Postmodernity

La signification des stratégies de la vie quotidienne chez les aînés quant à la peur du crime : Une perspective de l'interactionnisme symbolique

Introduction

D'ici 2036, près d'une personne sur quatre au Canada aura 65 ans et plus (Statistique Canada, 2007). Ce vieillissement de la population transforme nos institutions sociales, ainsi que l'expérience du social en général. Les enjeux sont nombreux : la modification de la structure du travail, l'ajustement des régimes de retraite, l'individualisation des parcours de vie ou la politisation des groupes d'aînés, pour ne citer que quelques exemples. Ces enjeux prépondérants pour la société en occultent d'autres qui sont tout aussi importants dans la vie quotidienne des personnes aînées et des gens qui les entourent. C'est entre autres le cas de la peur du crime, phénomène aussi désigné comme étant le sentiment de sécurité face à la victimisation criminelle chez les aînés. Bien qu'en raison de lacunes méthodologiques et d'absence d'uniformité de la mesure empêchant les comparaisons fiables entre les études et surtout rendant quasi impossible l'évaluation avec certitude son ampleur (Pain, 1995), la question de la sécurité chez les aînés suscite de l'intérêt. Des mesures ponctuelles canadiennes avancent que 8 % (Statistique Canada, 2007) à 23 % (Roberts, 2001) des aînés canadiens en sont affectés alors que des mesures répétées montrent que le sentiment fluctue d'une année à l'autre (donc que la peur n'est pas toujours présente) et que sur une période de cinq ans, jusqu'à 43 % des aînés peuvent la ressentir (Beaulieu, Leclerc & Dubé, 2003). Ainsi, l'intérêt pour le sentiment de sécurité des aînés, en particulier pour leur peur face à une possible victimisation criminelle est éminemment d'actualité et suffisamment complexe pour en faire un sujet d'intérêt public doté d'une pertinence scientifique.

Mais pourquoi s'intéresser au sentiment de sécurité face à la victimisation criminelle chez les aînés plutôt que chez les citoyens en général ou chez ceux d'autres groupes d'âge ? C'est d'abord parce que depuis longtemps, nombre d'études identifient les aînés comme étant ceux qui ont le plus peur du crime (Brillon, 1987 ; Cozens, Hillier & Prescott, 2002 ; Hennen & Knudten, 2001 ; Killias & Clerici, 2000 ; Roberts, 2001). Cette affirmation est toutefois remise en cause par les résultats de quelques études empiriques (Acierno, Rheingold, Resnick & Kilpatrick, 2004 ; Chadee & Ditton, 2003 ; Fattah & Sacco, 1989 ; Ferraro, 1995 ; Ferraro & Lagrange, 1992 ; Lagrange & Ferraro, 1987 ; McCoy, Wooldredge, Cullen, Dubeck & Browning, 1996 ; Pain, 2000 ; Skogan, 1993 ; Tulloch, 2000 ; Yin, 1980). Ainsi notre intérêt est surtout appuyé sur le fait que, malgré ces divergences conceptuelles, d'ampleur et de spécificité du sentiment ressenti par les aînés, les résultats sont probants concernant les répercussions de la peur du crime sur la qualité de vie des aînés (Beaulieu, Leclerc, Dubé, 2003 ; Brillon, 1987). Ce sentiment est associé à une baisse générale de la qualité de vie (Fattah & Sacco, 1989), une augmentation du niveau d'anxiété (Hraba, Lorenz & Radloff,

2002 ; Martel, 1999), la transformation des habitudes de vie (Moulton, 1996 ; Hennen & Knudten, 2001), au renforcement du sentiment de vulnérabilité (Brillon, 1987), à la diminution de la santé perçue ainsi que l'état de santé général (Brillon, 1987 ; Hennen & Knudten, 2001; Leclerc, 2004).

Le manque de consensus entre les résultats d'études ci-dessus mentionnés suscite d'abord des interrogations conceptuelles puis méthodologiques (Lachance et coll., 2010). Quelle est la finesse et la justesse des méthodes de recherche jusqu'ici employées afin de cerner la peur du crime chez les aînés ? L'usage actuel des méthodes quantitatives pourrait être à la source des difficultés dans la compréhension de la peur du crime (Ferraro, 1995 ; Tulloch, 2003 ; Yin, 1980).

> « Il ne s'agit pas de suggérer que le concept de la peur du crime soit une mauvaise idée, mais plutôt qu'il n'est pas opérationnel (ou du moins, pas bien opérationnalisé), étant donné l'état actuel des méthodes quantitatives [notre traduction] » (Farrall, 2004, 167).

Tenant compte de cette critique énoncée par Farrall, nous avons recours à une approche qualitative afin d'envisager la peur du crime à travers son expression la plus dynamique possible, c'est-à-dire les interactions sociales au quotidien. Cet article a pour but d'exposer une nouvelle compréhension de la signification des stratégies quotidiennes face à la peur du crime chez les aînés[3]. Il débute par une problématisation suivie de la perspective théorique retenue, à savoir l'interactionnisme symbolique. Viennent ensuite, une description méthodologique et une présentation intégrée des résultats et analyses. D'abord, trois concepts sont analysés selon les propos des participants : crime, peur du crime et vieillesse. Suivent la description de stratégies adoptées par les personnes aînées afin que la peur du crime ne rime pas uniquement avec enfermement et isolement social.

Problématique

L'étude de la peur du crime a longtemps négligé la nature postmoderne de la vie sociale (Hollway & Jefferson, 1997). De nos jours, l'individu se situe au centre de la vie sociale. En effet, la société est

[3] Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada a financé la recherche (410-2004-1935). Nous tenons à remercier le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, ainsi que FormSav, pour le soutien financier des études du premier auteur.

> « […] caractérisée par une décomposition ou au moins un relâchement des structures qui ont encadré progressivement l'individu depuis un siècle environ […] » (Hoss, 2008, 303).

La recherche doit tenir compte de cette particularité et valoriser l'étude des aspects situationnels, contextuels et pratiques de la peur du crime. Mais encore, la postmodernité ne concerne pas seulement l'individualisation de la vie sociale. Bauman (2007) montre que l'époque postmoderne se caractérise aussi d'incertitude et d'ambiguïté dans la vie sociale. Ainsi, l'accent étant placé sur l'individu, ce dernier ne connaît pas d'emblée les effets des actions qu'il entreprend. Il se retrouve donc dans une situation où ses choix et ses actions ne dépendent que de lui-même. Conséquemment, la peur du crime puise de nouvelles significations pour l'individu eu égard à l'incertitude et l'ambiguïté de la vie sociale (Hollway & Jefferson, 1997).

Dans un tel contexte, convient-il de parler de la peur du crime en termes individuels ou sociaux ? La réponse dépend en quelque sorte du positionnement du chercheur. La peur du crime se pose d'abord comme un phénomène social puisque certains groupes sociaux (par exemple les femmes) sont plus portés que d'autres la ressentir (Acierno & al., 2004 ; Ferraro, 1995). Néanmoins, la peur du crime s'articule aussi dans une trame individuelle puisqu'elle varie de façon intra et interindividuelle (Pain, 1997). Compte tenu de l'individualisation de la vie sociale, mettre un accent particulier sur l'individu n'est donc pas sans intérêt, car elle situe ce dernier à travers la postmodernité. Par contre, il faut éviter d'isoler l'individu de son environnement social, et cela peut se faire en tenant compte des aspects interactionnels de la vie sociale. En effet, il y a certes un individu qui interprète, qui choisit et qui acte, mais il y a aussi un individu qui interagit avec autrui (Blumer, 1969).

De manière plus précise, nombre d'études sur la peur du crime abordent de près ou de loin la question de l'interaction sous les angles des conduites personnelles et des habitudes de vie. *Primo*, les conduites forment des gestes particuliers dont l'action restrictive et défensive permet de sécuriser l'individu par rapport aux diverses manifestation du crime (Sacco & Nakkaie, 2001). L'étude menée par Ferraro (1995) montre ainsi que les aînés adoptent certaines conduites restrictives dues à la peur du crime. Ils vont éviter de marcher à l'extérieur durant la nuit, surtout lorsqu'ils jugent les endroits dangereux. Les conduites comprennent aussi les gestes concrets afin d'assurer le sentiment de sécurité, tels que verrouiller la porte de la maison ou de la voiture (Sacco & Nakkaie, 2001) ou de ne pas ouvrir si quelqu'un frappe à la porte de la maison à partir de la tombée de la nuit (Ferraro, 1995). La littérature comprend de nombreuses études traitant des répercussions de ces conduites personnelles sur la vie quotidienne des aînés (Eckert, 2004 ; McCoy & Al., 1996 ; Moulton, 1996 ; Sacco & Nakhaie, 2001). Dans une certaine mesure, les conduites restrictives ou défensives diminuent les occasions d'interactions et peuvent mener parfois à l'isolement (Ferraro, 1995). *Secundo*, les habitudes de vie s'enracinent dans la vie

quotidienne des individus. Ainsi, la peur du crime altérerait les habitudes de vie au quotidien (Moulton & al., 1996) puisque les aînés s'abstiennent d'activités sociales en raison de la peur du crime. Cette cessation peut entraîner des effets néfastes sur la vie quotidienne de la personne aînée (Eckert, 2004 ; Whitley & Prince, 2005).

Retenons donc que les études sur les conduites ou les habitudes de vie ont bien campé la portée de la peur du crime chez les aînés. Cependant, ces études reposent sur un à priori, à savoir que plus les aînés se sentent à risque d'être victimes d'un crime (on pourrait aussi dire, vulnérables face au crime), plus ils ressentent la peur du crime (Hollway & Jefferson, 1997) ; ce faisant, ils changent leurs conduites personnelles. La recherche semble donc reposer sur une analyse béhaviorale où l'individu agit en réponse à un stimulus spécifique, soit la peur du crime. Jusqu'à présent, aucune étude, à notre connaissance, n'a valorisé une approche dynamique, où l'interaction se situerait au sein de la réciprocité intersubjective ; ce qui modulerait le sentiment de peur du crime. C'est ce que nous proposons.

Perspective théorique

L'interactionnisme symbolique est souvent défini d'après la prémisse théorique élaborée par Herbert Blumer (1969), c'est-à-dire que les individus agissent sur la base des significations qu'ils ont de l'interaction sociale avec autrui. Cette perspective théorique repose en grande partie sur les idées théoriques de G. H. Mead (1934, 2006)[4].

Mead part non seulement du principe que la société se compose d'individus interagissant les uns avec les autres, mais il établit un corpus théorique qui permet d'expliquer le rapport individu-société comme une dialectique qui rend possible leur existence. De prime abord, l'interaction prend la forme d'une *impulsion*, soit une disposition de l'individu à répondre d'une certaine façon à un stimulus (Mead, 2006). Cependant, l'interaction entre deux individus, c'est-à-dire l'*acte social*, ne se restreint pas à l'*impulsion*. En effet, il y a aussi l'*attitude*, à savoir la disposition de l'individu à répondre d'une manière régulière et réglée à une certaine sorte de stimulus. L'*attitude* est une manifestation, en quelque sorte, de ce que Mead appelle l'*autrui généralisé*, c'est-à-dire la communauté ou le groupe social. Ainsi, l'*impulsion* constitue en quelque sorte l'aspect comportemental de l'*acte social*, alors que l'*attitude*, contrairement au behaviorisme classique, en devient la composante sociale qui résulte d'interactions socio-symboliques.

---

[4] L'ouvrage *Mind, Self and Society* expose les idées principales qui soutiendront la création de la perspective théorique de l'interactionnisme symbolique trente-cinq ans plus tard par Blumer (1969).

Outre les éléments d'*impulsion* et d'*attitude* caractérisant l'interaction, Mead souligne l'importance de la réciprocité des actions chez les individus. Comme le résume Cefaï et Quéré (2006, 24-25) :

> « L'action d'un individu suscite une réponse appropriée chez un autre, cette réponse devenant à son tour un stimulus pour le premier. À travers leurs ajustements réciproques dans l'interaction, orientés vers l'accomplissement de la tâche commune, ils en viennent à partager un sens commun dans une situation sociale ».

Cet élément de réciprocité représente la notion meadienne de *conversation de gestes*, où la relation entre le stimulus et la réponse est essentielle. Néanmoins, ce qui caractérise l'être humain selon Mead, c'est sa capacité à transformer ces gestes en *symboles signifiants*. C'est par le langage, qui incite le recours au symbolique, qu'apparaît le *symbole signifiant*. Plus précisément, les gestes deviennent signifiants lorsqu'ils font apparaître chez autrui la même réponse qu'au sein de l'individu qui les accomplit (Mead, 2006).

Le *symbole signifiant* ou la propension de l'individu à se mettre à la place de l'autre dans l'interaction, constitue la condition nécessaire pour qu'il y ait l'apparition du *Soi*. Le *Soi* n'est pas substantif par nature ; il est cognitif et tributaire de l'interaction. Il se constitue une dialectique entre le *Je* et le *Moi*. Succinctement, le *Je* est la réponse de l'individu aux *attitudes* des autres. Autrement dit, le *Je* est la singularité et la manière d'agir de l'individu (Le Breton, 2004). Quant à lui, le *Moi* est l'ensemble des attitudes organisées des autres dont l'individu s'approprie pour lui-même (Mead, 2006).

Méthode

Échantillonnage

Les résultats présentés dans cet article sont tirés d'une vaste étude à devis mixte tricentrique (trois villes au Québec, Canada) visant, entre autres, à mettre en évidence les diverses stratégies adaptatives que les aînés utilisent quant à la peur du crime. Cette étude a reçu l'aval de 3 comités d'éthique, soit les universités de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Trois-Rivières. L'échantillon de la phase quantitative est de 387 participants (Bergeron, 2006). Deux collectes de données qualitatives distinctes suivirent en s'appuyant sur des échantillons de critères pré-établis (Patton, 2002). Dans la collecte qualitative à la base de cet article, le but de la stratégie d'échantillonnage fut d'éviter les cas extrême soit, dans le cas qui nous intéresse, ceux qui disent avoir très peur ou de ceux qui au contraire ne manifestent pas ou peu de peur. Ce choix d'échantillon permet de mettre une emphase sur les aspects « communs » de la peur du crime. Parmi les 387 participants initiaux, 40 personnes furent contactées, près de deux ans après la collecte de données quantitatives, à partir d'une liste de participants répondant aux critères d'inclusion. Seuls 40 % d'entre eux ont accepté de participer. Les raisons principales du refus de participation renvoient à l'état

général de santé et au manque de disponibilité. Notre échantillon se compose de huit hommes et de huit femmes âgés entre 63 ans et 91 ans. La moyenne d'âge est de 74,6 ans. Le tableau I présente quelques caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon.

Tableau I.
Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon de la phase qualitative (N=16)

Variable	N (%)
Sexe	
Homme	8 (50,0)
Femme	8 (50,0)
Âge	
60-69	6 (37,5)
70-79	6 (37,5)
80 et plus	4 (25)
Ville (nombre d'habitants)	
Sherbrooke (147 427)	6 (37,5)
Trois-Rivières (126 323)	6 (37,5)
Montréal (1 637 563)	4 (25,0)
Victimisation antérieure	
Vol	8 (50,0)
Agression	3 (18,7)
Aucune	7 (43,7)
État marital	
Marié	11 (68,7)
Divorcé	2 (12,5)
Célibataire	1 (0,6)
Veuvage	2 (12,5)
Habitation	
Maison unifamiliale	5 (31,3)
Maison en rangée	4 (25,0)
Édifice à plus de six logements	4 (25,0)
Édifice à moins de six logements	3 (18,7)

Deux constats ressortent particulièrement au sujet des participants. Premièrement, un peu plus des deux tiers des participants (68,7 %) ont été déjà victimes d'un ou plusieurs actes criminels. Deuxièmement, près de 70 % des participants vivaient en situation maritale lors des entretiens.

Collecte et analyse de données

La collecte repose principalement sur 16 entretiens semi-structurés où des questions ouvertes prédéfinies étaient regroupées en trois thèmes de recherche : criminalité, vie quotidienne et interactions quotidiennes. Ces questions et thèmes prédéfinis évoluèrent au cours du processus itératif propre à certaines démarches qualitatives, c'est-à-dire l'alternance entre la collecte et l'analyse des données. Réalisés d'octobre 2007 à avril 2008, tous ces entretiens d'une durée variant entre quarante-cinq et soixante minutes ont été enregistrés sur magnétophone et retranscrits afin de faciliter l'analyse. Une prise de notes descriptives et un journal de bord accompagnent les entretiens. La transcription de chaque

entretien a été placée dans le logiciel N'Vivo (7.0) afin de faciliter l'analyse thématique (Paillé, 1996) visant à saisir le sens des propos des participants.

Résultats

Représentations sociales

Crime

Les représentations du crime jouent un rôle central dans la compréhension du phénomène de la peur du crime. En effet, les individus interprètent le crime selon la représentation qu'ils en ont et cette interprétation construit à son tour, en partie, la peur du crime.

De prime abord, lors des entretiens, les participants ont de la difficulté à définir le crime. Plusieurs d'entre eux évoquent des aspects plutôt imprécis au sujet du crime :

> « C'est difficile de décrire le crime aujourd'hui » (Femme, 76 ans, Sherbrooke)
> « Le crime peut avoir bien des significations » (Femme, 69 ans, Sherbrooke)
> « Le crime c'est un vaste sujet » (Homme, 72 ans, Sherbrooke)
> « Le crime, c'est un sujet très large » (Femme, 63 ans, Trois-Rivières)

Ainsi, plusieurs participants exposent une connaissance élémentaire, immédiate et vague du crime qui, en somme, renvoie à l'incertitude et l'ambiguïté du phénomène (Roché, 1993).

Ensuite, chez l'ensemble des participants, la représentation du crime prend une forme normative. Autrement dit, le crime renvoie à « […] ce qui est bien ou, à l'inverse, mal de penser et de mettre en pratique » (Akoun, 1999, 365). Le crime est défini comme :

> « Un geste qui est fait contre l'humain, qui fait du tort à l'humain » (Homme, 71 ans, Sherbrooke)
> « Le crime, pour moi, c'est la différence entre le bien et le mal » (Homme, 72 ans, Sherbrooke)

Ces deux définitions font appel aux jugements personnels fondés sur des valeurs sociales.

Finalement, la représentation du crime chez les participants comporte une part de contingence, en ce sens que le crime semble imprévisible et soumis au hasard. Ce faisant, la contingence peut provoquer un sentiment de fatalité auprès de certains participants :

> « Les crimes sont des choses qui arrivent » (Homme, 71, Sherbrooke)
> « Tu sais, si on se fait tuer… on se fait tuer ! » (Homme, 82, Trois-Rivières)
> « Je me dis : quand ça arrivera… ça arrivera ! » (Homme, 70, Montréal)

Le crime paraît loin d'être concret dans la vie quotidienne des participants étant donné ses pourtours insaisissables et impénétrables.

Peur du crime

Tout comme ce fut le cas pour circonscrire le crime et son sens dans la vie des aînés, la représentation de la peur du crime révèle des ambivalences chez les participants. À la question sur le sens que prend la peur du crime dans la vie quotidienne, tous les participants ont eu de la difficulté à répondre. Une fois cette difficulté transcendée, une certaine définition émerge des entretiens.

Les participants définissent la peur du crime à partir de la peur de souffrir. Ainsi, elle renvoie à quelque chose de désagréable, de douloureux et de pénible :

> « La peur du crime est pour moi quelque chose qui va faire mal. Je n'aime pas ça. Et puis, c'est bien certain quand on te frappe avec un bâton de baseball, ou quoi que ce soit, c'est très douloureux. Je n'aimerais pas ça » (Homme, 70 ans, Montréal)

Cette association entre la peur du crime et la peur de souffrir semble comporter une réflexion existentielle. En effet, à travers les propos de certains participants, la peur du crime sous-entend l'ultime finitude, soit une peur de mourir :

> « Avoir peur du crime, ce sont les gens qui ont peur de se faire blesser ou d'avoir mal. C'est la peur de mourir » (Femme, 65 ans, Montréal)

Ces propos ne sont pas sans rappeler ceux de Bauman pour qui :

> « La peur fondamentale de la mort est l'archétype de toutes les autres peurs ; elle est la peur ultime à partir de laquelle toutes les autres peurs empruntent leur sens [notre traduction] » (Bauman, 2006, 52).

À l'instar de l'étude de Hollway & Jefferson (1997), les représentations entourant la peur du crime et le crime décrites par les participants renvoient à l'incertitude, l'ambiguïté et la contingence. Autrement dit, elles semblent illustrer les contours d'une postmodernité de la vie sociale indéfinissable où l'individu tente ainsi d'en rationaliser les risques potentiels. Ce constat abonde dans le sens de Hollway & Jefferson (1997), où la postmodernité oblige l'individu à prendre en considération les risques associés à ses conduites, c'est-à-dire de rationaliser et contrôler l'imprévisible et l'incertitude afin de combler « […] le désir de certitude, ou le souhait d'échapper à l'incertitude [notre traduction] » (Hollway & Jefferson, 1997, 261).

La rationalisation du risque permet donc à l'individu d'agir sur sa condition dans un contexte où il est difficile de prévoir les conséquences des actions. D'ailleurs, c'est ce à quoi les stratégies d'interaction, qui seront énumérées ultérieurement, servent aux aînés :

> « […] devant une situation problématique donnée, [ils] doivent reconnaître le problème posé et, à partir d'une activité "interprétative", se soucier de développer des stratégies leur permettant de le résoudre » (Eckert, 2004, 141).

Dans un contexte de vie sociale postmoderne, une question se pose : quels effets ont l'incertitude et l'ambiguïté sur la dynamique interprétative de l'interaction ? Rappelons que, pour Mead, l'individu est engagé dans des interactions de réciprocité avec autrui, en ce sens que l'interaction repose sur une base « coopérative » (Cefaï & Quéré, 2006). L'incertitude peut-elle dissoudre la réciprocité étant donné que cette dernière prend appui sur la connaissance d'autrui ? Si tel est le cas, l'individu ne saurait plus de quelle manière interagir avec autrui étant donné l'absence de repères socio-symboliques. Cette dissolution de la réciprocité entraîne des effets chez les aînés, car le sens commun de la vieillesse partagé lors de l'interaction n'est pas assuré (Le Breton, 2004). Une deuxième question ressort : quelle est donc la représentation de la vieillesse ? En termes meadiens, quelle est la nature du « Soi » lors de la vieillesse ?

Vieillesse

Que représente la vieillesse pour les participants ? Voilà une question beaucoup trop négligée dans les études sur la peur du crime chez les aînés (Pain, 1997). À travers les entretiens, tous les participants exposent deux représentations contrastées de la vieillesse. D'un côté, ils se réfèrent à la vieillesse en termes de déclins physiques ou psychologiques, c'est-à-dire à partir de la sénescence. D'un autre côté, certains participants relient la vieillesse à la croissance des expériences personnelles. Bref, la vieillesse se définit ici en termes de sagesse, de développement et d'épanouissement personnels.

L'ensemble des participants mentionne que la vieillesse a un effet sur la peur du crime. Selon eux, il semble que la sénescence influence la construction de la peur du crime. Ainsi, avec l'avance en âge il y a une fragilisation du sentiment de sécurité :

> « Je pense qu'on a un petit manque de sécurité en vieillissant » (Femme, 69 ans, Sherbrooke)

Cette altération du sentiment de sécurité provient de la vulnérabilité associée à la vieillesse :

> « Les gens d'un certain âge sont plus vulnérables que les jeunes » (Homme, 71 ans, Sherbrooke)
> « Les criminels s'en prennent plus aux personnes âgées aussi… c'est évident ! On est plus vulnérable en vieillissant » (Femme, 65 ans, Montréal)

Il se dégage de ces propos que la vulnérabilité représente non seulement une fragilisation, mais aussi une faiblesse chez les aînés, en ce sens qu'ils paraissent impuissants et sans défense face au crime. Cette vulnérabilité se construit sur différents traits de la vieillesse :

> « Les gens âgés sont plus vulnérables parce qu'ils sont plus naïfs » (Homme, 71 ans, Sherbrooke)
>
> « Lorsque tu es vieux, tu as moins de force. Alors tu réfléchis : si quelqu'un m'attaque, vais-je être capable de me défendre ? » (Femme, 73 ans, Trois-Rivières)
>
> « Je sens que toutes les années j'en perds un bout. Je suis moins fort, plus fatigué et moins courageux » (Homme, 70 ans, Montréal)

Par conséquent, plusieurs particularités reliées à la vieillesse ont un effet sur la vulnérabilité de l'aîné et, du même coup, sur la peur du crime.

La peur du crime, la vieillesse et la peur de mourir

En tenant compte de la dialectique meadienne de l'esprit (Le Breton, 2004), le « Soi » vieillissant chez l'aîné se meut entre le « Moi » et le « Je ». Ainsi, l'aîné fait l'expérience de sa vieillesse à travers son interprétation personnelle, mais aussi à travers les représentations sociales présentes lors de l'interaction. Les propos des participants suggèrent que la vieillesse constitue une expérience existentielle affligeante. D'autant plus, comme le mentionne Javeau :

> « Une des expériences les plus douloureuses que peut faire tout un chacun est celle du temps qui passe » (Javeau, 2003, 98).

Par ailleurs, les résultats concernant les représentations du crime et de la peur du crime laissent entendre que l'expérience de la vieillesse se situe parmi les particularités de la postmodernité : incertitude, ambiguïté et imprévisibilité. Il s'ensuit que l'aîné, afin d'assurer une sécurité ontologique, met en place un processus de protection existentielle qui se déroule dans la vie quotidienne.

Tel qu'évoqué plus tôt, à travers les propos de Bauman (2007), la peur du crime pourrait constituer une manifestation d'une peur plus existentielle, soit la peur de mourir. La mort n'est pas dénudée de sens. Elle porte l'inscription *Lasciate ogni speranza* : « abandonner tout espoir » (Bauman, 2007). L'idée de vivre avec la conscience de la mort crée une problématique ontologique chez l'individu. Pour Bauman (2006, 31) :

> « Toutes les cultures humaines justifient le fait de vivre avec la conscience de la mort [notre traduction] ».

Selon lui, par leur histoire, les sociétés occidentales ont traversé trois formes de protection existentielle du « Soi ». La forme actuelle répond aux exigences induites par la postmodernité. Ainsi, le sens accordé à la vie, ainsi qu'à la mort, ne repose plus sur le social, mais plutôt sur l'individu (Thomas, 1970). Dans un tel contexte, le processus de la vie quotidienne devient une protection existentielle chez l'individu (Bauman, 2007 ; Javeau, 2003). En effet, les individus protègent leur existence en banalisant la mort dans le cadre de la vie quotidienne. La forme de protection existentielle du « Soi » serait :

> « [...] une répétition métaphorique au quotidien de la mort dans sa macabre vérité « d'absolue », « d'ultime », « d'irréparable » et « d'irréversible » - de sorte que cette « fin », comme dans le cas des modes et des engouements, vient à être considérée seulement comme un événement banal de plus parmi d'autres [notre traduction] » (Bauman, 2006, 49).

En somme, à travers la finitude de l'être, l'individu entreprend un processus de protection existentielle ; processus qui s'élabore au fil de la vie quotidienne comme une série de « répétitions métaphoriques » de la mort. Cette répétition permet à l'individu de minimiser la mort, voire de la banaliser, comme un simple événement dérisoire de la vie. Nous posons la question : est-il possible que la peur du crime constitue l'une de ces « répétitions métaphoriques » de la mort ? À la lumière des entretiens, il semble effectivement que la peur du crime est liée à la peur de mourir.

<u>Stratégies</u>

Au quotidien, les stratégies font office de résistances (Javeau, 2003) et de tactiques (Certeau, 1990) dans le but précis d'assurer un sentiment de sécurité chez l'individu. Ces stratégies prennent un sens particulier avec la vieillesse, celui de la vulnérabilité et de la fragilité. Comme le laisse entendre une participante :

> « En vieillissant, souvent les personnes tombent seules. Avant, elles étaient deux à vivre ensemble. C'est plus sécuritaire à deux. Avec l'âge, tu as moins de capacités et tu prends plus de précautions. Comme moi, j'ai une fille qui m'appelle tous les jours pour savoir si tout va bien » (Femme, 69 ans, Sherbrooke).

Les résultats principaux émergeant des entretiens concernant les stratégies ont pour objet la quotidienneté, l'évitement, la grégarité, la vigilance, l'incitation et la présentation.

Quotidienneté

A priori, la quotidienneté représente les petits détails routiniers de la journée en lien avec le sentiment de sécurité. Certains participants parlent de rituels et de routines personnels. D'autres, de gestes ciblés et précis dans le but de domestiquer leur environnement social. À

travers les entretiens, les participants disent se conduire de manière inébranlable en répétant constamment les mêmes gestes.

> Ces « […] petits gestes ou paroles qui se reproduisent tout au long de la journée et au jour le jour et contribuent de manière insigne, chez tout un chacun, à la gestion du temps, et donc à la satisfaction du besoin élémentaire de sécurité ontologique » (Javeau, 2003, 74).

En général, cette stratégie s'apparente aux habitudes de vie identifiées dans d'autres études sur la peur du crime (Eckert, 2004 ; Moulton & al., 1996 ; Whitley & Prince, 2005). La répétition des gestes, les détails routiniers, tout ce qui constitue les habitudes de vie, jouent un rôle important dans le sentiment de sécurité, car elles permettent d'anticiper, donc de contrôler l'environnement social.

D'un autre côté, les petits gestes ciblés renvoient non seulement à l'environnement social, mais aussi aux interactions avec autrui. C'est à travers le bon voisinage, plus précisément l'entraide et le partage, que les participants se rapportent à la stratégie de la quotidienneté :

> « Entre voisins on peut s'aider. On s'avertit des choses qui se passent » (Homme, 71 ans, Sherbrooke)
> « Je me sens en sécurité. J'ai des amis. J'ai une amie qui reste dans le bloc. On s'entraide. On se donne des nouvelles. Quand il y en a une qui ne va pas bien, l'autre va jeter un coup d'œil. Un de mes voisins m'a souvent dit : s'il y a quelque chose, frappe sur le mur et je m'en viens tout de suite » (Femme, 69 ans, Sherbrooke)

Ces interactions avec autrui façonnent l'environnement social et les interactions en le rendant moins perméable à la peur du crime. Ainsi, une réciprocité dans les actions et les intentions renforce le sentiment de sécurité au quotidien.

Évitement

La stratégie de l'évitement s'inscrit dans l'interaction, ou plutôt, dans l'absence volontaire d'interaction. Autrement dit, l'individu évite simplement d'entrer en interaction avec autrui :

> « Des fois quand des jeunes semblent déranger un peu, je reste dans mon coin et je ne m'occupe pas d'eux... Pour ne pas qu'ils s'occupent de moi » (Femme, 65 ans, Montréal)
> « Je vais éviter ce qui me dérange » (Femme, 76 ans, Sherbrooke)
> « Ma femme, ma fille et moi, on a été témoin d'un affrontement au métro. Des gars ont fait appel à leurs amis afin de battre un gars qui ne voulait pas embarquer dans la gang. Quand ça arrive, on s'éloigne de ça » (Homme, 80 ans, Montréal)

Ces propos suffisent pour illustrer la stratégie de l'évitement qui s'appuie sur des gestes directs ou subtils. Ainsi, un participant raconte comment il essaie de ne pas croiser les yeux d'autrui :

> « Je prends le métro et je fais attention. J'essaie de ne pas trop regarder le monde dans les yeux comme on dit » (Homme, 70 ans, Montréal)

En définitive, l'évitement apporte un sentiment immédiat de sécurité chez les participants. Par contre, il cache aussi en arrière-plan un sentiment d'insécurité. En effet, l'évitement représente une stratégie où paraît être intériorisée une insécurité relative à certains individus ou groupes sociaux ; dans notre étude l'évitement concerne spécifiquement les jeunes.
Ce type de réflexion trouve un écho dans les idées de Bauman, où dans la recherche à tout prix de sécurité et de certitude, l'individu produit inévitablement un sentiment d'insécurité et d'incertitude (Bauman, 2007).

Grégarité
La grégarité renvoie au regroupement des individus. Elle constitue un élément essentiel de l'interactionnisme symbolique :

> « […] l'individu est un acteur interagissant […] » (Le Breton, 2004, 46).

À travers cette stratégie, les participants semblent mettre un espace et un temps en commun. Bref, les participants se sentent plus en sécurité et moins vulnérables lorsqu'ils sont en groupe, en nombre ou en relation avec autrui :

> « Je n'irais pas me promener toute seule dans la rue. Malgré que durant l'été, je me promène avec un groupe d'amies » (Femme, 69 ans, Sherbrooke)
> « Quand je sors le soir j'aime être accompagnée. Je ne prends pas de chance d'être toute seule » (Femme, 63 ans, Trois-Rivières)

La grégarité dépasse néanmoins l'univers des loisirs pour englober la vie commune. D'une part, les participants entendent par vie commune la vie conjugale. D'autre part, elle signifie la vie dans un logement collectif, telle qu'une résidence destinée aux aînés. En général, dans les propos des participants, la vie commune est synonyme de sécurité et de confort.

Vigilance
Dans les mots des participants, la vigilance constitue une attention soutenue sur quelqu'un ou quelque chose :

> « Ce n’est pas une peur qui va m’empêcher d’agir. Je vais plutôt être portée à regarder dans les alentours avant de sortir de chez moi. Est-ce qu’il y a quelqu’un qui a l’air louche » (Femme, 69 ans, Sherbrooke)
> « Quand il y a des crimes qui se passent dans le voisinage, ça me rend plus attentive à ce qui se passe autour » (Femme, 76 ans, Sherbrooke)

Ainsi, les participants rapportent surveiller les lieux et les individus dans la vie quotidienne. Souvent, la vigilance se présente sous la forme de précautions et de prudences. De plus, il ressort des entretiens que les participants maîtrisent, modèlent et influent leur environnement social. Cette stratégie sous-entend une interprétation des lieux et des individus qui la façonne.

Incitation

Bien qu'une seule participante mentionne la stratégie de l’incitation, il en ressort néanmoins des éléments heuristiques intéressants pour la compréhension de la peur du crime chez les aînés. D'ordre général, elle démontre l'intentionnalité à contrôler son environnement social et à construire l'interaction à sa manière :

> « Il y a des fois, si je suis mal à l’aise, je m’efforce de dire "bonjour" et puis je passe afin de montrer que je suis sûre de moi. C’est-à-dire afin qu’il sache que je n’appréhende pas quelque chose de lui » (Femme, 76 ans, Sherbrooke)

Par l’engagement d’une conversation, la participante cherche à entrer directement en interaction avec autrui dans le but de pouvoir façonner le déroulement et, ainsi, exercer un certain contrôle sur la situation. En termes meadiens, elle essaie de susciter une réponse précise chez autrui qui, à son tour, devient un stimulus pour elle. Autrement dit :

> « L’auteur du premier geste peut prendre appui sur la réponse naissante de son partenaire pour déterminer sa propre conduite, et ainsi de suite » (Cefaï & Quéré, 2006, 25).

Présentation

La présentation s’apparente à l’incitation, en ce sens que l'individu cherche aussi à agir sur le déroulement de l'interaction. Par contre, cette stratégie se distingue par la nature indirecte de l'interaction, c'est-à-dire la présentation de l'individu face à autrui. Dans les entretiens, ce thème renvoie particulièrement à la démarche et à l'assurance des participants. Tout comme le concept de *mise en scène* chez Goffman (1959), c’est à travers le jeu d’interaction que l’individu agit consciemment en mettant en scène ce qu’il veut représenter de lui-même :

> « […] je trouve que l’important aussi, c’est d’avoir l’air de s’en aller, de savoir, de savoir où on va… de ne pas être toujours euh (hésitant). Je trouve que ça paraît.

> Quand les gens sentent que tu marches d'un bon pas, et que tu t'en vas… bien, tu as l'air de plus être capable de te défendre » (Femme, 65 ans, Montréal)

L'interaction se joue symboliquement à partir de l'expression corporelle des individus. Les participants se mettent en scène en tant qu'objets sociaux pour autrui et pour eux-mêmes.

Conclusion

Notre étude propose une nouvelle compréhension de la signification des stratégies quotidiennes face à la peur du crime chez les aînés. Les seize aînés rencontrés diffèrent singulièrement les uns des autres. Cette richesse d'individualités transcende les résultats de la recherche. À vrai dire, par leurs propos sur la peur du crime, il a été possible d'explorer des chemins encore peu visités dans ce champ de recherche.

Tout d'abord, les représentations par rapport au crime, à la peur du crime et à la vieillesse réfèrent en partie à l'ambiguïté, l'incertitude et l'imprévisibilité de la vie sociale postmoderne. Ces trois représentations sont interdépendantes. Ainsi, à partir des résultats, la peur du crime doit être appréhendée pour être comprise à la lumière de la rencontre entre l'interprétation personnelle du crime et celle de la vieillesse. Ensuite, les stratégies quotidiennes déployées par les aînés pour composer avec la peur du crime s'ancrent dans leurs interactions sociales. En effet, qu'il s'agisse de la présentation ou de l'évitement, les stratégies déployées engagent une part de réciprocité au sein de l'interaction, c'est-à-dire dire la propension de l'individu à se mettre à la place d'autrui. Finalement, à plusieurs moments durant notre article nous avons interrogé les effets de la vie sociale postmoderne sur la nature de la réciprocité. La dimension existentielle de l'aîné semble être traversée de préoccupations face au crime, la vieillesse et la mort.

Ces premières explorations ouvrent la voie à de nouvelles pistes de recherche. Premièrement, il paraît évident que la peur du crime doit être considérée comme un phénomène social pouvant se circonscrire particulièrement à travers l'interaction. Poursuivre la réflexion interactionniste à propos de la peur du crime semble une piste des plus prometteuses pour la recherche. Deuxièmement, la recherche sur la peur du crime doit mettre plus d'accent sur une approche compréhensive du phénomène étant donné qu'il ne fait plus aucun doute que le phénomène comporte une part subjective et dynamique. Ainsi, mettre une emphase particulière sur les éléments de signification, de contextualisation et d'hétérogénéité élargit la compréhension sur la peur du crime dans la vie quotidienne des individus. Ce faisant, il sera plus difficile d'énoncer sans nuance des généralités telles que la peur du crime croît avec l'âge !

Références bibliographiques

ACIERNO, R., RHEINGOLD, A. A., RESNICK, H. S., KILPATRICK, D. G., 2004, "Predictors of fear of crime in older adults", *Journal of Anxiety Disorders*, 18, 3, 385-396.

AKOUN, A., 1999, « Norme », *in* AKOUN, A., ANSART, P., Ed., *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 365.

BAUMAN, Z., 2006, *Liquid fear*, Cambridge, Polity Press.

BAUMAN, Z., 2007, *Liquid Times. Living in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity Press.

BEAULIEU, M., LECLERC, N., DUBÉ, M., 2003, "Fear of crime among the elderly: An analysis of mental health issues", *Journal of Gerontological Social Work*, 40, 4, 121-138.

BERGERON, C., 2006, *Traduction et validation du Worry about victimization (WAV) auprès d'une population âgée francophone*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.

BLUMER, H., 1969, *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

BRILLON, Y., 1987, *Victimization and Fear of Crime Among Elderly*, Toronto, Butterworths.

CEFAÏ, D., QUÉRÉ, L., 2006, « Introduction. Naturalité et socialité du *Self* et de l'esprit », *in L'esprit, le soi et la société*, MEAD, G. H., Ed., Paris, Presses universitaires de France, 3-90.

CERTEAU, M. D., 1990, *Invention du quotidien. L'art de faire*, Paris, Gallimard.

CHADEE, D., DITTON, J., 2003, "Are older people most afraid of crime? Revisiting Ferraro and LaGrange in Trinidad", *British Journal of Criminology*, 43, 2, 417-433.

COZENS, P., HILLIER, D., PRESCOTT, G., 2002, "Gerontological perspectives on crime and nuisance: The elderly critically evaluate housing designs in the British City", *Journal of Aging and Social Policy*, 14, 2, 63-83.

ECKERT, C., 2004, « La culture de la peur au quotidien, chez les personnes âgées, dans la ville de Porto Alegre au Brésil », *Retraite et Société*, 41, 1, 125-147.

FARRALL, S., 2004, "Revisiting crime surveys: Emotional responses without emotions?", *International Journal of Social Research Methodology*, 7, 2, 157-171.

FATTAH, E. A., SACCO, V. F., 1989, *Crime and Victimization of the Elderly*, New York/Berlin, Springer-Verlag.

FERRARO, K. F., 1995, *Fear of Crime: Interpreting Victimisation Risk*, New York, State University of New York Press.

FERRARO, K. F., LAGRANGE, R. L., 1992, "Are older people most afraid of crime? Reconsidering age differences in fear of victimization", *Journal of Gerontology*, 47, 5, S233-S244.

GOFFMAN, E., 1959, *The Presentation of Self in Everyday Life,* New York, Anchor.

HENNEN, J. R., KNUDTEN, R. D., 2001, "A lifestyle analysis of the elderly: Perceptions of risk, fear, and vulnerability", *Illness, Crisis & Loss*, 9, 2, 190-208.

HOLLWAY, W., JEFFERSON, T., 1997, "The risk society in an age of anxiety: situating fear of crime", *British Journal of Criminology*, 48, 255-266.

HOSS, D., 2008, « Individualisation, individuation, reconnaissance dans la modernité occidentale », *in* PAYET, J.-P., BATTEGAY, A., Ed., *La reconnaissance à l'épreuve* Paris, Le Septentrion, 303-310.

HRABA, J., LORENZ, F. O., RADLOFF, T., 2002, "Czechs experiencing crime: Rural-urban differences in the perceived risk of crime, fear of crime, and victimization", *International Journal of Contemporary Sociology*, 39, 1, 69-89.

JAVEAU, C., 2003, *Sociologie de la vie quotidienne*, Paris, Presses universitaires de France.

KILLIAS, M., CLERICI, C., 2000, "Different measures of vulnerability in their relation to different dimensions of fear of crime", *British Journal of Criminology*, 40, 3, 437-450.

LACHANCE, M., BEAULIEU, M., DUBE, M., COUSINEAU, M-M., & PARIS, M. (2010). « Le sentiment d'insécurité lié à la victimisation criminelle : regard critique sur la modélisation d'un concept polymorphe ». *Revue internationale de victimologie 8*(1). (Accessible en ligne : http:/www.jidv.com/njidv/index.php/home/jidv-19/148-jidv-22/417-le-sentiment-dinsecurite-lie-a-la-victimisation-criminelle-regard-critique-sur-la-modelisation-dun-concept-polymorphe)

LAGRANGE, R. L., FERRARO, K. F., 1987, "The elderly's fear of crime. A critical examination of the research », *Research on Aging*, 9, 3, 372-391.

LE BRETON, D., 2004, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Presses universitaires de France.

LECLERC, N. 2005. « Étude comparative du support social et de la santé perçue chez les aînés exprimant, exprimant de façon intermittente ou n'exprimant pas la peur du crime ». Mémoire de maîtrise inédit. Gérontologie. Université de Sherbrooke.

MARTEL, D., 1999, *La peur du crime en milieu urbain dans l'ensemble de la population et chez les femmes. Recension des écrits*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique.

MCCOY, H. V., WOOLDREDGE, J. D., CULLEN, F. T., DUBECK, P. J., BROWNING, S. L., 1996, "Lifestyles of the old and not so fearful: life situation and older persons' fear of crime", *Journal of Criminal Justice*, 24, 3, 191-205.

MEAD, G. H., 1934, *Mind, Self, and Society: From the Standpoint of a Social Behaviourist*, Chicago, University of Chicago Press.

MEAD, G. H., 2006, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France.

MOULTON, H. J., 1996, "The impact of crime and violence on lifestyle of elderly living in mixed population housing: A pilot study", *Physical and Occupational Therapy in Geriatrics*, 14, 1, 53-65.

PAILLÉ, P., 1996, « De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier », *Revue de l'association pour la recherché qualitative*, 15, 179-195.

PAIN, R. H., 1995, "Elderly women and fear of violent crime: the least likely victims?", *British Journal of Criminology*, 35, 4, 96-111.

PAIN, R. H., 1997, "Old age and ageism in urban research: The case of fear of crime", *International Journal of Urban and Regional Research*, 21, 1, 117-128.

PAIN, R. H., 2000, "Place, social relations and the fear of crime: A review", *Progress in Human Geography*, 24, 3, 365-387.

PATTON, Q., 2002, *Qualitative Research & Evaluation Methods*, Thousand Oaks, Sage Publications.

ROBERT, J. V., 2001, « La peur du crime et la perception du système de justice pénale », *Recherche en bref*, 6, 6, 1-2.

ROCHÉ, S., 1993, *Le sentiment d'insécurité,* Paris, Presses universitaires de France.

SACCO, V. F., NAKHAIE, M. R., 2001, "Coping with crime: An examination of elderly and nonelderly adaptations", *International Journal of Law and Psychiatry*, 24, 2/3, 305-323.

SKOGAN, W. G., 1993, "The various meanings of fear", *in* BILSKY, W., PFEIFFER, C., WETZELS, P., Ed., *Fear of Crime and Criminal Victimization*, Styttgart, Ferdinand Enke Verlag, 131-140.

STATISTIQUE CANADA, 2007, *Les aînés victimes d'actes criminels : 2004 et 2005*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 85F0033MIF.

THOMAS, L-V., 1976, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.

TULLOCH, M. I., 2000, "The meaning of age differences in the fear of crime: Combining quantitative and qualitative approaches", *British Journal of Criminology*, 40, 3, 451-467.

TULLOCH, M. I., 2003, "Combining classificatory and discursive methods: Consistency and variability in responses to the threat of crime", *British Journal of Social Psychology,* 42, 461-476.

WHITLEY, R., PRINCE, M., 2005, "Fear of crime, mobility and mental health in inner-city" London, UK, *Social Science & Medicine*, 61, 1678-1688.

YIN, P. P., 1980, "Fear of crime among the elderly: some issues and suggestions", *Social Problems*, 27, 4, 412-504.

LE SENS DE LA PEUR DE CHUTER CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Carmen Lucia Curcio, Ph.D. professeur associée, Faculté de sciences de la santé, Université de Caldas (Manizales, Colombie). Carmen.lucia.curcio@usherbrooke.ca

Marie Beaulieu, Ph.D., professeure titulaire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke (Québec, Canada) et chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement (Centre de santé et de services sociaux-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke), titulaire d'une chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées. marie.beaulieu@usherbrooke.ca

Hélène Corriveau, Ph.D., professeure titulaire, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke (Québec, Canada) et chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement (Centre de santé et de services sociaux-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke), chercheure boursière clinicienne du Fonds de recherche en santé du Québec (spécialiste des chutes chez les personnes aînées). helene.corriveau@usherbrooke.ca

Résumé

Les connaissances sur la signification de la peur de tomber sont marquées par une absence de consensus définitionnel et le peu d'intégration du point de vue des principaux acteurs concernés. Cette étude a pour but de comprendre la signification de la peur de tomber chez les personnes âgées. Cette théorisation ancrée, menée par des entrevues auprès de 37 personnes âgées de la région caféière colombienne a permis de dégager que la peur de tomber est un concept difficile à définir, imprécis et ambigu. La peur de chuter est plutôt une angoisse ; pour la maitriser les aînés la transforment en peurs secondaires. Cinq aspects y sont reliés : l'âge et le vieillissement, les chutes, les maladies, la perte d'équilibre et la perte de confiance. Ainsi, la peur de chuter est plus qu'une émotion, qu'un syndrome, que la perte de confiance en soi ou que la diminution de l'auto-efficacité. En conclusion, les résultats de cette étude ont permis de présenter un nouveau modèle théorique, ancré dans des données, qui rend compte de la définition de la peur de chuter chez les personnes âgées.

Abstract

Knowledge on fear of falling among the elderly shows no definition consensus and little research is based on the point of view of seniors experiencing it. This study aims at understanding fear of falling from a senior's point of view. This grounded theory, based on 37 interviews in the coffee region of Columbia, shows how fear of falling is a difficult to define, imprecise and ambiguous concept. This feeling, which is more anxiety than pure fear, is transformed into secondary fears in order for seniors to be able to cope with. Five aspects are related to fear of falling: age and aging, falls, illness, loss of equilibrium and loss of confidence. That being said, fear of falling is more than a single emotion, a geriatric

syndrome, a loss of self-confidence or a loss of self-efficacy. In conclusion, this study presents a new grounded theoretical model of fear of falling among seniors.

Mots clés : peur de chuter, angoisse, théorisation ancrée.
Key words: fear of falling, anxiety, grounded theory.

LE SENS DE LA PEUR DE CHUTER CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Introduction

Dans un contexte de vieillissement de la population mondiale, encore plus marqué dans les pays en voie de développement que dans les pays dits développés (Organisation Mondiale de la Santé, 2007), la question du sentiment de sécurité, qui est souvent abordée par son contraire soit l'insécurité chez les personnes âgées, retient l'attention. La thématique la plus traitée est certes celle de l'économie, soit celle de la sécurité de la vieillesse à travers diverses politiques publiques et régimes de pension publics ou privés (Gilleard & Higgs, 2009 ; Brooks & Assaf, 2005). Cependant, des thématiques telles la peur de la victimisation criminelle (vol, agression, détournement de fonds, violence grave, etc.), la peur de chuter, la peur de la maladie, la peur de la perte d'autonomie fonctionnelle, la peur de la mort, pour n'en nommer que quelques-unes, sont au cœur de la vie quotidienne de nombres d'aînés. Il serait erroné d'en conclure que ces peurs mènent inévitablement à un grand sentiment de vulnérabilité, une inertie, un retrait complet de la vie sociale. La majorité des personnes aînées déploient nombre de stratégies pour composer avec leurs peurs tant dans les espaces publics que privés afin que vieillesse se conjugue toujours avec vie et non avec attente passive de la mort. Par exemple, en ce qui concerne spécifiquement la peur du crime, rares sont celles qui en sont paralysées (Leclerc et Beaulieu, 2004 ; Beaulieu, Leclerc et Dubé, 2003). Il serait tout aussi faux de conclure qu'en raison de leurs peurs, les personnes aînées adoptent nécessairement des postures plus répressives ou de droite dans l'adoption des politiques publiques (Kuhn, Villettaz, Willi-Jayet & Willi, 2004). Cet article propose d'explorer plus à fond une de ces peurs chez les aînés, celle de la peur de chuter, afin de montrer comment les aînés la définissent et s'en font quasi une alliée dans leur vie quotidienne en déployant des stratégies diversifiées.

L'intérêt pour la peur de tomber s'est accru considérablement depuis les années 1990. La peur de tomber s'avère très répandue chez les personnes âgées, même chez celles qui ne sont jamais tombées (Friedman et al., 2002). Sa prévalence présente des variations importantes, allant de 20 à 85 % (Scheffer et al., 2008). Parmi les non-chuteurs, la prévalence varie de 12 à 65 % (Arfken et al., 1997) et elle s'avère plus élevée chez les femmes (Jorstad et al., 2005).

L'absence de consensus définitionnel de la peur de chuter entraîne une prolifération de définitions. Voici quelques exemples tirés, placés en ordre chronologique, des plus connues. Pour Buchner et al., (1993), la peur de chuter représente une conséquence psychologique des chutes ; il s'agit d'une préoccupation face à la chute qui conduit la personne à éviter des activités qu'elle est capable d'accomplir. Selon Arfken et al., (1994), la peur de tomber est un traumatisme psychologique qui peut amener la personne à rester chez elle et à restreindre ses activités, ce qui la conduit à dépérir physiquement. Pour Chandler et al.,

(1996), la peur de chuter augmente la dépendance et elle peut être un symptôme de fragilité. Selon Howland et al., (1998), on a affaire à une peur anormale qui se caractérise par une diminution des activités. D'après Tennstedt et al., (1998), quelques personnes âgées se décrivent elles-mêmes comme étant non pas peureuses mais plutôt inquiètes. Yardley (1998) considère que la peur de tomber est une forme d'anxiété spécifique dirigée vers un facteur déclencheur particulier, à savoir la chute. Selon Jorstad et al., (2005), seule la forme la plus sévère de la peur de tomber est décrite comme étant une expression de l'anxiété.

Ainsi, certains auteurs mettent l'accent sur la peur (Arfken et al., 1994 ; Howland et al., 1993) alors que d'autres insistent sur la perte de confiance en la capacité de maintenir son équilibre et de marcher (Brouwer et al., 2004 ; Jorstad et al., 2005 ; Lachman et al., 1998 ; Tinetti et al., 1990) et que d'autres encore traitent de la diminution de l'auto-efficacité relative aux chutes (Tinetti et al, 1990 ; Powell et Myers, 1995), et de contrôle perçu sur les chutes (Lawrence et al., 1998). De même, quelques auteurs l'abordent plutôt en termes de préoccupation ou de crainte de chuter (Baloh et al., 1996 ; Lawrence, et al., 1998), d'inquiétude ou d'anxiété face à la chute (Baloh et al, 1996), crainte de chuter (Fessel et Nevitt, 1997) ou syndrome de la peur de tomber (Friedman et al., 2002 ; Wilson et al., 2005). Finalement, d'autres auteurs incluent dans leur définition une diminution des activités à cause de la peur de chuter (Cumming et al., 2000 ; Howland et al., 1998 ; Vellas et al., 1997). En bref, ces diverses manières de désigner la peur de tomber donnent une idée des différentes définitions et de la variété de concepts afférents.

De nos jours, il est communément accepté que la peur de chuter est indépendante des chutes (Cumming et al., 2000 ; Fessel et Nevitt, 1997 ; Lawrence et al., 1998 ; Yardley et Smith, 2002) et qu'elle est à la fois plurifactorielle et multidimensionnelle. La définition sans doute la plus connue et la plus utilisée est celle qui a été proposée par Tinetti et al., (1990), selon laquelle la peur de tomber représente une conséquence psychologique des chutes. Plus spécifiquement, ces auteurs parlent du sentiment d'efficacité relative aux chutes, qu'ils définissent comme étant la perte de la confiance en soi pour éviter les chutes pendant des activités essentielles et relativement non dangereuses conduisant un individu à éviter les activités qu'il est capable de faire. Ce concept correspond à la confiance qu'a la personne en sa capacité d'éviter une chute et s'appuie sur la théorie de l'auto-efficacité qui a été développée par Bandura (1997 ; 2003).

Dans plusieurs aspects, la peur de chuter est une réponse raisonnable devant un risque réel et potentiel et peut être envisagée comme le premier pas pour éviter une chute ; dans ce cas, elle est désirable (conséquences positives) (Drozdick et Edelstein, 2001 ; Huang 2005 ; Lachman et al., 1998 ; Ward-Griffin et al., 2005). Certains niveaux de peur de chuter sont acceptables et peuvent permettre de développer des stratégies qui améliorent la performance, c'est-à-dire la réaction normale au danger. Cependant, lorsque cette peur interfère avec l'exécution d'activités et réduit les interactions sociales, entraînant l'inactivité

tout en amenant une baisse des capacités physiques et une diminution de la qualité de vie de la personne, la peur de chuter devient un problème majeur (conséquences négatives) (Arfken et al., 1994 ; Delbaere et al., 2004 ; Howland et al., 1993, 1998; Huang, 2005 ; Lachman et al., 1998 ; Mann et al., 2006 ; Tinetti et al., 1990, 1993, 1994 ; Vellas et al., 1997 ; Yardley et Smith, 2002).

Par ailleurs, la grande partie de la littérature scientifique et la majorité des recherches sur la peur de chuter sont encadrées par un paradigme épidémiologique, plus précisément par le paradigme biomédical (maladies, étiologie, facteurs de risque, interventions). Elles sont axées sur la fonctionnalité et l'indépendance car presque toutes les définitions de la peur de chuter sont fondées sur l'instabilité. Toutefois, l'orientation biomédicale qui prédomine dans ces recherches laisse nécessairement de côté les aspects individuels et sociaux qui n'entrent pas dans les catégories préétablies.

Très peu de recherches traitant de la peur de tomber chez les personnes âgées prennent en considération leur point de vue. À notre connaissance, seules quatre études abordent la question de la peur de chuter à partir de devis plus compréhensifs et en recourant à une approche qualitative. Ward-Griffin et al., (2005) explorent l'expérience quotidienne de neuf ainés vivant à domicile, notamment leur perception de leur sécurité, leur peur de tomber, leur autonomie et leur qualité de vie. Ils identifient une tension dynamique entre deux forces vitales antagonistes : la prudence et la poursuite de l'autonomie. Huang (2005) a exploré le cadre théorique sous-jacent à la gestion de la peur de tomber chez des personnes âgées vivant dans la communauté. Le premier point qui ressort de cette recherche concerne la croyance des participants à l'effet que la peur de tomber constitue un aspect normal du processus de vieillissement. L'étude de Tischler et Hobson (2005) a exploré les fondements de la peur de chuter chez les personnes âgées pour conclure que les individus ont principalement peur des conséquences des chutes, notamment, de la dépendance. Finalement, Lee et al., (2008) ont exploré le point de vue de neuf personnes âgées ayant déjà chuté sur la peur de tomber en documentant de façon élaborée leur perception de leur expérience de chute. Ainsi, pour cette équipe, la peur de chuter découlerait d'une chute et deviendrait une expérience négative liée à l'incapacité, à la dépendance et à la possibilité d'être institutionnalisé.

Bref, la problématique de la peur de tomber rassemble tous les ingrédients qui sont nécessaires pour attirer l'attention des chercheurs et susciter la mise en œuvre d'actions concrètes : une incidence élevée, des conséquences à la fois importantes, nombreuses et coûteuses autant au niveau individuel que sociétal, une absence de consensus sur sa définition et, enfin, une absence de connaissance sur la signification qu'elle revêt pour les personnes âgées.

À notre avis, les efforts consentis par les recherches sur la peur de chuter devraient en premier lieu conduire à une clarification du concept de la peur de chuter chez les personnes âgées. L'étude des significations que les personnes âgées attribuent à la peur de chuter permettra de reconceptualiser la peur de chuter et de mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes âgées à cet égard. C'est précisément ce que vise cette étude, soit de comprendre la signification de la peur de tomber chez les personnes âgées.

Méthodologie

Devis de recherche

La méthode qualitative de la théorisation ancrée développée par Strauss et Corbin (2004) a été retenue pour cette étude. Suivant cette démarche, la recension des écrits, les questions de recherche et d'entrevue, les hypothèses, la collecte des données et l'analyse se font simultanément (Laperrière, 1997). Ainsi, après les premières entrevues, les données disponibles étaient analysées sur-le-champ et les résultats ont servi à guider l'échantillonnage théorique.

La collecte de données

L'entrevue non directive comme instrument de collecte des données s'est imposée dès le début. Nous avons consulté la banque de données du Programme de recherche en gérontologie et gériatrie de l'Université de Caldas pour faire une sélection initiale des candidats possibles. Les personnes sélectionnées ont été contactées par téléphone afin de leur expliquer le projet, de solliciter leur participation et d'obtenir un rendez-vous. Les personnes intéressées ont ensuite été visitées à leur domicile. En ce qui concerne le milieu d'hébergement, après l'acceptation du directeur du L'Hôpital gériatrique San Isidro, le déroulement a été le même que pour les personnes vivant à domicile.

Étant données les caractéristiques inhérentes à l'approche de la théorisation ancrée, le protocole d'entrevue a évolué en fonction des résultats des analyses. Toutes les entrevues, d'une durée d'environ une heure et demi, ont été enregistrées, retranscrites et anonymisées. Le projet a reçu l'approbation du comité d'éthique à la recherche de l'Université de Sherbrooke.

L'analyse des données et l'échantillonnage théorique

Le principe central dans l'analyse est le retour constant à la comparaison entre les produits de l'analyse et les données empiriques. Il ne s'agit pas d'un processus linéaire, il y a plutôt une alternance et un aller-retour volontaires entre trois étapes tout au long de la recherche. De façon concomitante à l'analyse, on a utilisé un échantillonnage théorique par étapes (Strauss et Corbin, 2004). On a commencé avec deux critères d'inclusion, soit être âgé de 60 ans et plus et avoir peur de chuter. La présence de la peur de chuter a été établie à l'aide d'une question : « Avez-vous peur de tomber ? ». Cette question a déjà été utilisée auprès

des populations des personnes âgées, elle est fidèle (Tinetti et al., 1990) et sa validité de critère a été établie (Lachman et al., 1998). À cette étape de la codification ouverte (Strauss et Corbin, 2004), l'échantillon comprenait 13 personnes. L'analyse détaillée, ligne par ligne, a permis de générer les catégories initiales et de suggérer des relations entre elles ; c'est l'étape de la micro-analyse.

Par la suite, nous avons fait une codification axiale qui consiste en une analyse en profondeur d'une catégorie à la fois et qui vise à établir des relations entre les catégories dégagées. Nous cherchions à relever les éléments et les événements qui pourraient permettre d'identifier les variations significatives de la peur de chuter, ainsi nous avons porté une attention particulière aux personnes âgées ayant fait une ou des chutes et vivant dans un milieu d'hébergement. À cette étape, celle de l'échantillonnage discriminé, nous avons ajouté 16 personnes âgées. Lorsque l'exploration des catégories et des hypothèses a été plus avancée, l'échantillonnage est devenu plus ciblé et reposait sur des choix qui visaient la validation d'éléments précis de la théorie en ajoutant des critères d'inclusion plus spécifiques. Par conséquent, dans une troisième étape, nous avons élaboré un échantillonnage sélectif : il s'agissait d'intégrer et de compléter les analyses en choisissant les personnes permettant de maximiser les occasions de vérifier les hypothèses intégratives et de compléter l'analyse des catégories analytiques. À cette dernière étape, nous avons donc inclus des hommes (car nous avions jusque-là rencontré un grand nombre de femmes) et des personnes n'ayant pas peur de chuter pour un total de 8 personnes additionnelles. C'est la codification sélective qui cherche l'intégration finale de la théorie par rapport à une catégorie centrale en allant au cœur du phénomène et le synthétisant en quelques phrases. Par ce processus, la théorie a été raffinée et intégrée et les catégories ont été organisées autour d'un concept central à savoir l'angoisse. L'atteinte de la saturation théorique a permis de finaliser le processus d'échantillonnage et la collecte des données.

Les participants à l'étude

Nous avons 37 participants, soit 8 hommes et 29 femmes âgés entre 62 et 96 ans - avec un âge moyen de 75,4 (ET 9,0), qui vivent dans la région caféière de la Colombie, soit dans les villes de Manizales, Riosucio et Pereira. 28 participants ont reconnu avoir peur de tomber et neuf participants n'avaient pas peur de tomber. Puis, tel que recommandé par Strauss et Corbin (2004), nous avons porté une attention particulière à la maximisation des différences en incluant des groupes de comparaison, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, soit : 19 personnes qui avaient chuté et 8 personnes qui n'avaient pas chuté. On a considéré aussi les caractéristiques du milieu de vie, soit le domicile (30 personnes) et en hébergement (7 individus). La majorité des individus interviewés, soit 33, étaient complètement autonomes et indépendants pour les activités de la vie quotidienne. Un homme et une femme étaient en fauteuil roulant suite à un accident vasculaire cérébral et un autre participant utilisait un déambulateur ; ces trois personnes avaient besoin d'aide pour les activités quotidiennes telles qu'aller à la toilette et les transferts.

La plupart des participants (32) font de l'activité physique ou de l'exercice physique de façon régulière. De plus, 23 participants appartiennent à des groupes pour personnes âgées, dont la finalité primordiale est la socialisation

Résultats

Nous avons développé un modèle théorique qui est ancré dans les données et qui rend compte du sens de la peur de chuter chez les personnes âgées. Nos résultats montrent que la peur de chuter constitue un phénomène complexe ; afin de le préciser et de le rendre plus compréhensible, nous avons schématisé le modèle pour permettre de visualiser les différentes catégories dégagées (peur, angoisse, peurs secondaires et facteurs reliés à ces notions) et leurs dimensions ainsi que les liens possibles entre les catégories (Voir fig.1). Chaque partie de cette figure sera explicitée en détail dans ce qui suit.

Figure 1. Le sens de la peur de chuter

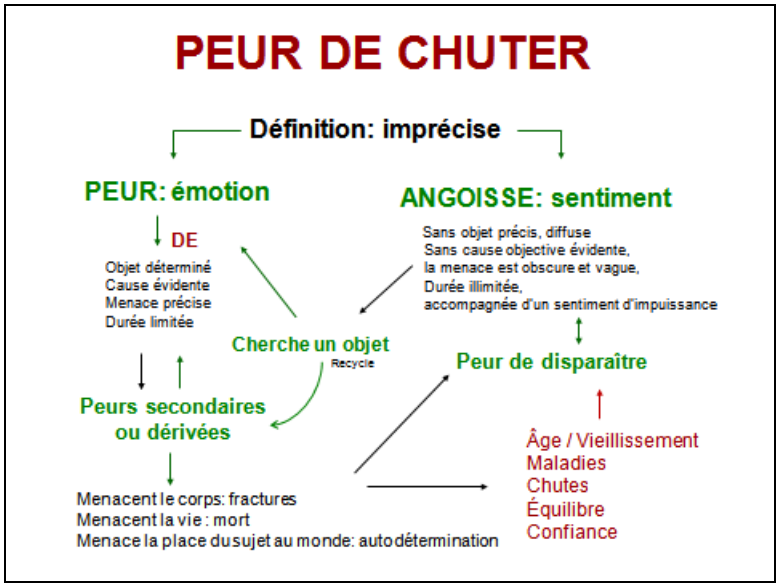

Définition de la peur de chuter

D'une façon générale, pour tous les participants, associer des mots clairs et précis à la définition de la peur de chuter n'est pas facile :

> « C'est comme… comme quelque chose d'inexplicable… Je ne sais pas comme le dire » ;
> « Je ne trouve pas les mots…» ;
> « C'est… Uff…» ;

« Mmm…mmm… frayeur …» ;
« Je ne peux pas le dire, je ne peux pas la définir » ;
« C'est une chose indéfinissable ».

Lors des entrevues, ils expriment des hésitations, des silences et de bégaiements en réponse aux questions par rapport à la définition de la peur de chuter. On a remarqué aussi que les participants se représentent la peur de chuter d'une façon imprécise et ambiguë. Par exemple, une femme qui a très peur de chuter, dit :

« Il me semble que… elle est…»

et une autre :

« Comment je pourrais le dire…».

Cette ambiguïté rend, selon nous, la définition de la peur insaisissable. Pour la définir, quelques personnes utilisent plutôt d'autres mots comme s'ils étaient des synonymes, tels que *crainte, frayeur et angoisse*, ou des expressions telles que « *Chuter, quelle horreur* » ; «*Horrible* ».

Par contre, la plupart des théoriciens sont d'accord pour dire que la peur comporte un objet précis et déterminé : « on a peur de…» (quelque chose ou quelqu'un) (Diel, 1968 ; Delpierre, 1974 ; Delumeau, 1978 ; Heidegger, 1964 ; Ricœur, 1953 ; Baas, 1990 ; Sauzet 2001 ; Virno, 2002 ; Natanson, 2008). La peur est ainsi toujours une peur devant un objet qui perturbe la relation d'entente du sujet avec le monde (Baas, 2003). La peur suppose une certaine connaissance de sa cause, on peut la définir, car son objet ne lui est pas totalement étranger, par exemple l'aboiement du chien, le bruit du tonnerre. Le sujet peut dès lors se la représenter, la nommer et la préciser (Sauzet, 2001).

Dans nos résultats, l'objet de la peur, c'est-à-dire de quoi on a peur, n'est pas trop précis, au contraire il est indéterminé. Les participants n'arrivent pas à préciser de quoi ils ont peur. Ils disent :

« Comment je pourrais le dire…».

De plus, ils ne craignent pas la chute en tant que telle :

« Donc, … ce n'est pas chuter en soi, … ce n'est pas de la chute que j'ai peur ».

Si le danger n'est pas encore là, s'il n'y a pas d'objet duquel avoir peur, il s'agirait plutôt d'un autre sentiment.

La peur est toujours circonscrite, on peut toujours la nommer. Toutefois, une peur de l'inconnu, sans objet précis, une peur qu'on ne peut pas nommer amène vers une autre notion, celle de l'angoisse (Baas, 1990 ; Delpierre, 1974 ; Delumeau, 1978 ; Diel, 1968 ; Natanson, 2008 ; Ricœur, 1953 ; Sauzet, 2001 ; Virno, 2002). L'angoisse serait une inquiétude qui à certains égards est semblable à la peur mais dans laquelle le danger reste indéterminé. Un participant l'exprime ainsi :

> « J'ai peur de chuter, mais ce n'est pas la chute qui me fait peur ».

Si l'objet de l'angoisse n'est pas défini, alors on ne peut pas en parler d'une façon précise, et c'est justement ce que nous avons trouvé dans les témoignages des personnes âgées.

La majorité des auteurs sont d'accord avec Mannoni (1982) pour dire que des manifestations physiques ou physiologiques accompagnent la peur et la plupart des émotions, par exemple l'accélération du rythme cardiaque, l'apnée ou la dyspnée, les sueurs froides, la réaction de sursaut, les tremblements, la perte de la parole, etc. Il est important de remarquer qu'aucun des participants à notre recherche n'a rapporté avoir connu des telles manifestations. Au contraire, les participants ont insisté sur le fait qu'ils ne les ont pas vécues ; par exemple, une personne âgée interviewée affirme :

> « Comme je te l'ai dit, ce n'est pas une oppression, on ne respire pas autrement, on ne se sent pas différent,… non, non ! ».

Ainsi, la peur implique une réponse physiologique qui s'avère plus ou moins durable et qui provoque un mouvement centripète du monde vers l'être. Par contre, à la lumière de nos résultats, c'est l'être (la personne âgée) qui suppose le mouvement vers le monde. L'objet de cette peur est interne, c'est l'être qui est en danger, comme le laissent entendre quelques participants :

> «…On commence à décliner, ce qui est mortel » ;
> « On chute et tout s'arrête là » ;
> « Une chute déclenche tout » ;
> « Chuter, c'est mourir ».

La peur connaît sa cause et se situe dans l'espace (externe) et le temps (à l'instant). Cependant, d'après les récits des participants, la durée de la peur n'est pas limitée par la disparition de menaces : « *La peur est partout* ». La peur, même s'il s'agit de la peur de chuter, va plutôt vers l'inconnu, vers ce qui se présume, vers ce qui vient après. Deux exemples permettront d'illustrer ce point de vue :

« Plutôt que de chuter, on a peur parce qu'on ne sait pas… on se sait rien de tout » ;

« Ça fait que…Humm… Si on pouvait savoir ce qui va venir, ce qui va se passer…».

Ainsi, la peur de chuter chez les participantes n'a pas un objet externe, elle n'existe pas en dehors de l'individu. Donc, pour bien marquer que, chez les personnes âgées, la peur de chuter représente plutôt une angoisse qu'une peur, nous présentons un tableau dans lequel on retrouve les principales différences entre les deux concepts.

Tableau 1. Différences entre peur et angoisse

PEUR	ANGOISSE
Objet déterminé	Objet indéterminé
Plutôt externe	Fluctuations entre interne et externe
Cause évidente	Sans cause objective évidente
Menace précise	Menace obscure et vague
Durée limitée : se vit à l'instant	Durée illimitée : se vit dans le temps
Par rapport au présent	Par rapport au futur
Comporte la notion de surprise	Comporte la notion d'incertitude
Comporte la notion de connu	Comporte la notion d'inconnu

Encore une fois, une peur de l'inconnu, sans objet précis, une peur qu'on ne peut pas nommer nous amène vers une autre notion, celle de l'angoisse (Baas, 1990 ; Delpierre, 1974 ; Delumeau, 1978 ; Diel, 1968 ; Natanson, 2008 ; Ricœur, 1953 ; Sauzet, 2001 ; Virno, 2002). Il convient de préciser ici que si l'objet de la peur, on le rencontre *dans* le monde à titre d'être déterminé, il en va tout autrement de l'angoisse car l'objet angoissant ne se trouve pas à l'intérieur du monde, comme quelque chose de menaçant à l'égard duquel il y aurait à prendre tel ou tel parti. L'objet de l'angoisse reste entièrement indéterminé «*…Si on se faisait tuer ou si on mourait …*». Mais, comme nous l'avons souligné précédemment, le mot angoisse a tout de même été prononcé par les personnes âgées :

« La peur de chuter, c'est une angoisse, comme… quelque chose qui va arriver…» ;

« Comme une angoisse… un malaise » ;

« C'est une angoisse impressionnante » ;

« Pour moi, c'est une angoisse ».

Peur de tomber et angoisse

L'angoisse serait une inquiétude qui, à certains égards, est semblable à la peur mais dans laquelle le danger reste indéterminé. Si l'objet de l'angoisse n'est pas défini, alors on ne peut pas en parler d'une façon précise, et c'est justement ce que nous avons trouvé dans les récits des participants. Dès le début de la recherche, nous avons remarqué que les participants éprouvaient des difficultés à définir la peur de chuter, autant ceux qui avaient

chuté que ceux qui n'avait pas chuté. En conséquence, si on ne peut pas la préciser, le contact avec la situation angoissante est réellement et définitivement transformé puisque,

> « Coupée de son objet et ainsi désorientée, l'angoisse devient fluctuante et risque de s'accrocher imaginativement à n'importe quel autre objet […] le véritable objet de l'angoisse ne se trouve pas à l'extérieur […], son objet se trouve intériorisé […] » (Diel, 1968, p. 60).

Comme l'exprime Mauriac (1953, p. 175), « l'angoisse ne nous vient pas du dehors ».
En d'autres termes, nos résultats montrent que ce qui fait peur aux personnes âgées, ce n'est pas l'événement extérieur, en l'occurrence la chute, mais plutôt la peur qui se dirige vers la personne même en tant qu'individu, autrement dit la peur de devenir invalide ou de se fracturer, de devenir dépendant(e), entre autres.

Être exposé à soi-même comme être-au-monde, indépendamment de tout objet, c'est précisément ce qu'il advient dans l'angoisse. En effet, le propre de l'angoisse est que le sujet qui la vit éprouve l'affect du redoutable ou du menaçant, alors qu'il n'y a justement aucun objet qui peut être identifié comme étant redoutable ou menaçant (Baas, 2003). Prenons le récit d'un interviewé :

> « Je suis tombé par mes propres moyens ».

Et c'est bien ce qui fait que le sujet se trouve totalement désemparé, démuni. Il n'y a pas d'objet avec lequel le sujet peut modifier son rapport. Par exemple, il n'y a pas devant lui un animal auquel il doit échapper, et il n'y a pas non plus de situation comme être dans le noir ou dans un brouillard. Mais il ne suffit pas de dire que l'angoisse est sans objet, encore faut-il ajouter que cette absence de tout objet susceptible d'être vu comme étant redoutable ou menaçant fait que le sujet n'est alors exposé à rien d'autre qu'à lui-même en tant que, fondamentalement, être-au-monde. Dans l'angoisse, c'est par rapport à lui-même que le sujet s'angoisse. Les exemples suivants illustrent ce point :

> « J'ai peur de me blesser » ;
> «…de me fracturer » ;
> «…C'est mourir ! ».

À la personne qui est angoissée (qui a peur de chuter), on dit, pour la rassurer que ce n'est rien :

> « Ils [sa famille] me disent : Ce n'est rien ».

D'après Baas (2003), c'est justement du rien qu'il s'agit alors, de ce rien qu'est l'individu dès lors qu'il n'a plus rapport à aucun objet. Suivant Baas (2003), l'angoisse nous révèle à nous-

mêmes le rien que nous sommes ; elle nous révèle notre « nullité », notre « néantité ». À ce sujet, les participants disent ceci :

« On n'est plus nous-mêmes » ;
« Je ne veux pas devenir une nullité » ;
« Je ne serai plus moi… je ne serai plus ».

Pour Eck (1964, p. 149), « la menace que provoque l'angoisse se trouve dans l'avenir ».
Nous avons trouvé, dans nos résultats, le sentiment d'un mal possible dans le futur, l'angoisse étant un état d'inquiétude qui n'est pas ressenti face au péril actuel, mais devant un danger qui est seulement envisagé comme possible.

« […] qu'il va se passer quelque chose…» ;
« Quelle peur de rester dans un fauteuil roulant…» ;
« C'est ici qu'on commence à décliner ! ».

On aurait pu croire que quelque chose va se produire, « *que l'on commencera à faiblir* ». Selon Diel (1968), ce trait distinctif est précisément une caractéristique de l'angoisse puisque qu'elle envisage un mal futur et possible. L'angoisse, bien qu'elle soit ressentie au présent, est accrochée au futur.

Donc, on pourrait dire que l'angoisse comporte toujours des éléments d'incertitude d'impuissance et d'inconnu (De Saussure, 1953).

> « De cette manière, fatalité, incertitude, impuissance sont également, à des titres divers, des composants de l'angoisse » (Eck, 1964, p. 24).

Prenons l'incertitude, voici les récits des participantes :

«… C'est que si on pouvait savoir à l'avance…» ;
«… Si on savait…» ;
« Comme… que tout va me tomber sur la tête » ;
« Tous les obstacles me paraissent beaucoup trop gros » ;
« Si on mourait, mais non, on reste en vie, et …on ne sait jamais ».

Ensuite, les participants parlent d'impuissance :

« Une grande sensation de ne pas pouvoir » ;
« C'est comme… une impuissance… comme se croire soi-même comme n'étant plus capable » ;
« Que je ne puisse pas me défendre ».

Selon Eck (1964), il n'y a pas d'angoisse sans sentiment d'impuissance et de fatalité. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la condition qui nous fait le plus peur est l'impuissance.

> « La sensation d'impuissance – la répercussion la plus redoutable de la peur – ne réside pas, toutefois, dans les menaces perçues ou devinées, mais dans le vaste espace qui existe entre les menaces dont émanent ces peurs et nos réponses » (Bauman, 2006, p. 34).

En d'autres termes, elle réside dans l'impuissance : « On se sent impuissant ».
Par ailleurs, ce sentiment d'impuissance est aussi exprimé par rapport au vieillissement par deux participants :

> « Les années ont du poids » ;
> « Les années nous vainquent ».

En plus, on a déjà souligné que, selon certains auteurs, l'angoisse est interne au sujet qui la ressent, alors que, pour d'autres :

> « L'angoisse flotte entre l'intérieur et l'extérieur, la menace vient comme du dehors, mais l'impuissance est intérieure. Il y a une dialectique de l'impuissance endogène et de la menace exogène ». (Ricœur, 1953, p. 218).

Comme le dit un participant :

> « Le plus terrible dans la chute est de ne pas pouvoir se relever seul ».

Dans les paragraphes précédents, nous avons dit que l'angoisse est diffuse, sans objet précis, sans cause objective évidente, une menace obscure, vague et non immédiate. De plus, l'angoisse s'accompagne de sentiments d'impuissance dans le moment présent et d'incertitude sur l'avenir. Si nous revenons à la peur de tomber telle qu'elle est exprimée par les participants, force est de conclure que ce n'est pas une peur de tomber. Elle est plus proche d'une inquiétude plus existentielle. C'est la peur de disparaître, la peur de se désintégrer, la peur de se désagréger. Quelques exemples illustrent cette conception :

> « Rester là, étendu, sans être en mesure de se lever…» ;
> « Il n'est pas question de tomber, mais de se "défaire" » ;
> « Une chute, c'est le début de la fin ».

C'est la totalité de l'être qui se trouve menacée. Comme l'a dit Ricœur (1953, p. 182) :

« […] au plus bas degré, au niveau vital, l'angoisse concerne la vie et la mort ».

Selon Ricœur, l'angoisse détecte la proximité de la mort par rapport à la vie. Cette proximité se présente comme une relation qui flotte entre l'extérieur et l'intérieur. Tous les hommes meurent, donc je meurs moi aussi. Il est remarquable que le vouloir-vivre ne se réfléchisse pas et même ne se constitue dans son unité que sous la menace de la mort, donc dans et par l'angoisse :

« Je ne veux pas mourir, je veux vivre encore ! » ;
«… parce qu'il paraît que je vais mourir ».

En fait, le mot vouloir-vivre ne recouvre aucun instinct simple ou élémentaire. Il faut une situation de catastrophe (par exemple, une chute) pour que, soudain, sous la menace de l'indéterminé absolu, c'est-à-dire de la mort, la vie se détermine comme le tout de ce qui est menacé. Donc, c'est la première fois qu'on se voit soi-même comme une totalité, et de surcroît comme une totalité menacée :

« La chute est fatale ...» ;
« Une chute et tout se déclenche » ;
« Un voisin est tombé et il est mort peu de temps après » ;
« Une chute et un fracture, ensuite les fauteuils roulants… et après, …la mort ! » ;
« Je tombe et je me tue ».

Selon Baas (2003), la personne reconnaît que le seul horizon certain est la mort, la mort en tant que possibilité de sa propre impossibilité. Certains participants l'expriment ainsi :

« Est-ce là… oui… la seule chose qui nous reste c'est de mourir ! » ;
« On chute et on ne se relève jamais ».

La perspective de la mort brise les représentations possibles du passé et du futur (Sauzet, 2001). La personne a devant elle un avenir qui n'existe plus ou un avenir qui fait plus peur que l'événement (la chute) lui-même. Dans l'angoisse de la mort, le présent privé d'avenir devient intolérable, révoltant :

« Quelle horreur ! ».

Le présent se joue autrement, dans le souvenir des autres qui sont partis :

« Il est mort des conséquences d'une chute »

Il ne s'inscrit plus dans le projet d'un avenir possible.

Autrement dit, le futur représente la perspective du « non-être », une mort symbolique puisque chuter peut signifier *« devenir physiquement dépendant »* ou perdre l'autonomie. Si l'avenir que l'individu envisage se limite à sa disparition, alors cet avenir n'a plus de sens et commence à ne plus exister. Cette situation est trop forte pour l'individu, il ne peut pas la supporter parce qu'elle menace le soi et qu'elle amène la perte d'identité, la disparition. C'est l'angoisse du néant, comme le dit Heidegger (1964).

Par ailleurs, l'angoisse affecte notre manière d'être car elle mine notre rapport au temps. L'effondrement intérieur qui constitue l'angoisse influence la façon dont on vit le temps. Le présent et le passé se nourrissent d'un avenir possible (Sauzet, 2001). Lorsque l'avenir devient impensable, « *On ne peut même pas l'imaginer !* », il faut à tout prix que l'individu trouve une consistance à travers la représentation d'un avenir possible et qu'il fasse face à son angoisse.

La peur de chuter, une peur secondaire

Comme il est impossible de conserver son équilibre interne en affrontant longtemps une angoisse flottante, indéfinie et indéfinissable, il devient nécessaire à l'homme de la transformer et de la fragmenter en des peurs précises de quelque chose ou de quelqu'un (Bauman, 2007 ; Natanson, 2008 ; Virno, 2002).

> « […] l'Occident a vaincu l'angoisse en 'nommant', c'est-à-dire en identifiant, voire en 'fabriquant' des peurs particulières » (Delumeau, 1978, p. 16).

D'après nos résultats, les participants ont peur de se retrouver physiquement dépendants, de devenir un fardeau pour leurs familles et de perdre leur autonomie. Donc, la peur de la mort, la peur de disparaître et la peur de la chute se transforment en peurs dérivées ou secondaires.

> « […] on transforme l'angoisse en peur de quelque chose ou de quelqu'un ».

L'esprit humain fabrique en permanence la peur pour éviter l'angoisse qui est abolition de toute affirmation de soi.

> « *Derrière la peur est donc tapie l'angoisse dont la peur procède* » (Delpierre, 1974, p. 15) [en italique dans le texte].

Pour sa part, Eck (1964, p. 91) affirme :

> « La peur, c'est de l'angoisse dés-angoisse par le découvert d'une cause ».

Nos peurs nous poussent à prendre des mesures défensives ou protectrices, lesquelles, à leur tour, confèrent un caractère immédiat et tangible à notre peur (Bauman, 2007) ; à ce sujet, voici quelques exemples :

> « Moi, je me prépare pour prendre mon bain, je ne me prépare pas pour chuter » ;
> « Je prends des précautions » ;
> « Moi, je fais tout lentement et avec précaution ».

D'ici découle que cette angoisse se transforme en peur et devient une peur secondaire :

> « J'ai peur de chuter, mais ce n'est pas la chute qui me fait peur ».

À la façon de Bauman (2006), une peur recyclée socialement et culturellement ou une peur dérivée qui organise la conduite de l'individu après avoir reformé sa perception de monde et les expectatives qui guident ses comportements, en présence ou en l'absence d'une menace. Concernant la peur dérivée ou peur secondaire, l'auteur precise :

> « "Derivative fear" is a steady frame in mind that is best described as the sentiment of being *susceptible* to danger; a feeling of insecurity (the world is full of dangers that may strike at any time with little or no warning) and vulnerability (in the event of the danger striking, there will be little if any chance of escape or successful defense; the assumption of vulnerability to dangers depends more on a lack of trust in the defenses available than on the volume or nature of actual threats) » (Bauman, 2006, p. 3).

Toujours d'après Bauman (2006), on peut aussi considérer cette peur secondaire comme le sédiment d'une expérience passée de confrontation directe avec la menace, même si cette menace n'est pas présente ou a disparu ; par exemple :

> « J'ai peur de chuter parce que j'ai déjà chuté ».

De plus, comme on l'a remarqué, ce n'est pas la chute qui fait peur aux personnes âgées, mais plutôt ses conséquences. Nos résultats montrent que les peurs que craignent le plus les participants sont : a) la peur des dommages corporels (par exemple, une fracture) ; b) la peur de l'incapacité et de la dépendance ; et c) la peur de la perte d'autonomie.
Ces peurs décrites par les participants sont comparables aux dangers et, par conséquent, aux peurs dérivées telles qu'elles sont conceptualisées par Bauman (2006) :

1) Dangers qui menacent le corps. Dans notre recherche, ils se comparent à la peur de subir des dommages corporels, par exemple à la peur de se fracturer ou de se blesser : « J'ai peur de me blesser » ; «…de me fracturer ».

2) Dangers qui menacent la survie. Selon Bauman (2006), il s'agit de la vieillesse et de l'invalidité. Dans notre recherche, ceci fait référence à la peur de l'invalidité et de l'incapacité : «…. de devenir dépendant de quelqu'un d'autre, incapable de subvenir à mes propres besoins » ; « Je n'ai pas peur de chuter, mais de devenir invalide et incapable de m'occuper de moi-même ».

3) Dangers qui menacent la place de sujet au monde. Dans notre étude, ces dangers renvoient à la peur de l'individu de perdre son autonomie : «On n'est plus nous-mêmes » ; « Je ne veux pas devenir une nullité » ; « Je ne serai plus moi… je ne serai plus » ; «…C'est mourir ! ».

En lien avec la dépendance et la perte d'autonomie, il y a aussi la notion de fardeau :

> « Si je chute, c'est elle [la fille] qui doit s'en occuper de moi. Je ne veux pas devenir un fardeau » ;
> « Quelqu'un doit s'occuper de moi non, non, je ne veux pas ça ! ».

La peur de devenir un fardeau pour les autres après une chute n'est pas bien documentée dans la littérature scientifique. Pour tous les personnes âgées ayant participé à notre recherche, le sentiment d'être un fardeau pour leurs familles représente une préoccupation majeure car elles peuvent ne pas être en mesure de s'acquitter de leurs attentes face aux rôles habituels à la maison. Dans notre recherche, certains facteurs d'ordre culturel pourraient expliquer ce résultat. En effet, chez les gens qui habitent la région caféière de la Colombie, autant que dans d'autres recherches menées auprès des populations hispaniques, la famille passe avant l'individu, dit autrement, c'est la famille d'abord, la personne ensuite (Beyene et al., 2002 ; Gallant et al., 2010 ; Gutiérrez de Pineda, 1994 ; Juarez et al., 1998 ; Taxis et al., 2008).

Aspects reliés à la peur de chuter

Au-delà de la définition, cinq aspects reliés à la peur de chuter ont été relevés par les personnes âgées, à savoir l'âge et le vieillissement, les chutes, la perte d'équilibre, le manque de confiance et les maladies.

L'âge et le vieillissement

Un point remarquable qui ressort de cette recherche est la croyance des participants que la peur de tomber constitue une dimension normale de processus de vieillissement. Ainsi, à la question : « Avez-vous peur de chuter ? », presque toutes les participants répondent :

> « Oui, évidemment ! »,

comme si c'était naturel d'éprouver cette peur. Pour quelques participants, la peur existe partout et elle est inhérente à la nature humaine :

« Qui n'a pas peur de chuter ? »

Les personnes âgées croient que la peur de chuter est inévitable et qu'elle fait partie de la vieillesse. À ce sujet, voici quelques exemples :

« Plus d'âge, plus de peur ! » ;
« Avec la vieillesse, on devient plus peureuse » ;
« Bien sûr, c'est l'âge ! » ;
« Mais oui ! La peur vient avec les ans ! » ;
« C'est logique, c'est l'âge ! » ;
« J'ai peur de chuter parce que je suis vieille ».

De surcroît, certaines personnes âgées précisent l'âge où la peur de tomber commence :

« […] plutôt à 60 » ;
« […] à 90 ans et plus ».

À l'opposé, il y a des participants qui prétendent que la peur de tomber n'a rien à voir avec l'âge:

« Ce n'est pas l'âge, pas du tout ! » ;
« Non, pas l'âge…».

Les chutes

Le regard des participants sur la peur de chuter comporte des éléments qui sont liés à l'expérience des chutes. Il n'est pas surprenant que, pour les personnes qui sont déjà tombées, la peur de chuter soit vue comme la conséquence directe des chutes :

« Mais oui, j'ai peur de chuter parce que j'ai déjà chuté »

Il y a aussi des personnes qui ont peur de faire une chute parce qu'elles sont influencées par les propos d'une autre personne âgée qui raconte les circonstances de sa chute ou parce qu'elles les connaissent bien pour avoir vécues les conséquences et les complications qui découlent d'une chute.

« On a des miroirs » ;
« J'ai vécu le cas de ma mère » ;
« On apprend des expériences des autres ».

Ces personnes savent qu'une chute peut leur causer une blessure et les mener vers une dépendance.

La perte de l'équilibre

Un troisième aspect qui est relié à la peur de chuter est l'équilibre, plus précisément les altérations de l'équilibre ou le manque d'équilibre que perçoit la personne âgée.

> « J'ai peur parce que je n'ai pas d'équilibre » ;
> « La peur de tomber a tout à voir avec l'équilibre quand on est vieux ».

En plus, quelques participants disent que lorsqu'on prend de l'âge, on assiste à une perte d'équilibre, mais d'autres participants prétendent que ce qui affecte l'équilibre, ce n'est pas l'âge, mais plutôt des maladies.

La perte de confiance

À ce sujet, nos résultats font ressortir un paradoxe. Ainsi, pour certaines personnes âgées, la peur de chuter est reliée à la perte de confiance.

> «On a peur de tomber parce qu'on n'a pas confiance ».

Or, pour d'autres personnes âgées, ce manque de confiance représente une conséquence des chutes :

> « La perte de confiance vient avec les chutes » ;
> « Je me fais confiance, donc je n'ai pas peur ».

Un troisième groupe de personnes âgées n'accorde aucun rôle à la perte de confiance dans la peur de chuter. Dans un quatrième groupe, la perte de confiance est attribuée non pas à la chute mais à l'âge :

> « Á mon âge…»

De plus, il semble y avoir une certaine confusion entre la notion de confiance et celle d'impuissance. Citons deux exemples :

> « C'est une sensation de ne pas être capable » ;
> « A cette âge-là, on n'est pas capable de se tourner, ni de se relever du sol si on chute ! ».

Lorsqu'on approfondit cette notion de confiance, le concept devient très vague et ambigu pour les participants, il s'agit des croyances d'un individu à l'égard de ses propres capacités à accomplir avec succès une certaine tâche «*On fait ce qu'on peut faire* ». Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue que, chez les personnes âgées, la perte de confiance ne veut pas dire nécessairement peur de chuter.

Les maladies

Seul un petit nombre de personnes âgées croient que la maladie est responsable de la peur de chuter :

> « C'est à cause de mes étourdissements » ;
> « Ils ont peur de chuter parce qu'ils sont malades ».

Ceci renvoie au modèle biomédical des chutes (Studensky et Rigler, 1996), selon lequel la maladie - aiguë ou chronique - est la cause des chutes et des conséquences de ces chutes, dont la peur de chuter. Mais, à la lumière des résultats, la peur de chuter n'est pas une maladie, mais une condition qui est vue comme étant normale quand on prend de l'âge.

Discussion

Nous présentons un nouveau modèle théorique, ancré dans les données, qui rend compte de la définition de la peur de chuter chez les personnes âgées. Ce modèle théorique présente l'originalité de ne pas avoir été envisagé dans la perspective proposée par les études précédentes sur la peur de chuter, car les seuls modèles existants résultant d'études qualitatives, donc qui prennent en considération le point de vue des personnes âgées, sont beaucoup plus descriptifs et ne donnent pas une définition précise de la peur de chuter. Ainsi, même si ces recherches ont permis d'apporter un nouvel éclairage sur l'étude de la peur de chuter, il n'en reste pas moins que l'approche méthodologique qu'elles préconisaient n'a abouti qu'à une description des personnes qui ont peur de chuter et à une description des conséquences de cette peur. Pourtant, une de principales conclusions dans l'étude menée par Huang (2005) c'est que pour les participants la peur de chuter fait partie du processus normal de vieillissement. Nous avons trouvé un résultat similaire, mais pour Huang (2005) il s'agit d'une conception erronée qui entraîne des problèmes sociaux en raison du fait que les personnes âgées restreignent leurs activités en fonction de cette peur alors que pour nous, il s'agit plutôt d'une angoisse.

En plus, nous avons trouvé que ce n'est pas la chute en soi qui fait peur aux participants. Ces résultats sont comparables à ceux d'autres études (Tischler et Hobson, 2005 ; Kong, 2002 ; Lee et al., 2008 ; Ward-Griffin et al., 2005) qui ont trouvé que les conséquences que craignent le plus ces personnes âgées sont de devenir dépendantes d'une autre personne, de

subir des blessures ou des lésions corporelles, de devenir incapables de marcher et d'être placées en institution. Pour Yardley et Smith (2002), la peur la plus commune chez les personnes âgées est la peur de subir des dommages corporels. Les peurs spécifiques varient peu et comprennent souvent la peur de tomber de nouveau, la peur d'être blessé ou immobilisé, la peur d'être incapable de se relever après une chute, la peur de perdre son indépendance et de devoir quitter son domicile en permanence (Ballinger et Payne, 2002 ; Howland et al, 1993 ; Kong, 2002 ; Yardley et Smith, 2002 ; Tischler et Hobson, 2005).

Ces résultats ne sont guère surprenants si on tient compte du fait que, dans la littérature scientifique autant que dans la société, le discours sur la peur de tomber considère que les chutes et les risques de chute sont très étroitement liés à la perte de l'indépendance et de l'autonomie (Ballinger et Payne, 2002 ; Ward-Griffin et al., 2005 ; Yardley et al., 2006). De manière plus spécifique, Ward-Griffin et al. (2005) identifient l'indépendance comme étant une valeur centrale chez les personnes âgées. Liée a cette notion de dépendance nous avons trouvé la perception d'être un fardeau pour les autres, concept qui a rarement été abordé dans les recherches qui s'intéressent à la peur de chuter, mais qui constitue une des perceptions qui ressort aussi chez les personnes âgées chinoises vivant à Hong Kong (Kong, 2002).

Comme on l'a vu précédemment, et selon les résultats de cette étude, la peur de chuter prend la forme d'un concept plutôt imprécis. La peur de chuter réfère à l'éventualité d'un événement futur. Dans ce sens, elle diffère de la confiance en sa capacité de maintenir son équilibre ou de sa confiance en sa capacité d'éviter les chutes, qui réfèrent à des perceptions qui sont liées aux capacités actuelles de la personne. En fait, lorsqu'une personne donne son appréciation de sa confiance en son équilibre, elle réfère à une évaluation de son équilibre et pas nécessairement à la peur de chuter (Filiatrault, 2008). D'où le fait que la définition de la perte de confiance en son équilibre qui est utilisée par les chercheurs ne permet pas de rendre compte de la signification donnée au mot confiance par les participants.

Pour ce qui est de la confiance et par rapport aux croyances d'un individu à l'égard de ses propres capacités à accomplir avec succès une tâche, on doit retourner à la théorie sociocognitive de l'auto-efficacité (Bandura, 1986), qui a été employée pour expliquer la peur de chuter et la confiance en sa capacité d'accomplir les activités de la vie quotidienne et pour développer des instruments servant à mesurer la confiance reliée aux chutes, à savoir le *Falls Efficacy Scale* (FES) et l'*Activities-specific Balance Confidence Scale* (ABC). Pour Bandura (1986), les croyances d'un individu à l'égard de ses capacités à accomplir avec succès une tâche ou un ensemble de tâches sont à compter parmi les principaux mécanismes régulateurs des comportements. En particulier, le sentiment d'efficacité personnelle ou auto-efficacité est supposé aider les gens à choisir leurs activités et leurs environnements et déterminer la dépense d'efforts, leur persistance, les types de pensées (positives *vs* négatives) et les réactions émotionnelles face aux obstacles (Bandura, 1997). Selon l'auteur,

on peut mieux prévoir la conduite des personnes à partir des croyances qu'elles ont sur leurs compétences qu'à partir de ce qu'elles sont réellement capables de faire, dans la mesure où ces croyances déterminent ce qu'un individu fera de ce qu'il connaît et sait faire. Pour sa part, la définition de Tinetti et al., (1990) de la peur de chuter correspond à la confiance de la personne en sa capacité d'éviter une chute pendant des activités essentielles et relativement non dangereuses. Pourtant, nous avons trouvé que chez les participants il n'est pas question des croyances, ni de capacités, mais d'une angoisse, d'un sentiment plus profond et plus ontologique, la peur de disparaitre, la peur de mourir.

Conclusion

La présente recherche a permis de reconceptualiser la peur de chuter chez les personnes âgées. Chez les participants, la peur de tomber représente un concept difficile à définir, imprécis et ambigu. Pour le décrire, les personnes âgées utilisent d'autres mots, par exemple, angoisse, crainte, frayeur, comme s'il s'agissait de synonymes. Il apparaît clairement que les personnes âgées ne ressentent pas une peur à l'état pur comme on en retrouve la description dans la littérature scientifique. Elles évoquent une peur diffuse, sans objet précis et sans cause objective évidente, dont la menace est obscure et vague ayant une durée illimitée et s'accompagnant d'un sentiment d'impuissance. En somme, la peur de chuter est plus qu'une émotion, plus qu'un syndrome, plus que la perte de confiance en soi ou plus que la diminution de l'auto-efficacité. La peur de chuter chez les participants renvoie à un sentiment plus profond, plus existentiel, plus ontologique. Chez eux, la peur de chuter est plutôt une angoisse et, pour la maitriser, ils doivent la transformer en peurs secondaires. Les peurs secondaires qui ont été décrites par les participants sont : a) la peur des fractures et des dommages corporels ; b) la peur de l'invalidité, de l'incapacité et de la dépendance ; et c) la peur de la perte de l'autonomie.

À notre connaissance, c'est la toute première fois que la peur de chuter était conceptualisée en tant qu'angoisse. Pour nos participants, la peur de chuter constitue un sentiment d'angoisse qui provient de l'intérieur de la personne et n'existe pas en dehors de l'individu. Cette nouvelle manière de concevoir le phénomène de la peur de chuter pose de nouveaux défis aux chercheurs et aux cliniciens et devrait nous amener à réfléchir autrement sur les aspects visant à gérer la peur de chuter et à éviter les conséquences négatives de cette peur.

À la lumière de ce qui précède, nous devons reconnaître que, du point de vue des épidémiologistes et des chercheurs, la peur de chuter pourrait être un syndrome, une maladie ou un symptôme ; donc quelque chose pouvant être saisi objectivement. Du point de vue des personnes âgées, elle constitue une condition normale qui est associée à l'âge et au vieillissement. Par conséquent, les contextes ou les systèmes de référence sur lesquels les chercheurs et les personnes âgées se basent quand ils thématisent la peur sont

profondément divergents. En lien avec ce que nous affirmions d'entrée de jeu en ce texte, il y a aussi lieu de se demander si les connaissances à l'égard de toutes les autres peurs dont les personnes âgées sont affectées ne sont pas aussi teintées par des données partielles et surtout partiales où les scientifiques ont voulu objectiver une réalité éminemment subjective. Les résultats de nos travaux nous amènent ainsi à énoncer deux précautions. La première, il faut cesser d'associer systématique peur (ou insécurité) et vieillesse. La seconde, chacune des peurs dont sont affectées les personnes aînées doivent être traitées comme des corpus de recherche indépendants dans lesquels les résultats d'étude reposant sur un devis de recherche plus objectif (souvent de posture néo-positiviste) gagneront à être mis en perspective avec des résultats appuyés sur des devis plus subjectifs (plus socio-constructivistes). Dans une perspective de gérontologie critique, nos constats nous amènent aussi à vouloir revisiter les fondements des diverses politiques publiques qui traitent directement ou indirectement des insécurités des aînés. Quels sont leurs fondements ? Bref, de nombreuses avenues de recherche s'ouvrent ainsi aux chercheurs.

Notre étude soulève aussi des interrogations pour la pratique. À cet égard, une question s'impose : si les personnes âgées sont convaincues que la peur de chuter est normale et qu'elle vient avec l'âge, est-ce qu'elles sont prêtes à participer à des programmes visant à éviter, voire à éliminer cette peur ? La réponse ne va pas de soi, mais elle nous donne néanmoins des pistes de recherche qui sont fort intéressantes ; par exemple envisager de conduire des travaux portant sur la participation des personnes âgées dans des programmes de gestion de la peur de chuter et, évidemment, des autres peurs qui les affectent.

Références bibliographiques

Arfken, C., Lach, H., Birge, S., Miller, J. 1994). **«** The prevalence and correlates of fear of falling in elderly persons living in the community". *American Journal of Public Health*, *84*(4), 565-570.

Baas, B. (1990). « L'angoisse et la vérité ». Dans B. Baas, A. Zaloszyc (Éds), *L'angoisse. Perspectives philosophiques et psychanalytiques*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.

Baas, B. (2003). « L'angoisse et la dette ». *Savoirs et clinique, 2*(3), 27-34.

Ballinger, C., Payne, S. (2002). "The construction of the risk of falling among and by older people". *Ageing and Society, 22*(3), 305-324.

Baloh, R., Jacobson, K., Socotch, T., Spain, S., Bell, T. (1996). "Posturography and concerns about falling in older people". *Facts and Research in Gerontology*, 52-63.

Bandura, A. (1986). *Social Foundations of Thought and Action: A Social Cognitive Theory.* Englewood Cliffs: Prentice-Hall.

Bandura, A. (1997). *Self-efficacy. The Exercise of Control*. New York: W. H. Freeman and Company.

Bandura, A. (2003). *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*. Bruxelles: De Boeck.

Bauman, Z. (2006). *Liquid Fear*. Cambridge: Polity Press.

Bauman, Z. (2007). *Liquid Times. Living in an Age of Uncertainty*. Cambridge: Polity Press.

Beaulieu, M**.**, Leclerc, N., & Dubé, M. (2003). "Fear of crime among the elderly: An analysis of mental health issues". *Journal of Gerontological Social Work, 40*(4), 121-139.

Beyene, Y., Becker G., Mayen, N. (2002). "Perception of aging and sense of well-being among Latino elderly". *Journal of Cross-Cultural Gerontology, 17*(2), 155-172.

Brouwer, B., Musselman, K., Culham, E. (2004). "Physical function and health status among senior with and without fear of falling". *Gerontology, 50*(3), 135-141.

Brooks, R. & Assaf, R. (2005). *Social Security Reform: Financial and Political Issues in International Perspective*. New York: Cambridge University Press.

Buchner D., Hornbrook, M., Kutner, N., Tinetti, M., Ory, M. G., Mulrow, C., et al. (1993). "Development of the common database for the FICSIT trials". *Journal of the American Geriatrics Society, 41*(3), 297-308.

Chandler, J., Duncan, P., Sander, L., Studensky, S. (1996). "The fear of falling syndrome: Relationships to falls, physical performance, and activities of daily living in frail older persons". *Topics in Geriatric Rehabilitation, 11*(3), 55-63.

Cumming, R., Salkeld, G., Thomas, M., Szonyi, G. (2000). "Prospective study of the impact of fear of falling on activities of daily living, SF-36 scores, and nursing home admission". *Journal of Gerontology, 55A*(5), M299-M305.

De Saussure, F. (1953). « L'aspect psychologique de l'angoisse ». Dans R. Schuman, G. Calogero, M. Eliade, F. Mauriac, P. Ricoeur, R. De Saussure, et al. (Éds). *L'angoisse du temps présent et les devoirs de l'esprit*. *Textes de conférences et des entretiens* (pp. 9-36). Neufchâtel : Éditions de la Baconnière. (Histoire et société d'aujourd'hui).

Delbaere, K., Crombez, G., Vanderstraeten, G., Willems, T., Cambier, D. (2004). Fear-related avoidance of activities, falls and physical frailty. A prospective community-based cohort study. *Age and Ageing, 33*(4), 368-373.

Delpierre, G. (1974). *La peur et l'être*. Toulouse: Privat

Delumeau, J. (1978). *La peur en Occident. Une cité assiégée (XIVe - XVIIIe* siècles). Paris : Fayard.

Diel, P. (1968). *La peur et l'angoisse*. Paris : Payot.

Drozdick, L. W., Edelstein, B. A. (2001). « Correlates of fear of falling in older adults who have experienced a fall". *Journal of Clinical Geropsychology, 7*(1), 1-13.

Eck, M. (1964). *L'homme et l'angoisse*. Paris: Librairie Arthème Fayard.

Fessel, K. D., Nevitt, M. C. (1997). **«** Correlates of fear of falling and activity limitation among persons with rheumatoid arthritis". *Arthritis Care and Research, 10*(4), 222-228.

Filiatrault, J. (2008). « Confiance en son équilibre et équilibre perçu chez les ainés: conceptualisation, mesure et impact d'un programme communautaire de prévention des chutes ». Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade

de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en santé publique, option promotion de la santé. Montréal : Université de Montréal.

Friedman, S., Munoz, B., West, S., Rubin, G., Fried, L. (2002). "Falls and fear of falling: Which comes first? A longitudinal prediction model suggests strategies for primary and secondary prevention". *Journal of the American Geriatrics Society, 50*(8), 1329-1335.

Gallant, M., Spitze, G., Grove, J. (2010). "Chronic illness self-care and the family lives of older adults: A synthetic review across four ethnic groups". *Journal of Cross-Cultural Gerontology, 25*(1), 21-43.

Gilleard, C., Higgs, P. (2009). "The power of Silver: Age and identity politics in the 21st century". *Journal of Aging and Social Policy*, 21. 277-295.

Gutiérrez de Pineda, V. (1994). *Familia y cultura en Colombia. Tipologías, funciones y dinámica de la familia. Manifestaciones múltiples a través del mosaico cultural y estructuras sociales*. Medellín: Editorial Universidad de Antioquia.

Heidegger, M. (1964). *Être et Temps*. Paris : Gallimard.

Howland, J., Lachman, M., Peterson, E., Cote, J., Kasten, L., Jette, A. (1998). "Covariates of fear of falling and associated activity curtailment". *Gerontologist, 38*(5), 549-555.

Howland, J., Walker, E., Levin, W. C., Fried, L., Pordon, D., Bak, S. (1993). "Fear of falling among the community-dwelling elderly". *Journal of Aging and Health, 5*(2), 229-243.

Huang, T. (2005). "Managing fear of falling: Taiwanese elders' perspective". *International Journal of Nursing Studies, 42*(7), 743-750.

Jorstad, E., Hauer, K., Becker, C., Lamb, S. (2005). "Measuring of psychological outcomes of falling: A systematic review". *Journal of the American Geriatrics Society, 53*(3), 501-510.

Juarez, G., Ferrell, B., Borneman, T. (1998). "Perceptions of quality of life in Hispanic patients with cancer". *Cancer Practice, 6*(6), 318-324.

Kong, K. (2002). "Psychosocial consequences of falling: The perspective of the older Hong Kong Chinese who had experienced recent falls". *Journal of Advanced Nursing*, *37*(3), 234-242.

Huhn, A., Villettaz, P, Willi-Jayet, A. & Willi, F. (2004). « Opinion publique et sévérité des juges ». *Revue Suisse de criminologie*, 1, 23-27.

Lachman, M., Howland, J., Tennstedt, S., Jette, A., Assmann, S., Peterson, E. (1998). "Fear of falling and activity restriction: The survey of activities and fear of falling in the elderly (SAFE)". *Journal of Gerontology, 53B,* P43-P50.

Laperrière, A. (1997). « La théorisation ancrée (grounded theory): démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées ». Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Éds), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309-340). Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.

Laflamme-Cusson, S., Baril, M. avec la collaboration de Beaulieu, M**.** (1989). *Le vieillissement et l'appréhension du phénomène criminel.* Centre International de Criminologie Comparée. Université de Montréal, 221 p.

Lawrence, R., Tennstedt, S., Kasten, L., Shih, J, Howland, J., Jette, A. (1998) "Intensity and correlates of fear of falling and hurting oneself in the next year: Baseline findings from a Roybal Center fear of falling intervention". *Journal of Aging and Health, 10*(3), 267-286.

Leclerc, N., & Beaulieu, M. (2004). "Peur du crime et santé mentale des personnes âgées : comprendre pour mieux intervenir". *Intervention, 121*, 51-60.

Lee, F., Mackenzie, L., James, C. (2008). "Perception of older people living in community about their fear of falling". *Disability and Rehabilitation*, *30*(23), 1803-1811.

Mann, R., Birks, I., Hall, J., Torgerson, D., Watt, I. (2006). "Exploring the relationship between fear of falling and neuroticism: A cross-sectional study in community-dwelling women over 70". *Age and Ageing, 35*(2), 143-147.

Mannoni P. (1982). *La peur*. Paris : Presses universitaires de France. (Que sais-je ? 1983).

Mauriac, F. (1963). « La victoire sur l'angoisse ». Dans J. Ahrweiller (Éd). *Écrits sur l'angoisse* (pp. 173-179). Paris: Seghers.

Natanson, J. (2008). « La peur et l'angoisse », *Imaginaire et Inconscient, 2*(22), 161-173.

Organisation Mondiale de la Santé. (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés*. Genève : Organisation mondiale de la Santé.

Ricœur, P. (1953). « Vraie et fausse angoisse ». Dans R. Schuman, G. Calogero, M. Eliade, F. Mauriac, P. Ricœur, R. De Saussure, et al. (Éds). *L'angoisse du temps présent et les devoirs de l'esprit*. *Textes de conférences et des entretiens* (pp. 37-61). Neufchâtel : Éditions de la Baconnière. (Histoire et société d'aujourd'hui).

Sauzet, J.-P. (2001). « L'angoisse face à la mort », *Études, 3*(394), 359-370.

Scheffer, A., Schuurmans, M., van Dijk, N., van der Hooft, T., de Rooij, S. (2008). "Fear of falling: Measurement strategy, prevalence, risk factors and consequences among older persons". *Age and Ageing, 37*(1), 19-24.

Studensky, S., Rigler, S. (1996). "Clinical overview of instability in older people". *Clinics in Geriatric Medicine, 12*(4), 679-688.

Strauss, A., Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.

Taxis, J., Keller T., Cruz, V. (2008). "Mexican Americans and hospice care: Culture, control and communication". *Journal of Hospice and Palliative Nursing, 10*(3), 133-141

Tennstedt, S., Howland, J., Lachman, M., Peterson, E., Kasten, L., Jette, A. (1998). "A randomized controlled trial of a group intervention to reduce fear of falling and associated activity restriction in older adult". *Journals of Gerontology, 53B*(6), P384-P392.

Tinetti, M., Richman, D., Powell, L. (1990). "Falls efficacy as a measure of fear of falling". *Journals of Gerontology, 45B*(6), P239-P243.

Tinetti, M. E., Powell, L. (1993). "Fear of falling and low self-efficacy: A case of dependence in elderly persons". *Journals of Gerontology, 48*, Special Issue, 35-38.

Tinetti, M., Mendes de Leon, C., Doucette, J., Baker, D. (1994). « Fear of falling and fall-related efficacy in relationship to functioning among community-living elders". *Journals of Gerontolology, 49A*(3), M140-M147.

Tischler, L., Hobson, S. (2005). "Fear of falling: A qualitative study among community-dwelling older adults". *Physical and Occupational Therapy in Geriatrics, 23*(4), 37-53.

Vellas, B., Wayne, S., Romero, L., Baumgartner, R., Garry, P. (1997). "Fear of falling and restriction of mobility in elderly fallers". *Age and Ageing, 26*(3), 189-193.

Virno, P. (2002) *Grammaire de la multitude. Pour une analyse des formes de vie contemporaines*. Montréal: Conjonctures.

Ward-Griffin, C., Hobson, S., Melles, P., Kloseck, M., Vandervoort, A., Crilly, R. (2005). "Falls and fear of falling among community-dwelling seniors: The dynamic tension between exercising precaution and striving for independence". *Canadian Journal on Aging / Revue canadienne du vieillissement, 23*(4), 307-318.

Wilson, M., Miller, D., Andresen, E., Malmstrom, T., Miller, J., Wolinsky, F. (2005). "Fear of falling and related activity restriction among middle-aged African American". *Journal of Gerontology, 60A*(3), 355-360.

Yardley, L. (1998). "Fear of imbalance and falling". *Reviews in Clinical Gerontology, 8*(1), 23-29.

Yardley, L., Smith, H. (2002). "A prospective study of the relationship between feared consequences of falling and avoidance of activity in community-living older people". *Gerontologist, 42*(1), 17-23.

Discussion autour du concept de sécurité

Mohamed ALLAL, chargé de cours à l'UQAM.

Résumé :
Dans cet article, nous avons revisité la définition du concept de sécurité classique en nous appuyant sur l'exemple des États-Unis. Le concept, complexe, nous apparaît aujourd'hui comme un réseau formé d'un ensemble de "sous-concepts" militaire, humain, environnemental, politique, institutionnel, économique, sociétal, etc. Ces sous-concepts sont dans des interactions non mécaniques qui dépendent du lieu et du temps dans lequel se déploie la sécurité.

Mots clés : sécurité, Etats-Unis, idéologie, État-nation

Introduction

Ce qui distingue l'être humain de l'ensemble des vivants sur terre, c'est la nécessité chez le premier de donner du sens à tout ce qui l'entoure et constitue son environnement. Le besoin de comprendre, de saisir, d'interpréter et de rendre intelligibles les choses qui nous enserrent sont des caractéristiques fondamentales de l'être humain.

Cette habilité d'intellection et d'interprétation du réel ne se donne pas à nous spontanément. Perception, sens, imaginaire et abstraction nous permettent d'accéder au réel. L'idée qu'on se forge d'un événement international par exemple, dépend de la perception qu'on a de l'événement. Cette perception résulte de l'empreinte d'un imaginaire social, et de l'impact ou du travail subconscient de tel ou tel concept sur notre compréhension des choses. Par exemple, la démocratie, la liberté, le droit, le pouvoir, le partage, le bien commun sont des catégories qui n'ont pas la même signification, qui ne sont pas chargées de la même manière et qui n'ont pas la même densité au Nord qu'au Sud, ici ou ailleurs. La compréhension de ces catégories diffère aussi suivant les individus et leurs attaches sociales et affectives. Ils sont saisis, lus et compris différemment suivant nos appartenances et allégeances. Ce qui est sécurité pour les uns peut être une menace pour les autres. Par exemple, l'Initiative de défense stratégique (IDS) est vue par les Américains comme une question touchant leur sécurité. Par contre, les Russes considèrent que l'IDS est une menace pour leur sécurité.

Le concept de sécurité, complexe et multiforme, demeure un élément important sinon central pour certaines théories de la science politique. Conséquence de cette complexité, ses interprétations et présentations ne sont pas universellement intelligibles. On oublie souvent que la notion est un triptyque formé de sécurité, de menaces et d'intérêts. Ces théories

synthétiques ne nous permettent pas la compréhension des processus qui sous-tendent ces événements. Ce qui déroute l'opinion publique, et surtout les peuples touchés par des guerres dans la compréhension des événements internationaux, ce sont les grilles de lecture qui sont proposées pour expliquer ce qui se passe. Il s'agit d'une grille récurrente. On invoque généralement la question sécuritaire pour expliquer ce qui se passe ou se trame. Loin de nous éclairer, le concept de sécurité rend, dans ce cas, la réalité plus opaque et moins compréhensive.

L'interpellation du concept de *sécurité* doit se faire dans une approche analytique multidisciplinaire pour élargir notre compréhension de la sécurité et mieux approcher la réalité des choses. Surtout que la notion de sécurité revient comme un *leitmotiv* facile dans l'argumentation avancée pour expliquer les tensions ou les distensions dans les rapports inter ou intra-nationaux.

Dans cet article, nous tenterons d'abord d'appréhender la structure du concept de sécurité pour ensuite l'examiner à travers l'exemple des États-Unis.

Structure du concept de sécurité

La question de sécurité n'est pas une question spécifique à notre temps. Depuis Thucydide en passant par Kant, la sécurité a été une préoccupation constante des humains. Mais l'avènement de l'État-nation, suite aux Traités de Westphalie au XVIIe siècle, a consacré la question de sécurité telle qu'on la vit aujourd'hui. La création des armées régulières et permanentes, monopole de l'État, est considérée comme un facteur de stabilité et de paix. Depuis, la sécurité est discutée avec en toile de fond l'hégémonie de l'État-nation. Cela n'a pas empêché l'évolution de la notion dans sa compréhension et interprétation comme conséquence du changement de la menace à travers le temps.

Un concept plurivoque

La *sécurité* fait partie de cette panoplie de concepts plurivoques. C'est pour cette raison qu'elle ne fait l'unanimité ni chez les différents peuples de la planète, ni même dans la communauté scientifique. Deux courants dominent le travail théorique du concept de sécurité. Le premier, qu'on peut appeler l'*école classique*, tire sa compréhension des écrits de Hobbes. La menace c'est l'autre. Il considère que l'altérité et la différence sont source de menaces. Il est représenté par Morgenthau, Stanley, Hoffmann ou Aron entre autres.
La deuxième école appréhende la sécurité comme une émanation d'un discours porté sur la menace.

> "C'est-à-dire qu'elle met en relief l'intersubjectivité de la notion de menace et impose aux agences de sécurité de s'interroger non seulement sur le monde extérieur, mais aussi sur leurs propres schémas d'analyse et les positions d'autorité des acteurs qui définissent la menace."[Thuillier, 2004, p40].

Parmi les représentants de ce courant on trouve Barry Buzan, Ole Waever ou Kenneth Galbraith. Il existe aussi d'autres constructions théoriques qui sont faites à partir de synthèses des deux courants majeurs.

Pour des raisons historiques, à partir de la création de l'État Nation, la première conception de la sécurité a été rattachée à la question militaro stratégique. On parlait alors de la *sécurité militaro étatique*. Elle se caractérisait par la fusion des intérêts de sécurité de l'État et de la société, par le caractère étatique de la menace et par la préférence de la solution militaire pour contrer la menace. Le concept de sécurité dans sa version militaro étatique est donc le produit du récit originel de l'apparition de l'État-Nation avec les Traités de Westphalie. Il exprime les angoisses et inquiétudes des conditions historiques dans lesquelles l'État Nation a vu le jour en Europe. L'ambition de l'époque était d'instaurer un ordre continental durable pour en finir avec le mercenariat généralisé de l'époque, qui a décimé des populations et provoqué une instabilité politique dans la région. L'apparition de l'État Nation est donc le résultat d'une situation instable particulière qui ne permettait pas le développement du commerce et de l'échange. Les traités de Westphalie vont permettre le passage du pouvoir universel de l'État Empire à l'État Nation et, par conséquent, l'équilibre des forces entre États souverains.

L'approche militaro étatique de la sécurité n'a pas évolué depuis l'émergence de l'État Nation jusqu'à l'apparition de la Guerre froide. Elle peut se résumer dans cette phrase de Clausewitz :

> « La guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens » [Clausewitz, 1992, p67].

Ce n'est qu'avec l'apparition des forces transnationales et l'étalement de la mondialisation que la notion de sécurité s'est vue accolée à la menace de tout genre. La sécurité deviendra économique, transnationale, étroite, élargie, locale, globale, environnementale, humaine, etc.

Mais pour les classiques notre monde est *anarchique*. Alors, nous disent-ils, la sécurité doit être la principale préoccupation de l'État. De la théorie réaliste à la théorie libérale, en passant par toutes les nuances et sous-classifications de celles-ci, l'anarchie du monde est prise comme prémisse s'adossant sur l'*état de nature* de Hobbes. Il faut souligner que ce dernier a placé, dans une démarche abstraite et non anthropologique empirique, ce concept pour construire son *Léviathan*, espèce de régime qui permet de mettre à l'abri de *l'état de nature de l'homme* un vivre-ensemble domestique. L'épistémologie de ces démarches classiques ne souffle pas un mot sur comment cet *état de nature* est passé de l'individu à la

société, ni comment on a pu convertir une démarche philosophique en une explication empirique de la construction de l'État[5]. Ces interprétations ne peuvent nous donner une lecture compréhensible de la réalité et elles sont généralement utilisées comme outil idéologique qui permet de réaliser des ambitions et défendre les intérêts d'un groupe social. Le monde est inter-national et il nous incombe de le sécuriser, nous répètent les responsables politiques.

Pour vivre en sécurité, il faut au préalable mettre le doigt sur la menace et définir son contour, dans l'intérêt commun. Même si la menace militaire est réelle, le concept de sécurité dans sa définition simple, définition dite par rapport aux conflits et insécurités militaires entre États, ne permet pas l'intelligibilité des événements mondiaux. C'est le cas de l'intervention, par deux fois, des États-Unis en Irak. La menace militaire seule en tant que catégorie explicative n'est pas la bonne grille de lecture. L'apport des écoles classiques dans la compréhension du concept n'est pas négligeable. Il a fallu que la réalité de la mondialisation s'impose aux cadres théoriques classiques et aux idéologiques partisanes de la sécurité réifiée pour confirmer l'élargissement de la question sécuritaire. Ainsi, on a pu poser des questions apparemment simples, comme par exemple : est-ce que l'alimentaire, le ravitaillement de produits de première nécessité ou les produits énergétiques font partie de la sécurité ou de la menace ? Mais, comment fonctionne le couple sécurité-menace dans un monde inter-national ?

Depuis les années soixante avec les nationalisations dans le secteur pétrolier, la guerre d'octobre au Proche-Orient en 1973, et le changement de régime en Iran de 1979, le pétrole ne cesse d'être au centre de la question sécuritaire. Les changements politiques nationaux et régionaux ont influencé la définition de la sécurité. On est passé de la menace militaire *stricto sensu* qui pèse sur un État, à la menace *lato sensu*. Cette dernière peut être d'ordre militaire, économique, humaine, sanitaire ou environnementale ; elle pèse sur un État ou sa population. Aujourd'hui, il est admis par tous que la sécurité touche plusieurs secteurs de la vie sociale et non exclusivement les questions régaliennes. Si la sécurité touche plusieurs secteurs de la vie, alors, qu'est-ce qui ne relève pas du sécuritaire ? Cette question d'apparence anodine est intéressante à double titre. Elle met, tout d'abord, en évidence le problème des frontières mouvantes du concept de sécurité et sa compréhension fluctuante qu'on peut désigner par frontière cognitive de la *sécurité*. L'interprétation et la compréhension de ce concept sont évolutives. Puisque la *sécurité* ne peut être réduite à un élément unique, elle est alors composée de plusieurs éléments. Cette structure loin d'être

---

[5] Michael C. Williams explique comment et pourquoi la démarche s'appuyant sur cette lecture de Hobbes n'est pas correcte épistémologiquement dans "Hobbes and International Relations: a Reconsideration", *International Organization*, vol. 50, no 2, printemps 1996. http://www.jstor.org/stable/2704077

compliquée, est toutefois complexe, dans la mesure où les sous concepts qui sous-tendent et étayent la sécurité sont dans une relation non compartimentée.

Un réseau de sous concepts

Le concept de sécurité, en tant que catégorie abstraite, dit une compréhension d'un réel perçu et imaginé. Nous savons par ailleurs que tout travail de compréhension et d'intellection est constitué d'un va-et-vient entre la réalité toujours en mouvement et l'abstraction, d'où l'évolution du concept à travers le temps. À l'instar de la logique d'un dictionnaire où la définition d'un mot nécessite une chaîne d'autres mots prédéfinis, le concept obéit aussi à la même logique et fait appel à d'autres concepts pour s'énoncer. Donc, pour décrire notre appréhension du réel, le concept ne peut exister seul comme catégorie dans l'explication, il opère toujours en réseau avec d'autres concepts, qu'on peut appeler sous concepts. C'est le cas de la *sécurité*.

> "Depuis une vingtaine d'années, les études de sécurité ont cherché à se libérer du carcan de la Guerre froide où seules les questions de défense militaire et de sécurité dite nationale avaient droit de cité dans le monde des études de sécurité."[Macleod 2004 p 9]

Pour résoudre ce problème originel du concept de sécurité, l'École de Copenhague[6] a introduit une nouvelle manière de voir la menace. Elle a segmenté le champ sécuritaire. L'École de Copenhague nous propose cinq domaines de sécurité : le militaire, le politique, l'économique, le sociétal et l'environnemental.

Mais plusieurs chercheurs se méfient, à juste titre, "de l'idée d'élargir le concept de sécurité simplement en le séparant en cinq domaines distincts"[Macleod 2004 p9], car cette parcellisation de la sécurité ne correspond pas à la réalité des choses. Cette distinction faite pour les besoins de conceptualisation limite notre vision du réel et ne rend pas la complexité de la réalité sécuritaire.

Les éléments sécuritaires ne peuvent pas être disjoints, car dans la réalité tout se recoupe. On ne peut avoir de sécurité humaine sans l'économique ou de sécurité économique sans sécuriser l'énergie ou l'infrastructure routière.

Prenons l'exemple des États-Unis. Pour réaliser le *Rêve américain*, les États-Uniens considèrent que l'économique est d'une importance stratégique, il n'y a pas de sécurité sans

---

[6] Sur l'École de Copenhague voir le mémoire de Hélène Viau dans

http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/VIAUFINAL_MEM1.pdf

croissance économique[7]. Si on accepte cette prémisse, la compréhension de la centralité de la sécurité militaire américaine devient difficile à justifier avec le cadre théorique proposé par l'École de Copenhague. La réalité sécuritaire est complexe. Car la sécurité d'un secteur interfère avec celle des autres. La sécurité est faite d'enchevêtrements d'éléments sécuritaires suivant le moment et le lieu. Pour comprendre ce qu'est le moment sécuritaire il serait plus heuristique d'appliquer l'hypothèse de la formation des mots du dictionnaire et de présenter la *sécurité* sous forme d'un concept réseau[8].

La *sécurité* se présente alors comme une constellation de concepts. Cette constellation, qui prend la forme d'une *grappe*, désigne un *pattern* d'un ensemble d'éléments sécuritaires organisé dans une forme complexe, où le tout (sécuritaire) n'est pas la somme directe de ses parties. Cette grappe est constituée des sous concepts participant à la sécurisation du concept central. Les deux composantes de la sécurité, l'élément central et la configuration générale de la grappe évoluent avec le lieu et le moment, puisque l'unité centrale ou la menace principale est tantôt économique tantôt militaire, tantôt énergétique, etc., et les termes de la sécurité ne sont pas les mêmes suivant les époques et les endroits.

Si la *sécurité* est un concept qui se présente sous forme de réseau, alors celui-là est formé de sous concepts liés les uns aux autres. Ces éléments ne peuvent être totalement disjoints. La vie en société ne peut se faire économique ou environnementale uniquement. Elle est faite de toutes les catégories qui, ensemble, constituent la réalité. La sécurité est donc cet ensemble d'éléments sécuritaires enchevêtrés, interdépendants, non disjoints et non compartimentés. Car, comme on l'a remarqué plus haut, la vision sécuritaire des États-Unis est, par exemple, supportée par la conception sous-jacente de la sécurité économique qui, à son tour, est appuyée par des visions sécuritaires d'autres secteurs de la vie sociale, comme celui du transport ou de l'énergie. D'ailleurs, la prospérité mercantile à partir du XVIIe siècle des pays comme la Hollande, le Portugal, l'Angleterre et d'autres, aurait-elle été possible sans l'intervention de la puissance maritime et la sécurisation des voies de navigations ? [Péron 2004, p91 à 111].

C'est la nature de la menace, à un moment donné par rapport à un lieu donné, qui détermine les ingrédients du concept de sécurité.
En 1945, l'Allemagne était une menace pour le monde, aujourd'hui le pays se présente comme le centre d'un rapprochement européen sans précèdent dans l'histoire de cette

---

[7] Voir l'article de Dorval Brunel: "La sécurité économique depuis le 11 septembre : changement ou renforcement?". http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article104

[8] Le réseau de concepts est formé de concepts qui sont apparentés, qui se sous-tendent et sont dans une relation de voisinage et de dépassement.

région. La menace est non seulement liée au temps, mais aussi au lieu. Ainsi, les termes de sécurité en Afrique ne sont pas identiques à ceux en Amérique du Nord. La sécurité en Afrique est essentiellement humanitaire. Alors que l'institution militaire est conçue pour sécuriser le pays et sa population, cette institution dans certains pays africains peut devenir source d'instabilité et ferait même partie de la menace.

> "La sécurité humaine semble donc être interprétée différemment selon qu'il s'agit de citoyens, d'étrangers, de sécurité nationale ou internationale. Le concept universaliste, partout et pour tous, se révèle plutôt dans sa relativité." [Gayet 2008, p 92-104]

Comment le concept de sécurité "élargie" peut-il nous permettre de mieux lire et comprendre les événements politiques ? Pour cela, prenons l'exemple de la politique de la superpuissance américaine et voyons si on peut mieux saisir les fondements discursifs de la *sécurité* des États-Unis lors de ses interventions dans le monde en saisissant cette grappe sécuritaire. Pour le faire, cherchons à quel type de menace la sécurité des États-Unis est exposée.

Quelle sécurité pour quel ordre mondial ?

Lorsque les dirigeants américains, en sillonnant la planète, nous parlent de sécurité, de quoi veulent-ils nous parler, que veulent-ils nous dire au juste ? En ce moment de relève dans les affaires politiques américaines, à quel changement pouvons-nous nous attendre ? Existe-t-il un lien entre la sécurité défendue par les États-Unis à travers les époques ? Essayons d'examiner certains événements internationaux pour débusquer le discours produit par les États-Uniens sur la sécurité afin de comprendre l'intentionnalité sous-jacente à leur message.

Regardons d'abord ce que l'un des théoriciens américains et homme politique de premier plan qu'il était et continue à être, nous dit sur la sécurité. Dans ses écrits, Brzezinski[9], ancien Conseiller à la sécurité nationale des États-Unis, expose sa prémisse théorique, relevant plus d'une croyance, sur l'amélioration du monde et sa stabilité. D'après lui, l'amélioration du monde et sa stabilité dépendent du maintien de l'hégémonie américaine.

> « Le rôle de l'Amérique dans le monde est simple : la puissance de l'Amérique, qui lui sert à affirmer d'une façon dominante la souveraineté de la nation, est aujourd'hui l'ultime garant de la stabilité internationale » [Brzezinski 2004, p7-8],

[9] Il est conseillé d'Obama en matière de sécurité pendant la campagne électorale.

et il ajoute plus loin :

> « L'hégémonie américaine telle qu'elle existe aujourd'hui, la puissance des États-Unis comme composante indispensable de la sécurité sont des faits indiscutés » [Brzezinski 2004, p7-8].

Donc, tout développement d'un pays est dès lors considéré comme une menace pour la stabilité mondiale. Cette dernière n'est possible ou imaginable qu'à partir de "l'hégémonie américaine". C'est à partir de cette place d'hégémon réservée aux États-Unis que l'auteur ira chercher la théorie du "*Crescent of Crisis*" du britannique Bernard Lewis, pour mettre au point sa doctrine de déstabiliser l'URSS en passant par l'Afghanistan afin de réaliser l'hégémonie totale américaine. Brzezinski a notamment écrit en 1997 *Le Grand Échiquier* pour expliquer sa position, qu'il a réactualisé dans son dernier livre *Le vrai choix* [2004].

Maintenant, examinons deux événements internationaux qui ont impliqué une intervention américaine: la nationalisation du canal de Suez en Égypte et la guerre en Afghanistan.
Pour ce faire, nous tenterons de répondre à deux questions. Quelle était la position des États-Unis et comment ont-ils réagi dans l'affaire de la nationalisation du canal à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale ? À partir de quelle place la première puissance du monde mène une guerre en Afghanistan depuis octobre 2001 ? Ces exemples vont nous permettre de dévoiler le fondement à partir duquel la pratique sécuritaire est construite, ainsi que le type de sécurité que les États-Uniens défendent.

Le cas de la nationalisation du Canal de Suez

Rappelons qu'en 1956, le pouvoir égyptien, en place depuis quatre ans, cherche à financer ses travaux sur le Nil et construire le barrage d'Assouan. Américains et Européens refusent les crédits nécessaires au projet. Alors, les Égyptiens décident de nationaliser le canal de Suez pour autofinancer leur projet. Mais les puissances coloniales de l'époque, la France et la Grande-Bretagne ne l'entendent pas de cette oreille. Ces dernières, avec Israël, décident de faire la guerre à l'Égypte de Nasser.

Dans une perspective sécuritaire des alliances classiques, il paraîtrait dans l'ordre des choses que les États-Unis soient au côté des Occidentaux. Car, il faut se rappeler que les états-uniens ont mis sur pied les accords de Bretton Woods avec leurs alliés, pour l'avènement d'un nouvel ordre mondial, après avoir pris part activement à la Seconde guerre mondiale aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France et qu'ils ont prévu le plan Marshall[10] pour aider l'Europe à se reconstruire.

---

[10] European Recovery Program (ERP), connu sous le nom de plan Marshall est une aide que les États-Unis ont octroyée pour reconstruire 16 pays européens.

Donc, pour la guerre de Suez, il aurait été plus logique que les Américains soient du côté de leurs alliés. Mais, les Américains avaient une autre logique pour lire les événements. Ils ont choisi de condamner l'intervention franco-anglo-israélienne. Ils ont même fait pression sur les puissances coloniales pour cesser cette guerre et se retirer du canal. Ainsi, l'Égypte a récupéré le canal de Suez et l'a nationalisé. Il faut comprendre qu'à cette époque, le président d'Égypte faisait déjà partie du triumvirat qui a initié la conférence de Bandung en 1955 et qui mettra en place le mouvement des non-alignés. Il était prévisible pour tous les observateurs occidentaux du moment que l'Égypte allait basculer de plus en plus dans le camp socialiste. Alors que la Guerre froide battait son plein, les pays fraîchement indépendants étaient, à travers le discours de libération, une conquête facile pour le camp socialiste. Les idéologies libératrices de l'époque voulaient concevoir un nouvel ordre mondial contre la domination et l'hégémonie, en faveur des pays nouvellement indépendants.

Dans ce contexte général, pourquoi les États-Unis ont-ils pris la décision de désavouer leurs alliés ? La réponse à cette question ne peut s'expliquer que par la perception et la hiérarchisation que les États-Unis ont des éléments sécuritaires. Les Américains percevaient en fait une autre menace plus importante que la menace "classique" et c'est cette dernière qui les a conduits à prendre une telle décision. Les États-Unis ne toléraient plus l'ordre colonial. Pour les Américains, loin d'être un problème moral ou éthique, l'ancien ordre colonial constituait un frein au développement du commerce. Cet ordre empêchait la mise en place du nouveau système mondial concocté à Bretton Woods. Voilà pourquoi les États-Unis, avec l'URSS, étaient activement en faveur de l'indépendance des pays colonisés à l'ONU[11].

Pour imposer le nouvel ordre mondial que les Américains voulaient établir, ils n'avaient d'autre choix que de s'opposer à la guerre de Suez préparée secrètement par les trois pays belligérants. L'affaire du canal de Suez était une occasion supplémentaire pour les Américains de tenter d'en finir avec une conception et une idéologie considérées comme appartenant à un temps révolu. D'ailleurs en Grande-Bretagne, cette guerre avait été dénoncée non seulement par les travaillistes, mais aussi par une partie des conservateurs au pouvoir, ils s'opposaient au caractère désuet de cette politique coloniale, arguant qu'elle risquait de provoquer une rupture avec les pays du Commonwealth.

---

[11] Voir le cas du soutien des États-Unis à la cause algérienne documentée dans le livre *Les États-Unis et la guerre* d'Algérie, de Irwin M. Wall, Éditions Solel, 2006.

En s'opposant à cette manière d'agir dans les affaires internationales, les États-Unis voulaient substituer à l'idéologie sous-tendant cet acte de guerre son idéologie pour mieux sécuriser la région afin de garantir la liberté de commerce. L'idéologie coloniale et sa manière de faire étaient jugées périmées. La priorité pour les États-Unis était de chasser cette idéologie colonialiste que la France et la Grande-Bretagne incarnaient.

Cet événement illustre bien la volonté des États-Unis de modifier les rapports de forces dans la région afin de sécuriser la manière de concevoir son agir politique mondial et chercher à imposer ce que Brzezinski appellerait l'hégémonie américaine. D'où, démettre l'ordre ancien était la première priorité des Américains à cette époque. Le désaccord entre ce pays et ses alliés portait alors sur la manière différenciée de voir les choses. L'une appartient à l'histoire et est sous-tendue par un universalisme colonial et l'autre en cours de construction et portée par la mise en place des idées de Bretton Woods. Il s'agit du comment l'un et l'autre percevaient la réalité mondiale. C'est donc un différend d'ordre idéologique[12] qui s'est voulu vérité absolue. Car l'origine de cette cacophonie résultait bien d'un jugement préétabli de la réalité. Avec la position contre la guerre de Suez, les États-Unis voulaient ni plus ni moins imposer leur manière de voir les choses, donc assurer une sécurité par l'idéologique qui, peut-on dire, est en amont de toutes les autres sécurités.

Le cas de l'Afghanistan

Examinons maintenant le cas de l'Afghanistan et voyons comment cette prémisse de la sécurité par l'idéologique a été à l'origine des événements actuels dans cette région du monde. Généralement, on présente ces événements comme le résultat d'une "dynamique de désenclavement" de l'Asie centrale liée aux crises qui ont secoué l'Afghanistan en 1979 et 2001 avec l'invasion de l'URSS. En 1979, l'Union Soviétique envahit l'Afghanistan pour mater la rébellion afghane contre le régime de Kaboul allié de Moscou. Vingt-deux ans plus tard, les États-Unis lancent l'opération militaire "*Enduring Freedom*" pour renverser le gouvernement taliban et poursuivre les membres du groupe extrémiste Al-Qaïda. Cette thèse, admise par une grande majorité de spécialistes et de commentateurs de la région, parait plausible. Mais que s'est-il passé avant 1979, car l'histoire de ce pays ne commence pas en 1979 ?

---

[12] Par idéologie, nous voulons dire un système de représentations qui explicitement ou implicitement clame la vérité absolue. Ce système est l'ensemble des représentations mentales qui se dévoilent lorsque des hommes tissent des liens entre eux. Ces représentations constituent avec le temps un état de la conscience qui déterminera l'action politique. Cet état s'actualise dans différents types de registre, affectif, de croyance ou d'imaginaire. L'idéologie est donc un système d'opinions qui sert des intérêts. Comme nous l'explique Maxime Rodinson dans son livre *Sociologie marxiste et idéologie marxiste*, "Une idéologie a pour fonction de donner des directives d'action individuelle et collective".

L'Afghanistan, comme la Pologne en Europe, est victime de sa géographie. Territoire enclavé de l'Asie, l'Afghanistan est un passage obligé de la route de la soie et des pèlerins. L'État-nation et l'identité afghane se sont ainsi forgés à travers la résistance des ethnies à l'envahisseur. Coincé entre le Moyen-Orient et les Indes, des territoires occupés par les Britanniques, l'Afghanistan ne pouvait qu'être une proie pour ces derniers.

> "Les querelles qui déchiraient la dynastie régnante des Dourrani étaient attisées par les agents de renseignements britanniques ; elles garantissaient la faiblesse des rois afghans, dépendants des largesses de la Couronne, qui compensaient leur incapacité à trouver des revenus." [Rashid 2001, p 29]

À plusieurs reprises, la Grande-Bretagne a fait la guerre à l'Afghanistan. Ce n'est qu'en 1919 que ce pays obtint son indépendance. En 1955, dans l'élan postcolonial mondial de l'époque, le premier ministre Mohammed Daoud se tourna vers son voisin, l'URSS, pour moderniser son pays. Le Roi promulgua une nouvelle constitution parlementaire et démocratique en octobre 1964. En 1973, l'ancien premier ministre Daoud abolit la monarchie et proclame la République.

L'Afghanistan n'a pas été de tout temps dans ce piteux état qu'on lui connaît aujourd'hui. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le secteur de l'enseignement de l'époque et de le comparer avec la situation d'aujourd'hui. C'est entre 1919 et 1929, pendant le règne du roi Amanullah que les premiers étudiants ont été envoyés en URSS, en Allemagne, en Turquie et en France pour parfaire leur formation et assurer la modernisation du pays. Les premières facultés afghanes ont vu le jour dans les années trente. Elles étaient affiliées à des universités et grandes écoles en Occident. Par exemple, en 1932, la faculté de médecine de Kaboul a ouvert ses portes en étant affiliée à l'Ecole de médecine de Paris. La faculté de droit et de science politique inaugurée en 1938 est parrainée par la faculté de droit et de science politique de Paris, ainsi que bien d'autres établissements scolaires et universitaires.

L'Afghanistan est alors un pays de douze millions d'habitants environ, dont quelques centaines de milliers de nomades. Kaboul, la capitale, compte près d'un demi-million d'âmes. Son université assure la formation de 5 757 étudiants, dont 849 filles, pour l'année 1969-70. Alors qu'au début de la décennie, le pays ne comprend qu'un peu plus de 3 % de lettrés, le nombre des écolières et des écoliers est en nette augmentation : 76 361 pour les premières et 503 594 pour les seconds en 1969-70[13]. Voilà donc un portrait très positif de ce pays à une époque pas si lointaine. Mais alors, pourquoi, à la différence de ses voisins, ce pays est-il

---

[13] Pierre Centlivres, Micheline Centlivres-Demont**.** *Portraits d'Afghanistan*.

http://www.ethnographiques.org/2003/Centlivres,Centlivres-Demont.html#nh1 [2007]

dans cet état de guerre fratricide et nous donne l'impression d'être ainsi depuis toujours ; et surtout, pourquoi, dans le pays de Zarathoustra, l'ordre du jour politique est-il dicté par des extrémistes religieux ?

Ce qui attire l'attention dans cette région du monde, c'est le très grand nombre d'organisations politiques qui se réclament d'un islam extrême ainsi que leur implantation et leur audience populaires. Dans le monde musulman, il y a toujours eu des mouvements extrémistes, mais leur présence était marginale. Ceci n'est d'ailleurs pas propre à telle ou telle religion. Depuis les années quatre-vingt, un grand nombre de regroupements radicaux, allant du pacifiste jusqu'au terroriste, a émergé en Asie centrale. Depuis les choses ont changé politiquement. Sur la liste des organisations déclarées terroristes par les États-Unis, il y a environ 80 % d'organisations islamistes. Comment ce phénomène a-t-il pris forme aujourd'hui, sachant que même pendant la lutte d'indépendance dans ces régions, on n'a pas observé un tel engouement pour l'extrémisme religieux, bien que la résistance contre l'occupant ait utilisé ici ou là l'image symbolique de l'impie et de l'infidèle pour combattre le colonialisme ? Quels sont donc les facteurs qui sont à l'origine de ces mouvements islamistes[14] ? Comment et pourquoi n'a-t-on pas réussi à les contenir et les endiguer au moment de leur apparition ?

La réponse à toutes ces questions se trouve inscrite essentiellement dans le processus insufflé par la compréhension de la sécurité que les États-Unis se sont donnés depuis la Deuxième guerre mondiale. C'est à partir de la présidence d'Eisenhower que ce choix a été fait. Il a trouvé écho et application durant le mandat de Carter avec la conception du « Croissant vert ».

Ainsi, le 5 janvier 1957, devant le congrès, Dwight Eisenhower, président des États-Unis, définissait sa politique vis-à-vis du Moyen-Orient, dans ce qu'on a appelé l'"*Eisenhower Doctrine*", en accordant un soutien économique aux États opposés à l'expansion des régimes communistes. Les états-uniens croyaient alors endiguer la menace de l'idéologie communiste et empêcher la progression de l'influence de l'URSS en apportant une aide économique aux pays voisinant celui-ci.

Avec la sympathie grandissante que suscitait le camp socialiste auprès des pays fraîchement indépendants durant les années cinquante et soixante, les États-Unis avaient donc changé leur tactique pour défendre l'idéologie du libre échange contre celle du communisme. En 1977, le président Carter a opté pour la même stratégie, c'est-à-dire l'endiguement du communisme, mais en choisissant une autre tactique proposée par son conseiller de l'époque

---

[14] Le terme islamiste est, d'après l'usage couramment admis, réservé aux groupes politiques ayant une idéologie extrême et qui se réclame de l'Islam.

Zbigniew Brzezinski, qui était considéré comme le spécialiste de l'URSS. Ce dernier, en accédant au poste de Conseiller à la sécurité nationale, a mis en application sa version de la théorie du "*Crescent of Crisis*"[15]. Ce dernier deviendra d'ailleurs son conseiller au Département d'État.

La théorie de Lewis prônait, pour déstabiliser l'URSS, de provoquer le chaos dans les pays musulmans bordant l'Union Soviétique. Brzezinski appliqua donc cette théorie du "*Crescent of Crisis*" pour endiguer les Soviétiques. Il préconisa d'imposer aux pays voisins un ordre du jour à terme religieux. En effet, comme l'"Eisenhower Doctrine" basée sur l'économique n'avait pas donné les résultats escomptés, Brzezinski a imaginé une nouvelle stratégie en visant toujours le même but, mettre la puissance communiste mondiale en échec. Il a envisagé de transformer la donne politique dans cette région, en jouant sur le symbolique et en manipulant les signifiants pour exacerber le caractère religieux ou, plus exactement, non religieux des régimes communistes. L'idée était d'imposer à cette partie du monde, une grille de lecture religieuse de la réalité, afin d'opposer les musulmans aux communistes, les croyants aux impies. Cette violence symbolique pour laquelle Brzezinski a opté s'est avérée plus efficace que celle de l'économique. Car c'est une violence qui apparaît comme "une violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie…" [Bourdieu 1980] et qui va transformer toute la région.

Pour organiser ce combat contre l'URSS, les États-Unis se sont appuyés sur l'Égypte d'Anouar el-Sadate, le Pakistan du général Mohammed Zia ul-Haq et l'Arabie Saoudite du wahhabisme. Les acteurs étant choisis, il ne restait plus qu'à encourager et subventionner la propagande islamiste auprès des populations de la région en mettant sur pied des groupes d'activistes. Jusqu'aux années soixante-dix, l'action terroriste était l'apanage de l'extrême gauche seulement. Les groupuscules extrémistes se disaient marxistes, marxistes-léninistes, maoïstes, etc. Ce n'est que dans les années quatre-vingt qu'on a vu émerger l'extrémisme

[15] Son auteur, Bernard Lewis a collaboré avec les services secrets britanniques puis a été conseiller au Conseil de sécurité nationale des États-Unis, où il prend Samuel Huntington comme assistant, et enfin conseiller de Benyamin Netanyahou ambassadeur d'Israël à l'ONU entre 1984-88. Il est le premier à parler de *choc des civilisations* dans son article "The Roots of Muslim Rage" dans Atlantic Monthly, de septembre 1990

islamiste[16], coïncidant avec "l'assistance clandestine" apportée par les Américains aux pays de la région.

Dans cette intervention, antérieure à l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, la CIA a investi une somme faramineuse pour créer, entraîner et former des groupes extrémistes. Le but était de provoquer les Soviétiques.

> "Nous n'avons pas poussé les Russes à intervenir, mais nous avons sciemment augmenté la probabilité qu'ils le fassent." [Interview donnée par Brzezinski à l'hebdomadaire français le Nouvel Observateur du 15-21 janvier 1998, no 1732, p 76.],

> "Les services secrets américains ont commencé à aider les moudjahidines afghans six mois avant l'intervention soviétique […] pour que les États-Unis puissent avoir "l'occasion de donner à l'URSS sa guerre du Vietnam"[Brzezinski, 1998].

Pour réaliser la déstabilisation de l'Union soviétique, les États-Unis lancèrent un programme de 40 G$ destiné à entraîner des opposants au Pakistan et en Afghanistan. On réalise aujourd'hui que ce programme a précipité le retrait de l'URSS et il a surtout contribué à la mise en place de théocraties puissantes et hégémoniques dans la région. Les événements de la Mosquée rouge au Pakistan ont montré à quel point l'ancrage de l'idéologie extrémiste est encore profond. Cet extrémisme a été fondé autour de l'idée de guerre sainte contre l'URSS.

Nous savons aujourd'hui que c'est le 3 juillet 1979 que :

> "… le président Carter a signé la première directive sur l'assistance clandestine aux opposants du régime prosoviétique de Kaboul. Et ce jour-là, j'ai (Brzezinski) écrit une note au président dans laquelle je lui expliquais qu'à mon avis cette aide allait entraîner une intervention militaire des Soviétiques."[Brzezinski, 1998].

Voilà donc comment l'Afghanistan, victime de sa géographie, s'est trouvé mêlé malgré lui à cette bataille planifiée par les États-Unis pour déstabiliser l'URSS communiste[17] pour des raisons idéologiques.

---

[16] Il ne faut pas négliger aussi le rôle de la révolution iranienne de Khomeiny dans ces événements, mais même s'il y a eu impact sur les populations des pays musulmans, cette influence reste faible, car la plupart des pays dits musulmans sont d'obédience sunnite.

L'Afghanistan a donc été victime de cette stratégie d'implantation de l'islamisme dans la région, que l'administration américaine n'a jamais niée, afin de mobiliser les populations et précipiter le régime des athées soviétiques. Pour cela, on est allé jusqu'à transformer les réfugiés économiques en *mouhâjirin*.

> "Certes, plusieurs centaines de milliers d'Afghans se trouvaient déjà en Iran en 1978 à titre de travailleurs migrants, et se sont déclarés réfugiés, ou mieux *mouhâjirin* – terme qui renvoie à l'hégire de Mahomet à Médine en 622 –, par hostilité à un régime réputé athée." [Centilivres et Centilivres-Demont, 2000].

À la question de savoir s'il ne regrette pas d'avoir favorisé l'intégrisme islamiste, d'avoir donné des armes et de l'encadrement à de futurs terroristes, Brzezinski répond :

> "Qu'est-ce qui est le plus important au regard de l'histoire du monde ? Les talibans ou la chute de l'empire soviétique ? Quelques excités islamistes ou la libération de l'Europe centrale et la fin de la guerre froide ?" [Brzezinski, 1998]

Voilà qui résume bien les préoccupations des États-Unis à ce moment. Voilà ce que l'Amérique, à travers ses intellectuels et ses idéologues, croyait être la menace. Donc, la priorité était l'élimination de la menace communiste. Les États-Uniens voyaient que leur insécurité provenait de l'existence et l'avancé de l'idéologie communiste. On se demande si, après les événements du 11 septembre, le Conseiller à la sécurité des États-Unis de l'époque oserait encore désigner les groupes extrémistes islamistes de « quelques excités », alors que la première puissance mondiale a été touchée par ces derniers.

Depuis les événements de 2001, les états-uniens considèrent que le danger et la menace première viennent fondamentalement des extrémistes et des radicaux islamistes, donc la menace a changé et la sécurité avec.
Encore une fois l'Afghanistan est envahi, mais cette fois-ci pour endiguer la menace de l'idéologie islamiste. Incapable de faire cavalier seul quelle que soit la raison, les États-Unis demandent à la communauté internationale d'intervenir. L'OTAN s'est vu confier la mission de faire l'opération inverse du « Croissant vert » avec les taliban, ceux-là mêmes qui ont bénéficié du supports et soutiens direct et indirect américain à leur création et à leur accession au pouvoir. Il s'agit maintenant de désamorcer l'idéologie islamiste avec toutes les conséquences que vit la région. L'Afghanistan, après avoir incarné la menace communiste,

---

[17] Une littérature assez abondante a traité de ce sujet en particulier : Ahmed Ahmed Rashid. *L'ombre des taliban*. Paris, Éditions Autrement Frontières, 2001 et George Tenet, *At the Center of the Storm: My Years at the CIA*, HarperCollins, 2007.

représente maintenant la menace islamiste. Il ne demeure pas moins que la menace est toujours idéologique d'abord.

En guise de conclusion.

Tout au long de la préparation de la guerre d'Irak, les politiques américains ont mené à bâton rompu, une campagne d'information qui a culminé par l'exposé au Conseil de sécurité de Colin Powell, Secrétaire d'État américain, expliquant l'importance de la menace irakienne et l'urgence d'intervenir pour la sécurité mondiale. Aujourd'hui, nous savons que cette menace n'avait pas de fondement. Alors, pourquoi les États-Unis ont fait la guerre à l'Irak au nom de la sécurité ? La réponse à cette question permet de voir, à la lumière du cadre théorique que nous avons commencé à définir plus haut, de quel type de menace parlent les responsables des États-Unis lorsqu'ils mettent en avant l'argument sécuritaire. Ce discours sur la sécurité ne se donne pas facilement au dévoilement. D'où la nécessité de ce détour, par l'affaire de Suez et l'invasion de l'Afghanistan, pour montrer la forme que prend le concept de sécurité en général, car ce dernier change dans sa forme, selon le temps et le lieu. Cette forme générale que le concept de sécurité prend et qui est constituée par l'interrelation complexe des sous-concepts sécuritaires, comme la sécurité militaire, la sécurité humaine, la sécurité politique ou autre, nous la nommerons la *sécurité idéologique*.

Regardant de près ce qui s'est passé en Irak… après les fouilles des soldats et experts américains pour trouver des traces d'armes atomiques et chimiques, on sait que l'Irak n'était pas en possession des armes prohibées. On est en droit de se demander si cette invasion n'avait pas pour but de sécuriser l'approvisionnement de pétrole des États-Unis. Cette hypothèse a été démentie par les experts, car il n'y avait pas de menace économique ou commerciale contre les États-Unis de la part de l'Irak, puisque le pétrole irakien était presque en totalité exporté aux États-Unis en vertu de l'opération "pétrole contre nourriture", conséquence de la première guerre du Golfe. Il n'y avait pas non plus de menace "classique" pour justifier l'invasion de l'Irak, sachant que Bagdad avait déjà perdu le contrôle d'une partie de son territoire suite à l'invasion du Koweït. Il y avait une zone aérienne interdite à l'aviation irakienne au sud du 36e parallèle.

Quels dangers alors les États-Unis percevaient-ils ? La réponse à cette interrogation ne peut être donnée par la définition classique du concept de sécurité. On a vu, à travers les exemples analysés précédemment, que le concept de sécurité est un concept complexe.

Dans le cas de l'affaire de Suez, la menace principale perçue par les Américains était la conception colonialiste d'organiser le monde, donc la menace était l'idéologie colonialiste. Dans le cas de l'Afghanistan, la menace provenait d'abord de l'idéologie communiste, ensuite de celle de l'islamisme. On peut ajouter aisément les cas du Vietnam et de la Corée qui représentaient l'exemple type de la menace idéologique pour les États-Unis. Ce qui ressort de l'analyse de ces exemples et qui est commun à ces cas que nous avons traités, c'est bien

la menace idéologique. Tantôt elle est communiste, tantôt islamiste. Dans tous les cas, ce qui cause la menace, c'est la différence entre le système de croyances et de représentations.

Si l'hypothèse de la sécurité idéologique est valable pour l'Irak, le Vietnam, la Corée et l'Afghanistan, alors, qu'en est-il pour l'Arabie Saoudite? À première vue cette situation parait être un contre-exemple. Car si la guerre est menée au nom de la sécurité idéologique en Irak, pour imposer la démocratie libérale, pourquoi les États-Unis n'ont-ils pas envahi l'Arabie Saoudite, puisque ce pays impose un régime théocratique ? C'est là où l'on réalise que le concept de sécurité n'est ni un simple concept militaro étatique ni un concept fait de juxtaposition de sous concepts comme le propose l'École de Copenhague. Mais il s'agit bel et bien d'un réseau de concepts qui sont interdépendants.

Alors, la sécurité idéologique est un réseau de concepts chapeautant un ensemble de "sous concepts" militaire, humain, environnemental, politique, institutionnel, économique, sociétal et bien d'autres. Ces derniers sont dans des interactions non mécaniques. Ces interactions dépendent du lieu et du temps dans lequel se déploie la sécurité. Car la *sécurité* n'est que le produit des transformations du système international qui ont modifié radicalement la perception des menaces et l'objet même de la sécurité.

Cette démarche ne visait pas à désigner la menace ou à construire une stratégie de sécurité. Mais plutôt à tenter de comprendre comment et pourquoi cette menace est construite et dans quel but les politiques nous proposent telle sécurité et pas une autre.

Références bibliographiques

Bernard Lewis. "The Roots of Muslim Rage" dans *Atlantic Monthly*, septembre 1990.

Bourdieu, Pierre, *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

Brunel, Dorval: "La sécurité économique depuis le 11 septembre : changement ou renforcement?". http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article104.

Brzezinski, Zbignew. *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*. Éditions Hachette Littératures. Paris 1997.

Brzezinski, Zbigniew. *Le Vrai Choix*: *L'Amérique et le reste du monde*. Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.

Brzezinski, Zbigniew. Interview donnée à l'hebdomadaire français le Nouvel Observateur du 15-21 janvier 1998, no 1732.

Centilivres, Pierre. Centilivres-Demont, Michiline. « Exil et diaspora afghane en suisse et en Europe ». *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, no 30, juin-décembre 2000.
http://www.ceri-sciencespo.com/publica/cemoti/textes30/centlivres.pdf

Centlivres, Pierre ; Centlivres-Demont, Micheline**.** *Portraits d'Afghanistan*. http://www.ethnographiques.org/2003/Centlivres,Centlivres-Demont.html#nh1

Gayet, Anne-Claire. "La Sécurité Humaine dans le Contexte Occidental: un Concept Relatif ? Contrôles Migratoires et Criminalisation des Etrangers", *Human Security Journal* (CERI, Sciences Po), Vol 6, Spring 2008, p 92-104.
http://www.peacecenter.sciences-po.fr/journal/

Irwin M. Wall. *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, Éditions Solel, 2006.

Macleod, Alex**.** "Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique". Revue: *Cultures et Conflits* n°54 2/2004. p 12-51.
http://www.conflits.org/document1526.html#ftn1.

Péron, Michel. "Liberté des mers et hégémonie commerciale chez les économistes anglais du XVIIe siècle", *Cités*. Paris, PUF, n° 20, 2004, p91 à 111.

Rashid, Ahmed. *L'hombre des talibans*. Paris, édition Autrement Frontières, 2001.

Tenet, George, *At the Center of the Storm: My Years at the CIA*, Harper Collins, 2007.

Thuillier, François. "La menace terroriste: essai de typologie", *Revue politique et parlementaire*, no 1028, janvier/février/mars 2004.

Von Clausewitz, Carl. *De la guerre*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1992.

Williams, Michael C. "Hobbes and International Relations: a Reconsideration", *International Organization*, vol. 50, no 2, printemps 1996.
http://www.jstor.org/stable/2704077

En quoi la conception morphologique des relations internationales peut renforcer l'action des institutions mondiales ?

Lucien SA Oulahbib, Enseignant chercheur au CLESID (Centre Lyonnais d'Études de Sécurité Internationale et de Défense, Lyon III). Derniers ouvrages parus : *Nature et politiqu*e, et *Actualité de Pierre Janet*, éditions l'Harmattan, 2008.

Résumé

Il a toujours existé une volonté transnationale de renforcer la déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par 58 États de l'ONU en 1948 en articulant libertés et séparation des pouvoirs, voire aujourd'hui bonne gouvernance et développement comme l'a souligné en juillet 2009 le nouveau président des USA, Barak Obama.

Néanmoins cette corrélation semble fragilisée dans son effectivité par l'idée encore dominante stipulant qu'elle serait principalement *construite* au bénéfice de l'Occident et donc que sa contrainte *objective* n'aurait pas de caractère morphologique i.e *nécessaire*.

L'analyse tentera ici de démontrer que cette hostilité provient non pas, *surtout*, d'un déficit d'image de leur pratique occidentale mais, *d'abord*, de la faiblesse morphologique de leurs assises universelles.

Summary

There has always been a desire to strengthen transnational the Universal Declaration of Human Rights adopted by 58 States of the United Nations in 1948, and in better link between freedoms, separation of powers, or good governance and development as recalled in July 2009 the new U.S. president, Barak Obama.

This correlation seems otherwise restrained at least weakened in its effectiveness by the idea still dominant effect that it would be built primarily for the benefit of the West and that his objective aspect is not to have morphological i.e necessary.

The analysis will attempt here to demonstrate that this hostility comes not and above all from a poor image of Western practice but, first, from the weakness of the morphological aspects linked whis this kind of values.

Introduction.

Quel est l'état, général, des *Relations Internationales* ? Il s'agit d'un monde *oligopolaire* qui implique un résultat historique de type agrégatif ayant créé un *modus vivendi* ou un *statu quo* entre un nombre limité (*oligos*) de *polities* (Baechler, 1985, p11) (entre cinq à vingt selon Baechler, 2000, p84) ; c'est-à-dire des ensembles donnés de traditions particulières

s'étant édifiées en des formes singulières avec comme double objectif, affiché, la paix et la justice, et dont la puissance s'est équilibré au fil du temps, aucune n'ayant pu gagner contre toutes les autres. Surtout lorsque la destruction de l'une entraînerait automatiquement celle de l'autre.

Par ailleurs cette oligopolarité peut être dite, *aujourd'hui*, au-delà des divers calendriers qui organisent, relativement, le Temps humain, *pluri*latérale : en effet, chaque *politie* la constituant connaît une diversité culturelle qui s'influence réciproquement. C'est-à-dire qui assure d'une part son existence spécifique comme passage à *cet* être, ou affirmation en propre, mais qui, d'autre part, s'édifie selon une réciprocité ou interaction dans laquelle chacune des parties apprend l'une de l'autre et donc partage certaines valeurs fondatrices ; quand bien même cette « sagesse » soit bien plus les résultats des circonstances historiques que d'une décision transcendantale.

Ceci se distingue foncièrement de la *multi*polarité qui, elle, ne reconnaît ni n'accepte aucune autre polarité que la sienne en propre - ou l'unilatéral en réalité - en ce sens qu'elle refuse d'une part le critère ultime de l'universel, seul à même de cerner, *réellement*, ce qu'il en est par exemple de la liberté cette condition *sine qua non* à la croissance comme au développement humain ; d'autre part la multipolarité refuse paradoxalement le devenir, celui de l'action réciproque ou interaction qui entraîne nécessairement des transformations permettant de *surmonter* les contradictions engendrées par la diversité et l'évolution de l'ensemble.

Cette *oligopolarité plurilatérale* dans laquelle nous vivons, n'a certes pas surgi d'un coup en Europe et dans le monde ; elle s'est trouvée confrontée au dilemme de l'hostilité permanente ou de la coopération obligée ; dilemme s'accentuant ou s'amenuisant non seulement selon les périodes, mais aussi selon les rôles conjoints et *spécifiques* des élites et des institutions que les *polities* se sont données comme on a pu le voir en Europe avec l'impérialisme napoléonien d'une part (comme l'a bien montré Yves Roucaute, 2004, chap.8), et le nationalisme allemand d'autre part[18]. Ce qui implique également d'établir le pourquoi des

---

18 Le livre de Fritz Stern, Politique et désespoir, les ressentiments contre la modernité dans l'Allemagne préhitlérienne, (1961, USA, traduction C. Malamoud, Paris, Colin, 1990) montre bien comment, entre 1850 et 1922, des idéologues, antisémites, allemands influents, comme Paul de Lagarde, Julius, Langbehn, Arthur Moeller van den Bruck (auteur en 1922 du livre Le Troisième Reich), détestent « par dessus tout le libéralisme » (p.10), parce qu'il est « à la base de la société moderne » (ibid.). Ils « sont dégoûtés de la solitude, ils désirent une nouvelle foi, une nouvelle communauté de croyants, un monde aux normes établies sans incertitudes, une religion nationale qui unisse tous les Allemands ». Stern fait état, d'une « envie de fascisme » (p.6) qui s'affirme dans les propos du poète autrichien Hugo von Hofmannsthal (p.13) : « non pas la liberté, mais des liens communautaires (Bindung)…Le combat des Allemands pour la liberté n'a jamais eu plus de ferveur et cependant eu plus de ténacité que ce combat pour une véritable contrainte (Zwang), ce refus de se soumettre à une contrainte qui n'était pas assez coercitive… Il a commencé comme une opposition interne à ce

disparités entre les *polities* ; par exemple en Europe le fait que la France et surtout l'Allemagne aient succombé à la tentation totalitaire, à la différence du Royaume Uni.

En seconde approximation, il apparaît que dans ce dernier cadre, celui de cette possibilité, pratique, de pouvoir définir un *modus vivendi* et un *statu quo,* il existe, de plus en plus, au temps, absolu, d'*aujourd'hui*, quelque chose de politiquement inédit qui lie bien plus qu'il ne sépare : celui de souder les règles minimalistes de « coexistence pacifique » sur un socle universel en apparence normatif – par exemple celui du Préambule à La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, lorsqu'il est question de « dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine » – mais en réalité de type ontologique.
Voilà le paradoxe : les adeptes du relativisme et du dysfonctionnement, peuvent en réalité s'exprimer sur les acquis d'une base ontologique enfin dégagée. Ce n'est pas essentialiste ou fixiste que de l'exprimer, mais bien morphologique *et* en devenir permanent, tel que d'ailleurs le même Préambule précise un peu plus loin :

> « Considérant que la méconnaissance et le mépris des Droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, […] » ;

or, il s'avère au vu que cette considération principielle dépasse sa réalité normative en ce sens qu'elle *est* réalité ontologique empiriquement repérable.

Sauf qu'il serait alors loisible selon le vocabulaire en vigueur dans le corpus des études consacrées aux relations internationales de cataloguer d'idéaliste / constructiviste voire également de libérale et même impérialiste, en tout cas non *réaliste*, la question suivante qui synthétise la question morphologique esquissée depuis le début :

Pourquoi la liberté de penser et d'entreprendre, la séparation des pouvoirs, la bonne gouvernance en un mot, ne sont pas considérées comme des valeurs communes à l'Humanité ? C'est-à-dire comme parties prenantes de la *Tekhnè* propre au vivre ensemble ?

Ainsi, il semble bel et bien que ces éléments devraient être pris comme des conditions *réalistes*, i.e nécessaires, au même titre que les lois de l'électricité, du moins s'il est question de *construire* un système stable de relations internationales dans lequel le plus grand nombre y gagnerait.

---

soulèvement spirituel du XVIe siècle que nous saisissons le plus souvent sous ses deux aspects, Renaissance et Réforme […] ». N'oublions pas également le Discours à la nation allemande de Fichte qui met en avant la suprématie civilisationnelle de la culture allemande dont sa langue en particulier.

Néanmoins, on peut objecter, et ce au-delà des différences d'approches conceptuelles, que ces termes recouvrent des réalités *politiques* qu'il n'est pas possible d'observer et encore moins d'appliquer n'importe où.
En gros, il semblerait par exemple délicat de demander à des formations sociales de type tribal d'adopter la morphologie de l'État de Droit en l'espace de quelques années alors que celle-ci a en effet mis plusieurs centaines d'années en Europe avant de s'ériger comme solution morphologique du vivre ensemble. Cette objection n'est pas quelconque.
Car elle peut déployer un argumentaire bien plus consistant que la thèse concurrente stipulant que la principale cause de leur absence serait à chercher du côté du colonialisme et de ses effets « néo » et « post ». Mais est-ce à dire que l'importance disons systémique de cette objection doit empêcher de penser que la question du temps, soit une succession donnée de durées, ne peut être l'obstacle qui en interdirait la saisie ? Car l'on peut fort bien raisonner également en termes de transitions entre les durées, de passage à niveaux, d'écluses, ce qui s'effectue par exemple lors de l'entrée progressive, semée d'embûches, de nouveaux pays au sein de l'Union européenne…

Dans ces conditions il n'est pas contradictoire de penser aux points de passages obligés de la bonne gouvernance et la manière transitoire d'y arriver.

Mais l'énoncé protocolaire n'est pas clos pour autant quant à sa vérification de ses *a priori*. Il existe en effet une autre objection qui stipule que si période de transition il y a, elle ne s'effectue pour le moment dans le monde que dans des cadres politiques autoritaires. Pourquoi ? Parce que le tout démocratique tel que le multipartisme par exemple aurait plutôt produit l'anarchie économique et/ou politique, d'où la nécessité d'un régime fort comme en Chine, voire…au Chili sous Pinochet ; on peut aussi citer l'Algérie, la Russie… certains pays africains…le Bénin…

Cette objection elle aussi n'est pas quelconque, mais elle ne doit pas empêcher d'avancer que le régime démocratique ne se réduit pas au multipartisme, qu'il se fonde essentiellement sur la séparation des pouvoirs, et ce au-delà de la forme politique qu'il peut prendre institutionnellement.
Qu'il faille également là aussi concevoir des périodes de transition, certainement. Mais cela ne doit pas empêcher d'avancer que l'autoritarisme n'est qu'un moment, parce qu'il risque de devenir un frein à la bonne gouvernance. Et c'est bien l'explication de la nécessité de celle-ci qui reste au bout du compte l'axe d'approche fondamentale, au-delà du rythme et de l'allure, variables nécessairement différentielles.
Aussi convient-il d'entamer un débat de toute urgence sur les conditions morphologiques de la bonne gouvernance, qu'il s'agit cependant de distinguer avec les moyens spatiotemporels de l'appliquer ici et maintenant. Or, il semble bien que les conditions d'un tel débat ne sont pas réunies parce que les relations internationales par exemple au niveau des institutions de

conciliation véhiculent encore des approches conceptuelles et doctrinales en retrait avec les réels défis de l'heure.

1. Le contexte actuel

Les dirigeants de la Corée du Nord semblent aujourd'hui revenir en arrière sur sa dénucléarisation militaire. Le font-ils depuis qu'ils ont la conviction que le régime khomeyniste cherche à gagner son bras de fer avec l'ONU en général, les USA en particulier, et convient-il dans ce cas de l'imiter ? Et/ou le font-ils parce qu'ils l'ont toujours effectué lorsque les discussions abordent la phase finale du désarmement réel ? N'entrons pas dans le détail de la discussion qui n'est pas ici l'objet.

Avançons seulement que les offres de dialogue à nouveau proposées par la nouvelle administration américaine, semblent avoir été rejetées, (par exemple le 4 juillet 2009 avec l'envoi nord coréen de plusieurs missiles balistiques), parce que ces offres sont en réalité biaisées. Car le *fait* de cataloguer déjà ces régimes de dictatoriaux voire seulement d'autoritaires ne sera pas partagée par eux, *alors que c'est précisément là le point pivot*, du moins officieux, de toute la discussion avec leurs représentants ; officieux, puisque le point officiel est lui plutôt axé sur le pacte de non prolifération nucléaire signé par exemple par l'Iran que celui se targue de respecter.

Néanmoins c'est cet écart (*discrepancy*) de définition qui semble fonder, à tort ou à raison et en tout cas en sourdine, la pression effectuée sur l'Iran et la Corée du Nord et, en retour, le déni de ceux-ci de celle-là ; le tout du débat étant doctement résumé ainsi : des régimes dictatoriaux / autoritaires sont-ils aussi fiables que des régimes démocratiques pour lutter contre la prolifération nucléaire d'une part, et réfréner leur usage d'autre part ?

On voit bien que la réponse à cette question est, au moins pour une part, subordonnée à la *discussion collective préalable* sur la qualification de la *nature* de ces régimes.

Une telle discussion – de nature morphologique et que l'on abordera donc plutôt en seconde partie – aurait en effet son intérêt si elle pouvait s'inscrire dans un cadre formel incontesté définissant ce que l'on entend formellement par régime démocratique, *i.e* au niveau des traités et chartes régis par le Droit international ; ce qui n'est pas le cas on le sait : il n'existe pas en effet de charte ou traité définissant *strictement* ce qu'est un régime démocratique ; et la Charte onusienne des droits de l'Homme est soumise à de nombreuses interprétations, on l'a vu dans les débats entourant les conférences dites de Durban (I et II).

Donc, puisqu'il n'en existe pas, convient-il alors de s'en remettre au seul réalisme de la puissance, malgré les bonnes intentions contraires affichées telles que, on l'a dit, ces offres « obamaiennes » de dialogue (qui existaient d'ailleurs déjà sous les présidences Carter et Clinton soit dit en passant) ? Car, qu'a-t-on vu ces derniers temps ? Un raidissement nord coréen et iranien, au-delà des vicissitudes intérieures récentes pour ce dernier État.

Or, pourquoi ne pas opérer ce que l'on appelle aux échecs une fourchette : à la fois accepter une certaine reconnaissance de leur fait nucléaire en l'analysant comme un désir d'être

reconnu comme une grande puissance, et, à la fois entamer une discussion longue et ferme avec ces deux États sur les conditions morphologiques permettant à une grande puissance d'être réellement puissante et de ne pas seulement apparaître puissante. Plus strictement dit, entamer une telle discussion n'est pas seulement idéaliste, elle est aussi réaliste en ce qu'elle utilise les nouvelles conditions médiatiques pour forcer les régimes à la preuve idéelle, à l'affrontement symbolique au sens où la stratégie se situe aussi dans l'imaginaire au sens non pas seulement littéraire mais aussi mathématique des nombres imaginaires : il s'agit d'entraîner ces régimes, dont les briques autoritaires sont tenues par le ciment de l'idéologie, dans un débat à même de les pousser à risquer leur propre prestige. Ainsi l'actuel président iranien n'a de cesse de demander un débat sur la Palestine, sur le rôle de l'islam, sur ce qu'il pense de la démocratie, etc., or, il faut accepter ces défis puisque les combats sont également oratoires, rhétoriques, ce sont aussi des sortes de *potlatch* tels que les a circonscrit Marcel Mauss ; on ne sort pas en définitive de la conception grecque de la guerre (*Polemos*) que les musulmans d'ailleurs ont intégré dans la notion de Djihad.

Cette figure de la fourchette n'est pas à négliger d'emblée.

On ne peut pas se contenter de la position pseudo réaliste qui consiste à avancer en quelque sorte cela : s'il existait une définition *formelle* du régime démocratique qui servirait par exemple de *charte d'adhésion* à l'instar des Critères de Copenhague permettant l'adhésion à l'Union européenne, l'ONU ne regrouperait que des États démocratiques, et le Conseil permanent de Sécurité comprendrait d'autres membres que les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, tous détenteurs de l'arme nucléaire (ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que tout pays détenteur de cet arme en fasse partie…), ce qui n'est pas le cas. Certes, mais n'est-ce pas précisément ce manque, là, qui pose problème aujourd'hui ? Car l'on ne voit pas au nom de quoi l'on interdirait à une nation d'acquérir la puissance nucléaire y compris militaire qui semble être le garant de l'indépendance nationale comme le disait un certain Charles de Gaulle. Dans ces conditions le débat serait tout autre.

Et c'est bien un problème incontournable qui montre bien, insistons-y, l'importance de la question morphologique alors que l'on croit qu'il s'agit d'un pur débat théorique / sémantique, bref, académique.

Pourquoi ? Parce que son idée forte consiste à créer un cadre symbolique tel qu'il permette de prendre au mot les pays qui y souscrivent. Ainsi dans le texte final régissant les conclusions de Durban II il est question de « famille humaine », de lutte contre tout un ensemble de discriminations qui cependant nécessite pour qu'elles reculent *dans les faits* d'une morphologie donnée de pratiques concrètes démultipliées en autant d'applications très précises qui ne peut dans ce cas plus faire l'impasse sur la recherche d'un accord entre les mots et les choses. Or, seule une approche morphologique s'attacherait ainsi à observer dans le quotidien des travaux et des jours ce qu'il en *est* réellement.

Ainsi il s'agirait de minimiser au sens de maximiser les chances par un minimum de risques (minimax). Comment ? En laissant venir. En prenant au mot les forces hégémoniques des deux régimes dans leur désir de coupler indépendance et fierté nationales avec la possession nucléaire. En levant donc toutes les sanctions. En normalisant les relations avec ces deux

pays. Mais, en même temps, il s'agira de fonder plus solidement le caractère universel des liens entre liberté, démocratie et paix alors que pour l'instant il ne s'agit que de conventions dénoncées, entre autres, par ceux-là mêmes qui veulent imposer les leurs.
Comment rendre plus solides de tels liens et ce de telle sorte que la normalisation proposée avec les deux pays cités soit réellement productive de liberté, de démocratie et de paix ? De deux façons : premièrement, il s'agira par exemple d'inciter des États comme les USA le Japon et la France à reconnaître la Corée du Nord qui est membre de plein droit au sein de l'ONU ; notons d'ailleurs que d'autres dictatures y sont aussi de plein droit, et même dirigent ou ont dirigé des commissions comme celle des... droits de l'Homme (ex : la Libye). Mais il s'agira aussi de suspendre toute aide, y compris alimentaire, du moins officielle (non ONG), en considérant que puisque la Corée du Nord exige que l'on respecte son indépendance eh bien il n'y a aucune raison de la traiter en nation assistée.
Le problème n'est alors pas tant de créer le chaos que de se servir de celui-ci comme levier d'Archimède à même de poser au centre du débat la question morphologique des critères du développement humain qui peuvent être fondés en "dur" au même titre que l'électricité ou l'aéronautique. Ce qui mène au deuxièmement : il s'agit dans le même temps de conditionner les transferts de technologies, les aides au développement, etc., à leur adéquation à ces critères morphologiques renforçant la liberté, la démocratie et la paix. Dans le détail, il sera question de l'établissement de critères similaires à ceux de Copenhague (régissant comme on le sait l'adhésion à l'UE) qui puissent réglementer à vrai dire toutes transactions commerciales, tout échange international. Ainsi, s'agissant du commerce, le danger mis souvent en avant consiste à vendre des biens à haute technologie susceptible de renforcer l'arsenal militaire des dictatures : sauf que rien n'empêche à ce que ces biens soient soumis à des restrictions dictées par ces critères morphologiques, ce qui évite d'ailleurs l'idée de l'embargo en général et donc empêche que certains pays s'en servent pour expliquer à peu de frais leur manque de développement.

Le débat s'orientera alors nécessairement pour ces pays soucieux d'acquérir des technologies sensibles vers deux solutions : soit dénoncer ces restrictions, mais avec un manque certain d'arguments puisque les critères morphologiques, validés par exemple par l'Assemblée Générale de l'ONU (ce qui suppose bien sûr tout un futur travail d'élaboration en son sein), sont là pour protéger, légitimer et à la fin justifier tout refus ; soit accepter la mise en accord avec les critères morphologiques de liberté, de démocratie et de paix (CMLDP), ce qui amoindrira à terme les risques puisque cela forcera nécessairement ces régimes à commencer à se transformer comme on le voit tout de même quelque peu aujourd'hui avec la Russie et la Chine, même si cela reste insuffisant, du fait même d'ailleurs du manque de débat mondial sur la question de ces critères morphologiques.

Insistons sur ce point : dans l'univers médiatique mondialisé, un débat planétaire qui s'opérerait sur les critères de la bonne gouvernance comme il s'opère aujourd'hui sur les

changements climatiques aurait des répercussions non quelconques, et point seulement en termes de *soft power*. De même avec un débat sur les sciences sociales en Iran…
Mais revenons au réel concret : pour le moment, la situation actuelle est bloquée concernant l'Iran et la Corée du Nord, alors que pourtant sont avancés sans cesse les termes de dialogue et de multilatéralisme ; or, la question est déjà biaisée dès le départ puisque ces termes sont considérés comme purement conventionnels, y compris par ceux qui les mettent en avant ; i.e ils sont donc peu contraignants intrinsèquement, ce qui laisse la latitude de les contourner, tout en jouant sur les peurs et les rapports de force ; y compris pour les dialoguistes et autres multilatéralistes.
A contrario l'approche morphologique permet, elle, de mettre réellement toutes les chances de son côté puisque d'une part elle ne parle pas de tendre la main, elle la tend réellement en acceptant les revendications de l'autre partie, tout en lui faisant comprendre cependant que si celle-ci lâche cette main tendue elle tombera dans le précipice qu'elle aura en réalité elle-même creusé. Ainsi, concernant le cas iranien, si celui-ci - alors que ses principales demandes auraient été acceptées - persiste en réalité à modifier agressivement les conditions géopolitiques du Moyen Orient, il va de soi que la main tendue se transformera en poing de plus en plus poignant au fur et à mesure. Car à l'impossible nul n'est tenu.
Retenons *in fine* que l'approche morphologique permet de combiner réalisme et ouverture sur l'avenir alors que pour le moment nous n'avons ni l'un ni l'autre.

*

Prenons un autre exemple : le conflit israélo-palestinien reste incompréhensible si l'on ne comprend pas que sa racine est avant tout symbolique et en particulier religieuse, à savoir le refus d'admettre par la partie arabe que les Juifs ne sont pas appelés à rester des « protégés » (*dhimmi*) ou des marginaux comme ils l'étaient en Occident. Pour preuve, la mise à mort massive depuis 1997 des Ouïghours musulmans récalcitrants par le gouvernement post maoïste chinois ne soulève aucune émotion particulière parmi les musulmans européens et leurs alliés[19]. Cornélius Castoriadis l'avait autrefois remarqué s'agissant de la colonisation arabe et de la traite négrière organisée par elle[20].
Ainsi, concernant le conflit judéo-arabe les faits historiques montrent qu'en 1947, lors du vote onusien légalisant le partage, la partie arabe a refusé un compromis (toujours perfectible) bien plus avantageux au vu de leur situation actuelle ; tandis que la Jordanie, qui fait partie du camp arabe, contrôle 80 % de la Palestine historique ; de plus les Juifs installés

---

[19] http://www.ouighour.fr/

[20] http://www.republique-des-lettres.fr/232-cornelius-castoriadis.php et concernant la traite négrière voir le livre de Tidiane N'Diaye *Le génocide voilé*, Paris, Gallimard, 2008. Voir également son interview vidéo :

http://www.youtube.com/watch?v=5bNtpv7fIJY

depuis la fin du XIXe siècle ne l'ont pas fait par spoliation, il a fallu attendre surtout 1967 pour entendre parler de colonisation. Or, les instances internationales en général et les États occidentaux en particulier ont tenté de revenir sur leur décision en maintenant l'illusion d'une spoliation unilatérale en continu, par exemple en créant littéralement le statut permanent de « réfugié palestinien » et en faisant en sorte que cela devienne le principal point d'achoppement comme on a pu le voir avec le rejet du plan Clinton des années 2000 et les diverses *intifada* qui n'ont rien donné sinon la radicalisation réciproque des deux camps.
Mais cessons de ressasser. Que pourrait-on plutôt proposer de concret du point de vue morphologique, et ce même si cette question peut faire sourire au vu du nombre quasi infini de propositions avortées ?...

2. Le débat théorique : morphologisme / réalisme / multilatéralisme

A. La question morphologique

Il existe donc de plus en plus un décalage entre l'espérance mondiale d'un vivre ensemble aux données morphologiques particularisées par leur réalisation singulière, et un discours à double face, absolutiste et relativiste, qui rend bien trop fragile cette espérance. Sauf que ce dernier discours se nourrit d'erreurs stratégiques effectués par les puissances démocratiques qui doivent être pensées à nouveaux frais ; du moins si l'on veut faire bouger le curseur vers un « mieux » vivre ensemble à l'échelle mondiale.
Ainsi, la prospérité du plus grand nombre *doit* bénéficier de plus grandes coopérations interétatiques et interculturelles, mais elle peut échouer si cette affirmation ne s'appuie pas sur une analyse suffisamment fondée de ses conditions de possibilité. Par ailleurs, une réflexion sur les impasses de diverses réalités historiques peut être sinon un préalable du moins un passage obligé pour une meilleure compréhension des enjeux et de leurs différents obstacles. On le repère bien aujourd'hui dans le cas iranien, pakistanais, afghan ou dans le conflit israélo-arabe : au nom de quoi le régime khomeyniste et les frères ennemis de l'arabo-islamisme et du wahhabisme sunnite admettraient de réviser à la baisse leur ambition onto-théologique ou millénariste ? Surtout si les valeurs qu'on leur propose sont entachées de leur particularité « ontique » autrement dit ici « occidentale ».
Cette faille théorique se caractérise par l'ambiguïté du concept «multipolaire » puisqu'il entretient la confusion entre pluralité des formes culturelles *habitées* en effet de manière particulières et singulières (mais en ce sens pluripolaire ou encore l'acception wébérienne de la « polyphonie des valeurs » serait mieux approprié), et l'idée qu'une *multipolarité* de leurs valeurs non seulement pourraient mais *devraient* coexister. C'est-à-dire sans qu'il y ait, morphologiquement, le besoin d'une universalité de valeurs constitutives.

Ce serait bel et bien cette dernière qui permettrait de *dépasser* la phase de l'équilibre des rapports de force vers le renforcement de la coopération internationale dans des cadres divers.

Une telle faiblesse et confusion des approches théoriques et pratiques ne sont pas sans conséquences. D'ailleurs, et au-delà du fond, est-ce que la pression récemment effectuée par le nouveau président américain sur l'UE pour qu'elle accepte l'entrée de la Turquie en son sein exprime réellement ce « multilatéralisme »? La réponse n'est pas si simple. Car, loin de se substituer à une conception en effet par trop conservatrice de la puissance posée uniquement comme rapport de forces, cette ambiguïté conceptuelle bascule dans l'autre extrême, celle de croire qu'il s'agirait non seulement de comprendre l'autre, mais surtout de se transformer de telle façon que l'on puisse trouver grâce à ses yeux. Et le résultat attendu consisterait en ce que, voyant un tel changement fait en sa faveur, celui-ci accepte de faire sienne des valeurs de tolérance et de partage. Sauf que, et à nouveau, au nom de quoi ce dernier accepterait de les faire siennes alors qu'en les refusant il réussit, déjà, à faire bouger les choses en sa faveur ? Or, et c'est l'essentiel ici, l'idée d'un « mutuel agrément » dans un cadre autre que celui de l'équilibre de la terreur, nécessiterait à ce que des régimes et des groupes structurés pourtant sur base principale de la puissance et son extension, accepte de modifier cette base, comme d'ailleurs l'indique les critères dits de Copenhague s'agissant de l'adhésion à l'UE. Mais beaucoup de pays et groupes rechignent à cela, d'où leur remise en cause de l'universalisation des valeurs démocratique ; ce qui peut se comprendre puisque cette transformation risque de les voir s'effondrer comme on l'a vu avec la *perestroïka* et la *glasnost* soviétique ; d'où alors la double nécessité de faire admettre la question morphologique des valeurs propres au vivre ensemble et de prévoir une période de transition à même de les voir émerger selon un rythme et une apparence en propre.

B. La question stratégique

D'un autre côté, les exigences se nourrissent d'un certain nombre d'erreurs stratégiques et tactiques qu'il s'agirait de sérier. Il ne s'agit pas de leur trouver des circonstances atténuantes ou évidemment de les analyser comme ce vrai-visage-du-complexe militaro-industriel (dit « l'Empire » pour certains, qui paraphrasent ainsi l'univers imaginaire de la SF, par exemple *Star Wars*). Il s'agit de saisir ces erreurs stratégiques dans leur prolongement contemporain afin de comprendre en quoi leur écho résonne encore dans les discours hostiles à l'universalisme de certaines valeurs permettant enfin l'émergence du vivre ensemble à l'échelle mondiale. Par exemple le renversement de Mossadegh influe encore sur la politique des dirigeants khomeynistes. Mais aussi en quoi la confusion entre Vietcongs et communistes maoïstes et soviétiques a influé de telle sorte sur les débats idéologiques dans les démocraties avancées qu'il a en fin de compte masqué le génocide Khmer. En quoi la confusion entre réformateurs démocrates sud-américains et communistes a elle aussi

envenimé la situation et suscité des redondances qui se sont greffées à certains endroits (Bolivie, Venezuela) sur des questions identitaires. En quoi la confusion entre réformateurs indépendantistes algériens, nationaux-islamistes et baathistes, castristes et communistes, et aussi entre islamistes et anti-impérialistes, ont été autant de mécompréhensions qui ont d'une part terni l'image de la Modernité démocratique, d'autre part renforcé les ennemis de celle-ci. Ce qui ne veut cependant pas dire évidemment qu'elles en ont été la source même ni le ferment principal puisque le fondement de certaines forces consiste plutôt à utiliser les mécontentements pérennes liés à l'existence de *toute* structure sociale (Hegel) et au phénomène d'exigence accrue d'équité au fur et à mesure que la situation s'affine (Tocqueville) pour refuser en fait toute évolution de certaines traditions pourtant hostiles au développement des droits humains et à la morphologie du vivre ensemble. Ce sont ces deux côtés de la question qu'il faut voir alors que les réalistes et les conventionnalistes n'en voient qu'un seul. Observons comment.

3. L'exemple morphologique.

Prenons le concept de *développement humain* tel qu'il est aujourd'hui pensé par les instances internationales, en tant qu'expression pratique, quoique implicite, de l'universel des quatre libertés.

Il s'avère qu'il est uniquement saisi à partir des seuls critères quantitatifs évaluant les *ratios* en termes de démographie, de santé, d'éducation, de création et de répartition des richesses, or, cette limitation n'est pas justifiée, surtout, lorsqu'il n'est pas appréhendé des critères pourtant ontologiquement essentiels pour le développement de l'être humain, à savoir précisément les libertés de penser d'entreprendre, rendre justice, de partager.

La liberté d'entreprendre, par exemple, n'apparaît pas ou à peine au sein du huitième objectif du Millenium[21]. De son côté, le rapport onusien sur le développement humain de 2005 insiste bien plus sur telle ou telle tension politique exogène pour justifier tel retard que sur l'absence effectif, chez ceux-ci, des libertés de penser de rendre justice, de partager et d'entreprendre[22]. Alors que celui de 2008 met plutôt avant le problème du climat[23], tandis que celui de 2009 avance en causalité première le problème des frontières[24].

Or, il s'avère que moins un pays permet à cette *réalité morphologique* des quatre libertés de se déployer *et* de se développer, moins sa réalité historique pourra afficher croissance *et*

---

[21] http://www.un.org/french/millenniumgoals/pdf/mdg2008.pdf

[22] http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2005/chapters/french/

[23] http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/chapters/french/

[24] http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/

affinement, y compris dans les *ratios* habituellement présentés comme étant ceux du développement humain (c'est d'ailleurs l'axe de tout ce projet de recherches).
Par voie de conséquence, l'appréhension de la réalité morphologique contemporaine, en particulier géopolitique, montre que s'il existe, toujours, des blocs nationaux et/ou civilisationnels spécifiques les uns des autres et dont l'émergence et la réalité dans le temps sont historiquement situées, cela ne veut pas dire qu'ils puissent s'affranchir des conditions principielles de ce qui est hâtivement nommé la *bonne gouvernance*. Car il s'avère que son facteur premier n'est autre que celui de la liberté perçue sous ses divers angles, facteur guère mis en avant, hormis sa dimension politique ; et encore puisque celle-ci est essentiellement perçue en terme de droit d'expression, à l'exclusion des différents éléments qui marquent ontologiquement cette dimension, comme la séparation des pouvoirs et le respect des droits *constitutifs* (au-delà du fait qu'ils soient appelés divins, naturels, citoyens) des divers angles de la liberté.

Insistons sur l'exemple des différents indicateurs et autres instruments mis au point par l'ONU s'agissant du développement humain et de la lutte contre la pauvreté (projet dit du Millenium). S'ils veulent persuader qu'ils vont dans le sens d'une prise en compte des droits économiques et sociaux comme autant de droits de l'homme, il ne s'avère pas, pourtant, que soit spécifié une hiérarchisation des manquements concernant ces droits de l'homme par excellence que sont les libertés de penser et d'entreprendre. Or, une discrimination des causes est à établir entre celles que l'on pourrait caractériser de premières, comme le refus de laisser croître et se développer les libertés de penser et d'entreprendre qui caractérisent le régime démocratique, et celles qui proviennent des excès et des manques de volontés de puissances organisées, qu'il s'agisse d'États ou d'entreprises, ces dernières devant alors être plutôt considérées comme des causes secondes (du moins si l'on sert de cette délimitation aristotélicienne classifiant ainsi dans sa métaphysique les déterminations causales de l'Être).

Ainsi, s'il existe un indicateur du développement humain (IDH) qui articule des indicateurs de longévité, d'éducation et de niveau de vie, *rien n'est dit, dans cet indicateur, que suivant le régime politique et son mode d'organisation économique et sociale, les autres indicateurs appropriés vont être plus ou moins renforcés ou amenuisés, en particulier s'agissant du niveau de vie*.
Rien n'est réellement précisé sur la nature des causes premières et secondes qui déclinent empiriquement ce qu'il en est, et exposent le contenu de la philosophie politique qui régit la formation sociale considérée. Or, il semble bel et bien qu'il ne suffit pas d'énumérer les manquements au développement humain, si n'est pas établi en *a priori* que l'impasse effectuée sur des principes essentiels comme les libertés de penser et d'entreprendre, le respect de soi et d'autrui qui implique justice et partage, entraîne immanquablement de telles conséquences défavorables.

L'on peut certes rétorquer que ce primat de la liberté, et cette subdivision entre causes premières et secondes, doivent être prouvés empiriquement. Objectons que pour une part la démonstration empirique existe, et elle a eu même déjà lieu de façon massive lorsqu'il fallut comparer les résultats des ex-pays communistes et ceux des pays dits « libres » si l'on se rappelle la formule consacrée.

Pour une autre part, la démonstration continue, ne serait-ce qu'en comparant les pays africains, sud-américains et certains pays d'Asie.

Ainsi, une objection épistémologique et méthodologique majeure empêche d'avancer des statistiques sans établir dans le protocole quelles sont les variables à expliquer et celles qui en ont charge de le faire. Il ne suffit pas de corréler des variables, par exemple entre le caractère privé de la propriété, la répartition des richesses et le niveau de vie moyen, pour en conclure une inférence *directe* des deux premières sur la dernière. Voire de la seconde sur la première, en présupposant par exemple qu'une suppression de la première pourrait contrebalancer les effets de la seconde. C'est pourtant le cas pour d'innombrables statistiques qui établissent de telles corrélations entre le nombre de propriétaires, le pourcentage de richesses et le niveau de pauvreté.

Si l'on prend un autre exemple, la corrélation entre la dette de certains pays du Sud et leur pauvreté devient moins pertinente lorsque l'on ne tient pas compte *du degré de corruption de l'oligarchie en place.* Souvent dans ce genre d'analyse, seul l'impact des variables nommées FMI et Banque Mondiale est pris en compte en tant que *structure causale* ce qui est réducteur et en tout cas n'aide guère à l'appréhension *d'ensemble* du fait social qu'est la misère du monde…

L'exemple actuel de certains pays dit du « Sud » le démontre amplement : le passé colonialiste ne peut expliquer *à lui seul* les dérives de l'oligarchie en place (comme il est prétendu de plus en plus par la *Vulgate* s'auréolant aujourd'hui d'un vernis universitaire)[25].

Pourtant Baudelot et Establet (2000) franchissent le pas en expliquant dans un livre *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998* que :

> « La mise en place d'institutions politiques efficaces dans les pays du Sud emploiera longtemps encore beaucoup d'énergies, ne fût-ce que pour effacer les traditions de corruption et de dictatures établies par plusieurs siècles de colonialisme et de néocolonialisme » (p 214).

Ainsi, la vision actuelle des statistiques visant à mesurer le développement humain est troublée par une telle appréhension édulcorée, caricaturée.

Des forces de pression idéologiques ont aggravé cette vision réductrice en multipliant les indicateurs parcellaires, sur la faim, le niveau de vie, la santé, la prison, sans se rendre compte que leur insuffisance est bien plus liée à l'inexistence de ces causes premières, les libertés de penser d'entreprendre de rendre justice de partager, plutôt que le seul

[25] Lire sur ce point Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français*, Paris, (1984) Albin Michel, 2005.

affaiblissement de l'effort public ou les corrélations ayant trait à la propriété privée des moyens de production.
Ce sont ces libertés, là, qui conditionnent la bonne condition de tous les indicateurs que ces ONG mettent sans cesse en avant.
Autrement dit, l'existence de régimes dictatoriaux a bien plus été la *cause première* de la misère et, plus généralement du non développement humain, que les excès de puissance d'organismes comme la CIA américaine, ou la réduction libertarienne des finances publiques qui a plutôt aggravé le sous-développement que produit ce dernier ; mais l'activation de celle-ci est apparue comme la seule responsable des malheurs des peuples. Il faut expliquer pourquoi il existe des instruments qui, dans certains pays, n'ont guère d'impact, du fait de leur manquement aux causes premières, comme la liberté ; celle-ci devant être jugée non pas depuis la forme occidentale aujourd'hui atteinte, mais de son universalité morphologique. Celle qui institue que la liberté, et l'ensemble des angles qui l'instituent, est en elle-même une méthode politique par excellence de gouvernance ; même si ses insuffisances, permanentes, nécessitent un réajustement lui-même permanent.

Conclusion

La question *morphologique* réside moins dans le fait de savoir qu'il existe plusieurs cultures et traditions que dans celui de se demander ce qu'elles *apportent ou retranchent*, *réellement*, aux droits fondamentaux de l'humanité, à son universel, à la nécessité de son déploiement, c'est-à-dire sa croissance, et de son développement, à savoir le sens politique de cette dernière.
C'est, *là*, le point crucial. Car il ne s'agit pas de se demander, seulement, s'il existe une *forme* absolue de la liberté, en général, qui *devrait* s'appliquer partout, un peu à la façon dont était pensé un certain universalisme d'origine européenne, et aussi, et ce encore à l'heure actuelle, le prosélytisme islamiste.
Il s'agit d'observer qu'il n'y a pas, nécessairement, une contradiction entre la réalité objective d'un facteur, comme les divers angles de la liberté, et le fait que ceux-ci se réalisent effectivement de façon spécifique à la formation morphologiquement considérée et historiquement située. Autrement dit, la spécificité de la singularité se conçoit dans la traduction historique qui débouche plutôt sur telle morphologie que sur telle autre. Sauf que celle-ci ne peut pas être monstrueuse au sens de se concevoir comme à l'opposé de la réalité ontologique de la liberté.

Voilà le paradoxe : les adeptes du relativisme et du dysfonctionnement abstrait (énumérant les facteurs sans les hiérarchiser), peuvent en réalité s'exprimer sur les acquis d'une base ontologique enfin dégagée. Ce n'est pas essentialiste ou fixiste que de l'exprimer, mais bien morphologique *et* en devenir permanent, tel que d'ailleurs le Préambule de la déclaration des Droits de l'Homme le précise :

> « Considérant que la méconnaissance et le mépris des Droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, (…) » ;

or, il s'avère que cette considération principielle dépasse sa réalité normative en ce sens qu'elle *est* réalité morphologique empiriquement repérable.

L'universel qui sous-tend les propos de la Déclaration *est* en fait bien plus qu'une convention induite, mais une réalité déduite, *hic et nunc*, parce que son contenu, la liberté appliquée ou démocratie, a montré, depuis un certain temps, qu'il est le mieux à même de permettre l'émergence d'êtres historiques spécifiques *et* en influence réciproque ; la preuve ayant été parachevée par la forme historique qu'il a pu prendre comme *modernité* dont les prémisses plongent dans l'Antiquité juive, grecque, et chrétienne jusqu'à s'affermir à partir du XIe siècle avec l'émergence de la Ville, mais pas n'importe laquelle, l'occidentale, celle qui distingue magie et foi, et pose de ce fait les conditions de la vérification rationnelle du mot prétendant représenter la chose[26].

Cette évidence de l'universel de la liberté ou démocratie, celle de sa réalité empirique, n'a cependant surgi, aujourd'hui, qu'après des siècles de confrontation comme c'est le cas, sous nos yeux, en Europe, et de plus en plus dans le monde.

Un tel résultat, *réaliste*, et perceptible par exemple lorsque l'on mesure quelques variables conditionnant le bien-être, est bien supérieur à tout ce qui avait été réalisé jusqu'à présent. Il a pu certes atteindre un tel succès du fait que l'Histoire humaine est, *aussi*, devenue une[27], même si elle ne peut *l'être*, seulement. Et, en son sein, la liberté -dont l'autre nom est la justice puisque l'une ne peut aller sans l'autre œuvre, aujourd'hui, au plus près de son essence.
Ceci ne veut évidemment pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; ni que les singularités doivent se désintégrer par progress*isme*, universalisme

---

[26] Il s'agit donc de désensorcellement et non pas de désenchantement lorsque Weber emploie le terme de ent'zauber/n. Nous suivons ici l'interprétation de Thomas Nipperdey dans ses *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992, p. 45.

[27] Raymond Aron, *L'aube de l'histoire universelle* (1961) in *Dimensions de la conscience historique*, chap VII, édition Plon coll Agora, 1985, p. 225.

uniforme, etc. ou, à l'inverse, se durcir au point de refuser que de *nouvelles* coutumes et traditions puissent surgir.

Rien ne dit non plus que l'être humain échapperait par principe à la nature conflictuelle de sa liberté multiforme ; il peut refuser de compenser ses échecs par l'excès de puissance, ici l'*affinement négatif*, tel que ce « libre choix » qui en s'émancipant de la loi morale devient « hétéronome »[28], croyant ainsi être plus libre encore, alors que déjà elle en aliène la condition de possibilité, celle de la justice vis-à-vis de soi comme vis-à-vis d'autrui[29] puisque la loi morale, qui sécularise le legs religieux, délimite non pour « enfermer » mais accompagner la morphologie du déploiement indiquant ainsi le sens ou développement. Seulement, rien ne dit qu'un tel *état* puisse être atteint par la seule autorégulation et qu'il ne faille pas l'intervention d'un autre *état*, celui du *bien commun*…

La méthode *morphologique*, en tant que théorie et pratique unificatrice d'évaluation *et* d'action y compris au niveau des Relations Internationales permet de mieux saisir toute cette complexité *là*.

Références bibliographiques

Aron Raymond, *L'aube de l'histoire universelle* (1961) in *Dimensions de la conscience historique*, édition Plon coll Agora, 1985.

Baechler Jean, *Démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

Baechler Jean, *Nature et histoire*, Paris, PUF, 2000.

Baudelot et Establet, *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998* 2000, Paris, éditions du Seuil, collection « l'épreuve des faits ».

Kant, *Critique de la raison pratique,* (1788), Paris, éditions Puf, 1943, édition 1976.

Marseille Jacques, *Empire colonial et capitalisme français*, Paris, (1984) Albin Michel, 2005.

N'Diaye Tidiane *Le génocide voilé*, Paris, Gallimard, 2008.

Nipperdey Thomas, *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992.

Oulahbib Lucien, *Méthode d'évaluation du développement humain*, Paris, éditions l'Harmattan, 2005.

Roucaute Yves, *La puissance de la liberté*, 2004.

Stern Fritz, *Politique et désespoir, les ressentiments contre la modernité dans l'Allemagne préhitlérienne*, (1961, USA, traduction C. Malamoud, Paris, Colin, 1990).

[28] Kant, *Critique de la raison pratique*, 1788), livre premier, chapitre premier, 7, loi fondamentale de la raison pure pratique, Théorème IV, Paris, éditions Puf, 1943, édition 1976, p.33.

[29] Oulahbib, *Méthode d'évaluation du développement humain*, Paris, éditions l'Harmattan, 2005.

De la redéfinition du dilemme de sécurité autour de la « faiblesse » de l'Etat africain ?

Dr Amandine Gnanguênon, Chargée d'études Afrique à l'Institut de Recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), Ministère de la défense

Introduction

L'Afrique apparaît comme un lieu d'observation privilégié en matière de recomposition des pouvoirs et constitue un microcosme de choix pour comprendre les évolutions de la sécurité. La multiplication des complexes régionaux de sécurité (Buzan, 1991) nous incite à ce titre à nous interroger sur la nature du dilemme de sécurité, à savoir que tous les moyens pris par un Etat pour augmenter sa sécurité diminuent celle des autres.

> "*Striving to attain security from such attack, [groups, individuals or States] are driven to acquire more and more power in order to escape the impact of the power of others. This, in turn, renders the others more insecure and compels them to prepare for the worst. Since none can ever feel entirely secure in such a world of competing units, power competition ensues, and the vicious circle of security and power accumulation is on*." (Hertz, 1950, p.157)

Si la finalité reste inchangée, à savoir la sécurisation des espaces, au regard des rapports de force entre l'Etat et les acteurs non étatiques en Afrique, la question qui se pose est celle d'une évolution des formes du dilemme de sécurité, qui serait liée à deux phénomènes. Tout d'abord, les Etats cherchent moins à être des garants de la stabilité qu'à tirer profit des situations d'instabilité (Chabal, Dalloz, 1999). Du fait de la remise en cause de leur autorité et de leur légitimité, les pouvoirs étatiques instrumentalisent l'insécurité pour la sécurisation de leur territoire. Ce ne serait donc plus la recherche de puissance à proprement parler qui deviendrait le facteur essentiel dans la formation du dilemme mais les moyens utilisés par les Etats afin de s'assurer d'être les moins vulnérables possibles. En outre, le lien sécurité / insécurité ne peut être analysé sans intégrer le fait que les Etats entretiennent des relations complexes avec des groupes armés, concurrents directs dans l'exercice de leur pouvoir.

Au croisement de ces deux dimensions, les situations de désordre telles qu'elles sont perceptibles à l'échelle africaine révèlent la permanence d'un état d'insécurité dont chaque protagoniste essaie de tirer profit, notamment dans le cadre de guerres par procuration. Dans ce contexte, le risque de déstabilisation des pays frontaliers résulte non plus d'une menace externe identifiée mais plutôt d'une interaction entre des facteurs conflictuels

internes et extérieurs aux Etats. Partant de ce constat, au-delà d'une approche qui intègre la puissance et la sécurité, nous souhaitons nous interroger sur la manière dont la recomposition du dilemme dépend de l'instrumentalisation de l'insécurité par les Etats et de leurs « faiblesses ».

L'étude de la faiblesse des Etats africains ne se limite pas à un cadre strictement national. Dans un contexte où l'enjeu est la survie de l'Etat, l'insécurité au plan régional est une tentative de créer de la sécurité nationale. Les Etats finissent néanmoins par se retrouver pris à leur propre piège car la pérennisation de la violence conduit à l'émergence d'un ordre instable où ils ne sont plus les seuls maîtres du jeu. Dans ce contexte, nous nous intéresserons aux moyens utilisés pour sortir du dilemme de sécurité, à savoir le recours aux différents registres de la souveraineté étatique et l'utilisation du régionalisme sécuritaire comme instrument politique afin de protéger les intérêts des Etats.

La recomposition du dilemme autour de l'insécurité

Lorsqu'il est fait référence à l'Etat en Afrique, l'une des premières caractéristiques mentionnée est souvent celle de sa faiblesse, contribuant à créer de l'insécurité pour les pays voisins. Avant de nous intéresser à la manière dont l'Etat utilise cette faiblesse à des fins politiques, il nous parait essentiel de revenir en premier lieu sur la notion de complexes régionaux d'insécurité et sur son impact dans la formation du dilemme.

De la formation de complexe régionaux d'insécurité

Dans de nombreuses régions du monde, les pays appartiennent, selon un découpage plus ou moins fluctuant, à des complexes régionaux de sécurité qui résultent de liens étroits entre eux. Ce complexe, que décrit Barry Buzan, constitue un genre particulier de région géographique délimitée par un modèle spécifique de relation de sécurité (Buzan, 1991). La contiguïté géographique fait que les liens politiques, économiques, historiques ou culturels et les stratégies des acteurs affectent de manière significative leurs voisins. Ces complexes régionaux de sécurité se construisent autour de systèmes d'Etats comme le montrent les relations entre les pays des Grands Lacs. Dans la région des Grands Lacs, la survie du Rwanda est directement liée à la situation des Kivu, région située à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Depuis le génocide de 1994, Kigali ne cesse de mettre à exécution son droit de poursuite des génocidaires ayant trouvé refuge au Congo (milices rwandaises hutu – *interhamwe* -, Forces démocratiques de libération du Rwanda – FDLR). Localement, chaque intervention rwandaise ravive les tensions avec les soldats congolais, les milices locales. Dans cette confusion totale, les populations restent les principales victimes : villages pillés et incendiés, déplacements forcés, femmes violées. L'Ouganda n'a pas non plus hésité à envoyer ses troupes sur le territoire congolais, considéré comme une base arrière de

l'Armée de résistance du seigneur (*Lord Resistance Army* - LRA), rébellion qui conteste le pouvoir ougandais. Le système d'Etats se définit donc comme un ensemble d'organisations politiques liées les unes aux autres par des interdépendances (culturelles, économiques et politiques) suffisamment fortes pour que la remise en cause d'un de ses membres conduise à la déstabilisation, voire à la destruction, du système dans son ensemble. Tout l'enjeu pour les parties impliquées dans le système est donc moins son anéantissement que sa pérennisation, condition nécessaire à la survie du pouvoir des Etats. La formation de système d'Etats n'est bien entendu pas spécifique à l'Afrique. Que ce soit le Liban (1975-1989), l'Irak (1980-1988, 1990-1991) ou l'Afghanistan aujourd'hui, chacun de ces exemples illustre la manière dont les pays frontaliers sont parties prenantes dans la recomposition des rapports de force internes qui à leur tour redéfinissent le jeu régional (Bozarslan, 1993 [en ligne]).

L'Afrique est en outre révélatrice du fait que le système d'Etats peut rapidement évoluer vers une forme conflictuelle, notamment lorsque les individus ou groupes qui n'obtiennent pas satisfaction cherchent à obtenir d'autres formes de compensation. Les acteurs qui se sentent vulnérables sont d'autant plus tentés de recourir à la violence qu'ils ne perçoivent pas d'autres solutions pour parvenir à leurs fins. L'insécurité engendre des effets indirects qui sont d'autant plus forts que les Etats sont proches. La propagation d'un conflit local aux pays frontaliers dépend de la capacité des individus ou des groupes à tirer profit des opportunités qui leur sont offertes pour satisfaire des besoins psychologiques (dignité, identité), physiques (sécurité, survie) et matériels (consommation, profit) (Constantin, 1994, p157). Par exemple, la position géographique des Kivu (RDC), en marge du troisième plus grand Etat d'Afrique, lui confère une portée à la fois identitaire (ethnique ou religieuse), sécuritaire et économique. A partir des années 1990, la plupart des conflits s'expriment sous la forme d'une « opposition entre populations autochtones et populations allogènes, la citoyenneté étant conçue en termes ethniques et territoriaux, et la jouissance de ce qui tient lieu de droits civiques découlant du principe d'appartenance à une ethnie et à une localité » (Mbembe, 1999). Au-delà de l'instrumentalisation de l'histoire et du partage de culture par certains régimes politiques, la régionalisation de la violence est accentuée par la proximité géographique des alliés.

Les problématiques sécuritaires qui se greffent sur le système d'Etats préexistant donnent naissance à un complexe régional d'*insécurité* (CRI). Pour l'observateur extérieur, les interactions peuvent être d'autant plus confuses que certains Etats appartiennent à plusieurs complexes régionaux d'*insécurité*. Par exemple, le Soudan est au croisement du CRI des Grands Lacs (présence au Sud des rebelles congolais et ougandais), du CRI à l'Est (qui a servi de base arrière pour l'Ethiopie et l'Erythrée[30]), du CRI à l'ouest où le régime mène une

[30] Sur le lien entre les différents pays de la Corne de l'Afrique, voir L. Cliffe. "Regional Dimensions of Conflict in the Horn of Africa", *Third World Quarterly*, vol. 20, n°1, février 1999, p. 89-111.

guerre par rebelles interposés contre le Tchad et contre ses opposants au Darfour. Le CRI se définit comme un genre particulier de région géographique délimité par un modèle spécifique de relations à savoir que les acteurs appartenant à cette région fondent leur survie sur le maintien d'un état d'insécurité. Cette utilisation du désordre à des fins politiques (Chabal, Dalloz, 1999) traduit la nécessité de certains Etats, pour qui le maintien du *statu quo* n'est pas favorable, de remettre en cause les règles jusque-là préétablies par l'instrumentalisation de groupes armés.

La conflictualité telle qu'elle se manifeste en Afrique se rapproche donc des logiques de guerre par procuration. Celle-ci se définit comme une guerre, déclarée ou non, au sein de laquelle deux acteurs principaux utilisent une troisième partie pour se combattre l'un l'autre. Dans les conflits entre la RDC et Rwanda, la RDC et l'Ouganda, de nombreux mouvements de rébellions ont pour base arrière des pays frontaliers. Lors de la guerre de 1996-1997, le Rwanda a soutenu l'AFDL (l'alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) créée le 22 octobre 1996, rébellion avec à sa tête Laurent Désiré Kabila. Une fois le président Mobutu renversé, le Rwanda a tenté de garder la mainmise sur son allié désormais au pouvoir. Le Rwanda a justifié la présence de son armée au Congo afin d'assurer la protection des frontières congolaises. Il s'agissait surtout pour le Rwanda d'avoir un accès direct à des zones riches en matière première. Suite au refus de Kabila, le soutien aux groupes armés est devenu un moyen privilégié pour s'immiscer de manière récurrente dans les affaires congolaises. A travers cet exemple, nous observons que la guerre est supposée exercer une pression indirecte sur un régime voisin par le soutien apporté aux rébellions qui contestent son autorité. L'attaque de l'adversaire ne sert pas la pratique de la guerre en tant que telle et ne vise plus en priorité l'élimination physique du dirigeant en place. Indépendamment des stratégies des mouvements rebelles, l'Etat qui les soutient cherche avant tout à s'octroyer une position qui lui soit favorable, en contournant un système censé reposer sur le non recours à la violence entre des Etats déjà fragilisés par des équilibres sécuritaires précaires. La pratique de ce type de guerre reste le meilleur moyen pour les Etats de jouer un double jeu : soigner une image extérieure tout en utilisant la violence pour éliminer les mouvements d'opposition internes.

Alors que traditionnellement, le dilemme résulte d'un excès dans la recherche de sécurité, l'insécurité est un paramètre à prendre en compte, cela pour deux raisons. Tout d'abord, l'Etat en Afrique est affaibli dans sa tentative de gérer dans le même temps l'ordre dont il est le garant et le désordre qu'il engendre. Lorsque le principal enjeu d'un régime politique est sa survie, l'utilisation de la violence contre des opposants politiques ou des rébellions, crée un engrenage que l'Etat n'a pas forcément les capacités de contrôler. En outre, la perte de légitimité du régime politique et le fait qu'il utilise la force pour se maintenir au pouvoir ne laisse pas d'autre choix aux acteurs qui veulent se faire entendre que de recourir eux-aussi à des moyens militaires. Dans un contexte où les risques d'instabilité sont multiples et pas toujours prévisibles, les Etats n'ont pas toujours les capacités de gérer seuls l'instabilité qui

en résulte. En fin de compte, l'entrée dans l'arène nationale d'acteurs qui ne suivent pas les mêmes « règles du jeu » bouleversent les rapports de force entre les Etats. Bien que plus que la nature du système d'Etats en Afrique, la faiblesse des Etats est un paramètre qui influe sur les formes du dilemme de la sécurité.

La « faiblesse » des Etats, un paramètre dans la redéfinition du dilemme

Plus la demande de sécurité auprès des Etats s'intensifie, plus ceux-ci sont affaiblis par le fait que leur incapacité à y répondre les pousse à mettre en péril leur pouvoir en faisant appel à des acteurs non étatiques. Au sein du CRI, il existe donc bien un dilemme de la sécurité au sens où « les moyens par lesquels un Etat essaie d'augmenter sa sécurité diminue la sécurité des autres » (Jervis, 1978, p. 169). Chaque Etat se trouve en permanence exposé au risque de voir un autre Etat recourir à la force armée contre lui. Les conditions dans lesquelles la violence est utilisée varie, à savoir soit un Etat apporte volontairement son soutien à une rébellion étrangère (Tchad/Soudan), soit un Etat se retrouve déstabilisateur malgré lui par son incapacité à gérer la violence à ses frontières (RDC, Somalie). Nous assistons finalement à un dilemme (*state-strength dilemma*) qui se caractérise par le fait que tout ce qu'entreprend un régime d'Etat pour devenir plus fort perpétue sa faiblesse (Holsti, 1996, p.117).

En effet, le pouvoir étatique est convoité par des acteurs non étatiques (rebelles, criminels, etc.) dont les soutiens politiques, économiques et militaires proviennent de zones frontalières. Leur objectif est de réinvestir ensuite ses ressources sur le territoire national afin qu'elles soient utilisées comme moyens de pression et de négociation. La capacité à s'emparer du pouvoir national, ou à en assurer la survie, est donc totalement connectée à la maîtrise des espaces limitrophes. Afin de s'assurer du maintien d'un *statu quo* aux frontières, les représentants de l'Etat élaborent des stratégies de survie et réinventent des formes de conquête. A titre d'exemple, le Rwanda, petit pays à côté du géant congolais, a réussi à s'imposer comme acteur régional. Sa tentative de miser sur un régime politique autoritaire qui étend ses prétentions et ses ambitions hors de son territoire démontre qu'un Etat peut se renforcer en menant une politique déstabilisatrice pour ses voisins. Ainsi, l'utilisation du désordre à des fins politiques remet en cause l'image d'un Etat traditionnellement considéré comme garant de la sécurité. Dans un contexte de confusion, accentué par des pratiques violentes quotidiennes (bastonnade, enlèvement, vol, viol), une multiplicité d'acteurs (opposants politiques, milices, criminels, agents de l'Etat) cherche à maximiser leurs intérêts. La relation complexe entre les Etats et ses détracteurs peut finalement être saisie au travers d'une perspective inédite, celle du *système de conflits*.

Dans le prolongement du système d'Etats, le système de conflits se situe au croisement de deux processus. Dans le temps, il est le résultat d'un enchevêtrement de conflits à l'origine

indépendants les uns des autres. Dans l'espace, il est la conséquence d'une recherche constante de la part des dirigeants politiques et des acteurs non étatiques d'alliés extérieurs. Cette démarche est le résultat de considérations purement stratégiques, à savoir que la quantité de ressources disponibles, quelles qu'elles soient, est forcément limitée à l'intérieur du pays. Ces alliances qui permettent d'exploiter tout une gamme d'opportunités n'en sont pas moins versatiles. En raison de la multiplicité des parties impliquées dans les conflits armés, les enjeux de la lutte et les objectifs poursuivis à l'origine finissent par s'imbriquer et donc par se brouiller. Ainsi, les acteurs, et notamment les Etats se retrouvent-ils pris dans un engrenage sur lequel ils n'ont pas toujours une influence. Les acteurs non-étatiques entrent à l'origine dans le jeu régional comme moyen de pression indirect. Le fait que leur subordination repose sur des accords informels empêche les Etats qui les soutiennent d'exercer un contrôle direct sur eux. Les mouvements rebelles, composés d'acteurs aux ambitions différentes, agissent au final en fonction de leurs intérêts propres. Dans ce contexte, le dilemme de la sécurité se déplace aussi au niveau des groupes armés, indépendamment des Etats qui les soutenaient à l'origine. Chaque dirigeant politique tente d'utiliser avec une rentabilité maximum sa capacité d'ingérence, en jouant la carte du soutien des mouvements de rébellion.

Il existe donc un système d'Etats au sein duquel le principe d'ingérence des Etats frontaliers dans les affaires intérieures est accepté implicitement. Ces pratiques illustrent la manière dont les Etats contournent à leur profit certaines normes établies au plan international, comme par exemple le fait que la Charte des Nations unies interdit l'agression. Cette prise de position est d'autant moins critiquable vue de l'intérieur du système qu'elle est aussi un moyen pour l'interventionnisme d'Etat de recadrer des alliés qui seraient devenus trop autonomes. Cette ingérence des Etats frontaliers est donc acceptée comme un instrument politique et militaire réciproque. A titre d'exemple, les tentatives répétées des présidents Idriss Déby et Omar El-Béchir pour parvenir à un accord de paix sont restées vaines en raison d'un double jeu respectif : le régime tchadien appuie la rébellion soudanaise recrutant dans les camps de réfugiés au Tchad tandis que Khartoum instrumentalise les divisions internes aux zaghawa, ethnie du président Idriss Déby, pour soutenir les opposants tchadiens au Soudan. Dans la mesure où les Etats ne sont plus les seuls à disposer du monopole de la violence, leurs faiblesses, accentuées par la présence d'autres acteurs non étatiques, devient un critère déterminant dans le dilemme de sécurité (Vennesson, 1999).

Dans leur tentative de créer de l'insécurité régionale pour sécuriser l'échelon national, les régimes en place s'affaiblissent. L'entrée en scène des acteurs non étatiques leur permet d'acquérir eux aussi une légitimation implicite alors même qu'ils ne sont pas reconnus comme tels par le droit international. Cette légitimité passe par exemple par l'attention qui leur est accordée dans les programmes de désarmement, ou plus largement de la place qui leur est faite dans les négociations internationales. En devenant partie intégrante dans la fin du conflit, conditionné par le dépôt de leurs armes, les groupes armés influent sur les

décisions prises par les Etats. Dans la mesure où l'insécurité régionale résulte autant de la perte effective de certaines prérogatives régaliennes par les Etats que de leur aveu d'impuissance, il nous semble pertinent de penser les rapports entre Etats non plus seulement en termes de puissance et de sécurité mais aussi d'impuissance et d'insécurité. Le développement des complexes régionaux d'*insécurité* aboutit finalement à un renversement dans l'analyse traditionnelle de la souveraineté.

La sortie du dilemme par la réappropriation des prérogatives étatiques

Afin de comprendre en quoi le régionalisme est devenu une porte de sortie du dilemme de sécurité, il est nécessaire de revenir sur la nature même de l'Etat. Janus inversé[31], l'Etat est « en guerre contre lui-même » car bien plus que la paix, ce qui compte est la préservation de son statut et de ses intérêts. Dans un contexte où le *statu quo* est une nécessité pour la plupart des acteurs, le recours à la souveraineté reste un moyen pour l'Etat de jouer sur plusieurs registres.

L'Etat, un acteur souverain aux multiples facettes

Partant d'un Etat Janus, il est semble nécessaire de distinguer entre l'acteur des relations internationales et la structure politique qu'il incarne à l'intérieur de son territoire[32]. En effet, d'une part, l'Etat en tant qu'acteur des relations internationales n'est pas affaibli. Au contraire, ce qui est avant tout convoité, ce sont ses symboles (palais présidentiels), ses privilèges (immunité diplomatique), sa reconnaissance au plan international. D'autre part, le fait que l'appareil d'Etat ait besoin de recourir à la violence, quitte à ne plus la contrôler, pour faire valoir son autorité, accélère sa perte de légitimité. Cette faiblesse est alimentée par les imaginaires des populations pour qui le politique est de plus en plus indissociable de la guerre (Mbembe, 2004).

---

[31] Pour Hobbes, l'Etat est un Janus à savoir une image de paix à l'intérieur et une figure de guerre à l'extérieur.

[32] Le politique ne « désigne pas un domaine d'activité propre, mais seulement le degré d'intensité d'une association ou d'une dissociation d'êtres humains dont les motifs peuvent être d'ordre religieux, national (au sens ethnique ou au sens culturel), économique ou autre, et provoquent, à des époques différentes, des regroupements et des scissions de types différents. C. Schmitt, *La notion du politique : Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 79.

En tant que pouvoir politique, l'Etat se caractérise par son « caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la violence légitime » (Weber, 1971, p.97).
Si la mesure du degré de centralisation et d'institutionnalisation de la coercition est un moyen de définir la force d'un Etat, sa faible institutionnalisation en Afrique a abouti à un consensus : l'appareil d'Etat a atteint ses limites dans ses fonctions coercitives, administratives, politiques et économiques. Dans la continuité du modèle proposé par Jean-François Médard, celui de néo-patrimonialisme, il nous semble que la crise de l'Etat est avant tout celle d'un modèle rentier. Autant au plan économique que politique, la rente est devenue un avantage, un privilège dont les pays bénéficiaires profitent au maximum au point qu'ils finissent par le considérer comme un droit acquis. La crise de la fin des années 1980 a d'ailleurs clairement mis à jour les limites du modèle de développement fondé sur les rentes. En effet, le pouvoir étatique dans de nombreux pays d'Afrique est constitué de quatre caractéristiques : la personnalisation, l'appropriation, l'accumulation et l'exploitation. Chacune de ces logiques contribue à alimenter un processus de production et de reproduction du pouvoir personnel. Au-delà de l'accumulation du maximum de gains, les individus profitent de l'interchangeabilité des ressources. En d'autres termes, par la position qu'il confère, le pouvoir permet aisément de convertir des acquis politiques en avantages économiques et vice-versa (Côte d'Ivoire). La pérennisation du pouvoir est ensuite assurée par deux logiques. Tout d'abord, la centralisation des richesses est rendue possible par sa redistribution au sein d'un réseau de clientèle qui s'appuie sur des solidarités familiales, de logiques de parenté, etc. L'apparition d'un cercle de privilégiés, le plus souvent ceux proches de l'Administration, aboutit à une évolution des stratégies des acteurs, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du pouvoir. Cette ascension sociale contribue à l'abandon progressif d'une stratégie de survie pour une stratégie d'accumulation suivant des solidarités établies. Face à ce maillage qui devient de plus en plus complexe, le chef d'Etat n'a pas d'autres solutions, s'il veut rester au pouvoir, que de centraliser au maximum afin de limiter les luttes internes, ou bien de décentraliser en tentant de jouer la carte du « diviser pour mieux régner ». La conséquence de cette néo-patrimonialisation du pouvoir est finalement l'échec de l'institutionnalisation du pouvoir étatique. Pour Médard, les Etats africains sont d'ailleurs :

> « plus néo-patrimoniaux que patrimoniaux dans la mesure où ils sont des types mixtes, mélangeant dans une combinaison complexe et instable des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques), des « répertoires » étrangers et autochtones […] » (Médard, 1991, p. 332).

Dans ce contexte, loin des modèles idéaux d'organisation wébériens, l'informel se structure en réseau (Constantin, p.1999, p.55). Alors que l'Etat entendu comme principale organisation politique interne est contesté ; l'Etat, sujet de droit international est conforté.

En droit international, l'Etat se définit à partir de trois critères : il existe un Etat lorsque sur un territoire où réside une population s'exerce un pouvoir juridiquement organisé qui monopolise la contrainte légitime. Même en Afrique où l'artificialité des frontières a souvent été critiquée, les chefs d'Etats ont fait le choix d'accepter le découpage colonial comme composante à part entière de leur souveraineté. En 1963, la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a permis de revendiquer collectivement l'attachement aux frontières héritées de la colonisation. L'acquisition de la souveraineté des Etats africains est passée de manière incontournable par la reconnaissance du territoire, condition *sine qua non* pour bénéficier des avantages d'un système international bâti autour des Etats. Si les frontières étatiques gardent une valeur juridique, plusieurs frontières internes, ou plutôt des fronts, peuvent coexister au sein d'un même Etat. Il peut s'agir de barrières naturelles ou géographiques comme la forêt, la montagne comme dans certains pays d'Afrique centrale. Certains fronts se matérialisent par des barrages installés sur les routes par les policiers ou les hommes en armes pour contrôler le passage. L'opposition entre le pouvoir central et la périphérie est un front politique qui est particulièrement perceptible dans les grands territoires comme le Soudan ou la République démocratique du Congo (RDC). La présence d'une force d'interposition peut favoriser l'apparition de fronts symboliques (Côte d'Ivoire). Enfin, des fronts sociaux, interagissant avec des enjeux politiques, émergent en temps de guerre sur des territoires où la population est soumise aux contrôles des rebelles (Darfour). Alors que la référence au territoire national persiste, celui-ci n'en reste pas moins soumis à de multiples recompositions liées aux flux de capitaux, de biens et de personnes, mais aussi à l'affirmation d'identités locales et régionales.

Finalement, au croisement de ces deux constantes, tout l'enjeu pour l'Etat est de trouver une mise en scène du politique (Balandier, 1992) rendant possible à la fois la persistance de la tradition, qui fonde sa légitimité sur la scène nationale et l'invention de sa propre modernité, comme condition de sa participation au plan international. En tant qu'instance du politique, l'Etat n'est pas moins soumis à une crise de la représentativité, existant ailleurs qu'en Afrique, qui l'oblige à constamment se réinventer des modes de légitimation. Dans un contexte de contestation de la légitimité, la construction de la souveraineté étatique repose sur l'association de deux composantes, l'une juridique et l'autre politique (Krasner, 1999). La souveraineté est tout d'abord légale c'est-à-dire que le statut d'Etat ne vaut que s'il est reconnu par les pairs. Cette reconnaissance est le corollaire du principe de l'égalité souveraine entre les Etats. L'aspiration des Etats à la stabilité du système international supposerait le partage d'intérêts communs. Deuxième composante, la *souveraineté interne* concerne les relations entre l'Etat et la société, à l'intérieur du territoire défini par les frontières étatiques. Cette forme de souveraineté se réfère à la position de l'Etat comme autorité politique la plus élevée sur le territoire. Un Etat souverain est censé avoir les capacités de déterminer les règles de la vie en société et de renforcer ces règles en fonction des circonstances. Au final, l'Afrique témoigne aujourd'hui d'une « diversité de façons dont

les pratiques construisent, reproduisent et déconstruisent à la fois l'Etat et la souveraineté » (Biersteker, Weber, 1996, p.11).

La souveraineté est donc composée à la fois d'éléments stables et dynamiques. Les éléments stables sont communs à la majorité des Etats, en tant qu'acteurs des relations internationales, à savoir un territoire, une population et l'exercice du monopole de la violence. L'environnement international de par les normes et les valeurs sur lesquels il repose influe sur la formation d'une *communauté d'Etats*[33]. Différents canaux, à l'image des organisations régionales, internationales et des institutions financières internationales, font la promotion de ses standards universels. Les organisations régionales africaines, en suivant ces modèles occidentaux, sont une illustration de la volonté des dirigeants politiques africains d'appartenir au « club des Etats ». Cette conception de l'Etat, exportée au cœur des sociétés africaines, a fait l'objet d'une appropriation qui constitue l'un des éléments dynamiques de la souveraineté. Pour Krasner, il existe une troisième composante, à savoir la souveraineté exclut le droit d'autorités extérieures d'interférer dans le *processus de prise de décision politique*. Comme nous l'avons démontré, cette dernière composante a connu certaines évolutions avec l'instrumentalisation de la violence et le recours à une nouvelle forme d'interventionnisme des Etats. Plus récemment, l'idée selon laquelle les intérêts des régimes politiques s'opposent parfois à celui de la société, comme l'a démontré la crise au Darfour, aboutit à la renégociation de la souveraineté comme responsabilité de protéger (Legaré, 2008, p155). Cette responsabilité, version moderne du droit d'ingérence, invoquée par la Communauté internationale pour intervenir au Soudan a montré toutes ses limites. Le gouvernement soudanais s'est opposé en revendiquant sa souveraineté soudanaise et son droit à régler par les moyens qui lui paraissaient les plus adaptés les rebelles menaçant son autorité.

Par conséquent, les dirigeants africains utilisent la norme de souveraineté pour légitimer leur pouvoir au niveau international et pour renforcer leur statut sur leur territoire. Ce qui différencie justement le *système d'Etats* africain est la reconnaissance d'une légitimité internationale qui, de manière récurrente, permet de compenser la contestation de la

[33] Selon Ferdinand Tönnies, la communauté (*Gemeinschaft*), est conçue comme le groupement premier entre les individus partageant des valeurs identiques qui permettent l'identification du groupe et qui lui servent de ciment. La société (*Gesellschaft*) correspond à un stade d'institutionnalisation des rapports de groupe entre les individus liés entre eux par des contrats d'échanges. Les pactes régionaux et les alliances militaires entrent dans cette catégorie, dans la mesure où elles constituent une « coopération organisée ». Voir sur ce point, F. Tönnies, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, 1977.

légitimité de certains régimes politiques au plan interne. Dans ce contexte, les systèmes d'Etats apparaissent comme le résultat de calculs politiques brutaux portant sur la manière dont les chefs d'Etats africains successifs étendent leur pouvoir (Hersbt, 2000, p. 26). Le fait que l'Etat soit appréhendé comme un acteur aux multiples facettes permet donc de lever le voile sur une autre dimension. Plus le pouvoir étatique se sent menacé plus il fait appel au régionalisme pour résoudre son dilemme de sécurité.

L'instrumentalisation politique du régionalisme sécuritaire

Dans un contexte où les Etats sont concurrencés au plan local, ils ont choisi de se recentrer sur un cadre d'action stato-centré qui réponde à leurs besoins de reconnaissance et d'affirmation au plan régional. Dans les textes, les Etats revendiquent la mise en place d'un régionalisme sécuritaire, à savoir la transformation d'un complexe de sécurité avec des conflits générant des relations interétatiques et intra-étatiques en communauté de sécurité avec des relations externes de coopération (à l'image du dialogue avec l'Union européenne) et une paix en interne (intra-régionales) (Hettne, Söderbaum, 2000). Pour le moment, ce régionalisme stagne étant donné qu'il est principalement un instrument au service des intérêts des chefs d'Etat.

Comme pour les communautés de sécurité, ou de manière plus générale les alliances entre les Etats pendant la Guerre froide, les organisations régionales africaines ont été conçues comme une porte de sortie au dilemme de sécurité. Durant la Guerre froide, la plupart des « petits » Etats percevait un Etat plus fort comme une menace pour leur sécurité. Désormais, le regroupement des Etats au sein des organisations régionales est dicté moins par la crainte de voir une puissance régionale s'imposer que par le risque d'être déstabilisé par un Etat frontalier impuissant. Les Etats qui adhérent à la mise en place d'un ordre régional institutionnalisé cherchent autant à se protéger des guerres interétatiques que des risques résultant de la régionalisation d'un conflit en provenance d'un pays frontalier. Dans le cadre du régionalisme sécuritaire, les Etats peuvent se prévaloir de l'application d'un cadre légal et du respect d'un certain nombre de règles pas toujours applicables dans le système d'Etats. Ainsi, la plupart des organisations régionales ont pris parti de condamner systématiquement tout coup d'Etat. Pour autant, il est de notoriété que de nombreux dirigeants politiques aujourd'hui au pouvoir ont bénéficié du soutien de pays frontaliers pour prendre le pouvoir par la force. A ce titre, l'organisation des élections est devenue une finalité en soi, alors même qu'elles ne font souvent que geler les rapports de force. Les dernières élections au Kenya (2007) ou au Zimbabwe (2008) et en Côte d'Ivoire (2010) ont largement ébranlé cette croyance dans le bien-fondé de l'expression démocratique pour résoudre les conflits sur le long terme.

Même si elle n'est pas toujours effective, la sécurité collective au niveau régional reste favorisée par deux facteurs. Tout d'abord, les Etats veulent se prémunir de la mise en place de stratégies de contournement de la part de voisins aux ambitions régionales comme le Nigeria en Afrique de l'Ouest ou l'Afrique du Sud en Afrique australe. En posant un cadre légal minimum entre eux, les Etats cherchent également à se prémunir des effets négatifs d'un conflit qui n'est pas de leur propre fait. Même si le recours aux guerres par procuration fait partie des instruments de l'Etat, il veut être assuré d'avoir une instance auprès de laquelle se retourner dans l'hypothèse où le contrôle de la situation lui échappe. En effet, les facteurs de régionalisation du conflit sont nombreux. La présence des camps de réfugiés favorisent par exemple l'extension de la zone d'influence des rebelles qui profitent ainsi de l'aide. La recherche de la part des Etats d'un équilibre des menaces (*balance of threat*) prend le pas sur l'équilibre des puissances qui dictait jusque-là les préoccupations en termes de sécurité.

L'autonomie dont disposent les acteurs non étatiques a remis en cause l'équilibre au sein du système d'Etats. Le contexte d'instabilité régnant dans la région des Kivu a ainsi été accentué, durant les années 1990, par la propagation des guerres civiles du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda sur le sol congolais. A cette même période, le Darfour sert aussi de base arrière aux opposants du régime soutenus par le Soudan et la Libye. Progressivement, chacune de ces régions périphériques s'est transformée en un espace semi-autonome militarisé. La volonté de contrôler l'équilibre des menaces, bien plus que celui de la puissance, permet de comprendre pourquoi les Etats forment des alliances.

> "They do so because their neighbors are usually more dangerous than either superpower, partly because of geographic proximity" (Walt, 1971, p.264).

Les capacités d'autonomisation des acteurs non étatiques, qui exploitent les défaillances des Etats, accentuent cette dimension. Ils disposent de moyens qui, en leur permettant d'acquérir une marge de manœuvre et des pouvoirs déstabilisateurs, remettent en cause la capacité des Etats à sécuriser leur territoire. Un Etat s'allie donc moins avec un Etat puissant qu'avec l'acteur qu'il considère comme étant le moins dangereux pour sa sécurité et décide d'agir collectivement face à ce qu'il identifie comme des menaces communes.

Les Etats ont conscience du fait que la multiplication des acteurs non étatiques, combinée à la *Realpolitik* des Etats, a donné lieu à l'expression d'une puissance relative. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas renoncé à recourir aux outils traditionnels de la puissance mais qu'ils en reconnaissent les limites. Dans ce contexte, l'enjeu pour les Etats africains est la mise en place d'une force africaine en attente. Dans le cadre de ce projet qui avait déjà été initié dans les années 1960 par Kwane Nkrumah, la question des moyens reste posée. Alors même que les Etats africains pris individuellement ne disposent pas de moyens financiers, logistiques et humains suffisants pour déployer des contingents, ils sont tentés, avec l'appui

de partenaires extérieurs, de valoriser une puissance militaire. La principale crainte, à l'image du blocage politique que connaît actuellement la Côte d'Ivoire est de créer un précédent pour l'ensemble du continent qui consisterait à apporter une réponse militaire à des situations qui relèvent de crises politiques. Il nous semble que face à l'impuissance d'Etats confrontés à des systèmes conflits, le recours à la force a montré ses limites. Partant de ce constat, la tendance est plutôt à l'abandon des formes traditionnelles d'expression de la puissance, autant du fait du manque de légitimité à intervenir dans des situations politiques instables que de leur coût (en hommes, en temps et en argent), souvent difficiles à supporter par les Etats. Dans un contexte où l'extériorisation de la puissance n'est pas toujours perçue comme suffisamment crédible pour contrer les actions des acteurs non étatiques, les Etats jouent sur le fait que leurs capacités se mesurent davantage en « puissance des effets » qu'en « puissance des moyens » (Desportes, 2006, p. 20). Les dirigeants politiques puisent donc leur légitimité dans le régionalisme, perçu comme un véritable instrument du politique.

Les formes du régionalisme africain sont donc l'expression d'une forme de « schizophrénie » des Etats, à la fois acteurs et victimes de la violence. A la difficulté de gérer le désordre répond donc la mise en place d'un ordre régional qui se caractérise autant par des coûts (externalités négatives) que par des bénéfices (externalités positives). Les externalités se distinguent de la notion d'interaction de par leur caractère imprévisible (Lake, Morgan, 1997, p.111). Les interactions sont parties intégrantes du système d'Etats, elles en sont à l'origine. Ainsi, depuis 1966 date à laquelle a été créée le FROLINAT (Front de libération national du Tchad) à Nyala au Darfour, cette région est au centre d'un système d'Etats qui se compose dans sa version la plus ancienne du Soudan, du Tchad et de la Libye[34]. Les prises de pouvoir successives par les rebelles tchadiens n'auraient sans doute pas eu lieu sans le soutien du Soudan et surtout de la Libye. Le fait que le Darfour soit une région composée de tribus identiques au Tchad est un facteur non négligeable. Le Darfour a été un sanctuaire pour les opposants aux régimes tchadiens (Goukouni Weddei, Hissène Habré, Idriss Déby). Il est une base arrière et plus exploitable que ne l'aurait été la Centrafrique qui n'en reste pas moins victime des répercussions négatives de ce système de conflits.

Les externalités sont les coûts imprévus que subissent les acteurs qui n'en sont pas à l'origine. Plus les externalités en matière de sécurité sont importantes, plus il est possible que d'un simple « système régional », se caractérisant comme « un groupe d'Etat affecté par au moins une externalité transfrontalière mais locale qui émane d'une aire géographique particulière », (Lake, Morgan, 1997, p.49) émerge un *régionalisme conflictuel*. Ce régionalisme nous le définissons comme un espace où l'idéologie, les politiques, les intérêts

---

[34] Sur la relation entre ces trois Etats, voir R. Collins et J. Burr, *Africa's Thirty Years War: Libya, Chad and the Sudan, 1963-1993*, Boulder, Westview press, 1999.

et les buts des différents acteurs (étatiques ou non) transforment une région clairement identifiée en un complexe fait de contradictions et d'incertitudes du fait des rapports de force entre les acteurs. Ce régionalisme se légitime d'autant plus qu'il est l'expression d'un rapport de force ambigu entre les Etats et des acteurs non étatiques aux stratégies souvent imprévisibles. L'ordre tel qu'il se manifeste est donc bel et bien de nature quasi duale : d'une part, un monde où les Etats ont leurs règles et leurs codes, de l'autre, un monde multiple, « multi-centré » constitué d'un nombre infini d'acteurs plus ou moins autonomes, plus ou moins soumis à des règles, des codes et à des allégeances.

Conclusion

Les évolutions du dilemme de sécurité sont finalement caractéristiques d'une situation « d'antagonisme incomplet et de partenariat imparfait » (Hassner, 2007).
Celle-ci résume d'abord l'argument selon lequel alors même qu'ils font la guerre aucun acteur n'est prêt à l'admettre de peur de voir entacher son image. Dans un contexte où la paix reste un modèle de conduite collective, s'engager dans la gestion des conflits confère un avantage symbolique fort. Pour les chefs des rébellions ce qui est en jeu est l'impunité dans le cas où, après avoir déposé les armes, ils n'accèderaient pas au pouvoir par les urnes. Pour les chefs d'Etats africains, partisans du recours à la force pour faire respecter leur autorité, la recherche de pacification est une manière de compenser en termes d'image. Pour autant, chaque régime dont la survie est menacée instrumentalise le désordre à des fins politiques. Entre le Tchad et le Soudan, il existe bel et bien un antagonisme mais comme il ne vise pas directement la destruction de l'autre, le terme de guerre est banni. Autre caractéristique, le différend n'est pas systématiquement porté à son terme, c'est-à-dire pas de bataille décisive, car chaque acteur est un garant de l'équilibre du système d'Etats et donc des privilèges que chacun en retire. A l'inverse, tout changement est potentiellement un facteur de déstabilisation pour les pays voisins. Désormais, le bouleversement provient de mouvements armés qui, en plus d'être très disparates, ont des motivations et des intérêts qui leur sont propres (Vinci, 2009, p.2). D'où le deuxième élément de cette théorie, le partenariat ne peut pas non plus être total car il existe toujours une méfiance à l'égard de l'autre partie. Le régionalisme ne fait que cacher les faiblesses d'Etats dont la seule raison d'être dépend de l'instabilité à leur frontière. Cette manière de percevoir l'autre acteur comme un perturbateur, hormis le fait d'empêcher toute possibilité de conclure un accord de paix ou de l'appliquer, a remis au goût du jour la question de la nature du dilemme de sécurité.

Références bibliographiques

Balandier G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris, éditions Balland, 1992.

Bayart J.F., « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'Etat ? », *Esprit*, novembre 1998, n° 247, p. 55-73.

Biersteker T. J., C. Weber, « The Social Construction of State Sovereignty », in Biersteker, Thomas J. et Weber, Cynthia, (dir.), *State Sovereignty as Social Construct*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Bozarslan H., « De la géopolitique à l'humanitaire : le cas du Kurdistan d'Irak », *Cultures & Conflits*, n°11, automne 1993, mis en ligne le 13 mars 2006, consulté le 25 septembre 2008. Disponible à l'URL suivante : http://www.conflits.org/index425.html

Buzan B., *People, States and Fears. An Agenda for International Studies in the Post-Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

Chabal P. et J.-P. Dalloz, *Africa works: disorder as a political instrument,* Londres: International African Institute, 1999.

Constantin F., « La privatisation de la politique étrangère à partir de la scène africaine », *Pouvoirs*, n°88, 1999.

Constantin F., « La transnationalité : de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique orientale » dans M. Girard (dir.), *Les individus dans la politique internationale.* Paris, Economica, 1994, p. 155-180.

Desportes V., *la guerre improbable. Penser autrement*, Paris, Economica, 2006.

Duchhardt H, « L'Empire au milieu du système étatique. De la relation de la constitution interne et de la fonction internationale dans la transformation des 17 et 18e siècles » (traduction de l'allemand), dans Peter Krüger (ed) *Le système étatique européen en mutation. Les conditions structurelles et les puissances mouvantes depuis l'origine des temps modernes*, Munich, 1996.

Hassner P., « Le siècle de la puissance relative », *Le Monde*, octobre 2007.

Herbst J., *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

Herz J. H., "Idealist Internationalism and the Security Dilemma Source", *World Politics*, Vol. 2, n° 2, janvier 1950, p. 157-180.

Hettne B., F. Söderbaum, Theorising the Rise of Regionness, *New Political Economy*, vol. 5, n° 3, 2000, p. 449-461.

Hosti K., *The state, war and the state of war*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Jervis R., « Cooperation Under the Security Dilemma Revisited », *World Politics*, vol. 2, n°30, janvier 1978.

Krasner S., *Sovereignty. Organized Hypocrisy*. Princeton, Princeton University Press, 1999.

Lake D.A., P.M. Morgan, *Regional orders: building security in a new world*. Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 1997.

Mbembe A., « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, 2004, p. 151-192.
Mbembe A., « Les frontières mouvantes du continent africain », *Le Monde diplomatique*, n°548, 1999, p. 22-23 [en ligne].
Médard J.F., *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris, Karthala, 1991.
Söderbaum F. « Introduction: Theories of New Regionalism », dans F. Söderbaum, T. M. Shaw, *Theories of New Regionalism*, Palgrave reader, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.
Tubiana J., « Le Darfour, un conflit identitaire ? » *Afrique contemporaine*, n°214, février 2005, p 165-206.
Vennesson P., « Le dilemme de la sécurité : anciens et nouveaux usages », *Espaces temps* (numéro spécial) « De la guerre : un objet pour les sciences sociales », 1999, n° 71-72-73, p. 47-58.
Vinci A., *Armed Group and the Balance of Power. The international relations of terrorists, warlords and insurgents*, New York, Routledge, 2009.

Walt M., *The Origins of Alliances*, Ithaca, London, Cornell University press, 1990.
Weber M., *Economie et société*, Trad., Paris Plon, 1971, tome 1.

LE « PACIFISME POLEMOLOGIQUE » DE GASTON BOUTHOUL

David CUMIN, Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon III (CLESID)

Gaston Bouthoul (1896-1980), fondateur de la polémologie ou étude scientifique des conflits armés, fut un immense savant français, traduit à l'étranger. Il n'existe cependant sur lui ni biographie ni bibliographie dans notre langue[1]. C'est à la réparation de cette injustice, dans le champ des études de sécurité, que notre article voudrait contribuer. Plus précisément, il s'attachera à présenter et à expliquer l'expression paradoxale de « pacifisme polémologique », soit l'aspect central de la réflexion de Bouthoul.

I. Bio-bibliographie

Gaston Bouthoul est né à Monastir, en Tunisie, sous protectorat français. Il a été étudiant à l'Université Paris-Sorbonne, docteur en droit en 1922, spécialité sciences politiques et économiques[2]. Il était assistant et se destinait au professorat. Après l'échec à l'agrégation de droit, il rectifie son plan de carrière. Il devient avocat et traducteur d'ouvrages d'économie et de politique, notamment ceux de Gaetano Mosca et de Roberto Michels. Admirateur de Gabriel Tarde, il souhaite prolonger son œuvre. Il retourne à l'Université, à Bordeaux, cette fois : il est docteur en lettres en 1929[3]. En 1931, il publie sa première étude « polémologique »[4] : « Guerre et population » (*Annales de l'Institut de sociologie*). A partir

[1] Cf. toutefois Guillaume Montagnon : *Genèse de la polémologie*, mémoire de Master 2 Science politique, CLESID, Faculté de Droit, Université Lyon III, 2010.

[2] Une thèse principale : *La durée du travail et l'utilisation des loisirs*, publiée chez Giard, Paris, 1924, une thèse secondaire : *Etude sociologique de la natalité dans les faits et la doctrine*, Giard, 1922.

[3] Une thèse principale : *L'invention*, publiée chez Giard, 1930, une thèse secondaire : *Ibn-Khaldoun, sa philosophie sociale*, publiée chez Geuthner, Paris, 1930. La polémologie bouthoulienne se développera à partir de l'analyse de trois *« inventions prodigieuses »* : l'arme nucléaire, les vaccins (qui expliquent la croissance démographique de la seconde moitié du XXe siècle), les moyens de contraception (qui permettent la régulation des naissances).

[4] Il ne forge le mot « polémologie » qu'en 1942. Dans *L'infanticide différé*, Bouthoul déclara que *« la polémologie est née d'un choc affectif : 1940 ! »* (p.32). Dans une lettre du 5 septembre 1970 publiée dans

de 1935, il est professeur de sociologie à l'Ecole des hautes études sociales (future EHESS). Il développe les études démographiques : *La population dans le monde* (1935) ; « Sur l'existence d'un mouvement cyclique de longue durée dans la population » (*Actes du Congrès international de la population*, 1937), « Les différents aspects de l'équilibre démographique » (*Revue internationale de sociologie*, 1938). En 1939, il publie : « Sur la fonction présumée et la périodicité des guerres » (*Revue de sciences économiques*). Plus tard, il sera membre de l'Association internationale des sociologues de langue française et vice-président de l'Institut international de sociologie.

En 1945, il fonde l'Institut français de polémologie (IFP)[5]. Pendant onze ans, celui-ci n'eut guère d'activité scientifique en dehors de son directeur, qui publie alors ses livres les plus importants : *Cent millions de morts* (1946), *Huit mille traités de paix* (1948), *Les guerres* (1951), *La guerre* (1953), *Sauver la guerre* (1961), *Traité de polémologie* (1961), *Le phénomène guerre* (1962), *La guerre à travers l'histoire* (1966). En 1966, l'IFP bénéficie d'un financement public. Il peut alors constituer un réseau de correspondants et éditer la revue *Guerre et paix*, de 1966 à 1971, puis la première série d'*Etudes polémologiques*, de 1971 à 1981[6]. En 1980, le général Carrère parvient à incorporer l'IFP à l'intérieur de la Fondation pour les études de défense nationale ; il s'y maintiendra jusqu'à la dissolution de cette dernière en 1992[7]. La FEDN avait pris en charge la seconde série d'*Etudes polémologiques*, de 1981 à 1990 : tous les phénomènes de violence politique de la décennie 1980 y furent recensés, analysés, classés. Lui succédera *Cultures & Conflits*, sous la direction de Didier Bigo, qui avait été directeur-adjoint de l'IFP entre 1986 et 1992. Mais l'orientation de cette revue étant très différente de celle d'*Etudes polémologiques*, on peut dire que Bouthoul n'a pas vraiment eu d'héritier[8].

Etudes polémologiques, n°24, 2-1977, « Hommage à Gaston Bouthoul », pp.11-45, il écrivit : *« j'ai commencé la polémologie au plus noir de la guerre, en 1942 »* (p.12).

[5] Dont il existe des équivalents à l'étranger, avec leurs revues. Le plus célèbre est l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, qui publie le *SIPRI Yearbook*.

[6] Faute de subventions, les trois derniers numéros sortiront sporadiquement en 1977, 1978 et 1981.

[7] Cf. Hervé Coutau-Bégarie : « Editorial : de la décomposition du paysage stratégique à la liquidation de la revue *Stratégique* », *Stratégique*, n°56, 4-1992, pp.7-9.

[8] Raymond Aron, Julien Freund ou Pierre Hassner ont cependant fait grand cas de l'œuvre de Bouthoul. Cf. aussi Jean-Pierre Derriennic : *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Emmanuel Todd : *Après l'empire. Essai sur la décomposition du système américain*, Paris, Gallimard, 2002 ; Myriam Klinger (dir.) : *Héritage et actualité de la polémologie*, Paris Téraèdre, 2007 ; François-Bernard

II. La réflexion sur le pacifisme

La polémologie est donc apparue en 1945. Dès 1946 (*Cent millions de morts*), Bouthoul livre le contenu de son œuvre ultérieure : tout est dit dans ce premier livre au titre-choc (qui indique le coût humain de la « guerre de trente ans » du XXe siècle). Dans ses ouvrages successifs, il ne fera que développer, démontrer, préciser, nuancer, ce qu'il avait exposé en 1946. Deux ans plus tard (*Huit mille traités de paix*), il livre la clé de son œuvre : Bouthoul veut étudier la guerre, mais pour promouvoir la paix. La polémologie se situe dans le cadre du pacifisme : *« le pacifisme est presque toujours à l'origine de tous les travaux sur la guerre »*. Comme disait Alain, *« tout pacifisme conséquent appelle un examen des racines de la guerre »*. Cependant, Bouthoul dénonce les *« illusions du pacifisme »* ; il déclare que *« le pacifisme est à réinventer »*. Le projet d'abolir la guerre est d'une ampleur sans précédent, étant donné l'importance et la fonction de la guerre dans l'histoire des sociétés humaines. Comment penser l'Etat ou même le politique sans la guerre ? L'élimination de la guerre implique l'élimination de la souveraineté de l'Etat dans son acception traditionnelle, car l'autorité fondamentale d'un Etat sur sa population réside dans sa puissance militaire[9]. D'un point de vue polémologique, poursuit-il, le fait que l'Etat soit organisé en vue d'être capable de faire la guerre et d'y être prêt, signifie que la paix sert à préparer la guerre et que la guerre elle-même est le système social fondamental, à l'intérieur duquel s'inscrivent les modes dérivés d'organisation sociale... Bouthoul dresse une typologie des pacifismes. Il concentre sa critique sur le pacifisme juridique : n'a-t-il pas assisté au naufrage de la SDN puis à la paralysie de l'ONU ? Puis il évalue les différentes solutions proposées par les différents pacifismes pour éliminer la guerre. Enfin, il propose son propre plan de paix, qui est double.

1) L'inanité juridique

Parmi les grands types de pacifisme, existent le pacifisme religieux ou idéologique, qui refuse la guerre au nom de l'éthique ou de l'humanité ; le pacifisme économique ou libéral, qui juge la guerre irrationnelle d'un point de vue utilitaire ou marchand ; le pacifisme impérial, qui vise la « paix par l'empire » universel ; le pacifisme juridique, qui vise la « paix par la loi » supranationale. Bouthoul récuse ces pacifismes, qui convergent dans l'idée, propre au droit international contemporain, de criminaliser la guerre et d'en punir les auteurs.

Huygue : « La polémologie mérite-t-elle une nécrologie ? », http://www.huyghe.fr/actu_209.htm, 12 septembre 2006, p.1-3.

[9] Cf. *La paix indésirable ? Rapport sur l'utilité des guerres*, Paris, Calmann-Lévy, 1984 (1967), préf. H. McLandress (J.K. Galbraith), intro. L.C. Lewin, présentation Ch. Schmidt.

Or, les successives condamnations de la belligérance dans les relations internationales, depuis le Pacte de la SDN (1919) jusqu'à la Charte de l'ONU (1945) en passant par le Pacte Briand-Kellog (1928) et les Conventions de Londres (1933), non seulement n'ont pas mis fin à la guerre mais l'ont aggravée. Dans le système des Etats, le droit international n'interdit pas la guerre ; il distingue les guerres « licites », menées en légitime défense ou avec l'autorisation du Conseil de l'Organisation internationale compétente, et les guerres « illicites », c'est-à-dire les autres guerres. La guerre n'est donc pas supprimée (*« la notion de guerre juste est la brèche par laquelle passent régulièrement les futurs assaillants »*), mais les belligérants sont amenés à se proclamer « dans leur droit » et à proclamer leurs adversaires « dans leur tort ». Les conflits s'en trouvent exacerbés, car la relation ami/ennemi tend à se métamorphoser en antagonisme du « bien » face au « mal ». Que devient le pacifisme dans cette perspective (très schmittienne) ? Soit les pacifistes en sont réduits à manifester pour ou contre l'un ou l'autre belligérant. Soit ils trouvent dans les antipacifistes leur nouvel ennemi. Soit ils rêvent d'imposer la paix - leur paix - par la force[10] - leur pacifisme, n'étant plus intégral, s'allie alors à un militarisme instrumental.

Faut-il revenir à l'ancienne conception du droit international ? Celle-ci se borne à vouloir limiter la guerre, ce qui traduit la volonté de la rendre instrumentalisable et acceptable. Ainsi du *jus in bello* en vigueur. Les traités de paix sont-ils une solution ? Ils prouvent qu'il n'y a pas eu de victoire totale d'un côté, de défaite totale de l'autre : dans une telle situation, le vainqueur ne traite pas, il dicte, il oblige le vaincu à capituler sans condition. S'il y a simplement victoire ou défaite, le traité établit les gains obtenus par le vainqueur et les pertes subis par le vaincu, bref, la nouvelle distribution du pouvoir, des ressources, des territoires ou des populations. A cette fonction à « somme nulle » s'ajoute une fonction à « somme non nulle » : le traité tente de résoudre le différend à l'origine du conflit, d'organiser les relations de l'après-guerre voire de construire un nouvel ordre international, bref, de transformer l'ancienne relation d'hostilité en relation d'amitié. Mais la première fonction est souvent plus tangible que la seconde. Le traité de paix est d'abord entaché de violence : alors que le droit civil souligne la caducité des contrats conclus sous la violence, le droit international classique admet la validité des traités conclus sous la force. Le plus souvent, les vaincus le considèrent comme nul aussitôt que le rapport des forces change. Enfin et surtout, les traités de paix mettent fin à *une* guerre, ils ne mettent pas fin à *la*

[10] Comme disait Julien Freund, fondateur de l'Institut de polémologie de Strasbourg, c'est au nom de la paix que l'on fait la guerre, c'est-à-dire pour imposer sa propre conception de la paix. Sur Freund et la polémologie, cf. le Colloque international des 11 et 12 mars 2010 organisé à l'Université Strasbourg III par le Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (Strasbourg III), le Centre Raymond Aron (EHESS) et le CEVIPOF (IEP de Paris) sur *Penser le conflit avec Julien Freund*.

guerre : « *on a dénombré huit mille traités de paix connus, qui ont succédé à huit mille guerres, et il a toujours fallu recommencer* »[11]. C'est pourquoi on a voulu asseoir la paix sur des bases autres que conventionnelles.

2) Les plans de paix

L'étude des plans de paix intéresse au plus haut point la polémologie, déclare Bouthoul, car chacun d'eux résume l'expérience guerrière d'une époque. Les plans de paix expriment une théorie de la guerre, et toute théorie de la guerre donne lieu à un plan de paix : on part d'une explication de la guerre pour arriver à une solution de paix. La démarche des auteurs est de promouvoir une certaine cause de guerre au rang de cause principale, par un procédé de généralisation que l'on retrouve à la base de toutes les doctrines sociologiques. En substance, les auteurs disent : « nous venons de constater que telle guerre à telle époque a eu telle cause ; cette cause est, par excellence, génératrice de tous les conflits armés ; nous proposons de l'éliminer ou de la neutraliser et, par conséquent, d'assurer la paix ». Bouthoul passe donc en revue les différentes solutions de paix, pour les écarter et proposer la sienne... selon la même démarche qu'il a critiquée et dont il avertit le lecteur.

1) La paix par l'empire. La guerre résultant de la pluralité d'Etats souverains, il faut, pour prévenir la guerre, qu'un Etat hégémonique, ou une fédération universelle, ou une alliance œcuménique, s'impose à eux ou les rassemble tous. Mais un tel projet n'est pas seulement utopique ; il néglige les leçons historiques des grands empires du passé (romain ou chinois). Ces empires (édifiés l'un sur l'esclavage, l'autre sur le portage) se sont constitués par la guerre, et ils n'ont pas évité les guerres civiles. Les « grandes paix » imposées par les « Etats-civilisations » furent toujours fallacieuses.

2) La paix par l'Etat-nation. La guerre résultant de la non coïncidence entre frontières étatiques et frontières ethno-linguistiques, avec les revendications territoriales qui s'ensuivent, il faut, pour prévenir la guerre, qu'à chaque Etat corresponde une nation et à chaque nation, un Etat. Mais la recherche de cette coïncidence est elle-même un facteur de conflit du fait des minorités, des séparatismes, des irrédentismes.

3) La paix par l'équilibre des puissances ou par la sécurité collective. La guerre résultant du déséquilibre entre les Etats désireux de changer le *statu quo* et les Etats désireux de le

---

[11] Bouthoul retrace l'évolution du droit international de la guerre à l'aide de la théorie des trois états d'Auguste Comte. Le droit international a d'abord été théologique : la guerre est légitime en vertu de sa *causa* (doctrine de la guerre juste). Puis il a été métaphysique : la guerre est légale en vertu de son caractère étatique (doctrine de la souveraineté des Etats). Il est devenu positif : la guerre est licite en vertu de l'autorisation du Conseil de l'Organisation internationale compétente (doctrine de la fédération universelle).

maintenir, les premiers espérant l'emporter sur les seconds, il faut, pour prévenir la guerre, qu'un mécanisme de coalition internationale ou qu'une Organisation internationale dissuade, empêche ou réprime tout acte d'agression de la part d'un pertubateur. Mais la doctrine de l'équilibre ou de la sécurité collective, *primo*, se heurte à l'inégal dynamisme des Etats et à l'inévitable contestation du *statu quo* qui en découle, *secundo*, dépend de l'entente des grandes puissances vis-à-vis de tout perturbateur et de leur acceptation du *statu quo*[12].

4) La paix par la communauté de croyances ou d'idées. La guerre résultant de l'hétérogénéité des valeurs, il faut, pour prévenir la guerre, une réconciliation universelle, soit par la tolérance, soit par la conversion (pourvu que celle-ci ne soit pas forcée). Mais la similarité des idéologies n'implique pas nécessairement la concordance des intérêts.

5) La paix par la communauté de régimes. La guerre résultant de l'hétérogénéité des Etats, il faut, pour prévenir la guerre, qu'ils partagent un même type de légitimité et de constitution. Là encore, la similarité des régimes n'implique pas nécessairement la concordance des intérêts.

5 bis) La paix par la démocratie. La guerre résultant de gouvernements ou de sociétés non démocratiques, il faut, pour prévenir la guerre, promouvoir un processus de démocratisation des Etats. Mais croire que la démocratie est pacifique, est illusoire : les démocraties font la guerre[13].

6) La paix par le développement économique. La guerre résultant de la pauvreté, il faut, pour prévenir la guerre, favoriser la croissance et l'abondance. Mais croire que le développement économique est pacifique, est également illusoire : les Etats industrialisés font la guerre.

6 bis) La paix par le libéralisme. La guerre résultant du protectionnisme, source de rivalités commerciales, il faut, pour prévenir la guerre, instaurer le libre marché et le libre échange.

6 ter) La paix par le socialisme[14]. La guerre résultant du capitalisme, source de l'impérialisme, il faut, pour prévenir la guerre, instaurer l'économie étatisée et planifiée. Ces deux théories se neutralisent mutuellement.

---

[12] La doctrine de l'équilibre des forces peut également nourrir la course aux armements ou encourager les guerres préventives afin d'empêcher qu'un Etat augmente trop sa puissance.

[13] *« La guerre, en Europe, avait été l'affaire des rois. Aussi les pacifistes du XVIIIe siècle dénonçaient en elle un cruel jeu de princes. (Mais) les guerres royales étaient bien anodines, comparées aux sacrifices que les Républiques ont osé demander à leurs citoyens. Pour arriver à la guerre totale, il fallait que fussent aux prises des régimes populaires »* (Bouthoul).

[14] Les doctrines socialistes ont réuni dans leurs plans de paix les théories de l'Etat unique, de l'unité de foi et de l'abondance, avec leur projet d'une Internationale socialiste ou d'une fédération socialiste universelle. Mais *« le socialisme aussi se divise en schismes. Lorsqu'elles ne disposaient pas du bras*

7) La paix par le désarmement. La guerre résultant des armées et des armements, il faut, pour prévenir la guerre, supprimer les institutions et les industries militaires. Mais s'armer n'est pas la cause, c'est la conséquence d'un conflit. *« Ce ne sont pas les armes qui tuent, c'est l'homme. Il faut que celui-ci ait envie de se servir des armes qu'il possède. C'est pourquoi le problème fondamental est de savoir comment germe cette volonté homicide. Les armes ne sont que des instruments au service de l'agressivité »*.

3) La solution bouthoulienne : le « pacifisme démographique »

Les plans de paix susmentionnés ne sauraient supprimer la guerre, mais seulement neutraliser une certaine cause de certains conflits armés. *« L'aspiration à la paix n'avancera pas si nous continuons dans (le) pacifisme rhétorique. Il nous faut un pacifisme scientifique »*. Bouthoul propose donc son plan de paix. Comme il l'avait averti lui-même, livrant en quelque sorte les limites de sa thèse, lui aussi résume l'expérience guerrière d'une époque, lui aussi exprime une théorie de la guerre, lui aussi promeut une certaine cause de guerre au rang de cause principale par un procédé de généralisation. Cette expérience guerrière est celle de 1914-1945. Cette théorie de la guerre est celle du social-impérialisme, dont la doctrine de « l'espace vital » fut l'acmé. Cette cause de guerre est celle du déséquilibre démographico-économique, c'est-à-dire l'excès de la population par rapport à la production. La solution bouthoulienne - le *« désarmement démographique »* - est la réponse

---

séculier, les diverses tendances socialistes ne pouvaient échanger que des arguments. Ainsi Proudhon polémiquait-il avec Marx. Mais, nantie des ressources de l'Etat, comment chaque faction aurait-elle la sagesse surhumaine de renoncer à l'argument de la force ? Chaque nation ou chaque groupe combattra au nom de son *socialisme qui est le seul vrai. On se battra pour une phrase de Marx comme on s'est battu pour une phrase de Saint Augustin. Les grands sursauts de la foi appellent invinciblement la troupe et la police. On reconnaît à cela une foi agissante. Rien n'est plus flatteur pour une théorie que de faire mourir des gens pour elle. Engels dit : de même que l'avènement du capitalisme a supprimé les guerres féodales, l'avènement du socialisme supprimera les guerres capitalistes. C'est l'évidence même : mais il n'en laissera pas moins subsister les autres. L'expérience historique montre que chaque régime a* ses *guerres : on peut légitimement s'attendre à l'avènement de guerres socialistes* ». Là où l'économie collectivisée et planifiée fonctionne, ajoute Bouthoul, l'Etat dispose d'un droit de vie et de mort sur tout ce qui mange : le retrait de la carte d'alimentation est une condamnation à mort.

à la doctrine du *Lebensraum* en particulier[15], au social-impérialisme en général, c'est-à-dire la principale théorie sociologique de la guerre de 1871 à 1945, créditée tant par ceux qui la justifiaient que par ceux qui la condamnaient moralement, tant par Chamberlain (ministre britannique des Colonies)[16] que par Lénine.

Pour expliquer sa solution, Bouthoul part de la théorie (malthusienne et marxienne) de la surpopulation relative. L'équilibre démo-économique est constitué par deux variables : la population d'une part, les moyens de production et de consommation d'autre part (*« l'univers économique est représenté, en dernière analyse, par une équation : d'un côté, l'ensemble des ressources, de l'autre, l'ensemble des êtres humains »*). La condition d'existence des sociétés dépend du rapport entre leur population, dans un stade déterminé de leurs besoins et de leur technologie, et les ressources dont elles disposent, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs territoires[17]. C'est pourquoi il n'y a que deux manières de maintenir ou de retrouver l'équilibre général : soutenir la croissance économique ou réduire la croissance démographique. Lorsque, dans un pays, la croissance démographique est supérieure à la

---

[15] Sans doute fut-elle aussi l'avatar théorique des « 20 millions d'Allemands de trop » de Clémenceau ou des préoccupations de Bidault sur « la surpopulation de l'Allemagne ».

[16] Pour Cecil Rhodes, *« la solution du problème social »* était simple, rapporte Bouthoul : *« pour sauver le Royaume-Uni d'une guerre civile, nous devons conquérir des terres nouvelles afin d'y installer l'excédent de notre population et d'y trouver de nouveaux débouchés. Si vous voulez éviter la guerre civile, il vous faut devenir impérialistes »*.

[17] Bouthoul se tourne également vers l'anthropologie et l'ethnologie. Celles-ci ont réuni un immense matériau sur la manière dont les sociétés primitives conçoivent la guerre et la font. Ces sociétés sont composées de tribus établies sur des territoires, dont elles exploitent les ressources. Que ce soit par la cueillette, la chasse, la pêche, l'élevage ou l'agriculture, chacune d'elles tire sa subsistance de ce fragment de sol, dont elle doit assurer la garde vis-à-vis d'autres groupes. Or, dans des conditions normales, la population tend à croître. Elle est alors amenée à essayer d'agrandir son territoire, ce qui l'expose à entrer en conflit avec d'autres populations. De nombreux chercheurs ont ainsi expliqué la guerre comme une conséquence de l'augmentation de la densité humaine et de la compétition pour les ressources qui en découla. *« La poussée de la population manque rarement de se faire sentir, et les moyens de subsistance sont naturellement restreints ; par suite, la concurrence vitale est normalement acharnée »* (M.R. Davie, *La guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Payot, 1931).

croissance économique, la population devient excédentaire par rapport aux ressources du territoire. Si elle ne baisse pas sa croissance démographique (par diminution de la natalité ou par augmentation de la mortalité), cette population doit, soit réduire son niveau de vie, soit emprunter ou recevoir une aide extérieure, soit émigrer, soit exporter pour payer ses importations, soit conquérir de nouveaux territoires, ou tout cela à la fois. Autre possibilité : la révolution, c'est-à-dire le renversement des classes possédantes et la redistribution des richesses via la prise du pouvoir ou la guerre civile[18]. Si l'on retient les solutions de l'émigration, de l'exportation ou de la conquête, des espaces étrangers doivent s'ouvrir, de gré ou de force, aux émigrants, aux produits, aux soldats ou aux colons[19].

La solution pacifique de l'import-export dépend du libre échange, c'est-à-dire de l'abaissement des barrières douanières. A défaut, l'impérialisme économique consiste à s'assurer par la force ou la menace des débouchés pour ses produits ou ses émigrants, outre-mer. Lorsque l'expansion outre-mer est impossible, reste la solution de la conquête militaire de territoires voisins : c'est la doctrine hitlérienne du *Lebensraum*[20], à laquelle

---

[18] Après la guerre civile consécutive à la prise du pouvoir par les bolcheviks, les destructions et déplacements de populations dans la Russie stalinienne, lors de « la construction du socialisme dans un seul pays », ne s'expliquent qu'en rapport avec la structure démographique de la paysannerie russe, c'est-à-dire la surpopulation relative des campagnes. Cf. Sergueï Adamets : *Guerre civile et famine en Russie. Le pouvoir bolchevique et la population face à la catastrophe démographique. 1917-1923*, Paris, Institut d'études slaves, 2003, préf. A. Blum.

[19] La guerre est elle-même une *« migration armée »* ou une *« migration dans l'au-delà »*. Même pacifique, l'émigration peut être une forme d'expansion. De l'émigration à l'invasion, il n'y a qu'un pas, celui qu'ajoute le recours à la force. Quant à l'exportation, elle équivaut à une « émigration sur place ».

[20] *« Pour l'Allemagne, qui a toujours exporté une grande partie de sa production vers le marché mondial, la rupture du commerce international pendant les années 30 va la pousser à s'engager à nouveau dans la voie de l'expansion territoriale »* (J.-C. Defraigne, *De l'intégration nationale à l'intégration continentale*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.290). *« Le problème est de nourrir 80 millions d'Allemands au cœur de l'Europe »* (H. Schacht). *« Nous sommes surpeuplés et ne pouvons plus nous nourrir sur notre propre base. La solution définitive se trouve dans l'agrandissement de notre espace vital, de nos ressources en denrées alimentaires et matières premières. Peut-on remplacer la politique d'expansion spatiale par*

Bouthoul attache une grande importance en tant que symptôme. Notre auteur insiste sur la densité de population dans l'espace (le *« complexe de l'encombrement »*). L'homme, surtout l'homme moderne, est un consommateur d'espaces et de ressources naturelles (*« la civilisation, c'est la multiplication des besoins »*) ; or, l'espace et les ressources qu'il contient s'acquièrent et se conservent par les armes ; d'où la lutte pour l'espace et ses ressources, rendue plus aiguë par la pression démographique. Cette liaison entre démographie et géographie aboutit à une façon géopolitique d'envisager la polémologie. Bouthoul constate que la *« prédation territoriale »* est historiquement le principal mobile des guerres ; que l'une des constantes de la politique internationale est - était - la recherche de l'élargissement des frontières, dont le tracé matérialise –matérialisait - le rapport des forces entre Etats ; que la défense du territoire est l'argument ultime par lequel les Etats justifient la guerre ou la préparation de la guerre (ce qu'ils appellent la dissuasion). En résumé, la croissance de la population engendre une consommation croissante de ressources, donc une compétition accrue, laquelle provoque le cas échéant des conflits armés. La fonction de la guerre est alors de contraindre les vaincus à évacuer l'espace disputé ou à abandonner leurs prétentions sur les ressources ou à céder leurs biens[21].

A partir des, et contre les, théories du social-impérialisme, Bouthoul développe la thèse selon laquelle la cause structurelle - pas conjoncturelle, ni événementielle, ni décisionnelle - des guerres - même si leur éclatement dépend d'une conjoncture, d'un événement et d'une décision - est à rechercher dans les déséquilibres démo-économiques : l'insuffisance des

---

l'autarcie économique ? Peut-on la remplacer par une participation accrue au commerce mondial ? ». Non. *« Seul un recours à la force nous permettra de résoudre les problèmes allemands »* (A. Hitler).

[21] Bouthoul discute la thèse de Norman Angell (1914), l'une des principales réfutations des théories sociales-impérialistes. D'après elle, la guerre dans le monde moderne ne serait jamais économiquement avantageuse même pour le vainqueur. Soit cette thèse est vraie, et la persistance des guerres montre qu'elles ne résultent pas de calculs économiques. Soit cette thèse est fausse, et la guerre conserve une rationalité économique. Le raisonnement de Norman Angell, pour être valable, suppose au moins deux conditions : que le belligérant occupant respecte les règles de l'*occupatio bellica*, c'est-à-dire la vie, la liberté et la propriété des populations civiles ; que le belligérant vainqueur respecte l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du vaincu. Dès lors que le belligérant vainqueur transforme son occupation ou sa victoire en conquête ou en exploitation, la guerre devient rentable. D'autre part, la guerre sur mer, admettant le droit de prise, n'a pas renoncé à une part de lucrativité. A défaut d'être payante sur terre (dans le pays ennemi), la guerre serait payante sur mer (vis-à-vis du commerce ennemi).

ressources par rapport à la population ou l'excès de la population par rapport aux ressources. Cette thèse se corrèle à la croissance démographique européenne des années 1871-1914, à la croissance démographique mondiale des années 1945-1990 : *« l'inflation démographique »* fut la matrice de l'œuvre de Bouthoul et sa préoccupation n°1. Il n'y a pas de conflits armés, révolutions ou troubles violents sans structure démo-économique belligène. Par conséquent, il n'y aura de paix que fondée sur le *« désarmement démographique »*. La croissance économique, à elle seule, ne met pas l'humanité à l'abri de la guerre, car l'équilibre général dépend aussi de la variable démographique, c'est-à-dire de la vitesse à laquelle augmentent le nombre des hommes et leurs besoins. La solution bouthoulienne se corrèle à la fin de la transition démographique[22] en Europe à partir des années 1950 : l'Europe est pacifique parce qu'elle est démographiquement stabilisée. *« Il faut essentiellement se placer sur le terrain de la démographie si l'on veut fonder la quête de la paix sur une donnée efficace. Une seule expérience véritablement cruciale a été faite : la France, qui a été le plus guerrier des Etats européens jusque vers le milieu du XIXe siècle, a vu décroître ses impulsions belliqueuses à mesure que se modérait l'accroissement de sa population. Entre tous les apports que la France, "où tout arrive un siècle plus tôt qu'ailleurs", a fait à l'humanité, l'un des plus admirables est d'avoir donné l'exemple - et par là d'avoir démontré les effets pacifiants - du désarmement démographique »*. La pacification structurelle dépend de la stabilisation démographique, avec l'évolution des mentalités qui accompagne cette stabilisation. Cette thèse, il faut l'étayer scientifiquement : d'où la polémologie.

4) Le projet bouthoulien : un « pacifisme scientifique ».

Le projet d'écarter la guerre ne relève pas du prescriptif (de la religion, de la morale, du droit), mais du cognitif (de la science). *« Si tu veux la paix, connais la guerre »*, répète Bouthoul.

> *« Prétendre interdire la guerre alors que nous ignorons encore ce qu'est au juste cet étrange phénomène social, est aussi absurde que défendre de tomber malade »*.
> *« A toutes les inefficaces conférences de la paix et du désarmement, nous préférerions des congrès de polémologie »*.

---

[22] Rappelons que la démographie « traditionnelle » combine forte mortalité et forte natalité, donc faible croissance démographique ; que la transition démographique comprend deux phases : baisse de la mortalité et maintien d'une forte natalité, donc forte croissance démographique, puis baisse de la natalité, donc diminution de la croissance démographique ; la démographie « moderne » combine finalement faible mortalité et faible natalité, donc stabilité démographique.

La guerre doit devenir un objet de science, pour en rechercher les causes et en montrer les conséquences, notamment montrer que les chefs politiques ou militaires ne maîtrisent pas la guerre, qu'elle n'est pas un « instrument » mais un « processus » qui le plus souvent échappe aux décideurs et se retourne contre eux (la guerre ne donne pas les résultats qu'en attendent ceux qui la provoquent). *« Connaître la guerre »* permettra de l'expliquer *« au Pouvoir et à l'Opinion »*, de comprendre les fonctions qu'elle remplit -les fonctions démo-économiques étant plus fondamentales que les fonctions politico-militaires - de manière à la remplacer et à l'écarter. En ce sens, la polémologie devrait être utile à l'humanité, en contribuant à combler le décalage entre les sciences sociales (la connaissance de la guerre, faible) et les sciences naturelles (les moyens de faire la guerre, immenses), à vaincre aussi le préjugé selon lequel la science, étant le « bien », ne doit pas s'intéresser à ce « mal » qu'est la guerre. La polémologie a donc une intention scientifique, doublée d'une conviction morale.

Depuis 1945, la discipline polémologique a vu un élargissement de son objet : l'étude scientifique de la guerre (chez Gaston Bouthoul), puis du conflit armé, enfin de la violence politique (chez Didier Bigo), trois termes qui s'emboîtent plus qu'ils ne se recoupent, et qui désignent finalement la confrontation physique armée politiquement organisée et motivée.
La polémologie entend apporter un savoir positif en dehors de toute praxéologie et de toute axiologie. A cet égard, elle se démarque de la stratégie - savoir pratique s'appliquant à dégager les règles de l'action militaire - et de la philosophie de la guerre -savoir prescriptif s'appliquant à légitimer ou à délégitimer le recours à la force armée. Elle puise dans les mêmes matériaux historiques : l'histoire des Etats, des armées, des guerres, des révolutions (*« il est peu de phénomènes sociaux pour lesquels nous possédions une plus ample documentation que les guerres : le fait qu'elles aient toujours été le sujet préféré des historiens met à notre disposition d'innombrables descriptions »*). Mais elle privilégie l'analyse quantitative[23] : identification, recensement, caractérisation des conflits, ainsi que l'utilisation des outils et méthodes de la sociologie, selon une approche à la fois phénoménologique, typologique et étiologique (l'étude des fonctions des conflits). L'objectif de Bouthoul est de connaître la guerre pour éviter la guerre, notamment connaître ses causes pour mieux les prévenir. Sa démarche se veut pourtant axiologiquement neutre.
C'est ce qui différencie la polémologie à la française de la *conflict research* à l'anglo-saxonne (Karl Boulding), de la *friedensforschung* à l'allemande (Dieter Senghaas) ou de la *peace research* à la scandinave (John Galtung), qui sont beaucoup plus militantes.

[23] Avec P.A. Sorokin (1937), Q. Wright (1942) et L. Richardson (1950), Bouthoul fut l'un des pionniers de l'étude quantitative des conflits armés.

III. Les interprétations polémologiques.

Bouthoul préfère la paix à la guerre, mais il développe une polémologie, pas une irénologie[24], une étude de la guerre, pas une étude de la paix. Les Etats sont capables de faire la guerre et sont prêts à la faire quand le gouvernement le juge nécessaire : ce pouvoir, inhérent à tout gouvernement, même le plus libéral, définit l'aspect le plus crucial des relations entre les Etats d'une part, entre l'Etat et les individus d'autre part. Par conséquent, Bouthoul donne la priorité à l'exception, plutôt qu'à la normalité, la paix étant considérée comme l'état normal de la société et la guerre, comme l'état exceptionnel. Notre auteur a ainsi été amené, au fil de son œuvre, à examiner le couple paix-guerre. En même temps, il a développé l'analyse scientifique des conflits armés, notamment leur étiologie. De cette analyse ressort une grille de lecture du déclenchement des guerres, avec ce paradoxe que, conçue d'abord pour les guerres étrangères, elle s'avère particulièrement pertinente pour les guerres civiles. La détermination de la belligérance comme un phénomène dont le ressort structurel est démographique et psychologique, permet enfin à Bouthoul d'étayer sa thèse sur le *« désarmement démographique et sociologique »*.

1) Guerre et paix

La guerre et la paix forment un couple alternatif de concepts, dont l'un n'est pas pensable sans l'autre, illustrant parfaitement en cela la « loi de dichotomie » de Proudhon. Comme idéaltypes, la paix et la guerre renvoient à des univers opposés : d'un côté, l'unité, l'ordre, la sécurité, l'amitié, la rétention de la violence (l'interdiction de tuer), l'affirmation du droit ordinaire, le droit de l'individu à la protection de sa vie, l'équilibre des tensions, la régulation des crises, la création de biens, la mort naturelle ; de l'autre, la dualité, le désordre, l'insécurité, l'hostilité, le déchainement de la violence (la permission de tuer), la suspension du droit ordinaire, le devoir du citoyen de risquer sa vie, le déséquilibre des tensions, l'escalade des crises, la destruction de biens, la mort violente[25]. Ces univers opposés renvoient à la formule du droit international classique : *inter pacem et bellum nihil est medium*. Mais dans la réalité, on sait que la guerre et la paix ne sont pas exclusifs de situations intermédiaires (« paix armée », « ni paix ni guerre », « guerre froide ») ou transitoires (des troubles internes à la guerre civile, des incidents frontaliers à la guerre étrangère), qui rendent difficile la définition, *a priori* simple, de la paix et de la guerre. Toutes deux sont des états politiques qui ont un même concept central : l'ennemi, puisque c'est avec l'ennemi que l'on fait la guerre mais aussi la paix (J. Freund). Il existe deux

---

[24] Néologisme créé par Paul Lévy, professeur au Centre de recherche sur la paix de l'Université de Louvain.

[25] Bouthoul reconnaît cependant que *« la paix n'est pas sans corruptions, la guerre n'est pas sans vertus »*.

principaux modes d'ouverture ou de cessation des hostilités : avec ou sans acte juridique, c'est-à-dire avec ou sans l'équivalent d'une déclaration de guerre d'un côté, d'un traité de paix de l'autre.

La paix peut être définie positivement comme un état de sécurité et de justice, ou négativement comme l'absence de guerre ou d'hostilité. D'après Bouthoul, la paix est un état dans lequel la mortalité ne comporte pas d'homicides dus à des combats, alors que la guerre, elle, est l'état dans lequel la mortalité comporte une telle part d'homicides. La guerre n'étant qu'une forme de violence politique, la paix peut être définie, toujours négativement mais plus largement, comme l'absence de violence politique, c'est-à-dire l'état dans lequel la mortalité ne comporte pas d'homicides politiques. De même que l'antonyme de « civil » n'est pas « militaire » mais « combattant », les militaires n'étant qu'une catégorie de combattants, l'antonyme de « paix » n'est pas « guerre » mais « violence politique », la guerre n'étant qu'une forme de violence politique. Telle est l'approche statistique, démographique ou objective de la guerre et de la paix selon Bouthoul : elle rejette l'usage métaphorique du terme de guerre, et elle met l'accent sur la mort violente infligée par hostilité, ce qui implique un caractère délibéré (pas accidentel), structuré (pas anomique), politique (pas crapuleux). La guerre est une *« lutte armée et sanglante entre groupements organisés »*.
Cette définition générale, irréductible à la forme étatique, n'indique cependant pas les différentes significations que revêt la guerre selon les époques et les civilisations. Quel sens les belligérants donnent-ils à la guerre ? La considèrent-ils comme un mode de vie, une source de valeurs, un instrument, un mal nécessaire ? Aussi la polémologie ne s'en tient pas à l'analyse diplomatico-militaire. Les phénomènes diplomatiques - les alliances ou les ruptures d'alliances - et militaires - les opérations ou les batailles - ne sont que l'aspect le plus apparent des conflits armés. Ceux-ci expriment des réalités plus profondes et plus diverses. C'est pourquoi la polémologie explore *Bellone* dans toutes ses dimensions, éthologiques, anthropologiques[26], mythologiques, religieuses, juridiques, historiques, culturelles, démographiques, sociologiques, économiques, technologiques, idéologiques, éthiques, psychologiques[27].

---

[26] Notamment le débat sur les origines paléolithiques ou néolithiques de la guerre.

[27] Ainsi, dans son *opus magnum* qu'est le *Traité de polémologie*, Bouthoul étudie, après une introduction méthodologique et phénoménologique, les doctrines sur la guerre : les mythologies, les religions, les philosophies, les doctrines juridiques. Il se tourne ensuite vers l'éthologie et l'ethnologie, autrement dit, la guerre chez les animaux et chez les peuples primitifs. Puis il analyse les aspects techniques, économiques, démographiques de la guerre. Il examine également les éléments psychologiques de la guerre : les « rites de mort », le comportement des dirigeants et des combattants, l'esprit de sacrifice, l'agressivité. Enfin, il

La guerre est donc un *fait social total*. D'autre part, Bouthoul insiste sur trois points qui aident à comprendre le phénomène dans sa complexité et son ambivalence. L'image de *Bellone* est celle de l'affrontement destructeur. Cette image est vraie mais réductrice.
1) La guerre est un duel (acteurs) devant des tiers (spectateurs), qui donnera lieu à un récit (commentateurs). Aussi inclut-elle la neutralité, indifférente ou, au contraire, intéressée.
2) La guerre est une forme de lutte ; elle est aussi une forme de coopération, sans laquelle il n'y a pas de succès guerrier. *« On ne peut concevoir de guerre sans l'étroite coopération des hommes du même camp ; c'est même le plus haut degré de coopération qui soit concevable puisque chacun consent à sacrifier sa vie à son groupe »*. La guerre combine donc hostilité et solidarité, dont la rupture emporte trahison.
3) La guerre suspend le droit ordinaire, interdisant de nuire à autrui, et elle fait entrer en vigueur un droit extraordinaire : le *jus in bello*, autorisant les combattants habilités à nuire à l'ennemi selon les modalités permises. De ce point de vue, l'essence de la guerre, *« c'est l'homicide organisé devenu licite »*[28]. La guerre est l'état dans lequel le meurtre n'est plus considéré comme un crime (N. Dubos).

2) L'analyse des conflits armés

Au fil de son œuvre, Bouthoul a porté l'analyse des conflits armés à un niveau de scientificité basé sur une méthodologie systématique. Celle-ci a été le plus complètement exposée et utilisée dans *Le défi de la guerre (1740-1974). Deux siècles de guerres et de révolutions* (1976).

Bouthoul y répertorie 366 conflits armés qui se sont déroulés dans le monde depuis la guerre de Succession d'Autriche jusqu'à la guerre du Kippour, dont 71 depuis 1945. La première question est de savoir quand est-ce qu'il y a « conflit armé » à recenser et à analyser. Ont été retenues les « violences armées » qui répondaient à l'un au moins des six critères suivants : elles ont concerné plus d'un Etat ; elles ont affecté un espace plus grand qu'une province ou qu'une ville ; elles ont duré plus d'un an ; elles ont été d'une certaine intensité (plus de 1000 tués) ; elles ont eu des résultats internes importants (sécession, révolution) ; elles ont eu des résultats internationaux importants (cession, annexion, indépendance, disparition d'Etat).
Après la délimitation du champ, la méthode d'investigation s'articule en deux temps :
1) description du conflit armé,

étudie la périodicité des guerres, ainsi que leur causalité, notamment le facteur structurel : le déséquilibre entre population et production. Il conclut par un programme de recherches.

[28] Comme le remarquait Bouthoul à juste titre, n'y a pas de guerre sans règles, car, sans règles, la guerre ne serait pas faisable, même si, comme toute règle, celles-ci sont transgressées.

2) explication.
A chaque fois est établi un questionnaire analytique.
1) Identification (comment nommer le conflit ?) ; localisation dans le temps et dans l'espace (quand et où ?) ; belligérants et combattants (qui contre qui aux niveaux des personnes morales et des personnes physiques ?) ; instruments et modalités (quelles armes et quelles méthodes de part et d'autre ?) ; degré de mobilisation des sociétés (quel impact du conflit ?) ; morphologie (quel processus d'escalade ou quel déroulement du conflit ?) ; nombre d'Etats impliqués, de populations concernées, de combattants mobilisés, de victimes directes et indirectes (combien ?) ; dénouement (quel processus de désescalade puis de cessation voire de résolution du conflit ?) ; résultat (pour quoi ?).
2) Origines ou causes structurelles, conjoncturelles, événementielles et décisionnelles du conflit (pourquoi le conflit, dans quel contexte, quel événement l'a déclenché, qui l'a décidé ?), but (pour quels mobiles de part et d'autre ?) ; discours justificatif (au nom de quoi ?) ; perspective et prospective (l'après-conflit)[29].

Bouthoul a dressé des typologies[30], des variables[31], des spatialisations et des chronologies des conflits armés.

---

[29] Un homicide individuel donne lieu à une enquête judiciaire : qui a été tué, quand, où, comment, par qui, pourquoi ? Un homicide collectif devrait donner lieu à une enquête polémologique (mêmes questions).

[30] Bouthoul distingue, suivant le critère socioculturel : la guerre symétrique (entre groupes à la civilisation et à la technologie similaires) ou asymétrique (entre groupes à la civilisation et à la technologie différentes) ; suivant le critère étatique : la guerre inter-, intra- ou trans-étatique ; suivant le critère de la durée : la guerre courte, prolongée ou longue ; suivant le critère de l'extension : la guerre localisée, régionale, continentale ou mondiale ; suivant le critère de l'intensité : la guerre limitée ou totale, du fait des moyens utilisés et/ou des buts poursuivis ; suivant le critère des acteurs : la guerre régulière (entre soldats) ou irrégulière (entre partisans ou entre soldats et partisans) ; suivant le critère du théâtre : la guerre terrestre, maritime, aérienne ou aérospatiale ; suivant le critère du droit : la guerre licite ou illicite, selon le *jus ad bellum* et/ou le *jus in bello* applicable(s). S'agissant des moyens, Bouthoul distingue les infra-conflits (sans violence), les micro-conflits (violence limitée), les médio-conflits (violence moyenne), les macro-conflits (violence élevée), les ultra-conflits (la guerre nucléaire, jusque-là inconnue). S'agissant des buts, il distingue les conflits à mobile territorial, économique (ressources), religieux ou idéologique, national (indépendance), constitutionnel (régime).

Il a dessiné les *« quatre cercles de la guerre »*[32] : le cercle des tiers ; celui des Etats impliqués et des populations concernés ; celui des combattants ; celui des victimes.
D'après lui, quatre critères permettent de mesurer la gravité objective d'un conflit armé : le degré de participation (nombre d'Etats impliqués, de populations concernées, de combattants mobilisés) ; l'extension géographique ; la durée ; l'intensité meurtrière (nombre total de victimes..., proportion respective de victimes militaires et civiles, proportion des victimes... par rapport au volume des combattants et des populations). La gravité subjective d'un conflit armé, elle, résulte de son traitement médiatique, de sa perception, de sa symbolique, de ses risques d'extension ou d'intensification. La localisation dans l'espace et dans le temps fait apparaître les zones et les cycles conflictuels, ce que Bouthoul appelle les *« fronts d'agressivité »* et la *« courbe des récurrences »*.
Un constat : depuis 1914, les deux tiers des conflits armés ont affecté des artères pétrolières, pays exportateurs ou axes de transport. Bouthoul observe qu'un intervalle moyen d'une quarantaine d'années sépare – séparait - les grandes guerres en Europe. De 1947 à 1990 s'est déroulée une « guerre froide » en Allemagne, en Europe, dans l'hémisphère nord, dans le monde (tels furent les *« quatre cercles »* du conflit Est-Ouest). Elle n'a pas vu d'affrontement militaire direct entre les Etats-Unis et l'URSS : la polémologie ne recense pas de « conflit soviéto-américain ». Mais elle a vu une formidable production/consommation/destruction de ressources à travers la course aux armements.
Selon la périodicité bouthoulienne, une grande guerre aurait dû éclater autour de 1990 : il y eut une grande révolution, qui mit fin au bloc soviétique, le vaincu de la guerre froide.

---

[31] Bouthoul retient quatre variables pour mesurer la violence armée : a) la population du monde au moment du conflit, b) le volume des populations concernées, c) le nombre des combattants mobilisés, d) le nombre des victimes militaires et civiles. Les différents rapports de ces quatre variables mesurent un certain nombre d'impacts : b/a, l'impact sociologique du conflit, son potentiel d'extension ; c/b, l'impact militaire, son potentiel de mobilisation ; d/c, l'impact des armes, son potentiel de destruction ; d/b, l'impact démographique local, son effet local de destruction ; d/a, l'impact démographique mondial, son effet mondial de destruction. Le maximum d'intensité fut atteint en 1914-1945 : en 1914-1918, 34 Etats impliqués, populations concernées de l'ordre d'un milliard, 68 millions de mobilisés, nombre maximal de combattants engagés simultanément de l'ordre de 11 millions, 10 millions de tués ou disparus dont 8,5 millions de militaires ; en 1939-1945, 57 Etats impliqués, populations concernées de l'ordre de 1,7 milliards, 92 millions de mobilisés, nombre maximal de combattants engagés simultanément de l'ordre de 16 millions, 45 millions de tués ou disparus dont 18 millions de militaires.

[32] Allusion aux cercles de l'Enfer de Dante.

D'après Bouthoul, les grandes guerres entre Etats surviennent – survenaient - au bout d'une période d'expansion démo-économique. La vie des sociétés apparaît rythmée par une succession de cycles alternés : un cycle d'accumulation de forces, devenant excédentaires ; un cycle de destruction de ces excédents, tendant à un retour à l'équilibre, vite dépassé par un nouveau cycle d'accumulation. Cette *« courbe des récurrences »* a-t-elle disparu de l'horizon historique ?

3) Les fonctions des conflits armés

Les causes des conflits armés sont difficiles à établir, dans leurs aspects décisionnels, événementiels, conjoncturels ou structurels. Les effets sont plus facilement discernables : transferts de souveraineté ou de propriété, changements politiques, coûts ou bénéfices économiques, innovations technologiques, pertes ou migrations humaines...

D'après Bouthoul, on peut induire des effets observés les fonctions qu'a pu remplir la guerre ou sa préparation dans l'histoire[33]. Une dizaine apparait.

Une fonction « prédatrice » : la guerre, mode d'acquisition des biens, des terres voire des personnes[34].

Une fonction « statutaire » : la guerre, privilège social ou activité prestigieuse (exemple des sociétés où le port des armes est réservé à une élite).

Une fonction « ludique » : la guerre, sport aristocratique ou loisir masculin (exemple des sociétés où le combat est considéré comme une joute exaltant la patience, le courage, la force, l'adresse).

Une fonction « identitaire » : la guerre, soudant mnésiquement le groupe par opposition à l'étranger.

Une fonction « rituelle » : la guerre, mise à l'épreuve, rite sacrificiel ou jugement de Dieu.

Une fonction « punitive » : la guerre, voie de droit (ou de fait) pour venger les offenses.

Une fonction « judiciaire » : la guerre, voie de droit (ou de fait) pour trancher les différends.

Une fonction technologique : stimuler l'innovation, expérimenter les matériels.

Une fonction économique : créer des emplois, distribuer des revenus.

Une fonction politique, sous trois modalités : obtention d'un gain important pour des pertes acceptables, avec risque limité et probabilité de succès ; consolidation du pouvoir ou

---

[33] Pour un pacifiste, la question est de savoir par quoi remplacer la guerre pour remplir les fonctions qui furent ou sont les siennes.

[34] La capture d'esclaves fut l'un des mobiles de la guerre et la capture de guerre, la principale source de l'esclavage.

affaiblissement du pouvoir adverse ; changement du *statu quo*[35]. La fonction politique inclut ainsi trois objectifs : gagner, dominer, changer, pour l'obtention desquels la guerre joue un rôle de sélection.

La fonction démographique ou démo-économique enfin et surtout. Celle-ci doit être comprise dans un double sens : la destruction de la substance humaine et matérielle de l'ennemi ; la réduction des surplus humains et matériels des sociétés engagées dans la guerre.

La guerre a une fonction destructrice. Dans sa première acception, la fonction démographique joue pleinement lors des « violences totalitaires », au cours desquelles des masses humaines, sans distinction du temps de paix ou de temps de guerre ni des combattants ou des non combattants, sont tuées, expulsées, déplacées, spoliées, principalement en raison de leur identité raciale, ethnique, nationale, religieuse, sociale ou politique, non de leur activité (en raison de ce qu'elles sont, non de ce qu'elles font). C'est la seconde acception qui est spécifique à la polémologie bouthoulienne. La fonction démographique doit alors être comprise de la manière suivante. Il n'y a de guerre ou de turbulence violente que s'il y a surplus d'hommes disponibles ou insuffisance des débouchés économiques, bref, *« surabondance de la population par rapport aux ressources »*[36]. Ces *« hommes en trop »*, la guerre a pour fonction *latente* de les réduire. Comme l'émigration, la guerre joue un rôle de *« relaxation démographique »*, c'est-à-dire de réduction des tensions nées du surplus d'hommes jeunes au sein d'une société, car *« si les bras peuvent chômer, les ventres jamais »*[37].

---

[35] A cet égard, le recours à la violence politique comporte trois ressorts plus ou moins liés : la frustration ressentie (l'écart entre les revendications et les possibilités de les satisfaire sans recours à la violence), l'efficacité escomptée (le calcul d'utilité du recours à la violence compte tenu de la faiblesse supposée de l'adversaire), la légitimité proclamée (la conviction que les griefs accumulés rendent « juste » le recours à la violence à des fins de reconnaissance). Cf. Philippe Braud : *Violences politiques*, Paris, Points Seuil, 2004.

[36] Exemple entre mille : l'*apartheid* a créé une structure démo-économique explosive pendant quarante ans, en comprimant l'espace et les ressources laissées à des populations noires en pleine croissance démographique, les meilleures terres et les emplois qualifiés étant réservés aux Blancs. On retrouve une telle situation polémologique dans les territoires palestiniens occupés par Israël.

[37] Il est significatif que, traditionnellement, les armées recrutent des hommes jeunes célibataires. Le système scolaire et le système pénitentiaire constituent les deux principales autres institutions de contrôle

Comme la guerre, la préparation à la guerre fait partie des *« institutions sociales destructrices »*. Son rôle est d'absorber une part de la population active[38]. Par analogie aux secteurs primaire, secondaire et tertiaire de la nomenclature économique, Bouthoul parle de *« secteur quaternaire »*, afin de distinguer les secteurs civils orientés vers la production de biens ou la distribution de services, et le secteur militaire, orienté vers la destruction[39]. Le *« secteur quaternaire »* comprend les membres des forces armées terre, mer, air, voire l'ensemble des forces de l'ordre, mais aussi les élèves des écoles militaires, les employés des arsenaux, des stocks stratégiques, des entreprises publiques ou privées travaillant pour la défense, y compris les sous-traitants, ainsi que leurs administrations, leur famille, leurs pensionnaires, les éventuelles charges de la dette militaire... *« Une proportion énorme de la population tire ses moyens d'existence de la préparation à la guerre... Pour parler le langage de Keynes, (cette) préparation... contribue à atteindre l'équilibre économique »*. La suppression des dépenses militaires poserait de graves problèmes de chômage, si bien que la reconversion industrielle constitue l'une des principales difficultés du désarmement. Aussi Bouthoul en vient-il à dire que *« la guerre n'est pas l'instrument des motifs qui la déclenchent »* - territoriaux, idéologiques, nationaux - *« mais, au contraire, ces motifs sont les prétextes dont la guerre s'empare »*.

4) La guerre, manifestation sublimée de l'agressivité

A l'origine de la guerre, il y a d'abord l'agressivité individuelle : chez l'homme, l'inhibition au meurtre intra-spécifique est sociale, non pas biologique. Puis il y a l'altérophobie : il n'est pas de société dont l'éducation ne comporte un ennemi désigné. Enfin il y a l'agressivité collective. Celle-ci est engendrée par des structures démographiques et économiques déséquilibrées : l'excès de population par rapport à la production, l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins, le surplus d'hommes jeunes par rapport à l'offre d'emploi. Il importe de savoir comment l'agressivité peut devenir animosité, comment des déséquilibres sociaux, dans telle conjoncture, suscitent des rapports d'hostilité. *« Comment une population et surtout la partie agissante d'une population passe-t-elle d'un état pacifique à un état belliqueux ? »*. Il faut que l'agressivité soit mobilisée par les gouvernants ou suscitée par des insurgés. Il lui faut une querelle (une occasion pour activer d'anciens griefs), une motivation (une raison de s'exprimer), un ennemi (un point d'application), un but (une orientation pour satisfaire des revendications), une légitimation (une cause à

---

des jeunes gens. Lorsqu'il n'a pas d'emploi, un garçon est soit à l'armée, soit à l'école, soit en détention, ou alors il représente un facteur de trouble.

[38] *« Le soldat est un chômeur armé »*, *« le religieux est un chômeur sacré »* (Bouthoul).

[39] La distinction – problématique - entre guerre et paix est transposée à l'économie avec la distinction - problématique elle aussi - entre *« secteur quaternaire »* et secteurs primaire, secondaire, tertiaire.

soutenir) surtout si le comportement est illégal. L'art des gouvernants ou des insurgés est d'utiliser à leurs fins politiques, le potentiel d'agressivité qui existe dans telle société, et qu'on trouve essentiellement chez les jeunes gens, qui, souvent, recherchent des ennemis à combattre, des causes à servir, des chefs à qui se dévouer. Au bout de ce processus, il faut que soit prise la décision de recourir à la violence et que des armes soient disponibles. Cette décision s'accompagne, parfois, du recours au chef et, toujours, d'une justification, exprimant fréquemment le (res)sentiment d'avoir été victime d'une injustice et exaltant non moins fréquemment la différenciation du groupe par rapport à l'adversaire.

Pourquoi les hommes sont-ils prêts à tuer et à risquer d'être tués ? Les conflits sont souvent expliqués en termes d'intérêt politique (tradition clausewitzienne) ou économique (tradition marxiste). Bouthoul critique ce genre d'explication, qui s'en tient à l'aspect *rationnel* des guerres. *« La grande illusion n'est pas de croire que la guerre paie, mais de croire qu'on fait la guerre parce qu'elle paie »*. Les conflits ont des *mobiles* et des *effets* politiques et économiques, mais leurs *causes* profondes doivent être recherchées dans la psychologie collective (les *« complexes belligènes »*), elle-même liée à la structure démo-économique. L'attribut le plus redoutable des gouvernants est qu'ils décident de la paix ou de la guerre. *« La fonction suprême des dirigeants dans tous les groupes souverains est la fonction sacrificielle : ils déchaînent la mortalité institutionnelle »*. Leur décision doit cependant rencontrer l'assentiment des gouvernés, ou du moins ne pas susciter une opposition massive. Or, cette décision, comme cette acceptation, ne sont jamais entièrement rationnelles. Elles dérivent d'impulsions passionnelles grégaires, mêlant divers sentiments plus ou moins partagés ou plus ou moins codifiés : la peur, la colère, la joie, l'orgueil. *« La guerre est la plus intense des sources d'émotions collectives »*[40]. La fascination qu'elle exerce explique pourquoi elle est une source d'inspiration si grande, littéraire ou cinématographique, au contraire de la paix. On observe que le commencement comme la fin de la guerre, du moins la guerre entre Etats, sont marqués par des cérémonies. Ainsi encadré, le temps de la belligérance apparaît à Bouthoul comme une sorte de rite de destruction.

---

[40] De fortes contraintes émotionnelles s'exercent sur les décideurs, comme sur l'opinion en général. Le choix de recourir à la violence en réponse à la violence ou à « l'injustice » a pour effet sinon pour but de rassurer les siens en montrant sa force, d'offrir un exutoire au désir de vengeance, voire d'obliger les tiers à choisir leur camp. Les émotions ressenties constituent des révélateurs d'appartenance : elles disent les allégeances a/effectives. A cet égard, les violences subies ou exercées créent une solidarité combative, des souvenirs commentés, relançant ainsi le sentiment identitaire (Ph. Braud).

Celui-ci recouvre un triple aspect : l'exutoire, le sacrifice, l'hommage.

1) La guerre s'apparente à la fête. D'un point de vue sociologique, la fête présente des caractères constants : préparatifs, réunion physique des membres du groupe, rituels de dépense et de sacrifice (le don), exaltation collective, suspension des interdits ordinaires, aspects esthétiques. *« Il n'est pas un seul de ces caractères qui ne se retrouve dans la guerre : la guerre est la fête suprême »*. Elle exige une préparation ; elle réunit les membres du groupe ; elle est une occasion de dépense et de sacrifice (le don de soi) ; elle crée une exaltation collective ; elle suspend les interdits ordinaires que sont le respect de la vie et de la propriété d'autrui ; elle donne lieu à des œuvres d'art.

2) La guerre ayant pour noyau le combat, la motivation des combattants est primordiale, puisqu'il leur faudra surmonter la peur de la mort, de la blessure, de l'invalidité ou de la capture. Elle peut se ramener à l'obéissance aux ordres de l'autorité, à la haine de l'ennemi désigné ou à la recherche de l'aventure. Au-delà de la contrainte, de la vengeance ou du jeu, trois types de motivations apparaissent : économique (la prise de possession), sous l'aspect de la solde et/ou du butin ; sociale, c'est-à-dire assumer la solidarité du groupe (la crainte du déshonneur) ; morale, liée à des valeurs héroïques (la recherche du prestige)[41]. Telle est la *« mentalité sacrificielle »*[42]. Qu'il s'agisse de la fidélité religieuse, du patriotisme politique,

---

[41] La raison pour laquelle combattre ne peut être une question d'intérêt, car les morts n'ont pas d'intérêts (M. van Creveld).

[42] Bouthoul cite le mythe d'Abraham. *« Les moments culminants du pouvoir patriarcal sont ceux où il ordonne le sacrifice du fils »*. Le mythe pourrait avoir deux significations. Il manifesterait le désir inconscient des pères de voir les fils immolés à une cause collective et transcendante. Il manifesterait le conflit entre les générations : d'un côté, les pères, dominants et satisfaits du *statu quo*, de l'autre, les fils, désireux de renverser les choses. Les pères ont vis-à-vis des fils des sentiments ambivalents : ils les aiment ; ils les jalousent, obscurément ou non. Les sociétés traditionnelles se trouvent sous la menace constante du déséquilibre démo-économique, entre la croissance de la population et la stagnation des ressources. Aussi développent-elles des pratiques sacrificielles, dont l'une des formes est la guerre. Les anciens dirigent le surplus d'hommes jeunes vers les entreprises guerrières afin de s'emparer des ressources d'autrui ; implicitement, les pertes sont acceptées, puisqu'elles permettent de limiter le nombre des hommes jeunes, donc de maintenir ou de retrouver l'équilibre démo-économique. Les guerres sont ainsi les périodes de la vie où les pères enterrent les fils, alors qu'en temps de paix, ce sont les fils qui enterrent les pères.

de l'obligation civique, de l'engagement idéologique, du devoir militaire, l'honneur d'un homme est de risquer sa vie pour une cause collective ou transcendante : telle est la sublimation de la solidarité de groupe. A cet égard, la « psychologie guerrière » rencontre la « psychologie religieuse », parce qu'il est question de gloire et de sacrifice. Cette dimension mystique est particulièrement importante, pour deux raisons : c'est elle qui empêche la réprobation sociale de la guerre, malgré le renversement de la norme « ne pas nuire à autrui » ; c'est elle qui révèle une part de la nature ou de la culture humaine, à savoir que les hommes peuvent sacraliser l'acte de tuer ou le risque d'être tué. Telle est la propension humaine à accepter de mourir pour des abstractions (F.-B. Huyghe).
3) Les morts à la guerre présentent cette particularité qu'étant morts pour une cause publique, ils n'appartiennent plus aux familles mais à la Cité, faisant l'objet d'une sorte de culte. Ce culte des morts a ses autels (les monuments), ses temples (les nécropoles), ses offices (les liturgies militaires).

La guerre mêle donc les figures de l'Ennemi, du Héros et de la Victime. La croyance en l'existence d'une menace et en la nécessité de s'en défendre sont essentielles à la cohésion sociale aussi bien qu'à la légitimation politique. Les trois figures semblent ainsi indispensables aux groupes humains pour fonder leur unité et même leur identité (*« les archétypes de nos mentalités sont ataviquement liés à la guerre et aux attitudes qu'elle commande »*). C'est pourquoi la guerre paraît inévitable (*« le propre des sociétés humaines est qu'elles s'attendent toujours à la guerre »*). *« La constance des guerres signifierait qu'elles font partie à la fois des institutions et des instincts fondamentaux des groupes humains »*. Cependant, refouler la guerre serait possible, selon Bouthoul, à condition de la désacraliser. Or, la guerre a généralement été sacralisée (*« la guerre fut l'inspiratrice des premiers monuments de la littérature »*), considérée comme une source de valeurs (*« il existe dans les guerres un aspect moral incontestable »*) et de vertus (*« l'humanité, dans toutes ses formes de civilisation, a toujours été consciente des vertus éthiques de la guerre et leur a attaché un très grand prix »*). D'autant que porter les armes fut souvent un privilège (*« pour Simone de Beauvoir, l'une des raisons principales du complexe d'infériorité de la femme, c'est qu'elle ne participe pas traditionnellement à la guerre : "dans l'humanité, la supériorité est accordée non au sexe qui engendre mais à celui qui tue" »*). Bouthoul remarque cependant le contraste entre l'antique caractère de la guerre, épique et masculin, et la mécanisation des armées au XXe siècle, qui s'accompagne de leur féminisation. La sacralisation de la guerre se retrouve dans les mythologies, les religions, les philosophies, les mémoires collectives[43], accompagnée de justifications éthiques. Bouthoul en répertorie les principales formes : la guerre au nom de Dieu (la guerre « sainte »), au nom du droit (la

[43] Chaque Etat possède sa « géopolitique de la mémoire », c'est-à-dire ses souvenirs de luttes, de triomphes, de malheurs, car il n'y a pas d'Etat qui n'ait ses monuments aux morts ou ses lieux de commémoration.

guerre « juste »), au nom de l'histoire (la guerre « progressiste »), au nom de la nation (la guerre « nationale »), au nom de l'humanité (la guerre « humanitaire »). *« Les revendications de justice sont l'une des principales sources de guerres »* (B. Röling).

IV. La thèse du désarmement démographique et psychologique

La guerre doit être désacralisée pour être traitée scientifiquement. Voilà le « pacifisme polémologique ». Ce traitement scientifique concerne d'abord la démographie. D'après Bouthoul, la guerre est un phénomène d'ordre démographique, dont l'analyse relève des études démographiques. Elle se traduit en effet par l'homicide collectif : *« sans homicide il n'y a pas de guerre »*[44]. La guerre « courtoise » ne tue que les combattants, affectant la population masculine de 18 à 40 ans. La guerre « totale », elle, tue combattants et non combattants, affectant la population dans son ensemble. L'étude des conflits armés appelle donc l'étude de la mortalité politique ou militaire (à distinguer de la mortalité naturelle ou criminelle) : dénombrer en chiffres absolus et relatifs, distinguer les catégories de victimes (militaires ou civils, vainqueurs ou vaincus), ajouter aux tués les disparus, les blessés, les invalides, ainsi que la modification du rapport entre les âges et entre les sexes, le déficit des

[44] Peut-il y avoir guerre sans homicide ? Cf. Bernard Lavarini : *Vaincre sans tuer. Du silex aux armes non létales*, Paris, Stock, 1997 ; François-Bernard Huyghe : *L'ennemi à l'ère numérique*, Paris, PUF, 2001. L'idée de la guerre à « zéro mort » *de part et d'autre* ou la perspective d'une généralisation de l'emploi des armes non létales bouleverse la notion même de la guerre. Celle-ci supposerait toujours l'hostilité et le recours à la force armée, mais exclurait l'homicide. Autrement dit, affaiblir ou soumettre l'ennemi ne passerait pas par sa destruction physique, mais par la destruction de ses matériels et installations. S'agit-il de la forme de belligérance propre aux sociétés économiquement développées et démographiquement stabilisées ? Selon Pierre Hassner, la *revolution in military affairs* est, typiquement, la forme de guerre d'une société bourgeoise, économe de la vie de ses fils, qui compte sur la technologie pour imposer sa supériorité sans avoir à combattre (dans *La violence et la paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Seuil, 2000, « Par-delà le totalitarisme et la guerre », 1999, p.294-308, p.302).

naissances, l'absence de descendance de ceux qui sont morts donc la perte de lignées, les effets sur les générations futures[45].

1) La *« relaxation démographique »*

« Victorieuse ou non, la guerre représente la certitude d'éliminer des hommes ». Bouthoul en déduit que la guerre a, au moins implicitement et partiellement, une fonction démographique : détruire la substance humaine de l'ennemi ; réduire les surplus humains des sociétés engagées dans la guerre. La guerre vise l'affaiblissement de l'ennemi, mais aussi la *« relaxation démographique »* de la société. L'affaiblissement de l'ennemi se traduit par la perte de soldats, de travailleurs, de contribuables, mais aussi par le déficit des naissances présent et à venir, donc le freinage de la croissance démographique. La *« relaxation démographique »* se traduit par un rééquilibrage entre le niveau de la population et celui de la production, la modification du rapport numérique entre les sexes et les âges, donc par la résorption, au moins provisoire, de l'agressivité collective ou de l'impulsion belliqueuse.

Si la guerre a une fonction démographique, c'est parce qu'elle a un ressort démographique : elle a besoin (les forces ou les groupes armés ont besoin) d'hommes jeunes. Elle dépend donc du taux de fécondité, de la pyramide des âges (celle-ci permet de dessiner un *« indice de bellicité »*), de la répartition par activité (*« un large excédent de jeunes hommes disponibles, c'est-à-dire dépassant les tâches indispensables à l'économie, doit, surtout s'il n'existe pas d'autres débouchés commodes, constituer une prédisposition incitatrice »*), du ratio d'hommes jeunes (*« les grandes poussées belliqueuses correspondent au fait que le pourcentage d'hommes jeunes disponibles par rapport aux tâches essentielles de l'économie est particulièrement élevé »*). Les grands Etats qui à un moment de l'histoire ont pris l'initiative des conflits armés furent caractérisés par une population relativement nombreuse et une forte proportion d'hommes jeunes. *« La carte démographique du monde en 1939 indique les grands pays industrialisés qui possédaient la plus forte proportion d'hommes de dix-huit à trente-cinq ans. C'étaient l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'URSS. Le terrain y était plus favorable qu'ailleurs au succès des prédications guerrières »*. Dans leur analyse des guerres civiles, Christian Mesquida et Neil Wiener soulignent le *« young men syndrome »* : la proportion importante, dans une société, d'hommes jeunes inoccupés, sans emploi ou non

---

[45] Cf. René Carrère : « Vie et mort des sociétés humaines », *Etudes polémologiques*, n°15, 1-1975, p.85-109 ; Maurice Faivre : « Population et défense », *Stratégique*, n°28, 4-1985, p.9-60, n°29, 1-1986, p.133-179 ; « Démographie et stratégie », idem, n°56, 4-1992, p.193-262.

scolarisés, est un facteur structurel de turbulences[46]. Inversement, lorsqu'une société ne présente pas de surplus masculins juvéniles, la tendance à la pacification des rapports sociaux l'emporte. Ainsi, la guerre s'inscrit dans l'évolution de la population, car elle requiert une *« armée de réserve démographique »*. *« On constate qu'en général les longues périodes de turbulences destructrices suivent les périodes d'épanouissement démographique »*[47]. Au cycle de croissance du nombre des hommes, succède un cycle de conflagration, ainsi la guerre de Cent Ans après le plafond démographique atteint au début du XIVe siècle, les guerres de religion après le plafond atteint au début du XVIe, les guerres de la Révolution et de l'Empire après le plafond atteint à la fin du XVIIIe, la « seconde guerre de Trente Ans » après le plafond atteint au début du XXe[48].

---

[46] Cf. « Male Age Composition and Severity of Conflicts », *Politics and Life Sciences*, 18, 2, septembre 1999 ; « The male age composition hypothesis », http://www.edcnews.se/review/mesquida-wiener1996.html

[47] Bouthoul se tourne vers la mythologie. Bien des récits, ainsi le *Mahabharata*, racontent que c'est pour délivrer la Terre accablée de surpopulation que les dieux décidèrent et accomplirent les grandes guerres, celles de « fondation » ou de « fin du monde ». Dans la Bible, l'image de la paix originelle est celle du paradis terrestre : abondance, tranquillité, innocence. Mais Adam et Eve goûtent au fruit défendu de l'arbre de la connaissance, ils découvrent leur sexualité et ils se permettent de « procréer sans permission ». C'est alors que la paix originelle est rompue et que se produit bientôt le premier homicide. Le premier décès est en effet un homicide, en l'occurrence celui d'Abel par Caïn : figures symboliques d'un antagonisme fondamental, celui des pasteurs nomades et des agriculteurs sédentaires.

[48] *« Depuis trois siècles, les hommes se multiplient. La population de la France a doublé, celle de l'Angleterre triplé. Le monde est plein, mais les contemporains ne le savent pas. Ils ignorent qu'ils vont buter sur une technologie insuffisante. Ils sont à la limite des rendements possibles, à la limite des capacités d'échanges. Le temps des défrichements massifs et de la poussée démographique a été celui d'un grand espoir. Les hommes du XIVe siècle vont déchanter »* (Jean Favier, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980, chap II « Une croissance interrompue », p.51-73). *« Si on cherche les causes communes à toutes les révolutions qui ont éclaté de part et d'autre de l'Atlantique entre 1770 et (1790), on trouve surtout l'expansion des 'Lumières' et l'augmentation de la population »*. Le nombre des jeunes s'est accru, celui des chômeurs aussi : *« l'armée de la Révolution, la voilà »* (Jacques Godechot, *La*

Grande Nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799, Paris, Aubier Montaigne, 1983, p.35-36). *« Si les révolutions démocratique et industrielle se trouvaient être, entre autres choses, des réactions à une compression de la population qui touchait l'Europe occidentale vers la fin du XVIIIe siècle, les convulsions violentes du XXe peuvent être interprétées de la même manière : des populations à forte croissance démographique se heurtent aux (limites économiques) des sociétés rurales »*. La « seconde guerre de Trente Ans » a surtout affecté l'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire la partie de l'Europe dont la société était la plus rurale, dont les structures agraires étaient les plus oligarchiques, dont la croissance démographique était la plus forte, dont l'agitation sociale était la plus intense. Après les vagues d'émigration (vers les Amériques ou vers les villes) des années 1880-1914, la Première Guerre mondiale contribua à diminuer le surplus de population rurale ; puis les révolutions de 1918 (l'avènement de nouveaux Etats en Europe centrale, la victoire des bolcheviks en Russie) enlevèrent aux classes possédantes (germaniques en Europe centrale) une grande partie de leurs terres ; enfin, la « construction du socialisme » en URSS (l'industrialisation à marche forcée), la Seconde Guerre mondiale et la soviétisation de l'Europe centrale, résolurent définitivement le problème agraire et démographique. Quant à l'impérialisme japonais, en Extrême-Orient, il a coïncidé avec la poussée démographique du Japon, de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe (William McNeill, *La recherche de la puissance. Technique, force armée et société depuis l'an mil*, Paris, Economica, 1992, « Equilibre des puissances et démographie dans les deux guerres mondiales », p.342-352). Dans *La guerre d'Algérie* (Paris, Fayard, 1993), Pierre Miquel commence par une analyse démo-économique et souligne le déséquilibre démo-économique (« Introduction », p.7-33, p.13-20). Cf. aussi Alfred Morabia : *Le gihad dans l'islam médiéval. Le « combat sacré » des origines au XIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1993 (l'avant-propos est consacré à la polémologie, p.17-22). *« Au plan démographique, l'Arabie (du VIIe siècle) faisait partie de ces régions à surpopulation par rapport à leurs ressources. Les razzias et les vendettas offraient des exutoires à cette situation. Mais l'islam ne visait-il pas à mettre un terme aux luttes fratricides ? Par contre, il ne venait aucunement contrarier le mouvement séculaire poussant les habitants du désert et de la steppe à s'étaler dans les régions voisines. Les activités régulières : négoce, travail des rares terres cultivables, pacage... résorbaient-elles ces énergies promptes à se soulever et à se*

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, les progrès technologiques mettent-ils ou mettront-ils fin à cette alternance des cycles de croissance et de destruction ? *« L'expérience historique montre qu'aucune grande guerre n'est concevable sans une infrastructure démographique adéquate »*. *« La race blanche a quadruplé de 1800 à 1950, alors que les autres races ont seulement doublé. C'est alors que se situent les grandes conquêtes des Blancs et les grandes guerres entre Blancs »*. Mais au fur et à mesure que les pays asiatiques et africains connaissaient la première phase de leur transition démographique, celle de croissance, ils ont vu à leur tour leur bellicité interne ou externe augmenter parallèlement : ainsi le Japon à la fin du XIXe siècle, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine après 1918, l'Indochine, l'Insulinde, l'Iran et le monde arabe après 1945, l'Afrique noire après 1960. *« L'espace des guerres civiles (ou) des tragédies humanitaires coïncide... avec celui des grandes poussées démographiques »* (Pierre de Sénarclens)[49]. Les pays du tiers monde n'ont pas *« de soupape de sécurité comparable à ce qu'avait été (pour l'Europe) l'émigration de masse vers (l'Amérique). Ils (doivent) trouver par eux-mêmes comment absorber dans leur*

---

livrer à d'anarchiques prédations ? La marge d'hommes disponibles pour le secteur 'quaternaire' devait exercer une pression d'autant plus forte que les luttes intestines allaient tendre à diminuer. Le débordement hors de la Péninsule offrait le double avantage d'assurer la canalisation d'énergies disponibles, et de permettre l'acquisition de richesses. Le lien entre la pression démographique et les (migrations de peuples) a été suffisamment explicité pour qu'il soit nécessaire d'y insister. La Révélation a longuement insisté sur la 'bénédiction' que représentait une large progéniture, à qui le Seigneur s'engageait à pourvoir le moyen d'échapper à la famine. Se conformant aux anciennes coutumes arabes, l'islam exalte les vertus du mariage, source de procréation, tout comme il n'encourage guère ces freins à la reproduction que sont le monachisme et la chasteté. Les seuls facteurs matériels ne peuvent tout expliquer. L'adhésion des combattants (relève) également de mobiles (psychologiques). Expliquer l'expansion arabe par une frustration des habitants de l'aride désert, source de leur agressivité, serait par trop facile. La prédication de Mahomet avait exalté le sentiment que les Arabes formaient une entité à laquelle Allah avait adressé le Message définitif. Dans la société arabe, l'exploit guerrier était glorifié. Développant des idées (bien) ancrées, l'islam a renforcé la conviction que, en combattant 'dans la voie d'Allah', le croyant accédait à une dimension providentielle » (p.78-80).

[49] *La mondialisation. Théories, enjeux et débats*, Paris, A. Colin, 2002, p.184.

économie une population en forte croissance âgée de moins de trente ans... et en grande partie au chômage » (Michael Howard)[50].

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les tâches indispensables de l'économie exigeaient une main-d'œuvre abondante, ne laissant à la guerre qu'un faible nombre d'hommes, sauf poussée démographique. Dans l'absolu, les guerres peuvent tendre à absorber tout le surplus humain disponible jusqu'à la limite des tâches économiques essentielles. Or, cette limite peut être repoussée grâce au machinisme et à la mobilisation des femmes. D'autre part, l'intensité des conflits armés dépend de la nature de l'enjeu et de l'existence ou non d'un code d'affrontement, c'est-à-dire de facteurs politiques et juridiques. Mais elle dépend aussi et surtout du niveau de pertes acceptable, compte tenu du coût des combattants et des armements d'une part, de la capacité à réparer les destructions humaines et matérielles d'autre part[51]. On retrouve le facteur démo-économique. Le taux de fécondité permet-il de réparer rapidement la surmortalité due au conflit armé ? *« En termes de démographie, lorsqu'un souverain déclarait la guerre, cela revenait à dire qu'il disposait d'un surplus d'hommes et qu'il était disposé à le dépenser dans les combats »*. Inversement, la crainte de pertes massives ou irréparables explique la limitation de l'emploi des armes chimiques en 1915-18, le non emploi de ces armes et des armes biologiques en 1939-45, leur interdiction par traités en 1925, 1972 et 1993, le cantonnement des armes nucléaires à une fonction dissuasive et les tentatives de prohibition depuis 1945. *In fine*, le facteur crucial, à la fois

---

[50] *L'invention de la paix et le retour de la guerre*, Paris, Buchet & Chastel, 2004 (2001), p.143.

[51] Une caractéristique polémologique capitale des sociétés est le rapport qui y existe entre le pouvoir de destruction et le pouvoir de création. Avant 1945, celui-ci dépassait celui-là. En témoigne la rapidité avec laquelle furent réparées les pertes considérables de la guerre mondiale (le *baby boom*). Il fallut trente ans pour que la France se relevât des guerres de la fin du règne de Louis XIV, une quinzaine d'années pour réparer les pertes des guerres napoléoniennes. Après 1914-18 comme après 1939-45, il n'a fallu que quelques années pour que les populations retrouvent leur volume de 1913 ou de 1938, même si la proportion d'hommes jeunes avait sensiblement baissé. Depuis 1945, la situation semble inversée : la puissance destructive de l'arme nucléaire dépasse le pouvoir de récupération ou de reconstitution des sociétés. Bouthoul s'en félicite, car ce déséquilibre dissuade les gouvernements d'utiliser l'arme nucléaire, laquelle doit rester une arme de dissuasion et non d'emploi.

démographique et psychologique, pour expliquer l'attitude d'une société devant la guerre ou devant la mort violente, est celui de la valeur accordée à la vie humaine[52].

2) Le *« désarmement démographique et sociologique »*

La paix exige le désarmement, pas le désarmement militaire : le *« désarmement démographique et sociologique »*. Bouthoul discute le thème du désarmement au sens classique. Il rappelle que la souveraineté se caractérise par le droit de s'armer et de faire la guerre. Il souligne que le désarmement est généralement la conséquence d'une défaite d'un côté, le couronnement d'une victoire de l'autre : le vainqueur désarme le vaincu et se réserve, provisoirement, le monopole des armes. L'obsolescence des technologies, leur diffusion et leur imitation sapent les tentatives de pérenniser le *statu quo* militaire, d'autant que la rivalité des Etats stimulent la course à l'invention et à l'innovation. Seules des armes jugées inutilisables ont pu être proscrites : ainsi des armes chimiques, biologiques ou mésologiques, pas des armes jugées efficaces : ainsi des sous-marins, de l'aviation stratégique ou de la bombe atomique[53]. Le problème des armements reste secondaire :

---

[52] D'après Edward Luttwak, l'attitude devant la guerre ne dépend pas du régime politique - la réaction de la population soviétique pendant le conflit afghan a été similaire à celle de la population américaine pendant le conflit vietnamien - mais de la dynamique démographique des sociétés industrielles avancées. La mort d'un jeune homme à la guerre ne revêt pas la même signification lorsque *« chacun des rares enfants des familles européennes et américaines, supposé échapper à la mortalité infantile, se voit investi d'une part considérable du capital familial »* (*Le grand livre de la stratégie. De la paix et de la guerre*, Paris, O. Jacob, 2002, p.111).

[53] Bouthoul déclare qu'avec l'atome et l'avion, *« l'homme a réussi à atteindre les buts de Prométhée et d'Icare »*. Notre auteur a réfléchi sur l'arme nucléaire. Il voit en elle une arme prétorienne et une arme urbanicide. Sur ordre d'un homme, quelques unités peuvent, à longue distance et de manière quasi-instantanée, anéantir des agglomérations entières, sans que nul pays ne soit à l'abri. Alors que l'organisation militaire des Etats démocratiques reposait sur la conscription, elle repose désormais sur un petit groupe de militaires spécialisés, protégés par le secret, placés hors de la hiérarchie militaire normale, directement aux ordres du chef politique, sans contreseing ministériel, ni autorisation parlementaire, ni contrôle juridictionnel. *« La décision définitive est du ressort d'un seul : le chef de l'Etat »*. Tel est le principe du *« maître de l'atome »* (Henri Pac). Telle est la *« monarchie nucléaire »* au sein de la démocratie parlementaire (Samy Cohen). Au plan international, la distance était autrefois un facteur de

« l'arme n'est qu'un objet inanimé qui n'est rien sans la volonté homicide de l'homme », répète Bouthoul. Le désarmement militaire n'étant qu'un vain palliatif, il se tourne vers le désarmement démographique et psychologique.

A) La régulation des naissances

Le déséquilibre démo-économique est la source structurelle de l'agressivité collective. Les principales zones de turbulences se trouvent dans ce qu'on appelait le tiers monde, car les

---

sécurité, et la sécurité était avant tout une question de frontières. L'avion puis le missile ont aboli la distance et rendu caduques les frontières. Bouthoul parle du *« siècle de Damoclès »* à propos de la guerre froide : la paix dans l'hémisphère nord procédait de la dissuasion, c'est-à-dire de la terreur due à la prise en otages des populations civiles urbaines. L'atome et l'urbanisation forment une combinaison catastrophique. Mais si les armes nucléaires sont au Nord, la croissance démographique est au Sud ; pour qu'une guerre nucléaire remplisse sa fonction démographique, il faudrait imaginer, non pas un conflit Est/Ouest mais un clash Nord/Sud ; les puissances du Nord riches et vieillissantes « atomiseraient » les métropoles du Sud pauvre et fécond afin de diminuer le grandissant déséquilibre migratoire. D'un point de vue bouthoulien, il n'est pas indifférent que 1990 marque simultanément dans le monde le début de la décélération démographique et le début du désarmement nucléaire. Si l'arme nucléaire convient à la fonction démographique de la guerre, elle bloque la fonction politique. *Dès lors qu'il y a dissuasion réciproque*, la guerre nucléaire ne peut être un instrument de gain, de domination ou de changement, du fait de l'ampleur et de la rapidité des pertes que subirait en représailles l'agresseur. A moins que celui-ci ne craigne pas de telles pertes ou qu'il puisse facilement les réparer. On retrouve donc le double facteur crucial : le prix accordé à la vie humaine, la structure démographique. L'arme nucléaire rend-elle la guerre inacceptable ? Ou se borne-t-elle à rendre inacceptable la guerre nucléaire entre puissances nucléaires ? Bouthoul relève l'ambiguïté des doctrines de la non prolifération et du désarmement nucléaires. La volonté d'empêcher la diffusion de l'arme nucléaire ne procéderait-elle pas du désir de *« maintenir l'inégalité »* (l'oligopole) ? La volonté d'abolir l'arme nucléaire ne procéderait-elle pas du désir de *« sauver la guerre »* (garder la possibilité d'une instrumentalisation politique du recours à la force armée) ? De toute façon, *« les connaissances scientifiques acquises sur la fabrication des armes nucléaires permettront toujours de passer à leur fabrication en cas de besoin »*.

hommes jeunes disponibles y sont particulièrement nombreux, faciles à armer et à motiver, économiquement (guerre = prédation) et moralement (guerre = gloire). Pour résorber le déséquilibre démo-économique, il faut soutenir la croissance économique ou réduire la croissance démographique. La première solution pose la question de savoir si la croissance est « soutenable » compte tenu de la limitation des ressources naturelles, quelle que soit l'évolution technologique[54]. Aussi est-ce la deuxième solution que retient Bouthoul : *« le désarmement démographique est la condition biologique de la paix »*. C'est la régulation des naissances qui est la clé de la modération des besoins collectifs, donc de la prévention des conflits armés[55] : diminuer la fécondité permettra de diminuer l'agressivité (*« le nouvel âge de l'humanité sera celui de la population contrôlée »*).

Bouthoul accorde ainsi une très grande importance à l'évolution de la condition féminine. Il se tourne vers le mythe et il propose une politique.
1) Il évoque la pièce d'Aristophane, *Lysistrata*, l'histoire d'une Athénienne qui appelait les femmes de toutes les Cités à la grève sexuelle pour obliger les hommes à mettre fin à la guerre du Péloponnèse. Ainsi, *« la première intervention politique féminine dont la littérature ait gardé la mémoire »* fut un *« pacifisme féminin »*.
2) Bouthoul propose d'inciter voire de contraindre les pays en croissance démographique accélérée d'adopter une politique de promotion des droits de la femme et de contrôle des naissances (*« on peut donner tous les droits que l'on voudra à l'homme, hormis celui de procréer à sa guise »*)[56]. *« Quiconque refuse de se plier au désarmement démographique* [au planning familial] *menace les autres. Lorsqu'un Etat incite ses sujets à procréer, se pose la question de l'utilisation des surplus ainsi engendrés »*. La régulation démographique doit être assurée par la contraception plutôt que par la guerre. Les *« naissances différées »* doivent se substituer à *« l'infanticide différé »*, qui s'était lui-même substitué à la mortalité infantile (*« durant l'époque moderne, l'aggravation des guerres, l'augmentation des effectifs et celle des pertes ont été proportionnels à la diminution de la mortalité infantile. Tout se passe*

---

[54] Dans les années 1970, Bouthoul étaye son argumentation en s'appuyant sur l'écologie ou sur les travaux du Club de Rome.

[55] *« Que la régulation... du nombre n'intervienne pas... et la lutte pour l'espace prendra une violence qu'elle n'a jamais revêtue dans le passé »* (R. Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, 1962, p.750). *« L'arrêt de la croissance démographique pour l'humanité toute entière devra intervenir un jour ou l'autre si l'on veut éviter que la disproportion entre besoins et ressources n'incite (les) collectivités à chercher leur salut aux dépens... des autres »* (R. Aron, *La société industrielle et la guerre*, Paris, Plon, 1959, p.61).

[56] *« Laissez faire Vénus, et vous aurez Mars »* (Bergson).

comme s'il y avait compensation et qu'une fonction de relaxation n'étant plus remplie d'une manière, l'est désormais par une autre »). Bref, les *« institutions modératrices »* doivent remplacer les *« institutions destructrices »*.

Si l'Europe est pacifique depuis 1945, c'est parce que son agressivité a été brisée par deux énormes conflits armés et parce qu'elle est démographiquement stabilisée. Si l'Allemagne est pacifique, c'est parce qu'elle a perdu neuf millions d'hommes pendant la « seconde guerre de Trente Ans » et parce qu'elle ne renouvelle plus ses générations. Si l'URSS n'a pas osé recourir à la force armée durant la guerre froide, c'est aussi parce que sa croissance démographique a été brisée par les hécatombes de 1914 à 1945. Quant à l'évolution pacifique du Japon, elle s'explique par sa croissance économique, qui lui a permis d'absorber sa croissance démographique jusqu'aux années 1960, puis par sa stabilisation démographique. En ira-t-il de même des autres pays asiatiques et africains, au fur et à mesure qu'ils connaitront la seconde phase de leur transition démographique, celle de décélération et de stabilisation[57] ?

B) Le changement des mentalités

Après le *« désarmement démographique »*, Bouthoul insiste sur le *« désarmement sociologique »*. La cause de l'agressivité collective résidant dans les structures démographiques mais aussi dans la psychologie collective, il importe de jouer sur les deux facteurs, qui sont liés, *tout le problème étant d'élucider ce lien* Muchembled, 2008). La guerre doit cesser d'être une institution acceptable. Le changement des mentalités, grâce à l'éducation, doit se traduire par la substitution des « valeurs féminines » (hédonistes) aux « valeurs masculines » (héroïques), la promotion de l'*homo ludens*[59] à la place du *miles gloriosus*, la prédilection pour les loisirs plutôt que l'aventure militaire[60]. Ce processus est à l'œuvre dans les sociétés européennes : celles-ci sont pacifiques parce que la culture de guerre ou les idéaux guerriers y ont été remplacés par une culture de paix ou des idéaux bourgeois. Les Etats européens sont ainsi des « Puissances pacifiques », « civiles » ou « marchandes » pour des raisons politiques mais aussi sociologiques. Une telle évolution n'est cependant pas (encore ?) mondiale.

---

[57] Les taux de fécondité baissent partout dans le monde - même s'ils restent élevés dans certaines régions, même si la croissance démographique (ralentie) se poursuit, même si le contraste de part et d'autre de la Méditerranée demeure préoccupant. Cf. E. Todd, op. cit., p.40, 42.

[59] Rappelons que le sujet de la thèse de droit de Bouthoul portait sur les loisirs. Dans sa *Lettre ouverte aux pacifistes*, il évoque la difficulté qu'il rencontra à faire admettre ce sujet, jugé peu sérieux.

[60] *« Un peuple... embourgeoisé ne se bat pas »* (P. Hassner, op. cit., « Force et politique aujourd'hui », 1971, p.57-73, p.69).

Bouthoul rappelle que la guerre est une entreprise économique dont la préparation et la livraison exigent une production, une distribution et une consommation de ressources humaines, matérielles et financières, et dont le coût final est souvent plus élevé que l'enjeu initial (*« les destructions de chaque guerre dépassent en général de beaucoup la valeur de l'enjeu économique immédiat »*), ce qui confirme les limites de la rationalité économique dans l'explication des guerres. Même si l'un des belligérants escompte des bénéfices dans l'hypothèse d'une conquête ou d'une victoire, la guerre exige des *« surplus »* disponibles, puisqu'elle requiert des armements, des approvisionnements, des combattants entraînés, bref, une accumulation puis une dépense élevée de capital (*« une première mise de fonds »*)[61]. Aussi les pays pauvres, n'ayant guère les moyens de mener des guerres étrangères, trouvent-ils leur *« relaxation démographique »* dans la guerre civile (*« la guerre civile est la relaxation du pauvre »*). Au contraire, les pays riches ont les moyens de mener des guerres étrangères (*« il faut être riche pour faire la guerre »*). Ainsi, les Etats du Nord ont les moyens militaro-industriels de faire la guerre ; mais leurs sociétés (sauf l'Amérique ?) n'en ont guère le ressort démographique et psychologique (vieillissement, hédonisme). Les sociétés du Sud, elles, ont le ressort démographique et psychologique pour faire la guerre (abondance de jeunes, mentalité martiale) ; mais leurs Etats (sauf la Chine, l'Inde ?) n'en ont guère les moyens militaro-industriels[62]. Ainsi pourrait s'expliquer, *tant que durera ce double contraste*, l'absence contemporaine de grande guerre entre grands Etats.

In fine, Bouthoul n'adhère pas à la thèse de la « paix démocratique » : pas plus que la paix, au plan externe, ne repose sur le droit international, au plan interne, elle ne repose sur le droit constitutionnel. La pacification ne repose pas sur des réformes institutionnelles

---

[61] *« La première condition pour qu'une communauté ait la possibilité de faire la guerre, c'est qu'après satisfaction de ses besoins immédiats, il lui reste une certaine part d'énergie à y consacrer : ce qui suppose, du point de vue économique, que les forces productives soient suffisamment développées pour engendrer un surplus de ressources susceptibles d'être investi dans des activités non productives : au premier rang de celles-ci, la guerre »* (Yvon Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, Nathan, 1999, 3e éd., p.199).

[62] Malgré la diffusion des complexes militaro-industriels, relativement peu d'Etats disposent d'une industrie d'armements autonome leur permettant d'alimenter un conflit armé d'envergure : la plupart des Etats dépendent des transferts d'armements des grandes puissances et se trouvent donc à la merci d'un embargo de leur part ou d'un embargo décidé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la base du chapitre VII de la Charte.

(sécurité collective, démocratie), mais sur l'évolution des mœurs, avec en son noyau le statut des femmes. Si l'Europe est pacifique, ce n'est pas parce qu'elle est équilibrée politiquement, développée et démocratique : l'équilibre des puissances est toujours précaire, le développement fournit les ressources pour la puissance militaire, les peuples ne sont pas nécessairement pacifiques. C'est en raison de la stabilité démographique et de la mentalité hédoniste qui caractérise les sociétés individualistes européennes. Tel est le pacifisme fondamental, non pas des sociétés industrielles et démocratiques, mais des sociétés vieillissantes et hédonistes, ayant métamorphosé la violence, de droit du groupe à tabou moral.

Bibliographie (utilisée) **de Gaston Bouthoul**

Cent millions de morts, Paris, Sagittaire, 1946 ; *Huit mille traités de paix*, Paris, Julliard, 1948 ; *Les guerres. Eléments de polémologie*, Paris, Payot, 1951 ; *La guerre*, Paris, PUF, QSJ n°577, 1953, 1963 ; *Sauver la guerre (Lettre aux futurs survivants)*, Paris, Grasset, 1961 ; *Traité de polémologie. Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1961, 1970 ; *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, 1962 ; *La guerre à travers l'histoire*, Paris, Plon, 1966 (ouvrage collectif) ; *Avoir la paix*, Paris, Grasset, 1967 ; *L'infanticide différé*, Paris, Hachette, 1970 ; *Lettre ouverte aux pacifistes*, Paris, A. Michel, 1972 ; *La paix*, Paris, PUF, 1974 ; *Glossaire polémologique des termes de violence*, Paris, IFP, 1975 ; *Le défi de la guerre (1740-1974). Deux siècles de guerres et de révolutions*, Paris, PUF, 1976 (avec le général René Carrère) ; *Essais de polémologie*, Paris, Denoël-Gonthier, 1976 ; *Guerres et civilisations. De la préhistoire à l'ère nucléo-spatiale*, Paris, FEDN, 1979, préf. J. Guitton (avec René Carrère et Jean-Louis Annequin). S'ajoutent de nombreux ouvrages de démographie, sociologie, histoire des idées : *La population dans le monde*, Paris, Payot, 1935 ; *Histoire des doctrines politiques après 1914*, Paris, Payot, 1949 ; *Histoire de la sociologie*, Paris, PUF, QSJ n°423, 1950 ; *Traité de sociologie*, 2 vol., Paris, Payot, 1946, 1952, 1968 ; *Les mentalités*, Paris, PUF, QSJ n°545, 1952 ; *Panorama des idées contemporaines*, Paris, Gallimard, 1957 (ouvrage collectif) ; *L'art de la politique*, Paris, Seghers, 1962 (textes choisis) ; *Biologie sociale*, Paris, PUF, QSJ n°738, 1964 ; *La surpopulation. L'inflation démographique*, Paris, Payot, 1964 ; *Sociologie de la politique*, Paris, PUF, 1965 ; *La surpopulation dans le monde*, Paris, Payot, 1966 ; *Les structures sociologiques*, Paris, Payot, 1967 ; *Variations et mutations sociales*, Paris, Payot, 1968 ; *Napoléon et l'Empire*, Paris, Hachette, 1968 (ouvrage collectif). Citons également les deux revues de l'IFP : *Guerres et Paix* (17 numéros de 1966 à 1971) puis *Etudes polémologiques* (52 numéros de 1971 à 1990), dans lesquelles Gaston Bouthoul publia de nombreux articles.

Références bibliographiques

Adamets Sergueï, *Guerre civile et famine en Russie. Le pouvoir bolchevique et la population face à la catastrophe démographique. 1917-1923*, Paris, Institut d'études slaves, 2003, préf. A. Blum.

Aron Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

Aron Raymond, *La société industrielle et la guerre*, Paris, Plon, 1959.

Braud Philippe, *Violences politiques*, Paris, Points Seuil, 2004.

Carrère René, « Vie et mort des sociétés humaines », *Etudes polémologiques*, n°15, 1-1975, p.85-109

Coutau-Bégarie Hervé, « Editorial : de la décomposition du paysage stratégique à la liquidation de la revue *Stratégique* », *Stratégique*, n°56, 4-1992.

Davie M.R., *La guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Payot, 1931.

Defraigne J.-C., *De l'intégration nationale à l'intégration continentale*, Paris, L'Harmattan, 2004

Derriennic Jean-Pierre: *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001

Faivre Maurice, « Population et défense », *Stratégique*, n°28, 4-1985, p.9-60, n°29, 1-1986, p.133-179 ; « Démographie et stratégie », idem, n°56, 4-1992, p.193-262.

Favier Jean, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980

Garlan Yvon, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, Nathan, 1999.

Godechot Jacques, *La Grande Nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier Montaigne, 1983

Hassner Pierre, *La violence et la paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Seuil, 2000,

Huyghe François-Bernard: *L'ennemi à l'ère numérique*, Paris, PUF, 2001.

Klinger Myriam (dir.) : *Héritage et actualité de la polémologie*, Paris Téraèdre, 2007

Lavarini Bernard, *Vaincre sans tuer. Du silex aux armes non létales*, Paris, Stock, 1997

Luttwak Edward, *Le grand livre de la stratégie. De la paix et de la guerre*, Paris, O. Jacob, 2002.

McNeill William, *La recherche de la puissance. Technique, force armée et société depuis l'an mil*, Paris, Economica, 1992

Miquel Pierre, *La guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1993.

Montagnon Guillaume, *Genèse de la polémologie*, mémoire de Master 2 Science politique, CLESID, Faculté de Droit, Université Lyon III, 2010.

Morabia Alfred, *Le gihad dans l'islam médiéval. Le « combat sacré » des origines au XIIème siècle*, Paris, A. Michel, 1993

Muchembled Robert, *Une histoire de la violence*, Paris, Seuil, 2008.

Todd Emmanuel, *Après l'empire. Essai sur la décomposition du système américain*, Paris, Gallimard, 2002

Théorie des catastrophes, régulation et crise internationale

Clément Morier, Doctorant, allocataire de recherche en science politique à l'Université Jean Moulin, affilié au laboratoire du CLESID

Résumé :
La théorie des catastrophes formalisée par René Thom et approfondie par Jacques Viret permet de rendre intelligible l'emboîtement des niveaux d'organisation d'un objet par l'étude dans l'espace du déploiement de processus dits morphologiques. Deux ensembles de catastrophes classifiés par le topologue sont ici approchés afin de rendre compte d'une notion centrale des théories de la sécurité : le dilemme de sécurité débouchant sur une crise internationale.
Mots clés : théorie des catastrophes, fronce, dilemme de sécurité, système dynamique, crise internationale, bassin d'attraction.

Abstract:
Catastrophe theory formalized by René Thom and deepened by Jacques Viret allows making understandable the intricacy of the levels of organization of an object by the study in the space of deployment of processes characterised as morphological processes. Two catastrophe sets classified by the mathematician are approached here to report a central notion of the theories of the security: the dilemma of security resulting in an international crisis.
Key words: Catastrophe theory, cusp, dilemma of security, dynamical system, international crisis, Pond of attraction.

Pour bien comprendre la théorie des catastrophes élémentaires (TCE dorénavant), il s'agit de s'affranchir au moins dans un premier temps du langage formalisé de la topologie algébrique que René Thom maniait en virtuose, afin de pénétrer plus avant dans une conceptualité fertile pour le chercheur en sciences humaines et sociales en général, en politique internationale et études de sécurité en particulier.
Ses ouvrages de vulgarisation scientifique, à savoir notamment *Paraboles et catastrophes* ou encore *Prédire n'est pas expliquer*, ne permettent pas aux non mathématiciens d'engager un dialogue avec leurs disciplines respectives qui puissent dépasser les prolégomènes. Nous prenons ainsi le pari de perdre en rigueur mathématique pour gagner en compréhension auprès du plus grand nombre : n'était-ce pas après tout ce souci d'intelligibilité qui guidait Thom ?

De quoi s'agit-il ?

> « Mathématicien voué à l'étude des formes et de leur déploiement dans l'espace […]. René Thom faisait des bords le principe de toute morphologie possible. […] Le bord coupe la forme de son entour et la puissance qui s'associe à la forme ne la relie pas à son milieu mais la détache toujours davantage en la vouant à toute une série de transformations propres dont la topologie algébrique s'efforce de classer les types.» (B. Pinchard, 2010, p. 11-12)

Ce détachement toujours plus poussé du milieu continu au sein duquel il émerge, allant en se crispant dans un mouvement croissant de rigidification des tensions qui le constitue, semble la marque du « dilemme de sécurité » (Battistella, 2003, p. 435-442), tel qu'il est conceptualisé dans les études de sécurité. Ainsi, les interactions toujours plus polarisées par le dilemme de sécurité, entre deux ou plusieurs tentatives stratégiques en gradation d'unités politiques, peuvent servir de support à une figuration par la TCE.

Il nous faut convoquer semble-t-il deux types génériques classifiés par Thom, entre lesquels son dernier élève, Jacques Viret, a poursuivi l'idée de l'appartenance à une même famille de processus, ce qu'il a par la suite exploré (J. Viret, 1994, p. 99-109).
Ce processus consiste en une transformation stablement engendrée, donc reproductible, d'un état dynamique de régulation stable – le type générique ou singularité « fronce » – en un autre état stable. Ce dernier, la singularité « papillon », advient quand l'usure progressive d'un objet – objet pouvant être une relation entre deux unités politiques par exemple – le force à connaître une transformation ou métamorphose interne, qui semble une manœuvre toute transitoire, indiquant un rétablissement possible vers la régulation « normale » *ante*-escalade. Cependant, cette manœuvre exprime en elle-même une forte déstabilisation que l'on pourrait apparenter à une *crise* internationale comme résultante de ce dilemme de sécurité. Cette situation réactionnelle et temporaire de compromis paraît permettre un dégonflement, certes déstabilisant puisque porteur de modifications tant structurales que fonctionnelles, des tensions, mais un dégonflement nécessaire frayant le cheminement vers une régulation plus stable. La matérialisation de cette nouvelle singularité, advenue depuis l'autre par un processus que nous examinerons, faisant l'objet de la présente étude, ne peut-elle aussi exprimer un compromis, gelant temporairement une position par ce qui pourrait incarner le germe d'un futur accord juridique international ?

Par cet article, nous ne prétendons pas à une étude exhaustive des propriétés de ces singularités mais une première approche seulement. Encore moins une analyse fine ou critique du dilemme de sécurité ou de la notion de crise internationale, à tout le moins un nouvel éclairage par la valise à outil que représente la TCE pour le chercheur en sociologie, dans une optique transdisciplinaire. Il s'agit de s'adapter à un langage permettant une description des concepts, issus des théories de la sécurité, et ce par une méthode s'intéressant au déploiement des formes dans l'espace.

1- Définition usuelle d'une « catastrophe » et première approche de la « fronce »

La TCE remonte à une branche de la géométrie nommée topologie pour laquelle l'image de la géométrie sur une surface élastique ou de caoutchouc est souvent employée : un continu originel peut subir des déformations progressives et faire brusquement apparaître des points singuliers. L'émergence brutale d'un événement eu égard à la progressivité sous-jacente de la déformation du continu renvoie à la définition mathématique d'une catastrophe. L'exemple d'une feuille élastique sur laquelle deux doigts exercent une force progressive de traction déformante équivaut à cette déformation (figure 1)[35] ; ainsi organisé à partir du point de plissement, l'espace, à comprendre comme un paysage sur lequel des chemins possibles se déploient, fournit quelques informations nouvelles en comparaison à son état initial sans structuration, en deçà du point de rebroussement : il s'est engendré une différence de niveaux entre les deux feuillets horizontaux qui, grâce à cette différence, ont pu naître et émerger pour se cristalliser phénoménologiquement. C'est un mouvement d'apparaître. Ces cristallisations seront nommées dès lors des configurations structurales attractantes, c'est-à-dire des bassins d'attractions d'une dynamique qu'il conviendra de préciser, ou pour simplifier toujours davantage, des attracteurs de la dite dynamique. Ce sont des domaines distincts de l'espace ainsi organisé et polarisé au travers leur advenue. Cette advenue progressive se réalise dans une direction que nous nommerons une « direction structurale » puisqu'elle permet de structurer, c'est-à-dire ici d'établir une tension énergétique entre ces deux zones, tension qui exprime une capacité d'action ou une potentialité. Celle-ci, dans le domaine physique, renvoie à une énergie disponible, « factualisable » donc. Cette direction structurale exprime une certaine organisation permettant de rendre actualisable – pouvoir générer un acte – ou factualisable, le potentiel présent dans la zone d'indifférenciation en attracteurs.

[35] Les figures contenues dans cet article sont issues de travaux privés, aimablement communiqués par J. Viret.

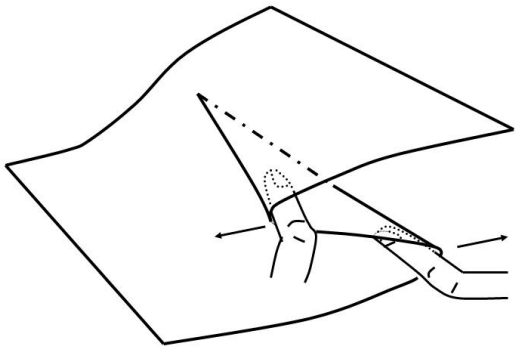

Figure 1: Morphologie de la fronce

La dernière direction qui gère le déploiement de cette forme abstraite, forme correspondant à l'organisation dynamique et structurale d'une matière (sécuritaire ou stratégique ici), est celle par laquelle peut s'effectuer l'échange entre les deux zones de ce paysage stylisé : cet échange, de la plage supérieure gauche à celle inférieure droite par exemple (figure 2), utilise donc la différence de niveaux potentiel, préalablement emmagasinée dans une direction structurale, pour réaliser cet efficace ou échange dit fonctionnel. Il s'agit de domestiquer cette capacité énergétique disponible dans une direction « finalistiquement intéressante » pour reprendre une idée de Thom, afin de réaliser un travail au sens physique du terme, à l'instar d'un poids relié à une ficelle se balançant comme un pendule, dont la chute alors contrôlée peut engendrer un mécanisme d'horlogerie (Viret, 1994, p. 670). Cet échange représente une action, un acte finalisé ou encore, eu égard au domaine de la sécurité internationale, un acte stratégique.

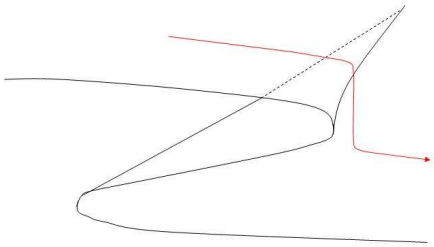

Figure 2: une catastrophe mathématique

Résumons :

- Une direction « d'ordonnancement » (figure 3) permet l'organisation structurale sur un paysage de deux domaines phénoménologiquement saillants ; saillants ou discontinus sur un fond continu, puisque limités ou bordés par les deux lignes reliant le « z » du premier plan au point de plissement qui le fait naître, alors nommé « centre organisateur » de la phénoménalité qui advient lorsque ce germe (gland par exemple) se déploie (chêne par exemple) ici spatialement figuré. Il s'agit alors d'un processus temporel stable dans sa configuration d'évolution, c'est-à-dire sa façon d'être engendré dynamiquement.

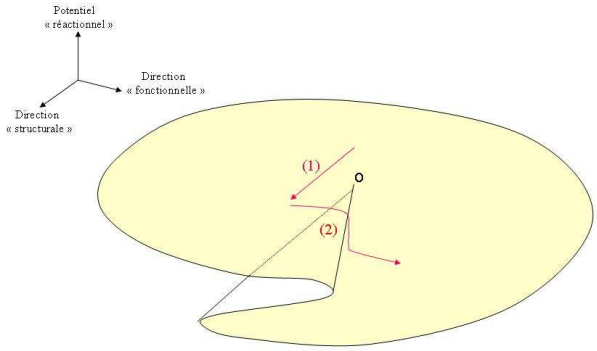

Figure 3: les directions du déploiement

- Une direction non plus structurale mais fonctionnelle cette fois, exprimant un échange d'une propriété prégnante attaché à l'un des domaines, vers l'autre qui le reçoit, telle une information produisant, à son arrivée dans l'autre domaine, des transformations figuratives. (L'atmosphère de l'arrière-saison caractéristique du mois de novembre français transmet une prégnance « fraicheur » à l'arbre qui, la recevant, modifie sa morphologie afin de perdurer : ses feuilles tombent.) En réalité, cet ensemble de catastrophe traduit un schéma dynamique stable par lequel un flux informatif sera transmis.

- Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser une capacité d'action préalablement polarisée : cette différence de niveaux potentiel peut être une capacité d'agressivité ou un potentiel de puissance militaire eu égard au dilemme de sécurité étudié ici, et à l'escalade de la violence résultante engendrée sur un continu stratégique qu'il convient de construire à l'aide de la sémantique propre à la discipline.

Cette structuration progressive de deux domaines aux « saillances attractrices » bien délimitées peut aisément rendre compte de deux postures stratégiques – construites sociologiquement pour un constructiviste, ou formées par un système international convoquant des attitudes rationnelles selon sa nature homo-hétérogène ou sa structure, pour un néo-réaliste, voire encore décidées en terme de politique étrangère. Précisons que la « matière » ou milieu substrat dans laquelle va s'incarner et se matérialiser ce schéma

dynamique, archétype d'un processus évolutif stablement engendré, importe certes mais fondamentalement, c'est bien plutôt la singularité qui organise la manifestation qualitative que le chercheur étudie. Que ce chercheur à tendance « aronienne » invoque une force issue de la polarisation du système international stratégique, ou de tendance « wendtienne » une prégnance issue des croyances et représentations partagées entre acteurs sociaux, ou encore réaliste néo-classique tentant tant bien que mal de concilier les deux, pour le théoricien des catastrophes, la dynamique possède ses propres lois d'évolution, quelque soit le milieu – perceptuel, discursivement élaboré ou non – où le processus observé est censé, selon les controverses propre à chaque discipline, s'incarner. La forme à son autonomie, l'apparaître phénoménologique « morphodynamique » (Petitot, 1992), qu'une connaissance aussi fine que possible des forces agissants dans le milieu qu'elle organise ne peut restituer.

2- L'exemple de la prédation : la fronce en 2 dimensions

Thom nomme souvent un basculement brusque entre deux attracteurs progressivement nés, une « catastrophe de capture » renvoyant à son exemple fameux du « lacet de prédation » : sur la figure 4 qui est une coupe de cet espace effectuée dans la direction où se produit la catastrophe (direction fonctionnelle), un prédateur affamé et excité par cette faim (en A) part en chasse d'une proie qu'il perçoit « catastrophistement » lors de la « catastrophe de perception » (en B). La cuvette de potentiel (haut de la figure 4) exprimant l'état stable par une bille bien callée au fond d'un verre « élastique » se trouve alors déformée : une proie est perçue créant dans la situation de chasse un « germe » (futur attracteur) d'un futur état stable, si ce germe se trouve déployer en véritable attracteur. L'étape de chasse s'effectue (en C) et augmentent alors par ce paramètre d'action les pressions agissantes sur la proie à mesure que le prédateur gagne du terrain, puis la capture se fait : il s'agit de la catastrophe (en D). Cette préhension définit la causalité efficiente selon Jean Largeault (Largeault, 1988).

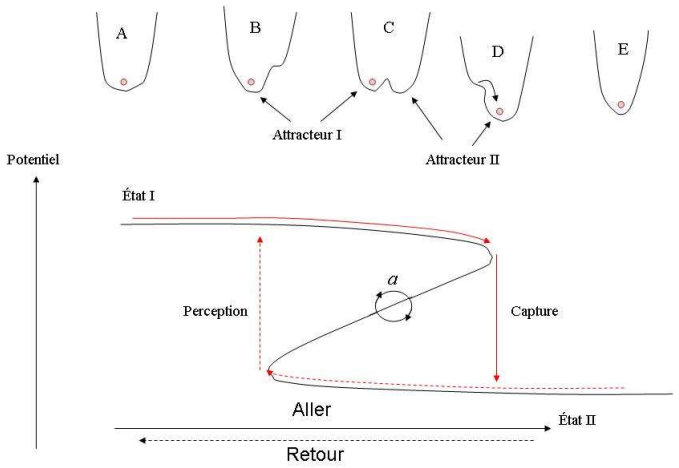

Figure 4: coupe d'une fronce et vue du potentiel

3- Plongement en 3 dimensions : La fronce et la fonction biologique

En ajoutant une dimension supplémentaire, nous pouvons voir que cette action préhensive qu'est le transfert d'une prégnance depuis un actant individué à un autre au sein donc d'une actantialité dynamique, constitue en réalité la deuxième phase d'action incluse dans un cycle fonctionnel exprimant une régulation énergétique : utilisation / récupération d'une capacité énergétique lors d'un déploiement / reploiement dynamique, phénomène d'extension / contraction des positions attractantes. Il s'agit de la fonction biologique (Viret, 2005) comme l'a formalisé Jacques Viret (Figure 5). Nous renvoyons le lecteur intéressé aux travaux de ce dernier. Ce qui importe ici sont les phases 1 et 2 de cette fonction, à savoir la structuration dans une direction polarisante ayant pour effet une mise en ordre du continu, et l'utilisation d'une potentialité lors de l'envoie à un autre attracteur d'une prégnance « in-formante », d'un signal en quelque sorte.

Figure 5: cycle fonctionnel simplifié

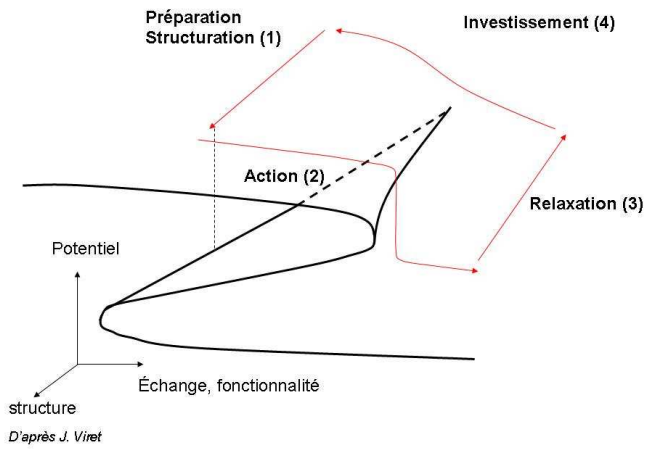

4- Dilemme de sécurité et escalade de la violence

L'hypothèse défendue ici est que le « dilemme de sécurité » (Battistella, 2003, p. 435-442) qui a pour effet une escalade de la tension dans le continu stratégique sous jacent incarne en réalité une partie de cette fonction définie à l'aide d'une fronce. Dans le dilemme de sécurité, un acteur international, une posture stratégique, une ligne de conduite en politique étrangère, etc. – volontairement confondus ici – est phénoménologiquement un domaine attractant qui se forme et se structure, emmagasine ainsi un potentiel de menace stratégique envers un autre domaine, attractant et orientant lui aussi cette forme de spatialité, ce paysage au sens premier du terme. Ce faisant, le domaine qui accumule le potentiel de puissance, dont la matérialisation peut être diversifiée ou se modifier au long de l'histoire, par exemple selon une dialectique offensive / défensive (Van Evera, 1998, p. 5-43) est en mesure d'envoyer un signal prégnant dans son voisinage stratégique. A son tour, un attracteur issu du voisinage s'organise, augmente davantage son potentiel et envoie

« catastrophistement » sa prégnance, ce qui enclenche chez le premier une structuration à son tour supérieure à son prédécesseur, etc. Un cycle vicieux apparaît (figure 6 et 7).

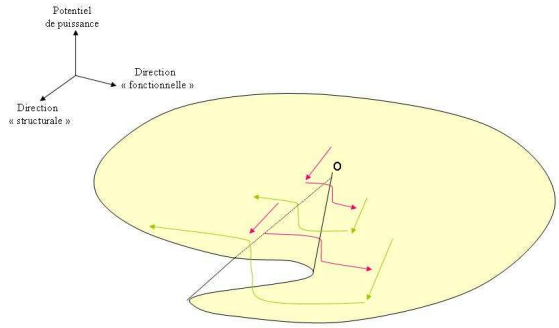

Figure 6: le dilemme de sécurité

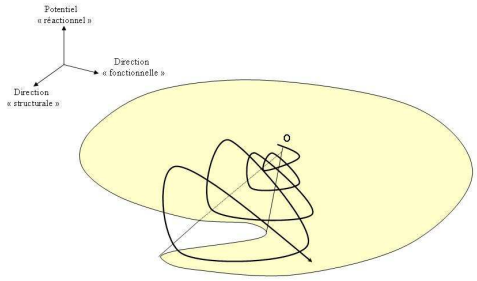

Figure 7: le cercle vicieux du dilemme de sécurité

5- Modulation des trajectoires : exemple de l'entrainement et de la fatigue

Pour poursuivre le raisonnement, il est nécessaire de revenir à deux exemples travaillés par J. Viret dans le domaine physiologique de la régulation biologique, l'entraînement et la fatigue. Nous pourrions dire que l'un est l'envers de l'autre en considérant l'attention portée à la phase 3 de déstructuration, ou relaxation, de la tension appliquée lors de la phase 1 d'organisation d'une capacité énergétique en vue d'une action, phase 2. L'entraînement (figure 8) a en effet pour but, par une longue période de détente et de relâchement structural, de permettre une meilleure maitrise de la prochaine action. La fatigue (figure 9) est l'entame d'un cercle vicieux résultant de la négligence, l'oubli ou l'irrespect de cette phase 3 de relaxation structurale, figurée comme une trajectoire plus courte, imposant lors de la future action une préparation structurale plus importante, afin de réaliser une action-catastrophe entre deux états davantage polarisés. Ce cycle vicieux a-t-il une fin ?

Figure 8: L'entrainement

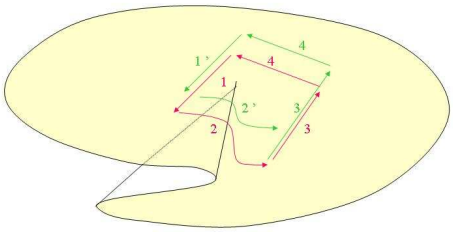

La phase 3 de relaxation structurale est allongée en vue d'un progrès lors du prochain cycle

Figure 9: La fatigue, l'usure

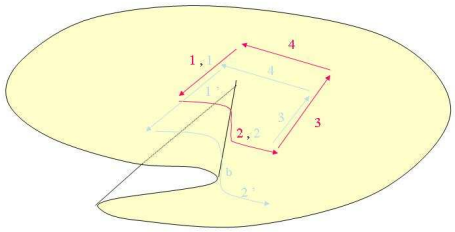

Le raccourcissement de la phase 3 entraine un décalage de la future phase 1 ',
donc une contrainte supplémentaire au niveau de l 'action 2 '(étape b difficile).
C 'est l 'amorce du cercle vicieux de la fatigue.

6- Le stress en biologie et la crise en sociologie

La morphologie de la « fronce » se transforme en morphologie dénommée « papillon » : J. Viret conceptualise cet ensemble de catastrophe et l'émergence d'un troisième attracteur nommé par ce dernier un « attracteur de survie ». (Figure 10)

Figure 10: Le stress, la crise

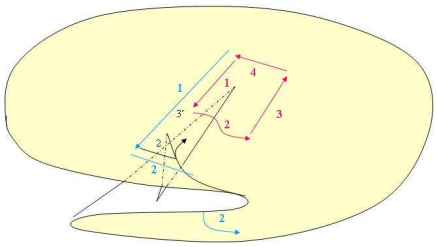

Cycle normal

Trajectoires liées à une forte structuration

Situation réactionnelle de « crise »

Sans entrer dans le détail des propriétés d'un espace topologique ainsi organisé par trois points singuliers, ce que nous pouvons ici souligner se formalise comme suit :
A la suite d'une importante valeur de ce paramètre de structuration, donc d'une forte tension appliquée entre les actants, le système peut proposer une marche intermédiaire entre les deux nappes stables entre lesquelles réside la polarité. Ainsi, deux trajectoires sont envisageables à l'issue de cette polarisation : 1/l'action est poursuivie ou 2/ un frein à l'action destructrice apparaît en réaction à cette trop forte différence de potentiel ce qui propulse le système dynamique sur le morceau d'attracteur métastable (transitoire), apparut de manière réactionnelle (il n'existe pas sans forte contrainte, exprimé ici par une structuration extrêmement développée) et qui permet au système dynamique de fonctionner autrement par une manifestation qualifiable de manifestation de survie : il peut s'agir, concernant la discipline des études de sécurité, de ce qui est couramment nommé une « crise internationale », en tant que celle-ci permet l'évacuation d'une tension par le recours à une situation faisant office de « poche à compromis », autre nom donné à cet attracteur de la morphologie du papillon en TCE. Cette poche métastable et réactionnelle, est la manifestation dynamique et abstraite de l'émergence d'une zone de compromis, à partir de laquelle l'objet peut retrouver un fonctionnement régulé puisque la différence de potentiel peut revenir par la suite à des valeurs acceptables pour les capacités de régulation de l'objet. Il s'agit d'une définition d'une crise, proche de celle de Daniel Parrochia, en termes de défaillance des mécanismes de régulation (Parrochia, 2008).

Pour terminer cette tentative encore approximative de modélisation d'un problème récurrent de cette discipline par les outils de la TCE, il s'agit de présenter brièvement la notion de système dynamique, d'écoulement énergétique, sans la présence duquel aucune bifurcation n'est envisageable : cette notion renvoie à la motricité du processus, dont chaque acte stratégique, ici, représente en réalité une canalisation de cette dynamique au moyen d'un changement brusque d'attracteur stable.

7- Le système dynamique et retour sur les catastrophes au sens mathématique du terme

Nous aborderons la présentation des systèmes dynamiques à l'aide de la présentation de deux exemples de complexité croissante.

7-1 Un exemple concret : un paysage sous la pluie

On peut prendre comme exemple simple et concret d'un système dynamique un paysage (qui est en réalité une surface développée dans un espace à trois dimensions), sur lequel ruissellent quantité de gouttes d'eau provenant d'une pluie régulière (figure 11). Ce paysage constitue, dans le langage mathématique de Thom, une variété (à trois dimensions) et de même, l'ensemble des gouttes d'eau qui ruissellent sur ce relief peuvent être considérées

comme un champ de vecteurs. Toujours mathématiquement parlant, un système dynamique est en effet défini comme « l'action d'un champ de vecteurs sur une variété ». Selon le relief, ces gouttes d'eau ruisselant se rassemblent en rigoles, puis ruisseaux, torrents et rivières, ces dernières s'accumulant transitoirement dans des lacs où l'eau semble en repos. Les hauts et les bas du relief permettent de définir localement une énergie potentielle (ici gravitationnelle) tandis que les pentes empruntées par l'eau permettent d'accéder, tout aussi localement, à des vitesses d'écoulement ou des débits, variables selon l'intensité de ces pentes.

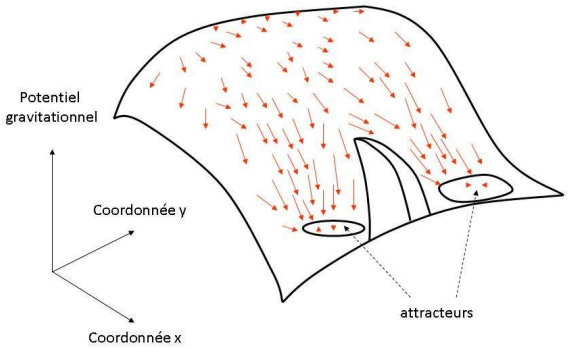

Figure 11: exemple de système dynamique

Pour poursuivre cet exemple (ou cette métaphore), la vitesse de l'écoulement de l'eau s'annule au niveau des lacs. Dans le langage de Thom, ces lacs où la vitesse s'annule sont des *domaines d'attraction* ou *attracteurs*, les vallées conduisant à ces lacs étant, elles, des *bassins d'attraction*. Les attracteurs sont des domaines de stabilité. En effet, imaginons que l'on puisse observer ce paysage pendant un temps suffisant pour que les effets de l'érosion puissent se manifester. Dans ce cas, les points hauts (montagnes ou collines) s'effaceront progressivement, mais les points bas (les lacs) ne changeront guère. Seuls les lacs situés en altitude pourront changer de place (donc de domaine de stabilité) en raison des modifications soudaines des lits des torrents, dues aux brusques mouvements de terrains faisant suite à cette érosion. Ces modifications rapides, consécutives à un processus lent d'érosion, répondent à la définition de *catastrophe* selon René Thom. Ce dernier définit en effet une catastrophe, au sens mathématique (topologique) du terme, comme un brusque changement d'attracteur dans un système dynamique. Enfin, et pour en terminer avec cet exemple, les changements de lits des torrents ne se produisent en général pas de façon aléatoire, ils surviennent dans des zones de fragilité dues au relief (qui impose les courbes des torrents) ou à la constitution du terrain (roches dures ou terrain tendre), si bien que les zones possibles de ces changements de lit, (ou de ces *bifurcations* comme dirait Thom) sont limitées en nombre. Chaque type de zone constitue un *ensemble de bifurcation*, dont sont tirés les deux types génériques utilisés au cours de cette étude.

En fin de compte, lorsque Thom étudie un système dynamique, il en relève surtout les domaines de stabilité, ou attracteurs, ainsi que les ensembles de bifurcations des bassins d'attraction.

7-2 Le système dynamique biologique

C'est l'exemple que développe René Thom lui-même dans son ouvrage *Modèles mathématiques de la morphogenèse*, sous l'appellation de modèle métabolique, et que nous présenterons de manière simplifiée. Un organisme vivant peut être considéré comme un ensemble de cellules constituées sur le même modèle général, mais qui diffèrent plus ou moins par des particularités de détails. Ainsi, elles ont toutes un noyau qui contient l'information génétique de l'organisme, des mitochondries qui leur assurent leur indépendance énergétique, des structures différenciées qui sont responsables de la synthèse de la plupart des constituants métaboliques etc. Cependant, certaines cellules s'organisent collectivement pour concentrer ou éliminer tel ou tel constituant en certains endroits de l'organisme, bref, pour créer des couples de concentrations opposés en ces constituants, ce qui confère à cet ensemble cellulaire qu'est l'organisme un certain « relief » métabolique, donc une certaine énergie potentielle. Cet ensemble cellulaire peut donc être considéré comme une variété à *n* dimensions (*n* étant naturellement très grand puisqu'il dépend du nombre de constituants). Par ailleurs, l'organisme vivant doit persister, survivre, s'adapter à l'environnement qui peut être plus ou moins hostile, et il le fait en actualisant cette énergie potentielle sous l'influence de plusieurs flux qui jouent le rôle de champs de vecteurs sur cette variété. Les flux les plus pertinents sont soit les flux transportant l'information nécessaire à la survie individuelle (flux axonal, hormonal, immunitaire…), ou à la persistance de l'espèce (différentiation des gonades), soit les flux énergétiques (transport d'oxygène ou du combustible biologique concentré dans des molécules dites riches en énergie). Ces flux utilisent des « voies métaboliques », véritables vallées dans ce relief métabolique (axones, nerfs, voie sanguine…), conduisant à des attracteurs (organes spécialisés comme le poumon, le rein, le foie...).

7-3 La transversalité

Un système dynamique doit être vu comme un moyen et non une fin. En effet, si l'on en revient au modèle du paysage sous la pluie, ce n'est pas parce qu'on y trouve des torrents que l'énergie hydraulique qu'ils fournissent va pouvoir être utilisée, il va falloir pour cela créer transversalement au torrent un barrage (figure 12) ou au moins une dérivation du lit de ce torrent, à partir de laquelle on pourra construire un moulin à aubes, ces aubes étant elles aussi transversales au torrent. De même, les moulins à vents sont placés transversalement aux flux d'air qui circulent dans ces couloirs ventés. De même encore, le prélèvement, par les cellules musculaires, de l'oxygène des globules rouges circulant dans le sang oxygéné des artères est effectué transversalement au flux sanguin. C'est donc, d'une manière générale, par la transversalité qu'une action utile ou utilisable peut être extraite d'un système dynamique.

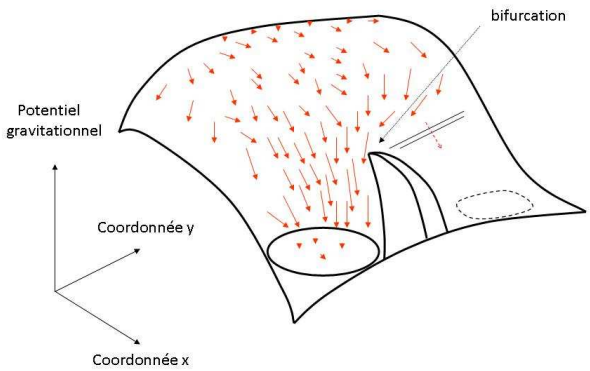

Figure 12: La transversalité

7-4 Les Catastrophes de Thom

Les ensembles de bifurcations (ou ensembles de catastrophes) de Thom sont comme des parties limitées d'un paysage, où entrent en action un nombre restreint d'attracteurs. Il décrit sept catastrophes élémentaires qui suffisent à modéliser ce qui se passe dans notre monde macroscopique. Ces catastrophes peuvent être formalisées par des fonctions mathématiques polynomiales, dites *déploiements*, aspect sur lequel nous n'insisterons pas.

8- Trois remarques conclusives :

i) Cette ébauche n'a pour but que d'introduire un nouveau langage descriptif avant tout, et non d'exploiter de manière approfondie les propriétés des ensembles de bifurcations ou de catastrophes ; ce point de départ est nécessaire avant d'aller plus avant.

ii) Ce qui est, dans sa manifestation qualitative « perceptible et linguistiquement descriptible » selon les mots de Jean Petitot semble structuré de manière sous-jacente par les types classifiés par R. Thom : il s'agit de modèle de processus liés à certaines lois de la dynamique et à la notion polysémique de stabilité, pour des dynamiques simples.

iii) Il s'agit d'aider à *expliquer* en rendant une situation intelligible puisque contrôlée par la continuité dans un espace topologique. La méthode employée est la découverte de trajectoires qualitatives mises en lumière par des gestes interprétatifs et non la *prédiction* basée sur des données quantitatives. « Les morphologues sont des interprètes de la nature »[36] (Pinchard, 2010) loin d'être en mesure d'agir par maitrise de paramètres quantifiés.

---

[36] Expression employée par B. Pinchard lors d'un séminaire sur *René Thom et la réhabilitation des formes substantielles*, à l'université Lyon 3- Jean Moulin, le 14 avril 2010.

Références bibliographiques

Les œuvres complètes de René Thom sont disponibles sur CD-Rom à l'institut des Hautes Etudes Scientifiques, 35 route de Chartres, 91440 Bures-sur-Yvette.

Battistella, Dario. *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de la FNSP, 2003.

Brutèr, Claude, Paul. *Topologie et perception*, 2 tomes, Paris, Maloine, 1974

Largeault, Jean. *Principes classiques d'interprétation de la nature*, Paris, J. Vrin, 1988.

Parrochia, Daniel. *La forme des crises. Logique et épistémologie*, Seyssel, Champs Vallon, 2008.

Petitot, Jean. "De l'idéalisme du rationalisme physique au réalisme de la philosophie de la nature.", Miguel Espinoza (dir.), *De la science à la philosophie*. *Hommage à Jean Largeault*, paris, L'Harmattan, 2001.

Petitot, Jean. *Physique du Sens*, *De la théorie des singularités aux structures sémio-narratives*, Paris, CNRS Editions, 1992.

Pinchard, Bruno. *Les méditations mythologiques*, Paris, Le Seuil, 2002.

Pinchard, Bruno. *Philosophie* à outrance, *Cinq essais de métaphysique contemporaine*, Fernelmont, E.M.E, 2010.

Thom, René. *Modèles mathématiques de la morphogenèse*, Paris, Christian Bourgois, 1980.

Thom, René. *Paraboles et catastrophes,* Paris, Champs, Flammarion, 1980.

Thom, René. *Prédire n'est pas expliquer*, Paris, Champs, Flammarion, 1993.

Van Evera, Stephen. "Offense, Defense and the Causes of War", *International Security*, n°22, (4), Printemps 1998.

Viret, Jacques, *Approche topologique de la psychologie analytique. Dialogue imaginaire entre R. Thom et C. G. Jung*, Pontcharra, à paraître.

Viret, Jacques. "Generalised biological function.", *Acta biotheoretica*, n°53, 2005.

Viret, Jacques. "La fonction physiologique.", Michèle Porte (dir.), *Passion des formes*, *Dynamique qualitative sémiophysique et intelligibilité*, Fontenay-St-Cloud, ENS Edition, 1994.

Viret, Jacques. "Reaction of the organism to stress: The survival attractor concept", *Acta biotheoretica*, n°42, 1994.

Une application de la théorie du chaos.
Les fondements épistémologiques de la RMA dans la doctrine stratégique américaine.

Réginald Marchisio est allocataire de Recherche – DGA/CNRS – Département Science politique – Faculté de Droit – Université Jean Moulin Lyon 3.
Article publié initialement dans Jean-Paul Joubert, Thomas Meszaros, Réginald Marchisio, *Penser les crises : contributions à de nouvelles approches scientifiques*, Lyon, Presses universitaires de Lyon 3, 2008, 140p.

Résumé : L'approche présentée consistera en l'étude d'un cas concret de transfert de paradigme des sciences dures (complexité et chaos) vers un domaine particulier de la science politique que sont les questions de sécurité internationales. En s'appuyant que un nombre important de spécialistes de ces questions, Mickael Mazarr, Barry Watts, Alan Beyerchen, Colin Gray, Stephen Cimbala, David Alberts, Thomas Czerwinski, etc., on pourra montrer les diverses positions contradictoires sur le sujet. Puis montrer que les fondements théoriques et doctrinaux de la RMA se trouvent dans l'idée que la guerre, la crise et le système international correspondent à de tels systèmes, dits complexes. Il faudra alors souligner que la RMA a, entre autres objectifs, de rendre le conflit et/ou la crise plus « ordonné » et plus « harmonieux ».

Présentation

Compte tenu des différents travaux développés qui traitent des possibles modélisations mathématiques des phénomènes crisogènes ou conflictuels, la problématique centrale de cet article est la suivante : Comment les organisations militaires modernes se comportent-t-elles, face aux présupposés de la complexité, de la non linéarité et du chaos (Sanders, 1998), inhérents au fait social et exacerbé dans le cadre des situations crisogènes ou conflictuelles ?

Un début de réponse peut être apporté en s'intéressant à un paradigme stratégique contemporain, la *Revolution in Military Affairs*, dite RMA[37], dont l'objectif était de relancer la réflexion stratégique suite à la disparition de l'Union soviétique et destinée à faire face à l'émergence d'un nouveau *Peer Competitor* aussi bien qu'aux menaces dites asymétriques.

[37] L'objectif de cette intervention n'est pas de discuter de la validité ou de la pérennité de ce concept suite à sa redéfinition en termes de « transformation », mais simplement d'analyser quelle posture, quelle attitude elle propose face à une situation conflictuelle.

On pourra expliquer dans un premier temps, que les fondements théoriques, et pour ainsi dire idéologiques, de la RMA, s'appuient sur une vision complexe, non linéaire, voire chaotique des situations crisogènes ou conflictuelles[38]. Puis, dans un second temps, démontrer que l'attitude que propose la RMA lorsque les organisations militaires modernes doivent faire face à cette complexité, oscille entre la volonté de s'y adapter, autant que de s'en affranchir[39].

Dans quelle mesure parle-t-on de Révolution dans les Affaires Militaires ?

D'après l'historien militaire Clifford Rogers, la RMA « *is simply a revolutionary change in how war is fought – a change that can be often recognized by the ease with witch "participative" armed forces can defeat "non-participative" ones* » (GONGORA Thierry and Von RIEKHOFF , 2000 ; KNOX MacGregor and WILLIAMSON Murray, 2001, ROGERS Clifford J., 1995). Certains de ces changements peuvent avoir des conséquences politiques, économiques, voire sociales. Un exemple idéal typique de cette dilatation conceptuelle a surgit lors de à la

[38] On pourra considérer indistinctement les termes crisogènes, belligènes et conflictuels dans cette étude, à l'image de Michael Brecher qui dans son ouvrage *A Study of Crisis* considère ces derniers comme des concepts englobants (BRECHER Michael et WILKENFIELD Jonathan, 1997, p. 6-7) : "Conceptually and empirically, crisis is also closely linked to War. Most international crisis erupt in a non war setting. Some do not escalate to war. Others begin in a nonwar setting and escalate to war later. And still others occur during a war, such as defeat in major battle to the dropping of atomic bombs on Japan in 1945. These intra-war crisis profoundly affected the decisions of German and Japanese leaders during WWII" … "As evident, not all crisis escalate to war. Some crisis occur within, others outside, protracted conflict. Some crisis within and some outside PC are accompanied by war. In the most general sense, all types of interstate turmoil are encompassed in international conflict. In terms of conflict space, PC is the broadest phenomenon, followed by crisis and War. In fact, war is a subset of crisis; that is, all wars result from crisis, but not all crisis lead to war". On utilisera donc le terme conflit au sens large tandis que les termes crises et guerre seront employés a des niveaux plus particuliers.

[39] Comme le souligne de façon abusive selon notre lecture Philipe Braillard, dans son article « La révolution dans les affaires militaires : paradigmes stratégiques, limites et illusions » : « La technologie rendra donc possible le franchissement du problème éternel de l'imprévisibilité du combat que la stratégie, depuis Clausewitz, résume avec les termes de « friction » et de « brouillard ».

« révolution de l'artillerie » au XVe siècle, qui a non seulement renverser l'équilibre entre l'attaque et la défense dans la poliorcétique, mais également l'équilibre entre les Etats-Nations émergents et les unités sociopolitiques plus réduites géographiquement. Clifford Rogers, à l'image de Geoffrey Parker et bien d'autres encore, qualifie ce débordement de *Military Revolution* (Parker, 1993). On peut également référencer Colin Gray, qui dans son ouvrage *Strategy for Chaos* (2002), parle d'une augmentation de l'efficacité et des capacités militaires et surtout d'un changement dans la façon de conduire l'activité guerrière, mettant en garde ceux qui caractérisent la RMA par son présupposé technologique à l'image d'Andrew Kprépinévitch (1994). Pour l'auteur de *Modern Strategy* (Gray, 1999), une RMA peut être la conséquence d'une nouveauté technologique (comme l'usage de l'étrier qui contribua à la réputation d'invincibilité des cavaliers Mongols au XIIIe siècle) (voir Keegan, 1996) aussi bien qu'une nouveauté doctrinale, organisationnelle, sociale ou encore idéologique dont la « Révolution Napoléonienne » est l'exemple le plus probant, puisque issu de la révolution française et de la mise en place du système de la conscription. Enfin, signalons que l'intégration d'une RMA n'assure en rien une victoire certaine, la « Révolution Napoléonienne » étant également là pour en témoigner (Guérilla espagnole et retraite de Russie). Evidement, en ce qui concerne l'actuelle RMA, on doit noter qu'elle est bien la conséquence de l'entrée dans l'ère informationnelle que le monde militaire ne peut que prendre en compte à l'image des entreprises et des particuliers Alberts, 2002). Le débat est cependant loin d'être clos, comme le montre par exemple Jonathan Bailey, qui estime que la seule véritable RMA du XXe siècle est apparue entre 1917-18, avec l'avènement de l'« *indirect artillery fire* », considérant que les technologies de l'information et même l'*air power* ne sont que des évolutions, des compléments, de cette seule et véritable RMA (Bailey, 1996).

I – Les fondements théoriques de la Révolution dans les Affaires Militaires

Ces fondements sont constitués sur deux postulats, qui sont d'une part celui de la complexité et d'autre part celui de la non-linéarité dans les affaires stratégiques[40]. Cette vision résulte de la transposition des concepts de friction et de brouillard de la guerre, développé jadis par Clausewitz, dans son ouvrage *Vom Kriege* (1832) ; et d'une acuité semble-t-il encore très pertinente à en croire les travaux de Barry Watts (1996-2000) et de Stephen Cimbala (2001).

Concernant le premier postulat, on doit souligner que la complexité de la crise provient de sa dimension interactionnelle, puisque la notion renvoie à l'idée d'enchevêtrement et

[40] Ce dans la mesure où comme Lucien Poirier l'affirme, la crise est un objet stratégique à l'image de la guerre.

d'entremêlement, que Thomas Schelling, dans son ouvrage *The strategy of Conflict* (1960) a déjà largement commenté et analysé. Dans la même veine, Colin Gray a récemment entreprit de souligner l'étendu de la complexité des affaires stratégiques en mettant en scène les interactions existant entre ses dix-sept dimensions[41]. A l'image du sociologue britannique John Urry, la sociologie a également embrassé cette vision, lorsque décrivant la sphère sociale et par extension le phénomène de la globalisation, il évoque une dynamique fondée sur les interactions constantes entre les unités qui la compose et qui lui donne cette dimension loin de l'équilibre ou, pour reprendre son expression, « *on the edge of chaos* » (2003). L'auteur s'inspire directement d'un courant en provenance des sciences physiques, conduit notamment par Henry Atlan (1986) et à son principe de « complexité par le bruit »[42], c'est-à-dire l'idée que du désordre peut surgir une forme d'organisation spontanée, dénommée « auto organisation ». Ilya Prigogine reprit cette idée sous le vocable de « structure dissipative » (Prigogine, Stengers, 1986), faisant de nombreux émules du côté de chez ceux qui cherchaient une explication à la question de l'ordre social et de la permanence des sociétés modernes[43]. Le second postulat, qui suppose une dimension non linéaire, voire

---

[41] GRAY Colin (2002) présentées comme suit : People – Society – Culture – Politics – Ethics – Economics and Logistics – Organisation – Military Administration – Information and Intelligence – Theory and Doctrine – Technology – Military Operations Command – Geography – Friction and Chance – Adversary and Time.

[42] Voir également DUPUY (1982), p. 179 : « C'est pour dépasser cet obstacle conceptuel que Henry Atlan a élaboré le concept d'auto-organisation. Or, sa grande découverte, qui est avant tout de nature logique, est qu'on peut concevoir l'auto-organisation, c'est-à-dire l'autonomie d'un être vivant, que si, en tant qu'observateur extérieur, on reconnaît au système vivant la capacité de créer de l'ordre, de l'organisation, des significations à partir du hasard ».

[43] Pour une opinion *a contrario*, voir FORSE Michel (1989) p. 92 : « Une autre contestation de la loi d'entropie s'est développée récemment à la suite des travaux d'Ilya Prigogine sur les structures dissipatives. Certains en ont tiré la conclusion que des systèmes loin de l'équilibre pouvaient évoluer en un sens contraire à celui prévu par la statistique de Boltzmann. Il y aurait création spontanée d'ordre et ceci serait valable non seulement pour des processus physico-chimiques particuliers de la matière inerte mais aussi pour la matière vivante. D'où un regain du vitalisme qui trouve là un modèle théorique extrêmement fort sur lequel s'appuyer. Dans la foulée, plusieurs sociologues et épistémologues y ont vu un modèle applicable aux systèmes sociaux. Les sociétés qui seraient toujours des systèmes loin de

chaotique, du phénomène conflictuel, nous amène à considérer que la dynamique des phénomènes précédemment décrits devient foncièrement imprévisible. Il nous faut considérer qu'un système non linéaire n'obéit plus aux canons de l'addition et de la proportion. Dans un tel système, les interactions établies entre les éléments le composant accouchent d'un comportement différent de celui qui aurait résulté de leur simple addition (le cerveau étant un exemple fréquemment cité pour caractériser cette situation). La non proportionnalité, suppose quant à elle, qu'une petite perturbation puisse engendrer des conséquences majeures et *vice versa*. Ceci est dû à l'existence de points de bifurcations qui peuvent conduire le système dans une multitude d'états stables dont l'issue demeure toujours imprévisible. Signalons enfin qu'un système non linéaire connaît un nombre d'états stables « limités » appelé attracteurs[44], tandis qu'un système chaotique, connaît une très forte Sensibilité aux Conditions Initiales (SCI) et une infinité de ces états stable, dont l'alignement est connue sous le nom d' « attracteurs étranges » (Lorenz, 1993 ; Gleick, 1991). Les références littéraires en matière de théorie des crises, tels que Patrick Lagadec (Godard, Henry, Lagadec, Michel-Kerjean, 2002), Claude Gilbert (1992), Michael Brecher (Brecher et Wilkenfield, 1997) ou encore Hermann Khan (1966), comme Lucien Poirier dans son « éléments pour une théorie de la crise », reconnaissent et identifient la phase d'escalade de la crise comme une période de montée des incertitudes, ou, pour utiliser un langage plus scientifique comme une phase d'amplification, où règne donc, la non linéarité. Dans son ouvrage sur la *Sociologie des crises politiques*, Michel Dobry (1992) parle d'incertitude structurelle, pour qualifier ce moment ou les *feed back* négatifs ne parviennent plus à tempérer le fonctionnement du système en contre balançant les mécanismes d'amplification. On peut poursuivre l'analyse en accord avec George Balandier, qui dans son *éloge du mouvement* montre que la crise correspond à l'exaspération d'un mode d'existence du social caractérisé par le désordre[45]. Ainsi, lorsque la dynamique de la crise connaît ces

---

l'équilibre se comporteraient comme des structures dissipatives et seraient capable de créer de l'ordre en échappant du même coup à la loi d'entropie ».

[44] On peut d'ailleurs se référer au diagramme de bifurcation pour pouvoir saisir ce problème.

[45] BALANDIER (1988), p. 80 : « Dans une perspective classique, la crise est saisie en termes de dysfonctionnement, voire de pathologie ; elle est le signal que quelque chose ne fonctionne pas » ; elle est alors définie par des symptômes et un diagnostic, évaluée dans son devenir par un pronostic. Société anomique, société sous choc, société malade sont quelques-unes des formules qui désignent cet état critique. Dans une perspective scientifique plus actuelle, la crise est rapportée au mouvement, à une évolution dissociée de l'interprétation darwinienne. Elle est une contrainte plus apparente, plus lourde de procéder à une recombinaison de l'ordre et du désordre, à une bonne utilisation du « chaos ». Elle impose

phases d'amplifications, le phénomène produit est celui que Robert Jervis qualifie de *System Effects* (Jervis, 1997), résumé par la formule « *we can never do merely one thing* », qui signifie que les effets engendrés sont toujours multiples, et qu'ils dépassent même souvent l'objectif pour lequel l'action initiale avait été assignée (effets décalés et effets indirects ou encore cascades d'effets indirects). On peut même élargir la discussion en s'interrogeant sur la signification de ces processus d'amplifications dans le cadre de la dynamique sociale. On peut pour cela s'inspirer de l'ouvrage de Michel Grossetti (2004) *Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, qui propose que ces dernières ne doivent plus faire l'objet d'analyses sérielles (c'est-à-dire ne considérer que les séquences d'actions prévisibles et écarter celles qui sont imprévisibles), mais séquentielles, dans le but de considérer les séquences d'actions comme étant plus ou moins imprévisibles : donc plus ou moins hétérogènes. Cette analyse se combine avec la démonstration que le fait social fait l'objet de deux tendances que sont l'imprévisibilité (situations contingentes) et l'irréversibilité (conséquences durables) dont la congruence s'établit par des points de bifurcations que l'on retrouve dans les analyses de parcours biographiques par exemple. La bifurcation caractérise alors un mode particulier d'articulation (entre Temps – Masses – Spécialisations) de séquences d'actions hétérogènes. Cet aspect est important, car rapporté aux questions militaires, le but est d'éviter de tomber dans le *edge of chaos* qui caractérise un diagramme de bifurcation car les éléments deviennent alors incontrôlables sur le terrain (Czerwinski, 1998). Cette analyse a été reprise par Alan Beyerchen, dans un article publié dans la revue *I Sec* (Beyerchen, 1992-1993), où il affirme de façon sans doute un peu trop abrupte qu'à travers les trois définitions de la guerre que le général prussien nous a transmis, se dissimulerait une dimension interactionnelle et non linéaire de ce phénomène. La première définition suppose la guerre comme un acte de violence qui vise à imposer sa propre volonté à son ennemi. Comme cette volonté est inhérente à l'ensemble des parties engagées dans le conflit, la collision est inévitable et provoquera l'escalade et la montée aux extrêmes. La seconde définition décrit la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens. Cette relation entre moyen et fin n'est pas linéaire, dans la mesure où le déroulement de la guerre peut amener à modifier les buts politiques initialement fixés tandis que les buts politiques peuvent être amenés à évoluer de leur côté et ainsi influencer le cours la guerre. Et concernant sa troisième définition, Clausewitz assimile la théorie de la guerre à une remarquable trinité, composée de la Violence, du Hasard et de la Politique renvoyant respectivement à la Population, l'Armée et le Gouvernement. Cette théorie devait donc, selon lui, correspondre à un équilibre établi entre ces trois dimensions, à l'image d'un objet suspendu entre trois aimants, qui est la métaphore même d'un système proprement chaotique. La situation crisogène ou conflictuelle correspondra alors dans ce modèle à une séquence d'action dans laquelle les imprévisibilités et les irréversibilités seront particulièrement fortes au niveau macro et au niveau micro.

---

de transformer l'improbable en probable, d'établir des structures relativement stables sur une assise mouvante. Elle est l'exaspération du mode d'existence du social, et non sa maladie ».

Comme l'explique Michel Grossetti, sociologue au CNRS (2004, p. 186) : « Il ne s'agit nullement de prétendre que l'on peut appliquer aux phénomènes sociaux les modèles déterministes de la théorie du chaos. Il s'agit seulement de transposer à l'analyse sociologique l'idée que l'on peut étudier « scientifiquement » des phénomènes comportant une part d'imprévisibilité. Pas de modèles mathématiques ici, encore moins de déterminisme, mais ***des logiques*** que l'on peut étudier, y comprit lorsqu'elles sont associées à des formes d'imprévisibilités ».

II – L'attitude que propose la Révolution dans les Affaires Militaires

On pourra qualifier dans un premier temps la RMA comme une réponse au postulat de la complexité, puis dans un second temps, comme une réponse au postulat de la non-linéarité. Cette démarche nous permettra de conclure sur l'idée que l'attitude de la RMA correspond à ce qu'Edgar Morin qualifie de *Double Bind*, qui caractérise un « système, coincé entre deux exigences contraires, paralysé, perturbé et déréglé » (1994). Cette polarisation s'opère entre d'une part, une volonté de maîtrise du phénomène conflictuel et crisogène et de l'autre une volonté d'adaptation à ce même phénomène. Ceci rejoint l'opinion de Lucien Poirier, pour qui la RMA souffrirait « d'un manque de conceptualisation rigoureuse ».

Concernant la réponse au premier postulat, c'est le modèle des opérations réseau centrées, ou *Network-Centric Operations* qui a été développé. Il s'agit de l'intégration de l'ensemble des entités présentes sur le théâtre d'opération (hommes et plates formes) en un réseau numérique. Cette démarche vise la mutation des organisations militaires modernes en un *Complex Adaptive System* (CAS), c'est-à-dire, pour reprendre l'expression de Murray Gell-Mann (1997) : « un système qui apprend, se souvient et s'adapte, changeant par la même la nature du système initial ». On recherche donc une adaptation en temps réel de l'organisation militaire aux évolutions de l'environnement dans lequel elle se trouve plongée, ce qui implique qu'elle ait la capacité d'intégrer l'ensemble des informations disponibles sur le théâtre en question afin d'en partager une image commune entre ses différentes composantes (*Common Operational Picture*). On oppose souvent à cette vision l'argument qu'elle viendrait à confondre information et connaissance. Loin d'être aussi naïf, l'objectif de la RMA vise un *Full Spectrum Dominence*, autrement dit une domination dans les trois dimensions fondamentales du conflit, de la crise et de la politique internationale : le domaine physique, le domaine informationnel et le domaine cognitif (Moffat, Perry, 2004). Le NCO constitue ainsi une ossature qui s'applique et s'écoule dans ces trois domaines respectifs. Tout d'abord, on considère les éléments qui se trouvent dans le domaine physique. Ceux-ci transitent ensuite par le domaine informationnel, via un capteur, où ils seront traités sous formes de données (*Data*). Ces données font ensuite l'objet d'une analyse avant d'être portées à la connaissance de l'ensemble des unités composant ce réseau : ce que l'on

appelle le *shared situational awareness* (Alberts, gartstka, Stein, 2000). Autrement dit, chacune des unités élémentaires composant le réseau doit pouvoir bénéficier au même moment d'une image incluant l'ensemble des paramètres du réseau, dont les mises à jour se font en temps réel (Alberts, Garstka, Hayes, Signori, 2001). On voit donc bien qu'il ne s'agit pas d'information au sens brut, mais d'une vision commune du théâtre en question qui transcende la simple accumulation de données (Alberts, 2002). C'est en tout cas bien sur une base purement technologique que se constitue cette dimension réseau-centré du conflit, avec tous les risques que cela peut engendrer comme un surchargement d'informations (*Overload*) ; dimension sur laquelle nous n'insisterons pas. En ce qui concerne le problème de l'existence ou non d'une RMA, on peut en tout cas affirmer que si ce mode de pensée (réseau-centré) n'est pas nouveau en soi, comme le montre la stratégie navale par exemple (Battesti, 2004), les développements technologiques récents en ont fortement accentué les potentialités (Smith, 2002). Pour illustration, on peut s'intéresser aux fameuses « manœuvres de transition rapide » et au cycle OODA référencés dans les travaux du Colonel John Boyd (Fadok, Boyd, Warden, 1998). Ce dernier estimait que toute organisation obéit à un comportement qui peut se résumer en une succession de quatre taches : l'Observation, l'Orientation, la Décision et l'Action, soit l'Acronyme OODA, le but étant de boucler ce cycle plus rapidement que son adversaire. Et grâce au NCO, le cycle OODA peut bénéficier d'une compression du temps entre le O. et le A. aussi réduit que possible, sans jamais altérer cette fameuse image commune du théâtre recherchée (COP). Au postulat de la non linéarité dans les affaires stratégiques c'est le concept, plus récent, d'*Effects Based Operation* (EBO), que l'on peut qualifier d'action fondée sur la recherche des effets, qui a été formulé pour y répondre (Deptula, 2001). Cette doctrine suppose le choix d'actions spécifiques, qui de part leurs effets indirects et décalés, doivent induire le comportement de l'adversaire et le contraindre à adopté celui recherché[46]. La non plus, « rien de nouveau sous le soleil », puisque cette prescription constitue l'essence de la guerre et de « la manœuvre de crise », pour paraphraser Poirier, qui ne vise pas simplement à éviter la guerre, mais à obtenir l'effet désiré, c'est-à-dire contraindre l'adversaire sans recourir à la guerre (Smith, 2002). On est donc encore ici dans le domaine de l'amélioration, donc de l'évolution, plus que de la refonte stratégique. Le schéma directeur est assez simple, puisque quatre niveaux doivent être définis : le niveau le plus élevé est celui du But Stratégique (*Strategic Aim*), qui doit être atteint par la réalisation d'un/plusieurs Objectif/s (Second Niveau). Ces Objectifs sont quant à eux réalisés par une agrégation d'effets spécifiques (Troisième niveau). Ces Effets correspondent aux conséquences physiques ou cognitives des actions militaires ou non militaires entreprises (Dernier Niveau). Ainsi, la panoplie, la synergie et la coordination des actions envisagées pour la réalisation d'une EBO incluent non seulement les dimensions tactiques, opérationnelles et/ou stratégiques et peuvent être aussi bien militaires que non

---

[46] BATSCHELET (2002) : "This new way of conducting operations will focus on generating desired effects, rather than on objectives or the physical destruction of targets".

militaires (diplomatiques, culturelles, économiques, …). L'originalité du projet vient du fait que l'on mise sur la réalisation d'effets indirects, ce qui suppose une connaissance avancée des éléments non seulement militaires, mais également culturels, économiques, diplomatiques, du théâtre en question, de même que des procédures de planification et de compréhension des interactions. Dans une telle optique, on quitte bien évidement le domaine de l'attrition (par essence linéaire puisque basée sur une équation supposant qu'à une augmentation du nombre d'hommes et de matériels de guerre va correspondre une augmentation de la puissance de feu et par conséquent une augmentation de l'efficacité militaire) pour celui de la manœuvre et de la diffusion de la puissance au sein du conflit (par opposition non linéaire dans la mesure où elle vise l'obtention d'un résultat maximum par le biais d'une action mesurée mais en accroissant bien évidement les risques).

Ces deux postulats stratégiques, qui proposent une attitude face à la dynamique de crise décrite précédemment, illustrent parfaitement ce qu'Edgar Morin entendait par *Double Bind*. En effet, si l'on peut déceler dans cette attitude la volonté, louable, de s'adapter à la complexité de son environnement (la redécouverte de la manœuvre), on doit également y dénoncer cette ambition utopique qui voudrait pouvoir « lever le brouillard de la guerre » (Owens, 2001), ce qui inclus la maîtrise de la SCI par la recherche d'actions particulières (Quoi, Comment, Importance, Portée, *Timing*, Visibilité).

Conclusion

On peut affirmer que si la RMA ne change pas la nature de la guerre (la réalisation d'un objectif politique et l'imposition de la volonté à un adversaire), elle a le mérite de proposer une attitude, une posture, face à ce phénomène complexe que constitue la guerre et par extension la crise. Cette démarche rejoint celle qui s'est implantée depuis quelques temps dans le *management* (Sutcliffe, Weick, 2001). Phillip Clampit et Robert Dekoch, dans leur ouvrage *Embracing Uncertainty* (2001) estiment que « le chaos, la complexité et la rapidité de changement dans les organisations modernes imposent que les décideurs embrassent l'incertitude » dans le but de faire preuve d'une plus grande flexibilité face à un environnement turbulent : c'est donc bien une question d'attitude. Ils établissent à ce titre une échelle *Eliminating* → *Tolerating* → *Coping* → *Accepting* → *Embracing* (Eliminer – Tolérer – Affronter – Accepter et Comprendre), sensé caractériser les différentes attitudes possibles face à l'incertitude. C'est cette raison qui pousse l'armée américaine à faire circuler dans le rang de ses officiers un certains type de document tels que *Chaos Theory For The Practical Military Mind* (Durham, 1997), *Coping With The Bounds: Speculations On Nonlinearity In Military Affairs* (Czerwinski, 2001), *Chaos, Complexity And Conflict* (Weeks, 2001), *What Does Chaos Theory Mean For Warfare?* (Nicholls, Usaf, Tagarev, 1994) ou encore *Chaos Theory, The Essentials For Military Applications* (Glenn, Usaf, 1997) qui ne visent pas pour la plus part à faire du transfert de paradigme, mais à assurer, comme le souligne James Glenn, que les militaires entretiennent une certaine familiarité avec ces théories dans la mesure ou ces dernières ont une certaine prégnance dans les affaires stratégiques. Finalement, la

question de la RMA propose une dialectique du chaos. En effet, à l'image de ce que Georges Balandier propose pour l'étude des sociétés primitives, c'est-à-dire l'idée que leurs activités rituelles et sacrificielles visent à ramener de l'ordre au sein de leur société et de calmer la colère des dieux pour se prémunir du chaos (leur destruction et celle du monde, de leur monde), la RMA vise à ramener une forme d'ordre, d'harmonie au sein du conflit[47]. La Révolution dans les Affaires Militaires ne vise donc pas simplement à lever le brouillard de la guerre, c'est-à-dire effacer l'incertitude, bien au contraire, elle vise à la prendre en compte, l'accepter et surtout s'y adapter. Mais c'est ce double objectif, dont on ne voit pas vraiment lequel semble pouvoir l'emporter pour l'instant, qui rend cette démarche incohérente à l'image de ce que Thomas Meszaros rappelait à propos de Lucien Poirier.

Références bibliographiques

ALBERTS David, GARSTKA John And STEIN Frederick, Network Centric Warfare*,* Developing And Leveraging Information Superiority*, 2nd Edition, Washington DC, Dod C4ISR Cooperative Research Program, 2000, 287 p.*

ALBERTS David, GARSTKA John, HAYES Richard, SIGNORI David, *Understanding Information Age Warfare*, Washington DC, Dod Command And Control Research Program, September 2001, 312 p.

ALBERTS David, *Information Age Transformation; Getting To A 21st Century Military*, Washington DC, Dod Command And Control Research Program, June 2002, 145 p.

ATLAN Henry, *Entre le cristal et la fumée*, Paris, Seuil, 1986, 286 p.

BAILEY Jonathan, *The first World war and the birth of the modern style of warfare*, Strategic and Combat Studies Institute, Occasional Paper Number 22, 1996.

BALANDIER Georges, *Le Désordre, Eloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988.

BATSCHELET Allen, "Effects-Based Operations: A New Operational Model?", US Army War College Strategy Research Project, Carlisle Barracks, April 2002, 28 p.

BATTESTI Michèle, *Trafalgar. Les aléas de la stratégie navale de Napoléon*, Paris, Soteca, Napoléon 1er Edition, 2004, 379 p.

BEYERCHEN Alan, "Clausewitz, Nonlinearity And The Unpredictability Of War", *International Security*, Winter 1992-1993, Vol.17, N°3, p. 59 - 90.

BRECHER Michael et WILKENFIELD Jonathan, *A Study Of Crisis*, Michigan, The University Of Michigan Press, 1997, 322 p.

CIMBALA Stephen, *Clausewitz And Chaos. Friction In War And Military Policy*, Westport, Praeger, 2001, 228 p.

CLAUSEWITZ Carl Von, *Vom Kriege*, Berlin, Dümmlers Verlag, 1832, (On War), Complete Translation By Colonel Graham, Published By N. Trübner, London, 1873.

---

[47] La même analyse à été faite au regard des systèmes totalitaires, comme le montre par exemple DUPUY Jean-Pierre (1982).

CZERWINSKI Tom, Coping With The Bounds: Speculations On Nonlinearity In Military Affairs, Washington DC, Dod Command And Control Research Program, May 1998, 274 p.

DeKOCK Robert J. and CLAMPIT Phillip G., *Embracing Uncertainty. The essence of leadership*, New York, M. E. Sharpe Inc., 2001, 211 p.

DEPTULA David, Brigadier General, *Effects-Based Operations: Change In The Nature Of Warfare*, Arlington, VA: Aerospace Education Foundation, 2001, 33 p.

DOBRY Michel, *Sociologie Des Crises Politiques*, Paris, Presses De La Fondation Nationale Des Sciences Politiques, 1992, 1ère Edition, 1986, 319 p.

DUPUY Jean-Pierre, *Ordres et Désordres. Enquête sur un nouveau Paradigme*, Paris Edition du seuil, 1982, Collection la couleur des idées.

DURHAM Susan, Maj., Ph. D, "Chaos Theory For The Practical Military Mind", Paper Presented To The Research Department Air Command And Staff College, March 1997, 59 p.

FADOK David, *John Boyd Et John Warden: La Paralysie Stratégique Par La Puissance Aérienne*, Paris, Economica, Hautes Etudes Stratégiques 1998, 92 p.

FORSE Michel, *L'Ordre Improbable. Entropie et processus Sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Sociologie d'Aujourd'hui, 1989.

GELL-MANN Murray, *Le Quark Et Le Jaguar*, Paris, Flammarion, 1997, 441 p.

GILBERT Claude, *Le Pouvoir En Situation Extrême. Catastrophe Et Politique*, Paris, Editions l'Harmattan, Collection Logiques Politiques, 1992, 268 p.

GLEICK James, *La Théorie Du Chaos, Vers Une Nouvelle Science*, Paris, Flammarion, 1991, 431 p.

GLENN James, Major, USAF, "Chaos Theory, The Essentials For Military Applications", *The New Port Paper*, N°10, 1997, 121 p.

GODARD Olivier, HENRY Claude, LAGADEC Patrick et MICHEL-KERJAN Erwan, *Traité des nouveaux risques : Précaution, Crise, Assurance*, Paris, Editions Gallimard, Collection Folio / Actuel, 2002, 620 p.

GONGORA Thierry and Von RIEKHOFF, (Eds), *Toward a Revolution in Military Affairs ? Defense and security at the dawn of the twenty first century*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 2000, 1st Edition, 206 p.

GRAY Colin, *Modern Strategy*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 412 p.

GRAY Colin, *Strategy For Chaos. Revolution In Military Affairs And The Evidence Of History*, London, Frank Cass Publisher, 2002, 310 p.

GROSSETTI Michel, *Sociologie de l'imprévisibilité. Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Sociologie d'Aujourd'hui, 2004, 225 p.

JERVIS Robert, *System Effects. Complexity In Political And Social Life*, Princeton, Princeton University Press, 1997, 309 p.

JOUBERT Jean-Paul, Thomas MESZAROS, Réginald MARCHISIO, *Penser les crises : contributions à de nouvelles approches scientifiques*, Lyon, Presses universitaires de Lyon 3, 2008, 140 p.

KAHN Herman, *De l'escalade, métaphores et scénarios*, préface du général Stehlin, Paris, Calmann-Levy, 1966, 1st edition 1965, Praeger Publishers, 362 p.

KEEGAN John, *Histoire De La Guerre, Du Néolithique A Nos Jours*, Paris, Dagorno-Lezard, 1996, 497 p.

KNOX MacGregor and WILLIAMSON Murray, *The Dynamics of Military Revolution, 1300 – 2050*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 203 p.

KREPINEVICH Andrew, "Cavalery To Computer. The Pattern Of Military Revolution", *The National Interest*, N°49, Autumn 1994.

LORENZ Edward, *The Essence Of Chaos*, Seattle, University Of Washington Press, 1993, 227 p.

MOFFAT James and PERRY Walter, Information Sharing among military headquarters. The effects of decisionmaking*, Santa Monica, Rand Corporation, MG-226, 2004, 122 p.*

MORIN Edgar, *Sociologie*, Edition revue et augmentée par l'auteur, Fayard 1994, 1ère édition 1984, Editions Arthème Fayard.

NICHOLLS David, Major USAF And TAGAREV Todor, Major, Bulgarian Air Force*,* "What Does Chaos Theory Mean For Warfare?", *Airpower Journal*, Fall 1994.

OWENS Bill (Admiral), *Lifting the fog of war*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001, 280 p.

PARKER Geoffrey, *La Révolution Militaire. La Guerre Et L'essor De L'occident 1500 – 1800*, Paris, Gallimard, 1993, 276 p.

PRIGOGINE Ilya Et STENGERS Isabelle, *La Nouvelle Alliance*, *Métamorphose De La Science*, Paris, Gallimard, 1986, 439 p.

ROGERS Clifford J., (Ed), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, Colorado, WestView Press Inc., Perseus Books Group, 1995, 387 p.

SANDERS Irène, *Strategic Thinking And The New Science. Planning In The Midst Of Chaos, Complexity, And Change*, New York, The Free Press, A Division Of Simon & Schuster Inc, 1998, 184 p.

SCHELLING Thomas, The *Strategy of Conflict*, London, Oxford University press, 1963, 1st edition 1960, Harvard University Press, 309 p.

SMITH Edward, *Effects-Based Operations: Applying Network-Centric Warfare In Peace, Crisis And War*, Washington DC, Dod Command And Control Research Program, November 2002, 558 p.

SUTCLIFFE Kathleen M. and WEICK Karl E., *Managing the Unxpected. Assuring high performance in an age of complexity*, San Francisco, Jossey-Bass, University of Michigan Business School, Management Series, 2001, 200 p.

URRY John, *Global Complexity*, Cambridge, Polity Press, 2003, 172 p.

WATTS Barry, "Clausewitzian Friction And Future War", *Mc Nair Paper*, N°52, October 1996, Revised July 2000, 133 p.

WEEKS Michael, "Chaos, Complexity And Conflict", *Air & Space Power Chronicles*, USAF, Chronicles Articles, July 2001.

- **Illustration : Diagramme de bifurcation -**

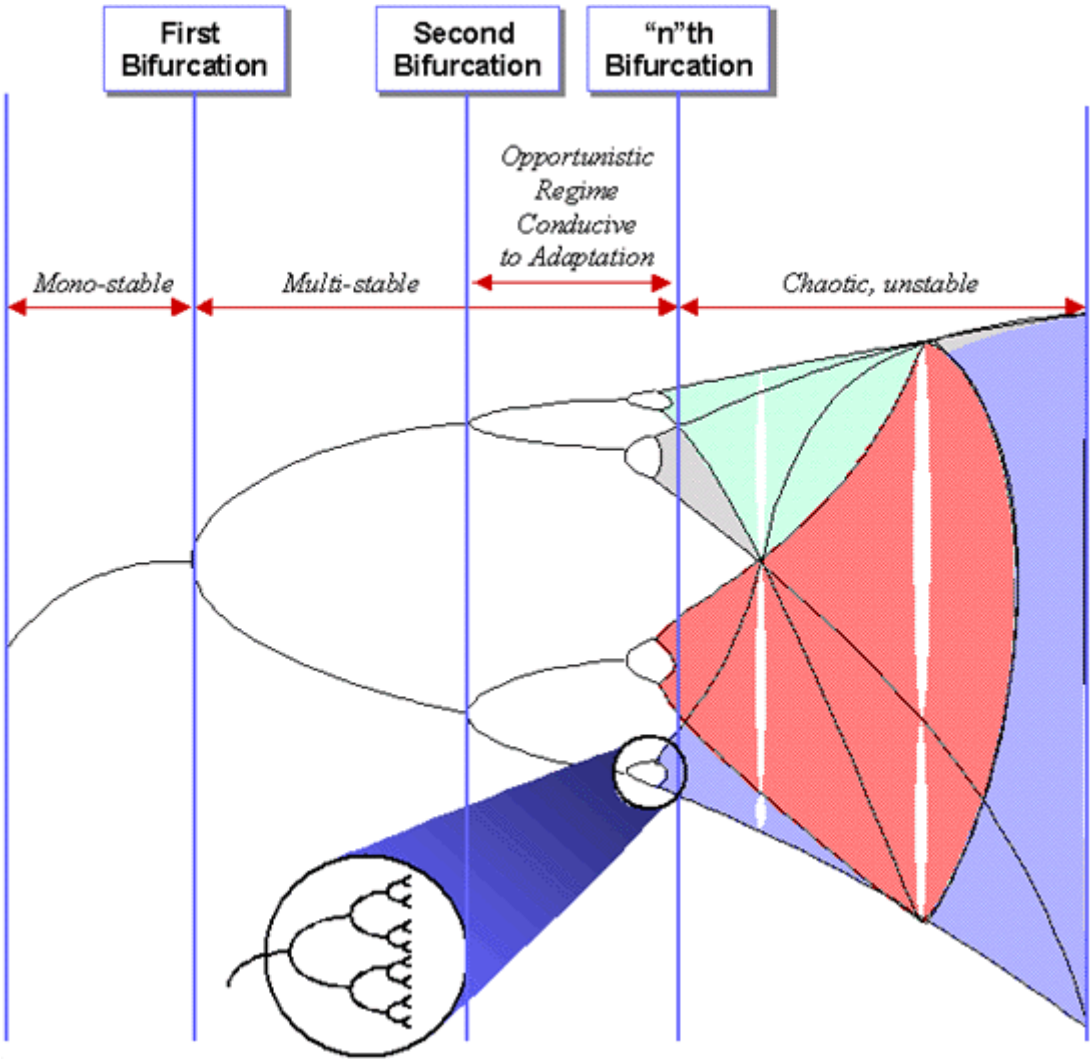

La construction sociale de l'objet « terrorisme ». *Les logiques de sécurité et d'insécurité et leurs impacts sur la redéfinition des identités et des intérêts des États démocratiques*[48].

Meszaros Thomas est Docteur en Droit/Science Politique. Chargé de cours à l'Université Lyon 3 et chercheur au CLESID.

Résumé : Le terrorisme, comme relation sociale, ne possède pas une définition univoque. La construction de l'objet terrorisme peut servir l'intérêt de certains groupes et justifier l'exercice de leur propre violence. La menace terroriste peut apparaître comme un moyen pour les autorités politiques d'augmenter le contrôle social par le déploiement de politiques sécuritaires. Qu'en est-il alors de la gouvernabilité ? Le terrorisme permet de souligner le paradoxe des démocraties contemporaines où l'on observe un réengagement de l'État à différents niveaux de la vie sociale alors même que les États démocratiques misent sur la responsabilisation des citoyens. Le développement de discours sur le risque et de politiques de prévention manifestent ce redéploiement du rôle de l'État par la maximisation de la surveillance. La production d'une *culture de la peur* peut engendrer une transformation des bases démocratiques et une érosion progressive des libertés fondamentales au nom de la protection de la démocratie elle-même. Il sera ainsi question d'aborder l'objet « terrorisme » dans une perspective constructiviste (identités, intérêts) au travers de deux conceptions, l'une américaine, l'autre européenne, et de souligner la rupture hétérogène (valeurs, normes) qu'elles impliquent et les conséquences de ces constructions sur la définition de leurs politiques étrangères. Il sera aussi question de souligner l'impact de ces constructions sur les institutions démocratiques et les libertés publiques.

Abstract: Terrorism, as a social relation, does not have a univocal definition. The construction of the terrorism object can serve the interest of certain groups and justify the exercise of their own violence. The terrorist threat can appear as a means for the political authorities to increase the social control by the deployment of security policies. What's about governability? Terrorism underlines a paradox of contemporary democracies: we can observe the return of the involvement of the State at various levels of the social life even when the democratic States bet on the empowerment of the citizens. Developments of discourses on the risk and prevention policies show this redeployment of the role of the State by the

---

[48] Cet article est le fruit d'une présentation réalisée initialement dans le cadre du Congrès de l'Association Française de Science Politique en 2009, dans le cadre de la section thématique 52, *La liberté à l'épreuve de la démocratie. Regard de la théorie politique*, panel *Liberté ou sécurité ? Les démocraties en situation d'exception : le cas du terrorisme.*

maximization of the surveillance. The production of a culture of the fear can engender a transformation of the democratic bases and a progressive erosion of the fundamental liberties in the name of the protection of the democracy itself. This presentation will be the occasion to question the object "terrorism" on a constructivist perspective (identities, interests) through two conceptions, the one American, the other European, and to underline the heterogeneous break (values, norms) they imply and the consequences of these constructions on the definition of their foreign policies. It will also be the occasion to underline the impact of these constructions on democratic institutions and public liberties.

Cet article s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche actuellement en cours qui s'intéresse en particulier au programme de renouvellement de l'agenda de la recherche sur les questions de sécurité et sur le terrorisme initié par les approches critiques (Gunning, 2007 ; Breen Smyth, 2007 ; Jackson, 2007, 2008)[49]. Il ne s'agit pas ici de présenter les différentes formes d'approches post-positivistes ou critiques qui existent au sein de la discipline Relations internationales mais de s'intéresser au constructivisme, comme hypothèse théorique ou comme méthode d'investigation parce qu'il permet d'appréhender les relations internationales et les questions de sécurité en cherchant à répondre à la question du « comment » et non à celle du « pourquoi » privilégiée par les réalistes (Krause, 2003). À partir des constations qu'implique l'étude constructiviste des politiques étrangères des États,

---

[49] Face à la demande d'une approche nouvelle et plus réflexive des études critiques sur le terrorisme, qui s'est manifestée en 2006 lors de la rencontre du *British International Studies Association* (BISA), s'est développée l'idée de réunir des chercheurs qui adoptent des approches critiques. C'est ainsi qu'a été fondé le groupe de travail des études critiques sur le terrorisme (*Critical Studies on Terrorism Working Group*) qui a pour objectif de créer un réseau international et de coordonner les recherches originales à partir de ces approches. En octobre 2006, un colloque fondateur a eu lieu à Manchester intitulé « *Is it time for a critical terrorism studies?* ». Cette rencontre a été à l'origine de l'article « The Case for a Critical Terrorism Studies » coécrit par Richard Jackson, Jeroen Gunning et Marie Breen Smyth, publié en 2007 dans la revue *European Political Science* (volume 6, numéro 3). Enfin, en 2007 a été créée la revue *Critical Studies on Terrorism* qui offre un espace consacré aux productions s'inscrivant dans la ligne des études critiques mais qui se veut aussi un lieu de débat avec les approches plus traditionnelles. Concernant l'enseignement il est également possible de constater dans plusieurs universités un développement de modules et de programmes consacrés aux études critiques sur le terrorisme (Aberystwyth, Kent, Manchester notamment).

et donc de la « déconstruction » de leurs identités, il est possible de comprendre la manière dont ils (re)définissent leurs intérêts en particulier face à des situations extrêmes comme le terrorisme. Comme Michel Foucault, dans son ouvrage *Surveiller et punir* (1975), met au jour les sources qui sont à l'origine de la construction de la prison comme institution sociale, l'enjeu est de mettre en lumière les processus qui font du terrorisme un enjeu de sécurité nationale et internationale, une problématique sociale du fait du danger qui pèse sur les citoyens. Cette présentation suppose ainsi deux questions centrales : comment l'insécurité produite par le terrorisme international peut-elle influencer les identités des États démocratiques sur la scène mondiale au travers de la construction qu'ils se font de cet objet ? Comment les transformations des identités démocratiques au nom de la (in)sécurité et la construction de l'objet terroriste peuvent-elles affecter au niveau interne les libertés, les droits fondamentaux et l'émancipation des individus ? Il sera question dans un premier temps de revenir sur la place du constructivisme et des approches critiques dans les Relations internationales et les études de sécurité, en particulier celles menées sur le terrorisme. Puis à partir du cas de figure des attentats du 11 septembre 2001 et de ses conséquences, d'interroger la construction de l'objet « terrorisme » (identités, intérêts) au travers du prisme de deux conceptions, l'une américaine, l'autre européenne. Cette étude sera ainsi l'occasion de souligner la rupture « hétérogène » (valeurs, normes) que ces constructions induisent pour les démocraties occidentales sur la définition de leurs politiques étrangères et, au niveau interne, sur les institutions démocratiques et les libertés publiques ainsi que sur l'émancipation des individus.

Les approches constructivistes et critiques en Relations internationales et dans les études de sécurité : du post-positivisme au renouvellement des études sur le terrorisme

La discipline Relations internationale s'est enrichie au cours de différents débats sectoriels. Celui portant sur la sécurité constitue sans aucun doute l'un des débats les plus riches tant la définition du concept lui-même pose déjà un certain nombre de problèmes. La thématique de la sécurité est enchâssée dans les Relations internationales et elle n'a pas été étrangère aux quatre principaux débats qui ont traversé la discipline. Ainsi le troisième débat possède une portée particulière par rapport aux deux précédents[50] car il pose les bases d'une remise en question qui est double, ontologique et épistémologique. En effet, ce troisième débat porte sur l'ontologie, jusque là acceptée par les deux courants *mainstream* de la discipline, le libéralisme et le réalisme, qui est remise en question par les approches non-stato-centrée (marxisme ou structuralisme et transnationalisme ou pluralisme) qui insistent sur de nouveaux objets d'étude (sur le troisième débat voir Waever, 1997). L'introduction de ces

[50] Le premier et le second débat ont porté successivement sur l'objet d'étude et la méthodologie, il a opposé l'idéalisme au réalisme et le traditionalisme au behaviouralisme.

nouveaux objets a eu pour effet de fragmenter la discipline et a imposé d'en repenser le cadre épistémologique[51]. Il en est résulté une controverse épistémologique qui a vu naître l'opposition de deux approches celle positiviste et celle post-positiviste (Lapid, 1989 ; Holsti, 1985). Le constructivisme émerge ainsi comme une alternative aux approches rationalistes traditionnelles. Il a initié un quatrième débat qui s'inscrit dans la continuité directe de la controverse engagée précédemment et qui a vu s'opposer les tenants de l'approche positiviste et ceux de l'approche post-positiviste[52].

---

[51] Face au risque la fragmentation de la discipline, se produit, durant les années 1980, une convergence entre néoréalisme et néolibéralisme. Les (néo)réalistes privilégient une approche macroscopique des rapports interétatiques où les intérêts des États sont définis en termes de puissance et de sécurité (Morgenthau, 1948 ; Waltz, 1959). Pour les (néo)libéraux ce sont également les intérêts des États qui constituent le facteur déterminant pour étudier les relations internationales mais ils ne sont pas définis en termes de puissance car leur finalité n'est pas la survie de l'État mais la satisfaction du bien-être des individus qui le composent. Ce qui fait dire aux libéraux que les États peuvent adopter des comportements coopératifs et créer des institutions dans le but d'assurer leur sécurité (Rosecrance, 1996 ; Keohane, 1984). Pour les réalistes l'état anarchique, c'est-à-dire l'état de lutte continuelle, du système international, l'incertitude et la défiance qu'il impose, oblige les États confrontés au dilemme de la sécurité (Herz, 1950) à adopter une politique du chacun pour soi (*self-help*). Seul l'équilibre de la puissance permet de maintenir une relative stabilité et une paix momentanée. Cette synthèse « néo-néo » (Waever, 1997) témoigne du fait que ces deux approches, bien que distinctes, partagent une même épistémologie positiviste et reconnaissent l'État comme acteur rationnel et central des relations internationales. Les rationalistes considèrent que la politique internationale peut être étudiée objectivement et qu'il est possible d'expliquer certaines régularités liées aux comportements des États (Keohane, 1988). Malgré cette synthèse, entendue comme une tentative « unificatrice », les positivistes ont été dans l'incapacité de prévoir les transformations qui se sont produites à la fin des années 1980.

[52] Ce courant, qui regroupe les approches néogramsciennes, la théorie critique de l'École de Frankfort, les travaux poststructuralistes et postmodernistes, les théories féministes, s'est développé à partir des années 1970 puis il s'est considérablement densifié durant les années 1980 et 1990.

Le positivisme se caractérise par la recherche de l'unité de la science, par la distinction entre jugements de faits et de valeurs, par la tendance à considérer les faits comme étant neutres par rapport à la théorie, par l'existence de régularités sociales (conformément aux sciences de la nature) qui permet d'expliquer le monde social et par le recours à une épistémologie empiriste destinée à valider les théories (Smith, 1996, p.15-18). En revanche, la plupart des post-positivistes considèrent que la réalité est socialement construite. Elle ne peut pas être connue directement mais uniquement par l'intermédiaire de l'interprétation de cas particuliers en fonction des contextes spatiaux et historiques. Ils adoptent ainsi une posture réflexive qui insiste sur la place de l'identité de l'acteur et sa construction du monde social. C'est en ce sens que Nicholas Onuf développe pour la première fois en Relations internationales une perspective constructiviste (Onuf, 1989) qui peut être qualifiée d'hypothèse ou « approche de portée théorique » (Ruggie, 1998, p.34 ; Hopf, 1998, p.182), de « méthode » d'investigation (Checkel, 1998, p.325), de « style » (Jervis, 1999, p.356), de « projet » (Battistella, 2003, p.267) ou encore d'« ensemble d'approches interliées, plutôt qu'une approche complètement cohérente » (Rengger, 2000, p.80). Bref, la définition du constructivisme est loin d'être aisée car il ne constitue pas un véritable paradigme mais regroupe un ensemble de postures[53].

Les chercheurs constructivistes s'intéressent aux acteurs sur la scène internationale qu'il s'agisse d'États ou non en les considérant comme des êtres sociaux (Onuf, 1998). Dans leurs conceptions ces acteurs sont des construits sociaux c'est-à-dire qu'ils sont la conséquence de processus historiques complexes de différentes natures, sociaux, politiques voire idéologiques (Wendt, 2003). Les acteurs se co-constituent les uns les autres par leurs pratiques créant ainsi une compréhension sociale partagée. Par conséquent, les identités et les intérêts des acteurs ne sont pas des éléments immuables et statiques mais ils évoluent en fonction de normes qu'ils partagent et qui les contraignent parce qu'elles affectent leurs comportements (Katzenstein, 1996 ; Wendt, 1999, p.230-232). La structure du système international elle-même est variable, elle influence certes les identités et les intérêts des acteurs, mais en tant que construction sociale elle peut être modifiée par les comportements des agents (Onuf, 1998). Les relations internationales sont donc bien plus conditionnées par un ensemble de croyances, de normes, d'institutions et de valeurs, partagées de manière

---

[53] « Appliqué en Relations internationales, le constructivisme, qui se concentre de façon générale sur ce que John Searl a appelé les « faits sociaux », c'est-à-dire les objets qui, tels l'argent, la souveraineté, les droits, n'ont pas de réalité matérielle mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient qu'ils existent et agissent en conséquence, est donc moins une théorie *per se* des relations internationales qu'une « théorie sociale sur laquelle fonder des théories de la politique internationale » (Battistella, 2003, p.270-271).

intersubjective par les acteurs, que par des rapports de force objectifs strictement matériels (Finnemore, 1996, 2001).

Au niveau réflexif, l'hypothèse théorique avancée permet ainsi d'appréhender le type d'anarchie que les États produisent par leurs relations et par les représentations qu'ils se font des autres et de leur environnement. Ces représentations d'eux-mêmes et des autres acteurs répondent à des structures cognitives qui conditionnent le choix de leurs intérêts nationaux et leurs comportements. Comme le souligne Alexander Wendt: « Les identités se réfèrent ce que les acteurs sont [qui ? ou quoi ?] Elles désignent des types sociaux ou états. Les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent. Elles désignent des motivations qui aident à expliquer le comportement. (Je dis « à l'aide » parce que le comportement dépend aussi de croyances sur la manière de réaliser des intérêts dans un contexte donné). Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir ce qu'il est, et comme les identités ont des degrés variables de contenus culturels, les intérêts aussi. Les identités peuvent être choisies à la lumière des intérêts, comme l'ont soutenu certains rationalistes, mais ces intérêts présupposent des identités encore plus profondes » (Wendt, 1999, p.231). L'identité suppose de prendre en considération la dimension intersubjective qui interroge l'idée que les États se font d'eux-mêmes ainsi que celle que les autres se font d'eux. Ainsi, cette approche renvoie aux « environnements culturels [qui] ont un impact non seulement sur les incitations à l'origine des différents comportements des États, mais ils affectent le caractère fondamental des États, ce que nous appelons leur identité » (Katzenstein, 1996, p.33). Le succès du constructivisme[54] peut s'expliquer principalement parce qu'il crée les conditions d'un nouvel espace (au carrefour bien souvent des approches *mainstream*) pour penser les relations internationales mais aussi

---

[54] Nous distinguons ici constructivisme dominant et constructivisme critique. Le constructivisme dominant peut être considéré comme moderniste, il adopte une posture épistémologique positiviste et une ontologie pos-positiviste. En revanche, le constructivisme critique est postmoderne. Il possède une épistémologie et une ontologie post-positivistes. Le constructivisme moderniste est ouvert au débat et peut être complémentaire du réalisme (Farrel, 2002) alors que le constructivisme critique est beaucoup plus idéaliste (c'est-à-dire utopique) et beaucoup plus « fermé » car il s'oppose radicalement à toute approche positiviste (voir aussi, Braspenning, 2002). Nous nuançons volontairement l'opposition entre constructivisme dominant et réalisme-rationalisme car les deux approches ne possèdent pas les mêmes finalités (pour le réalisme il s'agit d'établir une théorie du système international, pour le constructivisme il s'agit d'établir une méthode d'étude des phénomènes politiques et sociaux) et peuvent être complémentaires en répondant l'une au « comment » et l'autre au « pourquoi » (Krause, 2003, p.603).

pour envisager de nouvelles réalités (Smith *et al*, 1996, p.37-38) notamment en terme de sécurité comme le terrorisme international.

Les études de sécurité ont été directement influencées par les quatre débats épistémologiques et ontologiques qui ont traversé la discipline Relations internationales. Les approches traditionnelles de la sécurité, qui embrassent les prémisses réalistes et rationalistes, considèrent que les menaces sont essentiellement de nature militaire. Elles concernent en ce sens un objet bien défini, l'État comme acteur central des relations internationales qui est seul responsable de la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale[55]. Cette conception politico-militaire de la sécurité s'intéresse aux moyens mis en œuvre par les États pour assurer la défense de leurs intérêts nationaux dans un système anarchique. La puissance militaire est ainsi le facteur décisif qui permet aux États d'assurer leur sécurité et la maximisation de leurs intérêts. La menace, parce qu'elle est matérielle, peut être abordée objectivement au travers de l'évaluation des capacités dont disposent les États. Ces derniers, parce qu'ils sont rationnels, poursuivent des politiques pragmatiques, évaluant les capacités matérielles de chacun c'est-à-dire la distribution de la puissance dans le système, en vue de satisfaire leurs intérêts nationaux dont le premier, et plus fondamental, est leur survie. Finalement, pour les réalistes-rationalistes la menace ou l'insécurité est un facteur constant et invariant qui renvoie à la nature conflictuelle de l'homme ou à la distribution de la puissance dans le système international (Morgenthau, 1948, Waltz, 1959, 1979).

Les études traditionnelles de la sécurité ont été remises en question dès la fin de la guerre froide sous l'impulsion notamment du constructivisme[56]. Ce renouvellement s'est effectué à partir de l'élargissement de la notion de sécurité qui jusque là était limitée aux questions politico-militaires. En effet, certains spécialistes considèrent que le concept de sécurité est trop restrictif parce qu'il recouvre des réalités différentes, dont certaines sont nouvelles, et qu'une définition univoque ne peut couvrir. Il est donc nécessaire de l'élargir à des questions comme l'économie, l'environnement, la société, ignorées jusque là[57] (Buzan, 1991 ; Buzan *et*

---

[55] En ce sens les études de sécurité renvoient aux études stratégiques (voir, Walt, 1991).

[56] Dès les années 1980 la conception traditionnelle de la sécurité est contestée par un certain nombre de spécialistes notamment ceux de l'École de Copenhague. Précisons d'emblée que cette remise en question touche plus généralement l'ensemble des concepts utilisés en Relations internationales. Elle s'inscrit dans le cadre de la fin du troisième débat, et de la controverse initiée par l'opposition entre positivistes et post-positivistes, qui a permis l'émergence d'un quatrième débat dont est issu le constructivisme.

[57] La sécurité militaire est donc une dimension parmi d'autres de la sécurité avec la sécurité politique, c'est-à-dire sa stabilité interne, la légitimité de l'exercice du pouvoir et de ses institutions, la sécurité économique, c'est-à-dire son accès aux ressources et sa capacité à permettre l'accès au bien-être des

al, 1998). L'objectif pour les tenants de l'élargissement du concept de sécurité est de maintenir son unité tout en y intégrant de nouvelles perspectives issues notamment des réalités qui ont émergées suite à la fin de la guerre froide (Buzan *et al*, 1998, p.4 ; Buzan, 1997, pp.5-28). Inspirés par les travaux constructivistes, les auteurs de l'École de Copenhague interrogent la manière dont un problème devient un enjeu de sécurité pour un État. Leurs réflexions insistent sur le fait que les menaces ne peuvent être limitées à des conditions matérielles et à des faits objectifs immuables et invariants, comme le pensent les tenants des approches traditionnelles[58]. Parmi les quatre dimensions de la sécurité, auxquelles les États doivent répondre, la « sécurité sociétale » renvoie au processus qui permet à un groupe de percevoir une menace qui pèse sur son identité collective (Waever, 1993). Le processus de « sécurisation » qui en découle relève ainsi d'actes de langage et s'inscrit dans une dynamique intersubjective (Waever, 1995 ; Buzan *et al*, 1998, p.26). L'apport constructiviste s'effectue ici à plusieurs niveaux, d'une part la dimension intersubjective c'est-à-dire la croyance partagée par les acteurs, d'autre part la logique des identités qui sont co-constituées au travers des « actes de langage » (Austin, 1970 ; Bigo, 1996 ; Waever, 1997).

L'approche critique des questions de sécurité et sur le terrorisme s'inscrit dans la brèche ouverte par les tenants de l'élargissement du concept de sécurité[59]. En effet, c'est à partir des réflexions développées sur la notion de « sécurité sociétale » par l'École de Copenhague que le caractère central de l'État est définitivement remis en question. L'école critique ou réflexive de la sécurité tend, à l'image de Ken Booth, à privilégier l'individu comme acteur principal de la sécurité, l'État étant relégué au second plan puisqu'il est considéré comme un agent parmi d'autres de la sécurité contrairement à ce que présente la conception stato-centrée, positiviste et ahistorique qui renvoie à une *problem-solving theory*. Comme le souligne Robert Cox, une *problem-solving theory* « prend le monde comme elle le trouve, avec ses relations sociales et de pouvoir et les institutions qui les organisent, comme le cadre pour l'action » et tente alors de « faire fonctionner ces relations et institutions sans problèmes en s'occupant efficacement de certaines sources de désordre » (Cox, 1981,

---

individus, la sécurité environnementale, qui est relative à la biosphère locale et planétaire, et la sécurité sociétale, qui renvoie à sa capacité de maintenir une continuité culturelle et identitaire.

[58] Buzan, Waever et De Wilde constatent qu'il existe en définitive très peu de menaces objectives (Buzan *et al*., 1998 p.57).

[59] Ils reprochent néanmoins à certains auteurs, tels Barry Buzan ou Alexander Wendt, d'avoir gardé le caractère stato-centré (et rationaliste) propre aux approches traditionnelles (McSweeney, 1999). Barry Buzan constitue « l'élément de liaison » (Battistella, 1999, p.450) entre les approches traditionnelles et celles critiques de la sécurité.

pp.128-129). La posture « critique » remet en question cette conception stato-centrée, la *problem-solving theory* et interroge les différentes définitions existantes ainsi que les structures de pouvoir traditionnelles[60]. Elle rejette les approches positivistes et rationalistes pour privilégier celles interprétatives et réflexives (Price, Reus-Smit, 1998, p.261-273 ; Smith, 2004, p.514)[61].

Les approches critiques, dans la continuité des travaux engagés sur les procédés de réification des enjeux de sécurité pour les groupes d'individus, interrogent les modalités de construction des menaces et leurs réponses (Krause, 1998, 2003). Prenant le contre-pied des approches traditionnelles, la conception critique souligne que les menaces, parce qu'elles possèdent une dimension matérielle, sont par nature contingentes et non immuables et invariantes. Elles possèdent plusieurs dimensions à la fois, politique, sociale et historique, qui nécessitent une *recontextualisation*. Ainsi, les approches critiques développent l'idée selon laquelle la sécurité renvoie à une dynamique qui répond à un certain contexte. Le « processus de sécurisation » insiste certes sur la manière dont la pratique discursive permet d'ériger au rang d'enjeux de sécurité certaines questions sociétales mais il n'aborde pas l'objet de la sécurité qui est le référent de cet acte de langage. En définitive, les approches critiques entendent « déconstruire » les structures de sens (chères aux constructivistes) pour saisir l'objet de la sécurité qu'elles renferment. Pour le dire autrement, les approches

---

[60] Si l'on peut constater la création d'un champ disciplinaire spécifique aux études sur le terrorisme qui a favorisé le développement d'un espace dédié aux études critiques, il n'empêche qu'il existe malgré tout un risque de marginalisation (ou « ghettoïsation intellectuelle ») de ces approches. Il revient donc aux tenants de ces approches de maintenir une ouverture aux approches traditionnelles pour éviter ce phénomène d'exclusion. C'est sans doute l'un des défis qui s'impose à la suite du « tournant critique ».

[61] Soulignons que le terme « critique » lui-même est contesté. Les poststructuralistes et les Théoriciens Critiques ne possèdent pas la même conception de ce que sont les approches critiques. Aussi il existe un débat sur la finalité de ces approches : doivent-elles être normatives et aider à la décision (*policy-relevant*) ou bien s'intéresser aux questions liées à la connaissance du pouvoir notamment à la déconstruction des discours dominants. En conséquence il existe différentes conceptions de ce que devraient être les études critiques de sécurité. Soit elles pourraient regrouper l'ensemble des postures qui n'entrent pas dans le champ des approches traditionnelles (William, Krause, 1997, p. vii-xxi), soit elles pourraient être une théorie critique des études de sécurité plus cohérente et normative qui éviterait l'éparpillement et l'incohérence (Booth, 2004, p.181-188). Cette question n'est pas encore tranchée aujourd'hui.

critiques étudient la manière dont la menace est construite et le sens que lui donne l'agent. Alexander Wendt souligne que « l'anarchie est ce que les États en font », Ken Booth, dans la même veine, affirme que « la sécurité est ce que l'on en fait » (Wendt, 1995 ; Booth, 1997). Pour les tenants des approches critiques la sécurité peut être obtenue par la réalisation de l'émancipation des individus qui en est la conséquence. Ils considèrent ainsi l'État comme l'un des principaux obstacles à cette émancipation et comme une source importante d'insécurité pour les individus (Booth, 1991). L'émancipation est aussi le moyen de dépasser le dilemme de sécurité des néoréaliste où les États recherchent leur sécurité en limitant la liberté des autres États, par la maximisation de leur puissance ou par la limitation de la puissance de l'adversaire. En effet, ces politiques pragmatiques constituent des privations de liberté évidentes qui tendent plus à favoriser le développement de l'insécurité qu'à assurer la paix et la stabilité. Pour les auteurs critiques, seule l'émergence d'une communauté politique et morale internationale permettrait de garantir la sécurité, entendue comme émancipation ou libération des individus. Cette conception est doublement idéaliste dans le sens où elle renvoie clairement à une dimension « utopique » qui existait à l'origine de la discipline, mais également dans le sens où cette démarche entend dépasser les approches « objectivistes » en intégrant le rôle des structures intersubjectives, des croyances, des idées, des cultures dans la vie internationale (voir sur ce point, Lindemann, 2000).

La construction de l'objet « terrorisme », ses logiques de sécurité et d'insécurité et ses impacts sur les identités des États démocratiques : le cas des États-Unis et de l'Europe

Le concept « terrorisme » ne possède pas une définition univoque, ce qui n'est sans poser de problème. Le terme « terrorisme » recouvre une polysémie qui rend son utilisation particulièrement délicate. Tout d'abord le concept renvoie historiquement à deux acceptions distinctes, d'une part il concerne une certaine forme de gouvernement, d'autre part il consiste en un moyen de lutter contre le pouvoir (sur l'historique du concept et des études sur le terrorisme voir, Rapin, 2008 ; et pour une lecture critique du terme voir Sommier, 2000). Les juristes, pas plus que les historiens, ne parviennent à en donner une définition claire et satisfaisante. Déjà en 1934 Raphaël Lemkin soulignait que : « Le terrorisme ne s'applique pas à une forme législative synthétique, « terrorisme » ne constitue pas une notion juridique ; «terrorisme», «terroristes», «actes de terrorisme» ce sont des expressions employées dans la langue courante et dans la presse pour définir un état d'esprit spécial chez les délinquants qui en outre réalisent encore de par leurs actions des délits particuliers » (Lemkin, 1934, p.3-4 cité par Rapin, 2008, p.174). Le terme ne possède pas une définition univoque mais renvoie à des actes criminels de natures différentes. Ainsi Walter Laqueur renonce-t-il à proposer une définition conceptuelle qui embrasserait (ou réduirait) l'ensemble des actes de types différents auquel renvoie traditionnellement le terme (Laqueur, 1977). S'il ne semble pas possible de définir le terrorisme de manière univoque, peut être les modalités de l'action terroriste permettent-elles de mieux cerner ce concept ?

Ainsi est-il possible, comme le propose David Cumin, de donner une définition du terrorisme à partir du rapport entre paix et guerre comme : « Acte sporadique de violence armée commis (en temps de paix) dans un but politique en violation des prescriptions interdisant l'attaque d'objectifs inoffensifs » (Cumin, 2004, p.26). Comme le souligne Ami-Jacques Rapin, la dimension transgressive de l'acte terroriste apparaît clairement dans cette définition puisqu'elle insiste sur l'action armée violente en temps de paix et sur le statut des cibles visées, inoffensives (ou civiles, innocentes) (Rapin, 2008, p.177). Elle élude cependant la peur et la surprise qui sont les moyens employés pour permettre d'atteindre les finalités politiques attendues. Ainsi, les cibles visées par des actes terroristes ne sont que des moyens au service d'une fin qui se trouve hors de l'action elle-même puisqu'elle tend à produire un effet psychologique sur ceux qui détiennent le pouvoir (l'autorité) et qui ont les capacités de négocier avec les terroristes. Le terrorisme s'inscrit donc dans une logique relationnelle entre l'autorité politique légitime et les auteurs illégaux de tels actes. Didier Bigo propose ainsi d'aborder le terrorisme non pas comme concept mais comme une « relation » (Bigo, Hermant, 1988 ; Bigo, 2001). Cette perspective permet ainsi d'appréhender ce phénomène particulièrement hétérogène dans ses représentations en fonction des acteurs ou des contextes auxquels il renvoie.

Il n'existe donc pas un terrorisme mais plutôt des relations terroristes et le recours à cette qualification par un État entre bien souvent dans une logique sémantique de diabolisation de l'adversaire. Le problème moral surgit comme un problème central qui prend une dimension éminemment politique et stratégique[62]. En effet, l'utilisation du terme « terroriste » tend immédiatement à délégitimer l'action de l'ennemi en soulignant son caractère injustifié, illégitime, illégal et immoral. La définition la plus influente dans le monde aujourd'hui est celle formulée par le Bureau de la coordination pour la lutte antiterroriste du Département d'État des États-Unis qui établit : « Le terme « terrorisme » signifie violence préméditée,

---

[62] Les approches critiques sont réticentes à employer le terme « terrorisme » parce qu'il est péjoratif plus qu'analytique. Ainsi l'emploi de ce terme implique un jugement politique (et moral) sur la légitimité des acteurs et leurs actions. La qualification d'un acte terroriste, comme forme de violence politique, correspond à un accord social et à des pratiques intersubjectives. Finalement, « la nature de l'acte terroriste n'est pas inhérente à l'acte violent en tant que tel ». Il peut être qualifié de « terroriste » ou non selon les circonstances et les intentions (Schmid, Jongman, 1988, p.101). L'objectif des études critiques n'est donc pas de chercher à délégitimer la violence des uns (et ainsi légitimer la violence des autres) ou à légitimer cette violence en fonction des circonstances (ce qui en reviendrait à analyser les stratégies et les tactiques employées par les acteurs étatiques ou non en temps de guerre ou de paix) mais plutôt à analyser les pratiques discursives et le contexte social de ceux qui utilisent cette terminologie.

motivée politiquement, perpétrée contre des cibles non-combattantes par des groupes subnationaux ou des agents clandestins, qui veulent généralement influencer un public ». Charles Tilly précise que le terrorisme n'est pas un principe mais une stratégie qui peut varier en fonction des organisations, des croyances et des circonstances. Ce n'est pas un phénomène cohérent et univoque (Tilly, 2004, p.5-13)[63]. Cette affirmation possède des implications importantes quant aux identités et aux stratégies de lutte contre le terrorisme et leur éthique parce que cela implique de considérer qu'il n'existe pas d'utilisation du terme « terroriste » fixe c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'identité fondamentalement « terroriste ». Celle-ci est perdue dès l'instant où l'organisation (ou l'individu) ne recourt plus à ce type de méthode.

L'approche constructiviste s'intéresse essentiellement à la manière dont les identités sont construites c'est-à-dire qu'elle interroge les « cultures stratégiques » et les « cultures de sécurité » (Krause, 2003). Tout l'intérêt de l'apport constructiviste aux études sur le terrorisme consiste à mettre en évidence la manière dont la sécurité est conditionnée par les identités que les États possèdent et par lesquelles ils construisent leurs intérêts ainsi que l'ordre sécuritaire (les menaces)[64]. Jack Snyder précise à ce titre qu'une théorie qui

---

[63] Du point de vue des théories du choix rationnel et de l'action stratégique le terrorisme correspond à des calculs entre coût et bénéfice effectués sur le moyen ou long terme.

[64] Les quatre types ou dimensions de l'identité à l'origine de la constitution des intérêts nationaux définit pat Alexander Wendt nous serviront à aborder les cas de figure des politiques étrangères américaine et européenne depuis le 11 septembre : l'identité « corporative » qui renvoie aux éléments spécifiques de l'État comme entité sociale, l'« identité de type » qui renvoie à la nature de son régime politique, à son système économique, à son système moral et religieux, l'« identité de rôle » qui suppose quant à elle une relative institutionnalisation de la structure sociale qui façonne les interactions entre les acteurs, et l'« identité collective » qui renvoie à l'identification, elle à l'intégration dans un construit social commun qui tend à produire une identité commune (Wendt, 1999 ; p.227). L'identité constitue un facteur qui peut être invoqué soit en faveur de la conservation de l'ordre, soit de sa transformation. Dans un autre cas elle peut servir à contrecarrer le jeu d'un acteur qui serait contraire aux paramètres que suppose la structure sociale ou à lui contester le rôle qu'il endosse. En ce sens on parlera de « contre-identité » (Wendt, 1999, p.227). Ces quatre identités, que distingue Alexander Wendt, favorisent ainsi la compréhension de la manière dont les États déterminent leurs intérêts dans l'espace et dans le temps. Ces identités elles-mêmes peuvent changer au travers de l'histoire selon la structure sociale, les croyances, les normes et les règles

s'intéresse aux idéologies, aux identités ainsi qu'aux réseaux transnationaux et particulièrement utile pour comprendre le monde après les événements du 11 septembre (Snyder, 2004, p.59-60). En effet, les perspectives traditionnelles de la sécurité insistent plus sur le rôle de l'État et lui attribue la fonction principale de garant de la sécurité des individus. Pourtant l'État peut faillir à sa mission. Ce fût le cas avec les attentats du 11 septembre 2001 où l'Amérique a découvert l'incapacité de l'État à assurer sa sécurité face à une attaque surprise majeure[65]. La forme inédite du terrorisme international ou terrorisme de masse a pris, comme préoccupation, une place de plus en plus importante, pour ne pas dire centrale, dans les relations et la sécurité internationales[66]. Cette « nouveauté » impose donc pour les spécialistes de repenser les cadres traditionnels dont ils disposent pour appréhender ce phénomène[67]. En effet, comme le soulignent Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, le nombre important de victimes, la décontextualisation de la violence, les cibles

---

partagées par les acteurs qui forment une culture internationale. (Wendt, 1999, p.246-312). A titre de comparaison avec les identités de Wendt on soulignera les quatre dimensions de l'identité des États proposées par Amy Gurowitz (voir Gurowitz, 1999, p.30-68).

[65] Pour Martha Crenshaw l'action terroriste repose principalement sur « l'innovation » et sur la « surprise » qui sont les deux facteurs permettant de réduire la dissymétrie qui existe avec l'adversaire (Crenshaw, 1987 ; 1990). Corentin Brustlein, dans une étude très intéressante sur la « surprise stratégique » relève que : « Rarement défini avec précision, le concept de surprise stratégique traduit généralement l'idée d'une menace mal ou non anticipée frappant un État de manière inattendue et ébranlant ses conceptions et sa posture de sécurité » (Brustlein, 2008, p.7).

[66] Outre la production scientifique croissante sur ce thème depuis 2001, aussi bien dans les études de sécurité que dans les Relations internationales, on peut souligner que le terrorisme occupe une place centrale dans les affaires internationales comme l'illustre notamment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU (résolution 60/628) adoptée, sans vote, le 6 septembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

[67] C'est dans ce cadre que les études critiques sur le terrorisme, qui existaient déjà, se sont développées. Leur essor a permis de donner une nouvelle orientation de recherche sur ce thème, comme en témoigne la création de la revue *Critical Studies on Terrorism*, mais il a été également la source de nouvelles controverses (Hogan, Boyle, 2008).

visées et le spectacle médiatique des attentats ont introduit une « rupture de sens dans la logique terroriste » (Crettiez, Sommier, 2003).

Deux séries de questions peuvent-être posées dans le cadre d'une lecture constructiviste de cette situation et de son contexte. La première concerne les États-Unis : Comment leur vision du monde a-t-elle influencé leur politique étrangère et leur culture de la sécurité ? Comment ont-ils construit leur identité et défini leurs intérêts ? La seconde concerne les autres acteurs, notamment les États européens : Comment ont-ils perçu l'identité et les actions ou discours américains ? Ces derniers ont-ils créé chez eux un sentiment d'insécurité ?

Comme le souligne Didier Bigo, « L'auto-représentation des États-Unis comme la plus grande (et la meilleure) démocratie du monde a aussi occulté le fait qu'ils pouvaient être le symbole du capitalisme agressif ou de l'hyper puissance militaire et a joué sur l'incompréhension profonde et permanente dans la population que les États-Unis puissent avoir une part de responsabilité dans les origines profondes de la haine qu'ils ont suscitée » (Bigo, 2001). En défiant la puissance hégémonique du système international sur son territoire les terroristes ont ainsi mis en évidence les vulnérabilités inhérentes aux structures étatiques notamment aux démocraties occidentales[68]. De plus, cette action tendait à s'opposer au *leadership* américain dans les affaires internationales, à remettre en question le modèle de société qu'il véhicule. Face à ce défi les États-Unis ont répondu par la guerre parce que leurs identités étaient directement menacées c'est-à-dire leur unité nationale, leurs valeurs, leur culture, et leur régime (identité corporative et identité de type) mais également parce que leur statut d'hégémon dans le système international (identité de rôle) était disputé par un acteur insatisfait potentiellement sérieux[69]. Cette réponse correspond à une redéfinition de la

---

[68] Les attentats du 11 septembre remettent en question directement la définition wébérienne traditionnelle de l'État comme acteur ayant « le monopole de la violence légitime sur un territoire donné » et par voie de conséquence la perspective stato-centrée rationaliste incarnée dans la formule de Raymond Aron qui souligne que la spécificité des relations internationales peut être caractérisée par « la légitimité et la légalité du recours à la force de la part des acteurs » (Aron, 1967). Ils constituent une attaque contre l'identité « corporative » des États-Unis, son unité fondamentale en tant qu'entité sociale, révélant l'incapacité de l'État à garantir la sécurité des citoyens. En ce sens ils peuvent être considérés comme des actes « anti-États » (comme d'ailleurs toutes les formes de terrorisme) (Crettiez, 1999).

[69] En déclarant la « guerre contre le terrorisme » les États-Unis ont conféré aux terroristes (dont le statut traditionnel est celui de « criminels ») une dignité qui leur est refusée sur le plan du droit humanitaire c'est-à-dire un statut de combattants (ils ne répondent pas aux conventions de Genève). Ainsi, de

politique étrangère américaine à partir d'une représentation du monde simplifiée par l'opposition ami-ennemi. La construction du terrorisme s'attache ainsi à une définition très large de l'ennemi qui s'est déclinée suivant plusieurs registres sur un mode binaire (« eux » et « nous »)[70].

Pour Georges W. Bush la « guerre contre le terrorisme » est un « combat de civilisation », celui de « tous ceux qui croient dans le progrès, le pluralisme, la tolérance et la liberté ». Le monde civilisé doit soutenir les États-Unis : « toutes les nations dans toutes les régions ont un choix à faire. Ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes avec les terroristes » (Discours devant le Congrès, 20 septembre 2001). Le contexte international issu des attaques du 11 septembre ne tolère pas d'indécision ou de neutralité. Il limite donc considérablement les choix et la liberté des États. George W. Bush l'affirme à plusieurs reprises : « Toute nation qui continue à abriter ou à entretenir des relations avec les terroristes sera à partir de là considérée comme un régime hostile aux États-Unis » (Discours devant le Congrès, 20 septembre 2001). Pour appuyer cette logique de « choc des civilisations » différents registres sont convoqués successivement, les valeurs, la religion, l'histoire, les menaces, la nature de l'ennemi, l'identité, l'intérêt national.

Ainsi, George W. Bush déclare-t-il : « La liberté et la peur, la justice et la cruauté, ont toujours été en guerre, et nous savons que Dieu n'est pas neutre entre elles » (Discours sur l'état de l'Union, 2002). Les États-Unis doivent donc mener « une croisade » pour la liberté et la justice parce qu'ils sont « justes » et « vrais ». Cette lutte n'est pas nouvelle rappelle-t-il : C'est « l'Histoire qui a appelé les États-Unis et leurs alliés à combattre pour la liberté et cette guerre est l'opportunité de mener le monde aux valeurs qui vont apporter une paix durable ». George W Bush rappellera un an plus tard la mission historique confiée aux États-Unis, « tâche qui lui est familière » : « les ambitions de l'hitlérisme, du militarisme et du communisme ont été défaits par la volonté des peuples libres, par la force de grandes alliances et par la puissance des États-Unis d'Amérique. Maintenant, dans ce siècle, l'idéologie du pouvoir et de la domination est réapparue, et cherche à obtenir les armes ultimes de la terreur. Une fois de plus cette nation et ses alliés sont la seule chose qui se place entre un monde en paix et un monde de chaos en alerte constante. Une fois de plus nous sommes appelés à défendre la sécurité de nos peuples et les espoirs de toute

---

criminels les terroristes sont devenus des combattants « illégaux » dont la qualification permet de contourner le droit international, comme l'illustre la possibilité de créer des zones de «non-droit » (par exemple à Guantanamo où se sont déroulés des interrogatoires de suspects, arrêtés pour une durée indéterminée, sans la présence d'un avocat ou d'un juge).

[70] Nous avons essentiellement utilisé les discours annuels sur l'état de l'Union entre 2001 et 2006. Pour une analyse plus détaillée de la « déconstruction » de l'identité terroriste voir le chapitre 3 de l'ouvrage de Robert Jackson, *Writting the War On Terror* (Jackson, 2005).

l'humanité. Et nous acceptons cette responsabilité » (Discours sur l'état de l'Union, 2003)[71]. La politique étrangère américaine s'apparente ainsi à une mission civilisationnelle, sauver la paix et les espoirs de l'humanité, combattre pour la liberté et la démocratie, contre le chaos, le totalitarisme et la barbarie incarnée par Al Quaïda et ses « sponsors » comme la Corée du Nord, l'Irak ou l'Iran.

L'amplification de la menace a été une constante des discours du Président américain qui, toujours en 2003, a réitéré sa crainte que « des régimes hors-la-loi qui cherchent à acquérir ou possèdent des armes nucléaires, chimiques ou biologiques pourraient donner ou vendre de telles armes à des terroristes qui les utiliseraient sans aucune hésitation ». Une telle affirmation a suscité un accroissement du climat de peur et d'insécurité dans la population Américaine et même au-delà.

La nature de l'ennemi renvoie aussi à un registre bien spécifique qui peut être apparenté à ce que Philippe Braud appelle la « déprécation identitaire » (Braud, 2004, p.163-168). George W. Bush emploie dans plusieurs discours les termes « déviants » « immoraux », « violents », ou « barbares » pour qualifier les terroristes. En 2004, il ira jusqu'à les qualifier d'« animaux », en référence aux trous (notamment à Saddam Hussein retrouvé dans une cache dans son village natal de Tikrīt), ou aux grottes (comme en Afghanistan) où se cachent les « terroristes » (Talibans et autres « radicaux »).

Et puis, ces discours abordent le registre de l'identité sur un mode binaire car ils témoignent d'une division claire du monde en deux catégories distinctes, « nous » c'est-à-dire les amis (ou alliés), les États démocratiques occidentaux, dont les pays européens solidaires des États-Unis, « l'axe du bien », et « eux », les ennemis, acteurs non étatiques ou États révolutionnaires (qui les abritent) qui refusent l'ordre mondial, qui refusent la modernité, la démocratie et le libéralisme, « l'axe du mal »[72]. L'opposition entre « l'axe du mal » et « l'axe

---

[71] Le thème sera à nouveau abordé en 2006 mais avec plus d'insistance : « Nous sommes la nation qui a sauvé la liberté en Europe et libéré les camps de la mort et aidé les démocraties à se soulever et à faire face à l'empire du mal. Une fois de plus, nous acceptons l'appel de l'histoire pour délivrer les oppressés et tourner le monde vers la démocratie » (Discours sur l'état de l'Union, 2006).

[72] Les auteurs de l'approche critique, pour la plupart, reprochent à la littérature orthodoxe de s'être basée sur ces certitudes morales, les discours sur le « mal » qui ne sont pas scientifiques, et appellent à des analyses plus objectives et moins morales. Il est vrai que la question du terrorisme a toujours été liée à la morale et la tendance à caractériser les terroristes comme le « mal » a été renforcée par les attentats du 11 septembre. Ainsi le terrorisme comme phénomène social est la conséquence d'un processus dynamique historique. Il ne faut donc pas négliger la contribution potentielle de l'État lui-même à la création de

du bien » est le fruit d'une construction idéologique. Cette séparation du monde en deux camps distincts, en deux identités opposées, n'est pas sans rappeler le titre de l'ouvrage du théologien protestant Reinhold Niebuhr qui distinguait « enfants de la lumière et enfants des ténèbres », une des sources puritaine du patriotisme américain (McKenna, 2007, p.250-258). Les discours de George W. Bush ont été élaborés à partir d'une lecture qui oppose « identité-contre-identité ». Les attentats du 11 septembre, et la solidarité internationale qui s'est manifestée à juste titre suite à ces événements, ont ainsi permis aux États-Unis de réunir les États partageant une même identité démocratique dans une même communauté de destin.

La construction d'un discours sur la « guerre juste » qui s'ancre dans la défense des valeurs comme la démocratie, le développement et l'industrialisation, c'est-à-dire les fondements de la modernité et de l'ordre international, insiste sur l'identité et le rôle messianique dévolu aux États-Unis[73]. L'image de la modernité projetée par la puissance hégémonique renvoie à une organisation idéale de la société internationale et tend à devenir une puissance intégrative (voire englobante). Les attaques du 11 septembre concrétisent ainsi des menaces que les États-Unis percevaient déjà quant au rejet de cette image de la modernité qu'ils projettent et défendent. La construction de la guerre juste tendait ainsi à justifier leur action militaire extraterritoriale dans un système d'États souverains. Elle a permis de rallier d'autres puissances à cette même représentation du monde au travers d'un ennemi commun et d'une menace collective. Les États-Unis ont saisi l'opportunité pour asseoir leur identité hégémonique dans le système international en construisant à la fois une menace pour la sécurité internationale, créant par là même occasion une identité collective (la différence en « eux » et « nous » et le partage d'une destinée commune).

Pour les élites américaines la construction de l'ennemi terroriste s'est matérialisée par le recours à la légitime défense et par une guerre présentée comme globale ou totale[74] menée

---

conditions par lesquelles des actions terroristes perpétrées par des acteurs non-étatiques peuvent survenir (Silke, 2004, p.58).

[73] « La cause que nous servons est juste parce que c'est la cause de toute l'humanité […] nous savons que notre but est juste et vrai » (Discours sur l'état de l'Union, 2004). Le thème de la « juste cause » est fréquemment invoqué.

[74] La référence à une guerre globale renvoie aux différents théâtres d'opération susceptibles d'être ouverts. La guerre contre le terrorisme concerne le monde entier dans le sens où les américains ont décidé de poursuivre les terroristes responsables des attentats du 11/09 partout où ils pourront se réfugier. Il est aussi question d'une guerre totale dans le sens où sa fin ne pourra être déclarée que lorsque tous les terroristes, et leurs alliés, à l'origine des attentats auront été entièrement éradiqués.

par la plus grande démocratie mondiale, à la tête d'un concert de nations partageant une identité similaire. Cette « guerre » concerne la défense de la culture, des valeurs, du modèle de société occidental contre un ennemi caché, perfide qui agit par surprise et qui n'hésite pas à transgresser toutes les règles morales et juridico-politiques[75]. Le discours sur le caractère immoral des terroristes s'est doublé d'un discours moral qui insiste sur les objectifs humanitaires des interventions américaines notamment sur l'applicabilité universelle du modèle démocratique. Mais ce discours n'est pas uniquement moral, il est aussi pragmatique parce qu'il place la promotion de la démocratie comme moyen pour les États-Unis d'assurer leur sécurité. En effet, les démocraties ne se font généralement pas la guerre entre elles et ont plus de facilités à coopérer. En décembre 2005, Condoleezza Rice affirmait que la supériorité morale de la démocratie n'est pas une idée culturelle mais une « vérité universelle », selon elle « le caractère fondamental des régimes est [aujourd'hui] plus important que la distribution de la puissance ». Conformément au point de vue déjà souligné précédemment par George W. Bush elle précise que le développement d'institutions démocratiques dans tous les pays du monde ne vise pas uniquement une finalité morale puisqu'il permet aussi aux États-Unis de répondre de manière réaliste aux défis qui s'imposent à eux (Rice C., 2005).

En ce sens Robert Jervis tire la conclusion que la doctrine Bush consiste à définir la politique étrangère américaine en fonction des types de régimes. La perspective d'un monde divisé en deux camps, le bien et le mal, devient plus précise : elle concerne l'opposition de deux identités de type, les régimes démocratiques, stables et pacifiques et ceux non-démocratiques, dictatoriaux, violents et agressifs qui produisent de « mauvaises politiques ». Ainsi, la mission des États-Unis comme puissance hégémonique, qui assume pleinement son identité de rôle, est de mener ces États à changer leur régime[76]. Pour Robert Jervis, la

---

[75] Comme le souligne Didier Bigo : « Ce cadre de la défense des identités démocratiques s'est imposé comme le « régime de vérité » permettant de désigner et de construire l'ennemi, comme le méta-narratif structurant les systèmes d'opposition entre ceux qui voulaient une réponse unilatérale et ceux qui voulaient une forme de multilatéralisme engageant beaucoup plus les alliés des États-Unis, quitte à leur donner un peu plus de poids dans les décisions. Il a joué directement dans l'usage des terminologies de guerre au terrorisme (et non à certaines organisations clandestines). Il a visé à consolider la croyance que c'était l'Occident et les valeurs démocratiques qui étaient en jeu afin de fabriquer de l'unité à cette échelle, même si certains gouvernements européens comme celui de la Grèce étaient assez tièdes dans leur soutien aux États-Unis. Il a enfin profondément enraciné l'idée d'un avant et un après 11 septembre, aussi important que la fin de la bipolarité et qui justifierait un changement de paradigme » (Bigo, 2001).

[76] Soit par leur pouvoir d'influence, *soft power*, ou par la force si nécessaire, *hard power*.

doctrine Bush combine différents aspects de l'internationalisme wilsonien et de la théorie de la paix démocratique avec une conception réaliste de l'utilité et de la nécessité de l'usage de la force (Jervis, 2005, p.80-85).

L'identité de rôle américaine, celle de puissance hégémonique, a occupé une place importante dans le choix des réponses adéquates aux attentats du 11 septembre, parce qu'elle a conditionné directement la redéfinition des intérêts des Etats-Unis sur la scène internationale, alors que son identité de type, son régime notamment, a favorisé la solidarité des démocraties et leur coopération face à l'ennemi défini lui aussi en terme identitaire[77]. Mais le recours à l'identité de type apparaît ici plus comme un moyen (la solidarité démocratique et la démocratie comme le meilleur régime) invoqué au service d'une fin qui est la légitimation de l'action hégémonique américaine au nom des intérêts communs aux démocraties occidentales (ce dont témoigne le retour à l'unilatéralisme suite à la campagne d'Afghanistan). L'instrumentalisation politique de la démocratie, et des valeurs qui l'accompagnent, lui ôte de fait son caractère fixe comme référent et la transforme en un concept flexible. Finalement, l'aspect néoconservateur de la politique de sécurité de George W. Bush adoptée après les événements du 11 septembre a limité considérablement les options offertes aux États-Unis et a eu pour effet d'accroître considérablement les menaces[78].

La situation de l'Union européenne est différente dans le sens où l'Europe n'occupe pas une position hégémonique dans le système international et n'y prétend pas. La représentation que les Européens ont d'eux-mêmes diffère fondamentalement de celle américaine puisqu'ils sont en quête d'une identité de rôle sur la scène internationale au travers notamment de la définition d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Comme le souligne Frédéric Charillon, « À la fin des années 1990, les Européens mettaient un point d'honneur à ciseler leur propre formulation d'une politique moyen-orientale différente de celle des États-Unis, leur propre définition de la criminalité internationale, leur propre agenda politique, leur propre approche de ce que les États-Unis appelaient les *Rogue States*, et avec lesquels l'Europe préférait le « dialogue critique » à la mise en quarantaine » (Charillon, 2001). Les attentats du 11 septembre ont, sur le coup, remis en question ces acquis et ont laissé transparaître les carences évidentes (et les rivalités entre puissances européennes) de la

---

[77] Le problème est que cette division du monde en identités distinctes, qui n'est pas sans rappeler les thèses du « choc des civilisations » de Samuel Huntington, s'est reproduite à l'intérieur des sociétés elles-mêmes avec le risque de stigmatiser certaines communautés.

[78] Selon Jeremy Clarke les principales caractéristiques du néo-conservatisme sont : une tendance à voir le monde sur un mode binaire (opposition entre bien et mal) ; une faible tolérance à la diplomatie ; une promptitude à l'emploi de la force militaire ; une préférence pour l'action unilatérale américaine ; un dédain pour les organisations multilatérales ; une focalisation sur le Moyen-Orient (Clarke, 2009).

PESC. Les Européens se sont ainsi prononcés de manière dispersée et ont accordé tout leur soutien (militaire notamment) aux États-Unis. Aucun des États européens n'a remis en question le discours dominant américain. La formule « nous sommes tous américains » témoigne de cet état de fait. Cependant, bien que solidaires et « amis » ou alliés des États-Unis, parce qu'ils promeuvent et défendent une même identité de type, les partenaires européens ont saisi l'opportunité du 11 septembre, et de ses conséquences, pour développer le projet de construction européen et sécuriser leurs intérêts communs. Ainsi le processus de sécurisation développé par l'Union possède une double dimension : Il est externe tout d'abord c'est-à-dire qu'il concerne la représentation et l'identité qu'elle tend à proposer d'elle-même. Ce processus renvoie au développement d'une politique étrangère qui véhicule une image de l'Europe qui n'est pas agressive, envisageant d'autres moyens que le recours à la force armée (coopération policière et judicaire, gel des avoirs des organisations terroristes, etc.), apportant assistance et soutien notamment aux populations civiles, et coopérative, car elle privilégie la voie du dialogue pour résoudre les différends[79]. Cette identité de rôle, que promeut l'Union européenne, est enrichie par les savoir-faire que les Européens ont acquis dans le temps[80]. Dans la conception européenne une identité qui renvoie à une image positive de la démocratie, plus humaine, soucieuse de préserver la paix, la justice, les droits de l'homme, coopérative et économique, constitue finalement l'un des meilleurs moyens de

---

[79] « Les premières réponses européennes imaginées pour la région Asie Centrale ont été formulées en termes d'assistance et d'accords de coopération et de renforcement de l'assistance déjà existante (par exemple pour le Pakistan). En insistant sur la nécessité de développer des réponses « pas uniquement militaires » (comme l'a encore rappelé Jacques Chirac le 5 novembre), en rappelant sans cesse la « complexité » de la riposte, son caractère « global », l'Union s'efforce de faire passer le dossier sur un terrain qui lui est plus favorable que celui de l'opération militaire, pour laquelle elle n'est pas prête. On pourra dire que depuis le Kosovo, l'Europe n'a que peu innové : elle compte toujours sur ses mêmes points forts, qui sont sa capacité d'organiser un grand nombre de réunions, et sa capacité à financer des programmes d'action » (Charillon, 2001).

[80] Frédéric Charillon relève quatre dimensions de la PESC qui répondent à des savoir-faire spécifiquement européens : elle est une « politique étrangère de proximité », une « diplomatie du créneau », elle occupe une place « de bailleur de fonds incontestable (notamment dans les Balkans et au Moyen-Orient) », elle est « une politique étrangère proactive plutôt que réactive, qui sait inventer des cadres d'action préventifs ou structurants ». Sans aucun doute l'expérience que les pays européens possèdent historiquement du phénomène terroriste a eu une importance dans l'orientation de la PESC.

limiter le développement de l'insécurité et les risques de menaces contre les intérêts européens. Son caractère préventif constitue par là même une alternative réelle à l'option militaire.

Au niveau interne, le processus de sécurisation s'est manifesté par le développement d'une identité collective plus ferme autour de l'idée démocratique et le renforcement des coopérations, judiciaires (mandat d'arrête européen) et policières (échanges de données), entre les États membres pour assurer la sécurité de tous. La stratégie de sécurité européenne a placé la lutte contre le terrorisme au centre de ses préoccupations ce qui a considérablement accéléré le processus de la création de l'espace de liberté, sécurité et justice que prévoyait le traité d'Amsterdam. Le facteur potentiel d'insécurité que constituait la libre circulation des biens et des personnes au sein de la Communauté s'est transformé en un facteur structurant de la sécurité européenne. La priorité est alors d'assurer un contrôle renforcé aux frontières extérieures de l'Union pour éviter que des terroristes ne puissent s'infiltrer sur le territoire européen (lutte contre l'immigration clandestine et politiques restrictives sur le droit d'asile). Il n'en demeure pas moins cependant que l'Europe entend garantir les droits fondamentaux ce qui a pour effet de renforcer son identité collective démocratique[81]. Les instruments envisagés (articulés autour de quatre axes qui sont la reconnaissance mutuelle, le rapprochement de la législation, l'amélioration des mécanismes de coopération judiciaire et la création et le développement de liens avec les pays tiers) pour créer l'espace de liberté, sécurité et justice concerne l'ensemble des activités criminelles transnationales et pas uniquement le terrorisme (la traite internationale, la criminalité financière, la cybercriminalité, la criminalité environnementale, le racisme et la xénophobie ainsi que le terrorisme). Les Européens ont donc profité de la lutte anti-terroriste engagée au niveau global, suite aux attentats du 11 septembre, pour renforcer considérablement leur coopération, autour de l'idée de « solidarité démocratique », et pour accélérer le processus de création d'un espace de liberté, sécurité et justice qui constituait un point important dans la construction européenne. En ne se focalisant pas directement sur le terrorisme comme menace principale mais en l'intégrant dans le spectre d'un ensemble de menaces potentielles de natures transnationales, ils ont finalement évité le jeu attendu par les terroristes et ont préservé une certaine marge de manœuvre[82].

---

[81] L'Union européenne dans une décision-cadre adoptée en 2002 sur la lutte contre le terrorisme présente une définition des crimes terroristes, décrit les infractions liées aux actes terroristes, détaille les comportements susceptibles de contribuer à de tels actes, harmonise le niveau des sanctions entre les États membres et garantit explicitement le respect des droits fondamentaux.

[82] La dimension interactive à laquelle renvoie le terrorisme suppose que les faits sociaux sont plus importants que les faits matériels pour lutter contre cette forme de violence politique (Ruggie, 1998 ; Wendt, 1999). Ainsi l'expérience de la lutte contre le terrorisme mais aussi celle du pluralisme des points

Si les États-Unis ont saisi l'opportunité du 11 septembre pour réaffirmer leur identité de rôle d'hégémon dans le système international, les Européens quant à eux ont saisi l'opportunité de construire leur identité collective à partir de la menace terroriste. La complexité européenne renvoie à l'interrelation entre des intérêts différents, étatiques et non-étatiques, dans un espace transnational déterminé. Cette constatation possède des implications directes sur les perceptions européennes des menaces et des réponses qui peuvent y être associées qui se différencient de celles qu'ont pu avoir les Américains. En effet, les États-Unis ont recontextualisé systématiquement le terrorisme et ses menaces dans le système des États souverains, faisant ainsi référence aux « États sponsors » qui pouvaient soutenir ou abriter des groupes terroristes (d'où une « déclaration de guerre » au terrorisme et une intervention militaire de type conventionnelle en Afghanistan et en Irak). Cette recontextualisation a donc conditionné le choix de la réponse militaire de la « guerre contre le terrorisme » et se retrouve à nouveau dans le choix posé par les États-Unis aux autres nations de se positionner clairement par rapport à cette guerre. Les Européens de par leurs expériences différentes en matière de terrorisme ne possédaient pas une perception univoque de la menace. Ils devaient d'abord se concerter pour mettre en commun leurs expériences et définir les réponses les plus adaptées pour lutter contre le terrorisme. De même, alors que les États-Unis ont construit leur politique étrangère sur la base de la souveraineté territoriale héritée de la conception westphalienne, séparant clairement l'interne de l'externe, qui les ont fait opter pour des stratégies conventionnelles, les Européens, parce qu'ils ont acquis une expérience de la coopération transnationale qui va au-delà des limites étatiques traditionnelles, ont envisagé des stratégies de réponse alternatives, policières et judiciaires notamment[83]. Les États-Unis ont ainsi communiqué l'image d'une puissance militaire alors que l'Europe a renvoyé l'image d'une puissance civile et normative[84].

---

de vue constituent des avantages particulièrement importants pour élaborer des stratégies de réponses efficaces, bien plus que les capacités matérielles. L'expérience de la diversité acquise par le processus de Schengen a favorisé la coopération et la mise en place d'instruments transnationaux sur la base d'une identité collective et d'intérêts communs, ce qui fait la différence avec d'autres acteurs étatiques comme les États-Unis qui ne possèdent qu'une expérience essentiellement nationale.

[83] Le caractère transnational de la construction européenne répond à celui transnational du terrorisme. Cette expérience est particulièrement utile pour établir des stratégies qui protègent les citoyens européens contre ce type de menace.

[84] En effet, pour les Européens l'accent semble beaucoup plus porter sur les questions normatives issues des mesures anti-terroristes et les politiques transnationales de sécurité mises en place.

La militarisation des identités et le retour à l'état de guerre (hobbésien) en réponse aux attaques terroristes subies a été finalement l'opportunité pour les États-Unis de construire un ennemi à leur dimension et de réaffirmer leur statut hégémonique dans le système international[85]. Cependant, cette politique a un coût. Celui-ci peut s'estimer par l'accroissement de l'insécurité issu du renforcement de la détermination des terroristes à parvenir à leurs fins et par la multiplication de zones d'instabilité. Les Européens ont subi directement l'accroissement de l'insécurité en réponse à leur soutien aux États-Unis et à la radicalisation des individus quant aux pratiques de maintien de l'ordre (Abu Ghraib, Guantánamo). Cette insécurité s'est matérialisée par les attentats de Madrid et de Londres et a obligé les pays européens à développer des solutions alternatives pour lutter ensemble contre le terrorisme[86].

Un constat s'impose : la riposte engagée par les États-Unis, et les menaces, contre les régimes sensés soutenir Al Quaïda ont produit des crispations, des frustrations et des insatisfactions nombreuses, cristallisant parfois des résistances face aux nations occidentales et leurs identités[87]. De même, l'idée que les États-Unis puissent mener des guerres

---

[85] David Campbell analyse la guerre du Golfe à partir du processus de construction identitaire. Il considère que suite à la fin de la guerre froide un processus discursif aurait porté les dirigeants américains à remplacer l'Union soviétique par un nouvel ennemi afin de réaffirmer leur identité comme puissance globale chargée du maintien de l'ordre international et de la sécurité internationale (Campbell, 1992).

[86] Il existe une relation co-constituante entre terrorisme et lutte contre le terrorisme puisque la réponse militaire et sécuritaire tend à provoquer l'escalade de la violence et l'élévation du niveau de menace. L'histoire a montré que les interventions militaires et l'usage de la violence physique se révèlent inefficaces pour lutter contre le terrorisme (Proche-Orient, Sri Lanka, Irak, Afghanistan, etc.) Il semblerait que la solution la plus efficace consiste plutôt « à convertir les cœurs et les esprits ».

[87] « Ainsi, la décision d'envahir l'Afghanistan comme réponse appropriée à al-Qaïda, celle de rendre prioritaire le Pentagone et l'industrie de la défense, celle de construire une *Homeland Security*, et celle d'éviter l'approche judiciaire et de maintien de l'ordre adoptée par l'Espagne après le 11 mars 2004 ont été façonnées par une vision unilatéraliste du monde spécifique, voire idiosyncrasique. Les sentiments initiaux de solidarité avec les victimes du 11 septembre 2001 ont laissé place à une suspicion et des ressentiments profonds sur la manière dont un acte de terrorisme a été amplifié, dans un premier temps, en un état d'urgence nationale, et, par la suite, en un raisonnement pour la restructuration complète de

préventives partout où il leur semble pouvoir exister des menaces potentielles pour leur sécurité nationale a finalement eu pour effet d'accroître l'insécurité, ce qui a motivé certains États à chercher à développer leurs capacités pour assurer leur sécurité (Iran, Corée du Nord)[88]. L'idée de « guerre contre le terrorisme » a permis à de nombreux pays, invoquant ce problème, de justifier l'accroissement, parfois très important, de leurs dépenses militaires. Enfin, la lutte contre le terrorisme a eu pour conséquence de renforcer dans un certain nombre de pays les mesures sécuritaires et de limiter parfois les libertés individuelles au risque même de ne pas respecter le droit.

C'est sans aucun doute sur ces différents points que les études critiques peuvent apporter un éclairage intéressant et pertinent parce qu'elles insistent sur la spirale de l'insécurité issue de la construction intersubjective des menaces[89]. L'État peut ainsi apparaître comme un agent

---

grandes parties du monde, et ce, à l'encontre des principes établis de l'ordre international » (Bigo, Walker, Chercheurs Elise, 2006).

[88] Dans ce cadre là il n'est pas impossible que des terroristes cherchent à avoir recours à des armes de destruction massives (notamment nucléaires) afin de satisfaire leurs objectifs. Les États-Unis ont ainsi peut-être cherché à anticiper le risque majeur que pouvait produire la rencontre et l'agrégation entre plusieurs menaces comme les mouvements terroristes transnationaux, les États voyous, les États faillis ou en faillite et les armes de destruction massive.

[89] La première tâche assignée aux approches critiques est d'interroger l'utilisation politique, académique et culturelle du terme « terrorisme », dont une connaissance neutre et objective est impossible (Smith, 2004, p.499). Il s'agit par là même d'interroger la construction de la connaissance sur le terrorisme : Comment et pour qui cette connaissance est-elle développée ? À quelles fins ? Le défi des approches critiques sur le terrorisme tend à engager les décideurs politiques, et les terroristes, à la réalisation de nouveaux paradigmes, de nouvelles pratiques en vue de la transformation des structures de pouvoir. Les perspectives critiques possèdent comme finalité principale la lutte contre toutes les formes de terrorisme par des acteurs étatiques ou non-étatiques, elles tendent ainsi à favoriser la mise en place de politiques efficaces qui peuvent parvenir à ces résultats. Elles doivent, pour ce faire, éviter de privilégier la voie terroriste ou celle des États mais elles doivent prendre en compte l'ensemble des discours et tenter d'en déconstruire la portée hégémonique. Les études critiques sur le terrorisme semblent pouvoir répondre à

important d'insécurité pour les individus puisqu'il peut être à la source du développement de menaces diverses (étatiques ou non) et de l'accroissement des mesures de privation de liberté.

La spirale de l'insécurité : les mesures de lutte contre le terrorisme et leurs impacts sur les libertés publiques et l'émancipation des individus

Ce que mettent en évidence les approches critiques c'est que la privation de liberté imposée, à des États ou à des individus, par des mesures sécuritaires trop restrictives constitue le facteur le plus important d'insécurité. S'opposant aux postures réalistes-rationalistes qui privilégient une conception politico-stratégique objective de la sécurité les constructivistes-réflexivistes considèrent que les logiques d'identité et d'intérêts sont intersubjectives et qu'elles sont à la source de l'insécurité. L'État peut être à l'origine de menaces qui pèsent sur les individus ce que ne prennent pas en compte les théories qui s'attachent exclusivement à expliquer des logiques politico-stratégiques comme les approches réalistes. Ainsi selon certaines approches critiques les théories elles-mêmes peuvent constituer des obstacles à la compréhension de certains phénomènes liés à la sécurité comme le terrorisme (Cox, 1981). Comprendre la manière dont s'effectue la construction discursive de la menace, à partir de la différence entre l'ami et l'ennemi, permet de sortir de l'orthodoxie traditionnelle. La critique de la réification des concepts propre aux post-positivistes s'inscrit dans la continuité des remarques de Charles Tilly qui, comme le souligne Ami-Jacques Rapin, « met en garde contre la réification du terrorisme par le discours politique, et invite les chercheurs à douter de l'existence d'une catégorie spécifique et cohérente d'acteurs (les terroristes) spécialisés dans une forme déterminée d'action politique (la terreur) » (Rapin, 2008, p.165 ; Tilly, 2004). Le terrorisme correspond à une menace ou à l'utilisation d'une violence physique dirigée vers les civils dans le but d'intimider ou de terroriser à des fins politiques. En ce sens Alex Schmid conclue-t-il que le terrorisme, comme la guerre, est la « continuation de la politique par d'autres moyens » (Schmid, 2004, p.202.). Le terrorisme n'est pas une idéologie ou une forme de politique mais plus un instrument employé à certains moments (en période de paix ou de guerre) par certains acteurs (acteurs étatiques ou non) pour parvenir à atteindre certains objectifs (Tilly, 2004, p.6). Il n'y a donc pas de terrorisme en tant que tel mais plutôt l'utilisation instrumentale de la terreur par des acteurs. Il n'y a pas non plus de terroristes mais plutôt des acteurs qui ont recours à certains moments à ces méthodes.

Les approches critiques cherchent ainsi à déconstruire les mythes qui portent sur la terreur politique, véhiculés à la fois par les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques qui sont impliqués à la fois dans le terrorisme et la lutte contre le terrorisme (Jackson, 2007). Les

---

une attente sur ce point car contrairement aux approches traditionnelles elles interrogent le rapport entre la hiérarchie et les actions des puissances et les inégalités et les injustices qu'elles produisent.

auteurs critiques se refusent à amplifier les risques de menaces terroristes et la prolifération de la peur qui peut conduire à la manipulation des politiques publiques. Leur ambition est certes d'apporter une contribution au débat public sur les manières dont la société peut répondre aux actes de terreur politique (Jackson, 2007) mais elles permettent également de mettre l'accent sur un aspect particulier duquel le terrorisme tire son efficacité : la crainte et la suspicion générées par la menace terroriste sapent les fondements démocratiques des sociétés parce qu'elles imposent un accroissement du contrôle sur les citoyens et mettent en péril les libertés individuelles. La menace terroriste, l'opacité qui la caractérise, peut ainsi apparaître comme un moyen pour les autorités politiques d'augmenter le contrôle social par le déploiement de politiques sécuritaires sensées prévenir toute forme d'activité terroriste[90]. Le discours occupe ici aussi une place essentielle puisqu'il sert bien souvent à justifier de certaines politiques de contrôle au nom de la lutte contre le terrorisme. Qu'en est-il alors de la gouvernabilité ?

Le cas particulier que constitue le terrorisme permet de souligner le paradoxe qui s'illustre dans les démocraties contemporaines où l'on observe un réengagement de l'État à différents niveaux de la vie sociale alors même que les États démocratiques misent sur la responsabilisation des citoyens (Simon, 2007). Le développement de discours sur le risque et de politiques de prévention manifestent ce redéploiement du rôle de l'État, sa mobilisation maximum. Il tend à contrôler un certain nombre de domaines de la vie sociale par la « maximisation de la surveillance » (Marx, 1987, p.147-166), le contrôle d'un grand nombre d'activités non criminalisées et le renforcement de contrôles déjà existants (immigration, Internet, etc.). Ce qu'illustre le cas de figure du terrorisme c'est que la production d'une « culture de la peur » peut engendrer une transformation des bases démocratiques et une érosion progressive des libertés fondamentales au nom de la protection de la démocratie elle-même. Finalement, l'État garant de la sécurité et des libertés individuelles devient lui-même producteur d'insécurité. En limitant les capacités d'émancipation des citoyens il devient à son tour une menace pour l'individu qui ne peut se réaliser. Les politiques d'exceptionnalisme mises en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme renvoient

[90] Le plus souvent le terrorisme est la violence de l'autre qui donne ainsi la possibilité d'exercer sa propre violence (Smouts, 2003). Cette construction de l'objet terrorisme peut dans certains cas servir l'intérêt de groupes dominants et justifier l'exercice de leur propre violence. Ils exercent à leur tour une forme de violence politique qui s'apparente alors au terrorisme c'est-à-dire l'exercice de la terreur comme arme anti-terroriste. On comprend ici clairement la co-constitution de la relation terroriste et la spirale de l'insécurité qu'elle produit.

ainsi à des questions essentielles qui portent sur la responsabilité politique et la transparence dans les démocraties libérales modernes[91].

La question centrale que soulève la lutte contre le terrorisme concerne l'équilibre entre liberté et sécurité qui impose comme défi aux démocraties d'assurer la sécurité des individus tout en respectant leurs libertés et leurs droits. Cette question centrale renvoie finalement à l'identité profonde des États démocratique. La volonté de lutter efficacement contre le terrorisme peut être à l'origine de réponses disproportionnées par rapport aux menaces réelles que rencontrent les États et peut entraîner progressivement une modification des valeurs fondamentales qui constituent l'identité démocratique. Bernard Manin souligne que ce risque n'est absolument pas nouveau comme en témoigne l'utilisation récurrente de mesures exceptionnelles dans l'histoire européenne (suspension de l'*Habeas Corpus* en Angleterre, « état de siège » en France) (Manin, 2008). Ces mesures d'exception apparaissent quant une situation limite est, ou risque, d'être atteinte c'est-à-dire quand la survie même de l'État est remise en question (identité corporative). « Mais le sacrifice des libertés au nom de l'anti-terrorisme ne va pas de soi. Quels que soient les actes commis par un individu, c'est précisément la capacité à garantir une égalité juridique et une justice équitable qui fondent les États de droit. Le recours aux mesures, voire aux pratiques d'exception a toujours eu des conséquences funestes pour les sociétés qui y ont consenti » (Bonelli, 2005, p.128). On peut constater un manque de transparence évident et inquiétant dans l'adoption de ces mesures exceptionnelles, dans leur portée et limites véritables[92]. Dans certains cas, comme aux États-Unis, la peur de l'anarchie ou du *chaos* « a été particulièrement accentuée par certains membres de l'administration américaine qui l'ont instrumentalisée dans le but de prendre l'avantage parmi certains électeurs, en faisant des attaques du 11 septembre 2001 une menace pour l'existence même des États-Unis. Dans cette optique, l'administration a généré des discours forts qui ont d'une certaine façon légitimé les revendications d'état d'urgence, le besoin de suspendre la politique menée habituellement, la nécessité de déclarer la guerre, et de se lancer dans une nouvelle

---

[91] Dans certains cas, comme en Europe, les politiques de l'exceptionnalisme revêtent même un caractère paradoxal. « Une grande partie de l'imaginaire politique qui a donné naissance à l'Union européenne vient justement d'une telle révulsion contre l'exceptionnalisme nationaliste qui prospérait dans les années 1920 et 1930 » (Bigo, Walker, chercheurs Elise, 2006).

[92] La perception d'un « état de guerre permanent », le rôle croissant joué par les agences de renseignements dans la surveillance et le contrôle des citoyens ainsi que l'élargissement d'un certain nombre de mesures d'exception à différents secteurs de criminalité ne font que renforcer l'idée de la mise en place de politiques sécuritaires qui portent atteintes aux valeurs et au fonctionnement traditionnel des régimes démocratiques.

confrontation entre amis et ennemis– bien que ceux-ci ne soient pas facilement repérables sur la carte des puissances en compétition dans le système international » (Bigo, Walker, chercheurs Elise, 2006). De plus, ces mesures d'exception ont eu pour effet la radicalisation des individus et la matérialisation (Madrid, Londres) ainsi que le développement de nouvelles menaces. La construction de l'ennemi, qualifié d'« inhumain », « déviant » ou « barbare » n'a fait que renforcer et justifier l'action et la détermination de ce dernier.

Le discours dominant de la « guerre contre le terrorisme » a créé un contexte dans lequel les gouvernements ont justifié l'introduction de législations et de pratiques sécuritaires susceptibles d'éroder les libertés civiles[93]. Elles sont aussi porteuses d'un risque, celui de contribuer à la diabolisation des certaines communautés comme celles musulmanes suspectées de privilégier une identité « islamique » au profit de l'identité nationale et ainsi d'être potentiellement des soutiens à des organisations terroristes ou d'abriter des terroristes[94]. L'impossibilité de séparer « civils » et « terroristes » n'a fait qu'amplifier cette

---

[93] En France, la loi *relative à la sécurité quotidienne* (2001), la loi *pour la sécurité intérieure* (2003) et la loi *portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité* (2004) ont accru les pouvoirs de police. En Grande-Bretagne, la promulgation de l'*Anti-terrorism, Crime and Security Act* (2001), dont une des dispositions permet la mise en détention illimitée de personnes suspectées d'appartenir à des groupes terroristes, sans que leur culpabilité n'ait été juridiquement établie, ou encore le *Prevention of Terrorism Act* (2005) renforcent le rôle de la surveillance sur la population et répondent à une situation exceptionnelle qui semble se pérenniser. De même aux États-Unis le *Partiot Act I* (2001) et *II* (2003) ont affaibli les contre-pouvoirs, étendu les pouvoir de surveillance et de contrôle sur les populations et mis considérablement en péril les droits et libertés individuelles, notamment des ressortissants naturalisés ou de ressortissants étrangers puisqu'il autorise l'incarcération, sans procès ni inculpation, pour une durée indéterminée d'étrangers soupçonnés de terrorisme. Certaines de ces mesures de contrôle sont permanentes, d'autres furent votées pour une période de quatre ans.

[94] La mobilisation de l'opinion publique au travers de discours patriotiques, fondés sur l'idée de vengeance, qui ont pour buts d'assurer l'unité nationale afin de justifier certaines réponses (militaires, judiciaires, ou policières) contre un ennemi qui est à la fois extérieur mais aussi intérieur constitue un réel danger pour les sociétés démocratiques. Le recours à l'idée « d'ennemi intérieur » a tendance à détruire la cohésion sociale, à augmenter la suspicion au sein de la société et à discriminer certaines communautés voire à générer des actes de violence contre des innocents.

suspicion et la menace qui en retour pesait sur certains individus ou groupes d'individus. La lutte contre le terrorisme défie ainsi directement la capacité des démocraties à demeurer des espaces d'intégration, où la différence, l'altérité, sont acceptées. Ce que soulignent un certain nombre de spécialistes, c'est le risque que les procédures dérogatoires mises en place dans l'urgence suite aux attentats du 11 septembre deviennent permanentes[95]. Certes, il est fréquemment souligné que les citoyens acceptent assez facilement que leurs libertés soient limitées de manière exceptionnelle face à un enjeu de sécurité comme le terrorisme. Mais le terrorisme ne correspond pas à une menace limitée dans le temps (Heymann, 2003, p.XII) et la « guerre » déclarée contre le terrorisme est une guerre illimitée dans le temps ce qui pose la délicate question de la permanence des mesures d'exception[96]. Le fait que la « guerre contre le terrorisme » ne corresponde pas à une lutte contre un ennemi identifié, une organisation hiérarchique avec Al Quaïda à sa tête par exemple, mais qu'elle combat un réseau global constitué de groupes plus ou moins autonomes par rapport à Al Quaïda rend encore plus incertaine sa durée et l'idée d'une victoire décisive[97]. Il semble donc difficile de pouvoir déterminer, a priori, la fin de la menace[98]. Pourtant, certains spécialistes, comme Richard Posner, qui compte parmi les plus influents, continuent à définir la menace terroriste comme une urgence (Posner, 2006). Si ces mesures exceptionnelles deviennent la règle cela induirait sans doute une modification fondamentale de l'identité démocratique (identité de type). En effet, certaines procédures dérogatoires semblent contradictoires avec les principes

---

[95] George Bush, en janvier 2004, avait demandé au Congrès de rendre permanent le *Patriot Act* alors que celui-ci devait devenir caduque en 2005. Le renouvellement du *Patriot Act*, signé en 2006, rend permanent différentes mesures destinées à lutter contre le terrorisme. Certaines sont élargies à l'ensemble des questions de criminalité.

[96] Le terrorisme, selon David Rapoport, se développe suivant différentes vagues qui touchent simultanément plusieurs pays. « C'est un cycle d'activité durant une période donnée – un cycle caractérisé par des phases d'expansion et de contraction. L'un des aspects essentiel est son caractère international, des activités similaires se déroulent dans plusieurs pays menées par une énergie commune prédominante qui détermine les caractéristiques des groupes participants et leurs relations mutuelles » (Rapoport, 2006, p.4). La vague de terrorisme dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle semble entrer dans le cadre d'un cycle qui aurait débuté en 1980.

[97] On peut constater que les opérations menées en Afghanistan ou en Irak, au contraire, ont favorisé la dispersion des terroristes.

[98] Ce n'est qu'à posteriori qu'il est possible de considérer qu'une menace est passée.

même de la démocratie (Guantanamo, Abu Graib, traitements infligés aux prisonniers, humiliations, tortures, arrestations arbitraires, surveillance renforcée). Ainsi, comme le note Bernard Manin les mesures d'exception sont destinées à des situations de danger national inscrites dans un temps limité et non à des menaces transnationales dont la durée ne peut être évaluée (Manin, 2008). Selon lui, les politiques d'exceptionnalisme ne sont donc appropriées pour lutter contre le terrorisme. Même si la mise en place d'institutions exceptionnelles, décidées au lendemain du 11 septembre par les États-Unis, ont influencé l'Europe[99], cette dernière a malgré tout réussi à développer des politiques de sécurité alternatives[100], qui s'inscrivent sur le long-terme, intégrant ce phénomène de violence politique dans le spectre plus large de lutte contre la criminalité organisée. Il n'empêche qu'une attention particulière devrait être portée continuellement sur la garantie des libertés et des droits humains parce qu'il en va de l'identité démocratique elle-même qui pourrait être remise en question si des procédures d'exceptions deviennent permanentes ou si des instruments de maintien de l'ordre les sacrifient pour satisfaire aux exigences de la sécurité uniquement.

Ainsi, les procédures dérogatoires et l'amélioration ou le développement d'instruments de maintien de l'ordre destinés à prévenir des attaques terroristes (arrestations à partir de suspicion d'activités terroristes, contrôle des moyens de communication, passeports biométriques, etc.) impliquent d'une manière ou d'une autre une restriction des droits fondamentaux et des libertés des individus (liberté d'expression, droit d'association, droit à être considéré innocent tant que la culpabilité n'a pas été prouvée, droit à un procès équitable). Mais la mise en place de politiques négatives, c'est-à-dire d'une législation répressive destinée à lutter contre le terrorisme, doit nécessairement être accompagnée de politiques positives qui intègrent la lutte contre les inégalités et les discriminations, la promotion du dialogue. La gouvernabilité des sociétés démocratiques ne peut être renforcée que par la recherche d'une « bonne gouvernance »[101] c'est-à-dire que les politiques de sécurité doivent témoigner d'une plus grande transparence et d'une responsabilité croissante de la part des décideurs politiques attentifs à ne pas accroître, par des mesures excessives (comme les mesures exceptionnelles qui ne sont pas adaptées à une lutte efficace contre le terrorisme sur le long-terme), justifiées par des discours alarmants, un climat de peur et d'insécurité. C'est donc par la responsabilité et la transparence, qui caractérisent

---

[99] Ces mesures temporaires correspondent initialement à « l'état de guerre » décrété par Georges W. Bush qui a considérablement restreint la marge de manœuvre des États-Unis et celle de leurs partenaires.

[100] Certainement grâce à son expérience de la diversité, de la coopération transnationale, et du terrorisme.

[101] La bonne gouvernance se caractérise par la participation des citoyens et la recherche du consensus. Elle témoigne de la mise en place de politiques responsables, transparentes, réactives, effectives et efficaces, équitables et inclusives tout en respectant l'État de droit.

normalement les démocraties libérales modernes, que l'équilibre entre sécurité et liberté pourra être préservé et que l'émancipation des individus pourra être garantie.

La « déconstruction » des identités et des structures de sens pour appréhender les positions et les actions des acteurs sur la scène internationale semble être l'une des voies ouverte par les post-positivistes pour comprendre un certain nombre de questions internationales dont celle du terrorisme où il semble difficile de trouver un « arbitre de la vérité » (Der Derian, Shapiro, 1989, p.6). Le terrorisme peut ainsi être abordé au travers des pratiques discursives des acteurs c'est-à-dire « l'intertextualité » ou les « régimes de vérités » où sont en interrelation pouvoir et vérité pour construire, à un certain moment de l'histoire, des discours dominants comme en témoignent le cas de figure de la politique étrangère américaine. Malgré leur caractère souvent controversé l'intérêt porté aux approches post-positivistes[102] confirme le potentiel qu'elles renferment pour appréhender un phénomène aussi complexe et débattu que le terrorisme. Celui-ci parce ce qu'il se co-constitue avec les acteurs étatiques influence leurs politiques étrangères c'est-à-dire leur identité et leurs intérêts. Ainsi, le constructivisme, au travers du cas de figure du 11 septembre 2001, permet de comprendre la manière dont les États-Unis ont redéfini leur identité de rôle hégémonique, à la tête d'un concert de nations partageant une identité de type similaire à la leur, choisissant l'option militaire comme riposte aux attaques subies, alors que les Européens ont saisi l'opportunité de développer leur identité collective, autour d'une solidarité démocratique basée sur le renforcement de leur coopération et le développement de nouveaux instruments de maintien de l'ordre, policiers et juridiques, posant ainsi les base d'une identité de rôle comme puissance civile et normative. La construction de ces politiques étrangères est directement liée à la manière dont ces acteurs perçoivent la menace et les solutions envisagées pour y répondre. Les mesures exceptionnelles prises dans ce cadre ont pesées, et pèsent encore, lourdement sur les libertés et les droits des individus. Certaines dérives pourraient même aller jusqu'à remettre en question l'identité démocratique de certains États et interrogent à ce titre la transparence et la responsabilité politique. Ainsi, ce qui apparaît clairement de l'étude des discours politiques consécutifs au 11 septembre c'est une intensification de la menace du fait même de l'instrumentalisation politique et rhétorique de l'identité démocratique comme étalon pour distinguer les « bons » des « mauvais », « nous » et les « autres ». Pour assurer leur pérennité dans l'histoire les régimes démocratiques doivent nécessairement être en adéquation avec leurs normes constitutionnelles qui leur assurent leur identité profonde et qui leur confèrent leur légitimité tant au regard des citoyens que sur la scène internationale. L'unilatéralisme américain ne semble plus la voie privilégiée aujourd'hui par les États-Unis qui semblent tournés vers une coopération renforcée avec l'Europe pour lutter efficacement contre le terrorisme international. Il est

[102] Comme en témoignent les productions récentes et le développement de la revue *Critical Studies on Terrorism.*

important dans ce cadre que les politiques de sécurité qui émergeront de cette coopération intègrent comme élément fondamental la question du respect des droits et des libertés humains qui sont au cœur de l'identité démocratique.

Références bibliographiques

Alexander J.C, «From the Depths of Despair: Performance, Counter performance, and September 11», *Sociological Theory*, vol. 22, 2004, p. 88-105.

Aron R, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue Française de Science Politique*, 17(5), octobre 1967, p.837-861.

Battistella D., *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2003.

Bigo D., « La voie militaire de la "guerre au terrorisme" et ses enjeux », *Cultures & Conflits*, 44, hiver 2001, p.5-18.

Bigo D., Hermant D., « La relation terroriste », *Études polémologiques*, n°3, 1988, p.13-77.

Bigo D., *Polices en réseaux: l'expérience européenne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996.

Bigo D., Walker R.B.J. et chercheurs ELISE, « Liberté et Sécurité en Europe : enjeux contemporains », *Cultures & Conflits*, 61, printemps 2006, p. 103-136.

Blakeley R., "Bringing the State Back in to Terrorism Studies", *European Political Science*, 2007, 6(3), p.228-235.

Bonelli L. « Un ennemi anonyme et sans visage. Renseignement, exception et suspicion après le 11 septembre 2001 », *Cultures & Conflits* n°58, été 2005, p. 101-129.

Booth K. (éd.), *Critical Security Studies and World Politics*, Boulder: Lynne Rienner, 2004.

Booth K., "Security and Emancipation", *Review of International Studies*, 17(4), 1991, p. 313-326.

Booth K., "Security and Self: Reflections of a fallen Realist", in Krause K., Williams M.C. (dir.), *Critical Security Studies : Concepts and Cases*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997, p. 83-119.

Braspenning T, « Constructivisme et reflexisme dans la théorie des relations internationales », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2002, p. 314-329.

Braud P., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.

Brustlein, C., *La surprise stratégique. De la notion aux implications*, Paris, IFRI, Focus stratégique n°10, Octobre 2008.

Buzan B., "International Society and International Security", in Fawn R, Larkins J., *International Society After the Cold War. Anarchy and Order Reconsidered*, Londres, Macmillan, 1997, p.261-287.

Buzan B., *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Brighton, Harvester Wheatsheaf, 1991 (1983).

Buzan B., Waever O., De Wilde J., Security: A New Framework for Analysis, Boulder, Lynne Rienner, 1998.

Campbell D., *Writing Security: United StatesForeign Policy and the Politics of Identity*, Mineapolis, university of Minnesota Press, 1992.

Charillon F., « La politique étrangère de l'Union Européenne à l'épreuve des normes américaines », *Cultures & Conflits*, n°44, hiver 2001, p. 135-152

Checkel J.T., « The Constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics*, 50, 2, 1998, p.324-348.

Clarke J, "The end of the neo-cons?", *BBC News*, 9/01/2009, http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/7825039.stm

Cox R., « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory », *Millennium*, 10, 1, 1981, p.126-155.

Cox R., 1981. "Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory", *Millennium: Journal of International Studies*, 10(2), p.126-155.

Cox R.W., "Social Forces, State and the World Order: Beyond International Theory", *Millenium*, 10(2), 1981, p.116-155.

Crenshaw M., « The Logic of Terrorism: Terrorist Behavior as a Product of Strategic Choice», in Reich W. (éd.), *Origins of Terrorism*, Cambridge, CUP, 1990, p. 7-24.

Crenshaw M., « Theories of Terrorism: Instrumental and Organizational Approaches », *The Journal of Strategic Studies,* 10(4), 1987, p. 13-31.

Crettiez X., «Les modèles conceptuels d'appréhension du terrorisme*», Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°38, décembre 1999, p.199-217.

Crettiez X., Sommier I., « Les attentats du 11 septembre. Continuité et rupture des logiques du terrorisme », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2002, p. 58-69.

Croft S., Terrif T. (dir.), *Critical Reflections on Security Studies*, Londres, Frank Cass Publishers, 2000.

Cumin D., « Tentative de définition du terrorisme à partir du jus in bello », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, n° 1, 2004, p. 11-30.

Département d'État, "Patterns of Global Terrorism", Office of the Coordinator for Counterterrorism, 30 April, 2001.

Der Derian J., Shapiro M. (dir), *International/Intertextual Relations: Postmodern Readings of World Politics*, Lexington, Lexington Books, 1989.

Desch M., « Culture Clash: Assessing the Importance of Ideas in Security Studies », *International Security*, 23(1), été 1998, p. 141-170.

Doty R., « Foreign Policy as Social Construction: A Post-positivist Analysis of US Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly*, 37(3), septembre 1993, p. 297-320.

Farrel T., « Constructivist Security Studies: Portrait of a Research Program », *International Studies Review*, 4, 1, 2002, 49-72.

Finnemore M., *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.

Foucault M., *Surveiller et punir : naissance de la prison,* Paris, Gallimard, 1975.

George J., *Discourses of Global Politics : A Critical (Re)Introduction to International Relations*, Boulder, Lynne Rienner Publications, 1994.

Guittet E-P, « Ne pas leur faire confiance serait leur faire offense ». Antiterrorisme, solidarité démocratique et identité politique », *Cultures & Conflits*, n°61, printemps 2006, p.51-76.

Gurowitz, A., *Mobilizing International Norms: Domestic Actors, Immigrants, and the State (Germany, Japan, Canada, Malaysia)*, (Unpublished manuscript) New York, Ithaca, Cornell University, 1999.

Gurr T.R, *Why Men Rebel*, Princeton, PUP, 1970.

Herz J, "Idealist Internationalism and the Security Dilema", *World Politics*, 2(2), p. 157180.

Heymann P. B., *Terrorism, Freedom and Security. Winning without War*, The M.I.T. Press, Cambridge, 2003.

Hoffmann S., "Théorie et relations internationales", *Revue Française de Science Politique*, 11(3), 1961, p.413-433.

Hollis M., Smith S., *Explaining and Understanding International Relations,* Clarendon Press, Oxford, 1991.

Holsti K.J, *The Dividing Discipline. Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985.

Hopf T., « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, 23, 1, 1998, p.171-200.

Horgan J., Boyle M.J, « A Case against "Critical Terrorism Studies" », *Critical Studies on Terrorism*, vol. 1, 2008, p. 51-64.

Jackson G., "Playing the Politics of Fear: Writing the Terrorist Threat in the War on Terrorism", in Kassimeris G. (éd.), *Playing Politics with Terrorism: A User's Guide*, New York, Columbia University Press, 2007.

Jackson R., "Constructing enemies: « islamic terrorism » in political and academic discourse" *Government and Opposition*, été 2007, 42(3), p.394-426.

Jervis R., *American Foreign Policy in a New Era*, Routledge, 2005.

Jervis R., *System Effects: Complexity in Political and Social Life*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

Katzenstein P.J (dir.) *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.

Katzenstein P.J., Keohane R.O et Krasner S.D (dir.), *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1999.

Katzenstein P.J., *The Culture of National Security Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.

Keohane R.O., « International Institutions: Two Approaches », *International Studies Quarterly*, 32, 4, 1988, p.379-396.

Keohane R.O., *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University press, 1984.

Krause K (dir.), *Culture and Security: Multilateralism, Arms Control and Security Building*, Frank Cass, London, 1999.

Krause K., « A Critical Theory and Security Studies: The Research Program of Critical Security Studies », *Cooperation and Conflict*, 33(3), september 1998, p. 299-334.

Krause K., « Approches critiques et constructiviste des études de sécurité », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2003, p. 600-612.

Krause K., Williams M.C. (dir.), *Critical Security Studies: Concepts and Cases*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997.

Lapid Y., « The Third Debate: On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, 33, 3, 1989, p.235-254.

Laqueur W., *Terrorism*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1977.

Lemkin R., *Les actes constituant un danger général (interétatique) considérés comme délits de droit des gens*, Paris, A. Pedone, 1934.

Lindemann T., « Les néo-idéaliste et l'étude de la guerre », *Revue Française de Science Politique*, 50(3), 2000, p.515-530.

Macleod A., « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures et Conflits*, n°54, été 2004 p.13-51.

Manin B., « The *emergency paradigm and the new terrorism*: what if the end of *terrorism* was not in sight? », in Baume S., Fontana B., (sous la dir. de), *Les usages de la séparation des pouvoirs*, Paris, Michel Houdiard, 2008, p. 136-171.

Marx G.T, « La société à sécurité maximale », *Déviance et société*, 12 (2), 1987, p.147-166.

Mc Kenna G., *The Puritan Origins of the American Patriotism*, New Haven & London, Yale University Press, 2007.

McSweeney B., *Security, Identity and Interests A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Morgenthau H.J, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Knopf, 1948.

Neufeld M., *The Restructuring of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Onuf N. G, *World of Our Making: Rulesand Rule in Social Theory Of International relations Theory*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.

Onuf N., « Constructivism : A User's Manual », in Kubálková V., Onuf N.et Kowert P. (dir.), *International Relations in a Constructed World*, Armonk, New York, M.E Sharpe, 1998, p.58-78.

Posner R., *Not a Suicide Pact. The Constitution in a Time of National Emergency*, Oxford University Press, 2006

Price R., Reus-Smit C., "Dangerous Liaisons? Critical International Theory and Constructivism", *European Journal of International Relations*, 4(3), 1998, p.261-273.

Rapin A-J, « L'objet évanescent d'une théorie improbable : le terrorisme et les sciences sociales », *Les Cahiers du RMES*, vol. V, n°1, été 2008, p. 165-213.

Rapoport D., "The four waves of modern terrorism", in Rapoport D. (éd.), *Terrorism. Critical Conceptsin Political Science*, 4 volumes, New-York, Routledge, 2006, vol. IV, *The Fourth or Religious Wave,* p.3-30.

Rengger N.J., *International Relations, Political Theory and the Problem of OrderBeyond International Relations Theory?*, Londres et New York, Routledge, 2000.

Rice C., "The Promise of Democratic Peace: Why Promoting Freedom Is the Only Realistic Path to Security," *The Washington Post*, 11/12/2005.

Rosecrance R. N., "The rise of the Virtual State", Foreign Affairs, 75(4), 1996, p. 45-61.

Schmid A., "Frameworks for Conceptualising Terrorism", *Terrorism and Political Violence*, 16(2), 2004.

Schmid A.P., Jongman A.J., *Political Terrorism a new guide to actors, authors, concepts, data bases, theories, and literature*, Amsterdam, Transaction Books, 1988.

Silke A., "The Devil You Know: Continuing Problems with Research on Terrorism", in Silke (éd.), *Research on Terrorism*, 2004.

Silverman A.L, *An Exploratory Analysis of an Interdisciplinary Theory of Terrorism*, Ann Arbor, UMI, 2002.

Simon J., *Governing Through Crime: How the War on Crime Transformed American Democracy And Created a Culture of Fear*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Smith S., "Singing Our World into Existence: International Relations Theory and September 11", *International Studies Quarterly*, vol.48, 2004, p.499-515.

Smith S., Booth K., Zalewski M. (dir.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Snyder J., "One World, Rival Theories", *Foreign Policy*, 145, novembre-décembre 2004, p.52-63.

Sommier I., *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000.

Tilly C., "Terror, Terrorism, Terrorists," *Sociological Theory,* mars 2004, 22(1), p.5-13.

Tuchman Matthews J., « Redefining Security », *Foreign Affairs*, 68, 2, Council on Foreign Relations, 1989, p162-177.

Ullman R.H., « Redefining Security », *International Security*, 8, 1, 1983, p129-153.

Waever O., "Securization and Desecurization" in, Lipschutz R. D. (dir), *On security*, New York, Columbia University Press, p.46-86.

Waever O., "The Rise and Fall of Inter-paradigme Debate" in Smith S. *et al*., *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.145-185.

Wæver O., « Figures of international thought : introducing persons instead of paradigms », in Neumann I.B, Wæver O (dir.), *The Future of International RelationsMasters in the Making*, Londres et New York, Routledge, 1997, p.2-37.

Walt S., "The Renaissance of security Studies", *International Studies Quarterly*, 35(2), p. 211-239.

Waltz K N., *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959.

Waltz K.N., *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979.

Weldes J., Laffy M., Gusterson H., Duvall R. (dir.), *Cultures of Insecurity*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1999.

Wendt A., "Anarchy Is What States Make Of It: The Social Construction of Power Politics" (1992), in Der Derian J. (éd.), *International Theory. Critical Investigations*, London, MacMillan, 1995, p. 129-177.

Wendt A., *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Wyn Jones R., *Security, Strategy and Critical Theory*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1999.

Zulaika J., Douglass W., *Terror and Taboo*, *The Follies, Fables and Faces of Terrorism*, Londres, Routledge, 1996.

Cultures marginales, « Paranoïde Style » et radicalismes politiques

Stéphane François est Docteur en science politique, spécialiste des cultures de l'extrême droite et de l'ésotérisme. Rattaché au Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (universitaire de Strasbourg) et chercheur associé au Groupe Sociétés Religions et laïcité (CNRS/EPHE). Derniers ouvrages parus : *Le Nazisme revisité. L'occultisme contre l'histoire*, Paris, Berg International, 2008 ; *Le Complot cosmique. Théorie du complot, ovnis, théosophie et extrémistes politiques*, Milan, Archè, 2010 (Co-écrit avec Emmanuel Kreis) ; *La Nouvelle Droite et la « Tradition »*, Milan, Archè, 2011.

Résumé : Nous analyserons dans cet article la prégnance de la paranoïa et du complot paranoïde dans les milieux radicaux (politiques et/ou *underground*). En effet, la théorie du complot dans ces milieux radicaux masque souvent une tendance à la paranoïa, au complot paranoïde. Nous montrerons aussi que cette paranoïa est l'expression d'un mal être, d'une incapacité à s'intégrer dans la société.
Mots clés : paranoïa, extrémismes politiques, radicalisme, conspirationnisme, mal être.

La théorie du complot est devenue une constante importante des milieux radicaux depuis le début des années deux mille. Nous utilisons le mot « radical » car les discours conspirationnistes ou complotistes, les deux néologismes étant acceptés, ne sont pas le propre de milieux extrémistes de droite. Nous verrons dans le présent article que cette vision du monde est commune à des milieux radicaux forts éloignés politiquement, dont le seul point commun est une forme de paranoïa[103]. Celle-ci est contagieuse et créatrice de porosités doctrinales. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que ces sous-ensembles, s'ils peuvent communiquer, restent quand même des ensembles distincts ayant des différences, voire des divergences, textuelles et génériques. Il ne faut donc pas les réduire, les essentialiser comme le fait quelque peu Pierre-André Taguieff lorsqu'il réduit systématiquement le conspirationnisme à une forme larvée d'antisémitisme.
Les discours qui nous intéressent s'inscrivent globalement dans une conception paranoïaque-critique du monde, ainsi que dans une forme de pensée mythique, bricolée (Lévi-Strauss, 1962), ayant des liens vers une interprétation paranoïaque-clinique. Une conception qui est fort à la mode actuellement (Campion-Vincent, 2005, p.16), dans notre époque à la fois saturée d'information et sujette à une « crise de sens » (Augé, 1994, p.186-187), au point que le sociologue George Marcus parle à ce sujet de « mode de pensée sociale » (Marcus, 1999, p.1). Cette vision du monde, née d'une crise de repère et d'une hyper-rationalisation,

[103] Voir par exemple le catalogue de l'éditeur Feral House, éditeur culte de la nébuleuse contre-culturelle américaine : www.feralhouse.com.

voire d'un hyper-criticisme, est banalisée, comme nous le verrons ultérieurement, par une culture populaire de type « paranoïde », qui s'est largement développée grâce à la révolution Internet. Comme l'a montré la sociologue Nathalie Heinich, elle est parfois présente dans le milieu de la sociologie universitaire (Heinich, 2009, p.27-36).

Internet va être en effet un outil indispensable au développement de ce type de discours, de cet imaginaire : les publications à connotation paranoïaque/conspirationniste étaient jusqu'à présent confidentielles, très peu lues. Internet, en dématérialisant les supports, a permis une diffusion accrue de ces thèses, au travers notamment de la démultiplication de ces sites : une personne peut animer plusieurs sites, voire monopoliser plusieurs forums sous différents avatars.

Le succès de la théorie du complot

La thématique du complot est récurrente dans l'histoire des idées : on la retrouve à la fin du XIXe siècle, dans *Les Protocoles des Sages de Sion* par exemple ; dans les années trente, notamment dans *La Grande conspiration* d'Emmanuel Malynski ; dans les années soixante à la suite du *Matin des magiciens* et de *Planète*... Comme un serpent de mer, elle réapparaît régulièrement. Mais il vrai que depuis le début des années deux mille, cette thématique explose, alors qu'elle avait disparu entre les années quatre-vingts et le milieu des années quatre-vingt-dix. Elle va resurgir notamment dans les milieux ufologiques et *New Age*, en particulier à la suite du succès au début des années deux mille du *Livre Jaune n° 5* de Jan Van Helsing, un *best seller* de la littérature conspirationniste.

Ces thèmes conspirationnistes connaissent donc un succès croissant sur Internet. La « vérité est ailleurs » selon le slogan d'une série télévisée. En effet, la théorie du complot, dans un sens paranoïaque-critique, a été très largement vulgarisée par la série télévisée à succès *X-Files*[104]. Dans celle-ci, Fox Mulder, agent du FBI, enquête sur l'implication du gouvernement fédéral, de l'ONU et de l'UNESCO, dans la colonisation de la Terre par des extraterrestres. Ce thème, d'abord marginal, devient au fil des neuf saisons récurrent puis central. Cette thématique est aussi présente dans la paralittérature de science-fiction, en particulier chez Phillip K. Dick[105]. Ce genre est très lu dans certains milieux radicaux comme les conspirationnistes, la nébuleuse *New Age* ou l'extrême gauche. De fait, cette nouvelle phase conspirationniste est intéressante par son aspect polymorphe et polyculturel : on le retrouve dans les milieux ufologiques, *New Age*, dans les milieux extrémiste de droite, chez les fous de Dieu, mais aussi dans la scène rap (Rockin'Squat ou Kenny Arkana par exemple, pour ne citer que des exemples français) et à l'extrême gauche. Le conspirationnisme s'est démocratisé, s'est diffusé et surtout dilué…

---

[104] En français *Aux frontières du réel*.

[105] Voir l'analyse de l'Empire américano-soviétique dans *SIVA* de K. Dick par rapport aux thèses élaborées sur le condominium URSS-USA.

L'hypercriticisme domine cette nouvelle phase : les partisans de l'interprétation paranoïaque-clinique du monde tendent à voir des manifestations du « complot » partout. Ainsi, la présence, ou l'absence de preuve, peut être un signe, un indice :

> « En conséquence, n'importe quel fait (ou absence de fait) peut subir une importation au sein de l'explication conspirationniste, et donc servir à en confirmer la validité. L'indice justifie l'explication autant que celle-ci est justifiée par lui » (Danblon & Nicolas, 2010, p.19).

Il faut garder à l'esprit qu'en paralittérature :

> « tout signifie, au service d'une norme que jamais le texte ne remet durablement en question, et cela de façon inlassablement répétitive » (Couégnas, 1992, p.115).

La principale difficulté du présent article est de définir des frontières entre :

1/ des paranoïaques qui élaborent des théories du complot ou des théoriciens qui sombrent dans la paranoïa ;

2/ l'amateur de théories conspirationnistes et celui qui y croit réellement ;

3/ différentes formes de paranoïa : le délire paranoïaque pur, c'est-à-dire un trouble mental, et le discours de type croyance permettant la compréhension d'un monde incompris.

De plus, il existe des possibilités interactionnistes, en particulier lors de théorie du complot, quand la réalité entretient la paranoïa. C'est le cas, par exemple, du 11 septembre… En outre, de ce fait, des délires apparus chez certains auteurs qui souffrent réellement de paranoïa peuvent se diffuser, par un phénomène de contagion dans des milieux éloignés mais perméables à ce genre de théories, comme les milieux d'amateurs d'« histoire secrète » ou d'OVNI. En effet, le paranoïaque est très perméable à la théorie du complot. Il faut aussi tenir compte de la volonté de dissimulation de la part des auteurs étudiés. Comme l'écrit Wiktor Stoczkowski :

> « En esquissant les règles méthodologiques de la lecture entre les lignes, Leo Strauss observa que les énoncés occultés ne sont pas nécessairement implicites et qu'ils se manifestent fréquemment au travers d'équivoques, d'ironies, de contradictions délibérément entretenues, d'allusions sibyllines, de définitions excessivement alambiquées, de remarques précises dissimulées parmi d'insignifiantes notes de bas de page ou au milieux de longues et ennuyeuses descriptions qui n'éveillent guère l'attention d'un lecteur pressé. Si l'on cherche à les déceler, on ne peut faire l'économie d'une analyse minutieuse, pour chaque auteur, de la totalité de ses énoncés explicites et de l'ensemble de leur configuration » (Stoczkowski, 2001, p.101-102).

Enfin, il faut garder à l'esprit que :

> « Les visions conspirationnistes sont indissociables d'une rhétorique de la dénonciation dont le premier caractère observable est un "style paranoïde", comme si l'obsession du complot allait de pair avec un délire d'interprétation, susceptible d'être lui-même le symptôme d'une structure psychique paranoïaque. Le paranoïaque élimine l'incertitude, systématise la méfiance et généralise le soupçon, pour se construire une vision

cohérente, du moins à ses yeux, de ce qui se passe dans son monde ou dans le monde » (Taguieff, 2005, 102).

Enfin, le conspirationnisme est aussi très ambivalent, entre archaïsme et modernité, entre inquiétude et rassurance, entre hypercriticisme et crédulité, entre scientificité et marginalité.

Définitions

Le radicalisme politique, de gauche comme de droite, peut être défini comme le refus des règles de la démocratie parlementaire, dont le jeu des partis. Les « milieux radicaux » comprennent les extrémismes politiques ainsi que les subcultures. Celles-ci sont des expressions de l'*underground*. Ce dernier se manifeste aussi par une radicalité politique (engagement ou désengagement radical) et/ou artistique associé à un très bon niveau culturel (autodidacte ou non) et à une volonté de subvertir. Ces groupes radicaux refusent fréquemment la pensée dominante. Ainsi, selon Jean-Bruno Renard :

> « Pour les groupes minoritaires, la pensée dominante s'impose non par sa force argumentative ou son efficacité empirique, puisqu'elle est perçue comme fausse, mais par l'action d'organisations secrètes qui nous cachent la vérité et nous "désinforment" au travers de l'éducation et des médias […] C'est la même idéologie conspirationniste et la même vision manichéenne du monde, distinguant manipulateurs et manipulés, qui font que les partisans d'idées hétérodoxes se rapprochent : croyants aux extraterrestres et antisémites, négateurs de l'extermination des juifs et négateurs du débarquement sur la Lune, etc. » (Renard, 2010, p.10).

La paranoïa peut être définie de la façon suivante : la paranoïa est un trouble psychiatrique, une psychose qui se caractérise par un délire partiel de persécution extrêmement cohérent, qui n'empêche pas l'intégrité du jugement. En ce sens, la paranoïa est une construction intellectuelle. Il s'agit d'un délire d'interprétation, souvent accompagné de réactions d'agressivité, de méfiance et de susceptibilité. En ce sens, la paranoïa est une forme de système fermé : le paranoïaque est une personne qui s'est enfermée sur lui-même et dans son propre système… Comme il considère les autres comme des ennemis potentiels, le rapport à l'autre se fait dans le conflit. Enfin, le paranoïaque cherche toujours à prouver ses affirmations, mais ses arguments sont sans pertinence par rapport à son discours : il voit des preuves là où il n'y en a pas.

Le complot paranoïde

Le complot paranoïde est une création moderne, datant de la fin du XVIIIe siècle. En effet, si l'Histoire regorge de complots avérés, ce n'est que depuis les thèses de l'Abbé Barruel que sont apparus des complots, fantasmés, qui relèvent avant tout de la croyance. Des discours « proto-conspirationnistes » sont présents chez les puritains dès le début du XVIIe siècle : il est alors fréquent de voir des références à un complot du Démon pour pervertir les croyants. Cette forme de peur du Démon n'a pas pour autant disparu. Pour s'en convaincre, il suffit de se souvenir du phénomène de « La grande chasse aux satanistes » des années quatre-vingt-dix (Introvigne, 1997, p.314-368).

Le conspirationnisme joue un rôle important dans la culture populaire américaine de l'après-seconde guerre mondiale, voire plus largement Nord-américaine avec les publications du Canadien William Guy Carr, tel *Pawns in the Game*, paru 1958. Toutefois, des prémisses sont présentes dans la culture américaine dès le XIXe siècle avec un conspirationnisme anticatholique, et plus récemment, après la Seconde guerre mondiale avec l'anticommunisme, en particulier d'un McCarthy (Pipes, 1997, p.115). Dans ce dernier cas,

> « L'ennemi communiste était perçu comme omnipotent et ubiquiste, présent partout mais partout dissimulé, donc toujours à débusquer et à démasquer » (Taguieff, 2006, p.40).

Dans le cas du conspirationnisme américain, le complot est souvent déduit de supposées « persécutions » dont sont victimes les « petits blancs ». En outre, dans le cas anglo-saxon, il faut prendre en compte l'importance de la peur du Diable chez les Puritains. Cette peur du Malin s'est laïcisée et s'est portée sur les catholiques, les communistes ou extraterrestres. Il est vrai que symboliquement les extraterrestres renvoient au « Mal », surtout dans l'Amérique des années cinquante. Dans les films et la littérature populaire américains de cette époque, les extraterrestres étaient souvent des allégories du « péril communiste ». Les extraterrestres chez Icke, Lear, Cooper, etc. sont perçus comme des démons. Ainsi, chez Icke, ce sont des « Reptiliens », chez Lear ou Cooper, des « Petits Gris » ou *Short Greys*. Ils sont d'autant plus démoniaques que leurs repères, à l'instar du diable, se trouvent sous terre. Enfin, certains partisans paranoïaques de l'existence affirment même que les *Short Greys* se nourrissent de sang, d'hormones et d'enzymes humains, tels des vampires. Il existe donc un parallèle assez marqué nous permettant de considérer, dans ce type de discours, les extraterrestres comme un mythe actualisé des démons…

Toutefois, moins les hommes croient au Diable et plus ils ont tendance à le voir partout… Attitude permettant l'essor du complot paranoïde dans les sociétés contemporaines. Cependant, c'est la Révolution française qui va favoriser son développement :

> « L'idée du complot accompagne l'idéologie et la pratique révolutionnaires » (Zawadzki, 2010, p.45).

En effet, selon François Furet,

> « C'est véritablement une notion centrale et polymorphe, par rapport à laquelle s'organise et se pense l'action : c'est elle qui dynamise l'ensemble de convictions et de croyances caractéristiques des hommes de cette époques, et c'est elle qui permet tout à coup l'interprétation-justification de ce qui s'est passé » (Furet, 1983, p.78).

Depuis la parution des travaux des chercheurs Anglo-Saxons[106], les origines du conspirationnisme sont assez bien connues : elles peuvent être datées de la Révolution française. Auparavant, il existait bien des complots mais ceux-ci restaient enfermés dans une conception religieuse du monde : derrière le complot, il y avait l'Antéchrist, le Diable… Après la Révolution, la nature du conspirationnisme pré-révolutionnaire se trouve remis en cause : la société, laïcisée, rationalisée, ne croit plus au Diable et vit dans l'incertitude. On rencontre très rapidement la convergence entre la pathologie paranoïaque et les discours à tendances conspirationnistes, en particulier dans les milieux des fous littéraires, très présents dans les milieux occultistes. De là, la théorie du complot va se diffuser très rapidement, d'autant plus que ces milieux étaient parfois proches des idées contre-révolutionnaires de Bonald, Maistre ou Barruel. Les milieux occultistes, à l'instar des milieux d'extrême droite, sont largement perméables aux théories du complot. Il était en effet courant dans la littérature occultiste de la fin du XIXe siècle de soutenir l'idée selon laquelle des « Supérieurs Inconnus » dirigeaient discrètement les destins de l'humanité.

Une diffusion virale

Il faut tenir aussi compte du fait que :

> « Les idées nouvelles, comme toutes les créations culturelles, n'émergent pas du néant ; elles se nourrissent de l'ancien, en se construisant à partir des brides du passé soumises aux mécanismes qui, sans être déterministes, sont loin d'être chaotiques et impénétrables. À chaque moment historique, le passé offre aux hommes un vaste répertoire de matériaux à partir desquels ils peuvent échafauder leurs œuvres, en transformant, en combinant et en assemblant des éléments que la tradition laisse à leur portée » (Stoczkowski, 1999, p.88).

De ce fait, les matériaux conspirationnistes et paranoïdes vont être recyclés et radicalisés par plusieurs générations d'auteurs paranoïaques, conspirationnistes ou paranoïaques-critiques.

Cette forme de complot est une conséquence de notre monde moderne : nous vivons dans une société

> « qui contient à la fois trop et pas assez d'information. Nombreux sont ceux qui veulent nous persuader de la vérité de certaines allégations, ou veulent à tout le moins nous les faire partager. De telles allégations peuvent avoir une origine incertaine, mais lorsque les circonstances sont favorables, nous les intégrons dans notre système de croyance, agissons d'après elles et les intégrons dans la mémoire collective » (Fine, 2006, p.3).

---

[106] Outre les ouvrages cités dans cet article, pouvons renvoyer le lecteur vers les études suivantes : David Coady (ed.), *Conspiracy Theories: The Philosophical Debate*, Burlington, Ashgate, 2006 ; Jane Parish & Martin Parker (ed.), *The Age of Anxiety: Conspiray Theory and the Human Science*, Oxford, Blackwell, 2001.

La notion de complot paranoïde est inspirée des travaux de Richard Hofstadter sur la culture anti-communiste américaine. Celui-ci a publié en 1965 une étude devenue classique sur le style paranoïde. Il distingue deux styles, qui, dans notre cas, fusionnent : dans le style paranoïde,

> « le sens de la persécution est central et systématisé dans des théories grandioses du complot. Mais il y a une différence capitale […] le paranoïaque clinique voit le monde hostile et comploteur […] comme dirigé spécifiquement *contre lui* ; alors que le porte-parole du style paranoïde le juge dirigé contre une nation, une culture, un mode de vie dont le destin affecte non pas lui seul mais des millions d'autres » (Hofstadter, 1965, p.3-4).

Dans les milieux qui nous intéressent, nous voyons une synthèse de ces deux formes.

Exemples de complots paranoïdes

Nous rencontrons dans un premier temps la convergence entre la pathologie paranoïaque et les discours à tendances conspirationnistes dans les milieux des fous littéraires, très présents dans les milieux occultistes. Ceci dit, les milieux occultistes, à l'instar des milieux d'extrême droite, sont largement perméables aux théories du complot. Il était en effet courant dans la littérature occultiste de la fin du XIXe siècle de soutenir l'idée selon laquelle des « Supérieurs Inconnus » dirigeaient discrètement les destins de l'humanité[107]… Certains de ces penseurs occultistes ou ésotériques étaient en outre proches des idées contre-révolutionnaires de Bonald, Maistre ou Barruel. Ainsi, Julius Evola, à la fois membre de l'extrême droite et figure importante de l'ésotérisme, soutenait la véracité de l'ouvrage conspirationniste *La Grande*

---

[107] La terminologie de « Supérieurs Inconnus » provient à l'origine de la franc-maçonnerie. En 1751, le baron Charles-Gotthelf von Hund (1722-1776) fonde une nouvelle forme de maçonnerie : la Stricte Observance ou plus exactement l'Ordre supérieur des chevaliers du Temple sacré de Jérusalem. L'idée était que la franc-maçonnerie serait une perpétuation des Templiers dirigée par des « Supérieurs Inconnus » dont Hund était, selon ses dires, le seul mandataire, s'étant lui-même fait initier par un mystérieux chevalier au « plumet rouge », en 1747. Cette légende va connaître un succès considérable au cours des XIXe et XXe siècles. Récupérés par les antimaçons, les Supérieurs Inconnus vont devenir les vrais maîtres occultes de la franc-maçonnerie. Ils seront assimilés aux satanistes, aux juifs, aux maîtres de l'Himalaya de la Société théosophique, etc., devenant le symbole de la sphère dirigeante du complot mondial, selon la vulgate conspirationniste. (Stéphane François & Emmanuel Kreis, *Le Complot cosmique*, *op. cit.*, p. 74, note 3).

conspiration d'Emmanuel Malynski, dont le vicomte Léon de Poncins[108], penseur catholique traditionaliste et contre-révolutionnaire, cosigna en 1936 une version abrégée sous le titre *La Guerre occulte. Juifs et Francs-Maçons à la conquête du monde*. Evola publia plusieurs articles sur ce sujet. Dans ceux-ci, il se penchait, outre la notion de « race spirituelle », sur le thème de la « guerre occulte », c'est-à-dire la guerre menée par les sociétés secrètes, notamment la franc-maçonnerie, et par les Juifs contre la tradition, et analysait l'action de ces dernières au prisme de la « contre-initiation » guénonienne. Nous retrouvons dans ces discours l'idée paranoïde, qui va se transformer certains individus en la forme pathologique de la paranoïa.

Il est intéressant de voir comment les théories du complot, très prégnantes dans les milieux occultistes, ont pu contaminer le discours ufologique. En effet, des groupes ufologiques, proches des milieux occultistes, ont été influencés par la thématique conspirationniste. En effet, nous rencontrons aussi ces formes de paranoïa dans les milieux ufologiques extrêmes, qui sont culturellement très proches des subcultures occultistes : d'un côté, ces ufologues sont persuadés de l'existence d'un complot extraterrestre visant à asservir ou à détruire la Terre et de l'autre ceux-ci sont certains d'être persécutés par le gouvernement ou par des officines gouvernementales à la solde des extraterrestres (François & Kreis, 2010). Nous pouvons citer les cas de William Cooper ou de David Icke. L'exemple le plus connu en France fut l'écrivain de science-fiction Jimmy Guieu.

À l'extrême droite, les deux formes de paranoïa sont très prégnantes et font partie de la culture de ces milieux, en particulier dans ceux de l'intégrisme catholique. Ce dernier milieu est ainsi avide des thèses de William Guy Carr. Au-delà des catholiques intégristes, ces formes de paranoïa sont aussi présentes dans les milieux négationnistes. En effet, certains d'entre eux, par exemple Alain Guionnet, expliquent leurs malheurs par l'existence d'un complot juif visant à les faire taire. Cependant, l'aspect pathologique n'est pas à négliger dans certains cas, notamment dans le cas précité. Ces milieux en effet rééditent les classiques du conspirationnisme catholique, dans sa forme anti-judéo-maçonnique, tels Léon de Poncins ou la *Revue des Sociétés Secrètes* de Monseigneur Jouin[109].

Toutefois, si ce type de discours est très fréquent à l'extrême droite, il ne faut pas oublier que les thèses conspirationnistes paranoïaques sont aussi présentes à l'extrême gauche. Ainsi, selon Massimo Introvigne,

> « Une conjuration mondiale des forces réactionnaires barrant la route du progrès, mieux : du communisme, est une antienne de la littérature soviétique. En Italie, elle a été démarquée dans des publications qui incriminent l'existence d'un complot, ourdi de

---

[108] Léon de Poncins est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé *Les Forces secrètes de la Révolution, Franc-Maçonnerie et Judaïsme*, Paris, Bossard, 1928.

[109] Voir les catalogues des Éditions Saint-Rémi, www.saint-remi.fr, et ceux de Duquesne Diffusion, www.duquesne-diffusion.com.

vieille date, entre la maçonnerie, la mafia, les services secrets yankees et l'Église catholique, aux fins d'entraver la "marche du progrès" et plus spécialement, une prise de pouvoir du Parti communiste local » (Introvigne 2006, p.22).

Au-delà de cette utilisation idéologique du complot, la paranoïa est aussi présente dans sa forme pathologique dans ces milieux. Nous pouvons nous demander si la paranoïa de l'extrême gauche, tel celui de Mae Brussel, n'est pas une construction en miroir, en réaction au conspirationnisme d'extrême droite. Ainsi, une revue américaine, *Conspiracy Digest*[110], se consacre à « l'identification de la nature de la conspiration de la classe dirigeante ». Une anecdote rapportée par Raoul Girardet va dans ce sens : en 1904, à la Chambre des députés :

> « Devant les attaques furieuses de la droite, dénonçant l'influence occulte de la maçonnerie, les accusés répondent, à peu près dans les mêmes termes, en évoquant la nécessité de combattre à armes égales les manœuvres souterraines, les pratiques de délation et d'espionnage des congrégations et des sociétés pieuses » (Girardet, 1986, p.59).

Interprétations

La paranoïa peut être vue, cliniquement parlant, comme le symptôme d'un mal-être. Ainsi, l'interprétation conspirationniste du monde montre l'inadaptation et l'incompréhension de celui qui le formule au monde qui l'entoure. Nous pouvons penser que le contexte actuel a joué un rôle dans cet essor. Les thèses apocalyptiques / eschatologiques / pessimistes se développent toujours dans des périodes de crise : à la fin de l'Empire romain, dans le contexte de la Guerre de Cent ans, dans celui de la Révolution française, etc. Cette angoisse, liée au contexte économique, est renforcée par le sentiment que le monde coure à sa perte. De fait, l'utilité de la théorie du complot est de répondre à une demande… Nous vivons actuellement dans la peur de l'avenir, dans une futurophobie, largement entretenue par l'omniprésence des discours écologistes millénaristes : la futurologie pessimiste des écologistes a beaucoup d'analogie avec une conception millénariste du monde, le péril technologique et sociétal du modèle occidental de développement jouant le rôle de l'Apocalypse… Pour s'en convaincre, il suffit de lire la presse évoluant aux marges de l'écologie et du *New Age*, comme *Nexus* : nous trouvons dans les thèmes récurrents une forte occurrence d'articles condamnant les « élites mondialisées » ouvertement conspirationnistes, d'autres aux thématiques ésotériques / spirituelles, d'autres enfin de contenu écologique ; le tout baignant dans une vision pessimiste du monde.

Dans le cas du conspirationnisme américain, le complot est déduit de supposées « persécutions » dont sont victimes les « petits blancs ». De plus, le conspirationnisme joue un rôle important dans la culture populaire américaine : elle est présente dans la littérature, dans le cinéma, dans les médias, etc. Nous pouvons même nous demander si cette prégnance n'a pas créé un terreau favorable à son développement. Ainsi, elle est présente

[110] http://www.conspiracydigest.com/.

chez un auteur comme Philipp Lovecraft, dans sa version sombre. En effet, Lovecraft explore toutes les déclinaisons de la paranoïa xénophobe : peur de l'Autre (élevée à un niveau cosmique), de l'origine « trouble » (avec l'océan comme symbole), du mélange des sangs, etc. Si dans ce pays,

> « Cette vision complotiste est structurée par le modèle du "Gouvernement invisible" (*Invisible Government*) ou celui du "Gouvernement mondial" (entité à la fois existante et potentielle, en tant que menace), thème d'un grand nombre de pamphlets » (Taguieff, 2005, p.94),

elle est aussi est aussi utilisée par l'extrême gauche

> « dans les années 1990 et 2000, autour de la thèse du "complot américano-sioniste" » (Taguieff, 2005, p.94).

Comme l'écrit Paul Zawadzki, le complot plonge ses racines dans l'imaginaire politique du pouvoir,

> « car c'est bel et bien dans les sociétés dans lesquelles les hommes se pensent comme faisant l'histoire, là où ils se donnent un pouvoir sur eux-mêmes, qu'il peut devenir une catégorie explicative spécifiquement *politique* » (Zawadzki, 2010, p.51).

En effet,

> « La théorie du complot, en simplifiant l'espace politique, permet l'économie d'un examen attentif des réalités » (Chebel d'Appollonia, 1996, p.72).

En outre, la théorie du complot est une vision paranoïaque de l'Histoire et de la société :

> « Il s'agit de ces théories qui interprètent des pans entiers de l'Histoire (et singulièrement de l'histoire contemporaine), voire la totalité de l'histoire humaine, comme le résultat de l'intervention de "forces obscures", agissant de façon souterraine, pour parvenir à des fins inavouables. La conspiration revêt en général une forme hiérarchique, pyramidale, séparant les manipulés inconscients, les complices actifs et les manipulateurs eux-mêmes. Elle s'emploie à "dominer le monde", c'est-à-dire à *contrôler* la vie politique, l'activité économique et le tissu social. Elle dispose pour ce faire de relais privilégiés. Elle emploie tous les moyens, y compris les plus méprisables et les plus odieux, pour substituer aux pouvoirs établis, visibles, l'autorité d'un pouvoir supérieur, occulte, dénué de toute légitimité » (Benoist, 1992, 13).

Ces forces obscures sont représentées comme un « complot des puissants », un « gouvernement mondial invisible », etc. Paradoxalement, plus une société est transparente, comme dans le cas des démocraties libérales, plus elle stimule les spéculations des conspirationnistes, en particulier au travers d'une diffusion accrue des informations. Les États-Unis en sont un parfait exemple.

Une paranoïa normative

De fait, la paranoïa peut avoir une fonction normative : comme l'écrivait Nietzsche, « ce n'est pas l'incertitude qui rend fou, c'est la certitude ».

Comme l'écrit Pierre-André Taguieff,

> « Pour celui qui croit à un complot, contester l'existence du complot, c'est prouver qu'on fait partie du complot. De la même manière, nier l'existence d'une société secrète, c'est se trahir, en fournissant la preuve qu'on est lié d'une quelconque manière à ce groupe occulte. […] Le pressentiment du complot fait peur, la reconnaissance du complot alimente l'inquiétude, mais en même temps la croyance que tout a été prévu, que la marche vers le futur obéit à un plan caché, voilà qui rassure » (Taguieff, 2006, p.45).

En outre, nos sociétés saturées d'informations sont anxiogènes : tous les marqueurs sociétaux et économiques sont dans le rouge. On nous promet la fin de la civilisation occidentale, l'apocalypse écologique, voire la « convergence des catastrophes » pour reprendre le titre d'un ouvrage survivaliste et apocalyptique écrit par le militant d'extrême droite et « archéofuturiste » Guillaume Faye (sous le pseudonyme de Guillaume Corvus). Nous vivons dans une période d'incertitude et les conspirationnistes-paranoïaques cherchent à contrôler, à reprendre le contrôle, de leur vie. Ce besoin de certitude peut transformer la paranoïa en une forme de cosmologie permettant la compréhension du monde. En ce sens, le conspirationnisme donne du sens à l'existence, c'est-à-dire qu'il donne de la cohérence à l'existence, malgré le fait qu'Eric Eliason voit dans les théories du complot, à tendance paranoïde, une « sous-culture de dissension intellectuelle » (Eliason, 1996, p.157-158). En effet, le complot, chez le conspirationniste, est d'autant plus terrifiant, qu'il est secret et/ou dirigé par des puissances de l'ombre, souvent anormales, mythifiées : francs-maçons, extraterrestres, illuminati, etc.

Selon Émile Poulat « la réalité nous terrorise » (Poulat, 1992, p.7).

Il parle d'ailleurs à ce sujet d'« histoire de la peur ». En effet, la première fonction du conspirationnisme est d'« injecter du "sens", de la cohérence et de la causalité, là où, précisément, ceux-ci sont vacants, du moins à première vue » (Danblon & Nicolas, 2010, p.15). « Mais par un paradoxe constitutif, complète Pierre-André Taguieff, la croyance au complot approfondit l'incertitude, accroît le désarroi et intensifie l'anxiété, en laissant entendre que tout complot visible cache un complot invisible, échappant à la connaissance ordinaire » (Taguieff, 2006, p.48). De fait, Karl Popper a montré que tous les phénomènes sociaux indésirables (chômage, pauvreté, guerre, etc.) sont souvent perçus comme « l'effet direct d'un plan ourdi par certains individus ou groupements humains » (Popper, 1985, p.497).

Cette « histoire de la peur » permet une projection des délires paranoïaques dans les discours conspirationnistes. Les psychanalyses entendent par « projection »,

> l'« opération par laquelle le sujet expulse de soi et localise dans l'autre, personne ou chose, des qualités, des sentiments, des désirs, voire des "objets", qu'il méconnait ou refuse en lui. Il s'agit là d'une défense très archaïque et qu'on retrouve à l'œuvre particulièrement dans la paranoïa mais aussi dans des modes de pensée "normaux" comme la superstition » (Laplanche & Pontalis, 1968, 344).

Selon Marc Angenot :

> « Puisque "tout le monde" est contre nous, que personne ne nous comprend, que les fauteurs de nos mécomptes et de nos échecs sont nombreux et divers, puisque les valeurs établies nous font invariablement ombrage et qu'elles ne dominent pourtant, selon nous, que par imposture, il faut qu'une vaste organisation occulte soit derrière ces usurpations et ces avanies toujours recommencées » (Angenot, 1997, p.166-167).

Raoul Girardet ne dit pas autre chose lorsqu'il parle du mythe politique du complot :

> « L'ordre que l'Autre est accusé de vouloir instaurer ne peut-il être considéré comme l'équivalent antithétique de celui qu'on désire soi-même mettre en place. Le pouvoir que l'on prête à l'ennemi n'est-il pas de même nature que celui qu'on rêve de posséder ? » Girardet, 1986, 61).

Quelque part donc, ces personnes, si nous suivons l'analyse de Raoul Girardet, désirent le retour, ou le maintien, de ce que Karl Popper appelait en 1945 une « société fermée » (Popper, 1979), d'où est évacué l'« Autre ».

En conclusion, nous pouvons affirmer que la paranoïa rencontre dans les milieux radicaux, très perméables au conspirationnisme, un terrain fertile qui masque, dans un premier temps du moins, les tendances pathologiques de certains auteurs. De fait, l'un des mécanismes paranoïaques consiste à rationaliser les projections de ceux qui les émettent sur le mode de la causalité, comme le montre l'affect de haine étudié par Sigmund Freud dans sa fameuse analyse du Président Schreber : « il me hait, il me persécute, donc je peux le haïr » (Freud, 1967, p.308). Cette causalité est particulièrement à l'œuvre dans les milieux radicaux. « Il », dans ces discours, peut être au choix : l'Autre, le Juif, le fasciste, l'antifasciste, le démocrate, l'extraterrestre, le franc-maçon, l'Illuminati, etc.

S'il est très visible dans certains milieux, ce discours paranoïaque peut faire illusion dans les milieux de la gauche radicale. En effet, comme celle-ci est coutumière des procès d'intention, ceux-ci peuvent masquer une forme de paranoïa. Ces milieux, adeptes d'une « conception policière de l'histoire » (Sperber, 1957, p.75-103), cherchent à décoder, au travers d'une forme d'herméneutique idéologique, les signes, les idées cachées, les tentatives d'euphémisation des discours qu'ils analysent, en particulier ceux de l'extrême droite. Toutefois, malgré ces dérives, cette approche peut être parfois utile pour cerner les tentatives d'euphémisation discursives des milieux d'extrême droite.

Références bibliographiques

Angenot Marc. *Les Idéologies du ressentiment*. Montréal: XYZ, 1997.

Augé Marc. *Le Sens des autres. Actualité de l'anthropologie*. Paris : Fayard, 1994.

Benoist Alain de. « Psychologie de la théorie du complot ». *Politica Hermetica*, n°6, 1992, p.13-28.

Campion-Vincent Véronique. *La Société parano. Théorie du complot, menaces et incertitudes*. Paris: Payot, 2005.

Chebel d'Appollonia Ariane. *L'Extrême droite en France. De Maurras à Le Pen*. Bruxelles : Complexe, 1996.

Couégnas Daniel. *Introduction à la paralittérature*. Paris: Seuil, 1992.

Danblon Emmanuelle *et. al*. *Les Rhétoriques de la conspiration*. Paris : CNRS Éditions, 2010.

Eliason Eric. « Conspiracy Theories ». In J. Harold Brunvand *et. al*. *American Folklore. An encyclopedia*. London & New York: Garland Publishing, 1996.

Fine Gary. « Rumeur, confiance et société civile. Mémoire collective et cultures de jugement ». *Diogène*, n°213, 2006, p. 3-22.

François Stéphane et Kreis Emmanuel. *Le Complot cosmique. Théorie du complot, ovnis, théosophie et extrémistes politiques*. Milan: Archè, 2010.

Freud Sigmund. *Cinq Psychanalyses*. Paris: Presses Universitaires de France, 1967.

Furet François. *Penser la Révolution française*. Paris : Gallimard, 1983.

Girardet Raoul. *Mythes et mythologies politiques*. Paris: Seuil, 1986.

Heinich Nathalie. *Le Bêtisier du sociologue*. Paris : Klincksieck, 2009.

Hofstadter Richard. *The Paranoid Style in American Politics and Other Essays*. New York: Knopf, 1965.

Introvigne Massimo. *Enquête sur le satanisme. Satanistes et antisatanistes du XVIIe siècle à nos jours*. Paris: Dervy, 1997.

Introvigne Massimo. *Les Illuminés et le Prieuré de Sion. La réalité derrière les complots du* Da Vinci Code *et de* Anges et Démons *de Dan Brown*. Vevey: Xenia, 2006.

Laplanche Jean et Pontalis Jean-Bertrand. *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris: Presses Universitaires de France, 1968.

Marcus George. *Paranoia within Reason: A Casebook on Conspiracy as Explanation*. Chicago: University of Chigago Press, 1999.

Pipes Daniel. *Conspiracy: How the Paranoid Style Flourishes and Where it Comes From*. New York: Free Press, 1997.

Popper Karl. *La Société ouverte et ses ennemis*. Paris : Seuil, 1979.

Popper Karl. *Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique*. Paris : Payot, 1985.

Poulat Emile. « L'esprit du complot », *Politica Hermetica*, n°6, 1992, p. 6-12.

Renard Jean-Bruno. « Comment les mythologies se combinent entre elles ? », in Stéphane François et Emmanuel Kreis. *Le Complot cosmique. Théorie du complot, ovnis, théosophie et extrémistes politiques*. Milan: Archè, 2010, p. 7-12.

Sperber Manès. *Le Talon d'Achille*. Paris : Calmann-Lévy, 1957.

Stoczkowski Wiktor. *Des Hommes, des dieux et des extraterrestres*. Paris: Flammarion, 1999.

Stoczkowski Wiktor. « Rires d'ethnologues ». *L'Homme*, n° 160, 2001, p. 91-114.

Taguieff Pierre-André. *La Foire aux illuminés. Ésotérisme, théorie du complot, extrémisme*. Paris: Mille et une nuits, 2005.

Taguieff Pierre-André. *L'Imaginaire du complot mondial. Aspect d'un mythe moderne*. Paris : Milles et une nuits, 2006.

Zawadzki Paul. « Historiciser l'imaginaire du complot. Note sur un problème d'interprétation », in Emmanuelle Danblon & Loïc Nicolas *et. al*, *Les Rhétoriques de la conspiration*. Paris : CNRS Éditions, 2010, p. 45-58.

Comptes rendus critiques de lectures.

Jérôme MERIC, Yvon PESQUEUX, Andreu SOLE,
La « Société du Risque » : analyse et critique.

Cyrille Bertin, doctorant, Centre de Sociologie de l'Innovation, associé au CNRS (UMR7185), Mines-ParisTech.

Jérôme MERIC (diplômé d'HEC, et maître de conférence à l'IAE de Tours), Yvon PESQUEUX (professeur titulaire de la chaire « Développement des Systèmes d'Organisation » au CNAM de Paris) et Andreu SOLE (professeur à HEC) nous livrent ici un ouvrage de 277 pages, édité chez ECONOMICA dans sa collection Gestion.
Cet ouvrage s'inscrit dans une sociologie du risque relativement bien instituée depuis la publication de le l'ouvrage d'Ulrich BECK (1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*[111]. Les auteurs reprennent et participent au débat initié par le sociologue allemand, qui porte sur la qualification de ce qu'est le risque, et de manière plus générale sur les caractéristiques de la modernité.
Antony GIDDENS (*Les conséquences de la modernité,* l'Harmattan, 2000) a particulièrement travaillé sur ce dernier concept, en posant la question de la limitation de la réflexion théorique pure. Plus récemment, Michel CALLON, Pierre LASCOUME et Yannick BARTHES ont repris cette thématique (*Agir dans un monde incertain,* Seuil, 2001), sous l'angle des controverses sociotechniques afin de penser un système, les forums hybrides, dans lesquels professionnels et profanes se retrouveraient afin de tenter de réduire l'incertitude.

Cet ouvrage part du postulat suivant : les peurs sont le moteur de la société moderne. Pour les auteurs, l'usage du mot « risque » ne s'explique que par l'hypocrisie sémantique qui nous épargne l'usage du mot « peur ». En effet, comme ils le développent dans un premier chapitre, toutes les époques, toutes les civilisations ont eu leurs peurs, mais visiblement notre époque est la première à encourir le risque de sa propre éradication. Les auteurs vont replacer leur typologie des peurs au sein des mécanismes de la société. Ils s'opposent alors à la théorie déterministe et finaliste en postulant une incertitude quant au déroulement de l'histoire humaine. La capacité de création de mondes parait infinie et dépend de la liberté de l'homme et de sa capacité à imaginer des possibles. Un possible perçu négativement étant une peur.
Dans les chapitres 4, 5, 6 les auteurs explicitent les principaux concepts de la « société du risque » : à chaque concept se rattachent des notions et des principes définis comme l'assertion de départ d'un raisonnement et l'expression d'une valeur.

---

[111] Paris, Aubier, 2001 ; édition originale : *Risikogesellschaft*, Francfort, Suhrkamp Verlag, 1986),

Trois notions sont mises en valeur par les auteurs : la sécurité, la fiabilité et le risque. Ces trois termes semblent qualifier le même genre de phénomènes, néanmoins il convient d'effectuer des distinctions pour appréhender le champ dans sa globalité. 76 termes associés aux trois notions précédentes vont être présentés et analysé selon trois axes :

- L'émotion : « réaction affective de grande intensité provoquée par un stimulus provenant de l'environnement ».
- L'impression : « quelque chose d'extérieur, qui marque au regard des apparences »
- Le sentiment : opinion commune qui a une dimension collective.

Sur le même modèle que les notions, les auteurs listent plusieurs principes. Ainsi, le principe de précaution est basé sur la construction d'une décision rationnelle : comment prévenir le risque ou comment faire pour ne plus qu'il se reproduise ? Cet aspect rentre en tension avec un second paramètre, qui est l'incertitude.

Le point qui est à notre sens le plus intéressant est constitué par la tentative d'appréhender le risque. Et ce, de trois manières : en l'évaluant, en le manageant et en le marchandant.
Au chapitre 7, il est question de l'évaluation et du management (la gestion) du risque.
Le but est de partir des accidents pour ensuite remonter aux causes. En ce sens, les accidents vont être étudiés d'après plusieurs critères :

- la gravité, l'impact
- l'occurrence
- la détectabilité
- la validité du système
- les relations au sein du réseau
- l'accoutumance.

En fonction d'un projet précis, on va déterminer le niveau des conséquences liées au risque susceptible d'être accepté. La réalisation de ce risque va aussi être évaluée (coût, délais etc.) par rapport aux conséquences sur les objectifs. Le risque acceptable peut donc se résumer selon les auteurs au risque probable intellectualisé.

Le management dans la société du risque peut prendre plusieurs formes et poursuivre différents objectifs : la pédagogie basée sur la sensibilité au risque, la prévention où les dangers possibles sont reconnus comme des connaissances indiscutables, la précaution fondée sur des normes institutionnalisées ou encore la préservation de soi et des autres peuvent chercher à atténuer, éliminer le risque ou favoriser l'acceptation des risques résiduels. Concrètement, cela se manifeste de plusieurs manières :

- par l'accroissement des certifications et des normes appliquées aux organisations,
- par le développement des recherches et enseignements, notamment liés à la gestion des accidents,
- par la création d'une nouvelle fonction dans les entreprises appelée « *Risk management* »,
- par des répercussions sur le droit international,

- par l'amélioration de la gestion des compétences, la planification et l'anticipation au niveau des ressources humaines…

A ce stade, les auteurs formulent plusieurs critiques. Le management du risque participerait d'une idéologie sécuritaire, puisqu'il a tendance à glorifier les politiques visant la sûreté. En effet, les procédures érigées en modèles de rationalité deviennent une sorte d'assurance tous risques qui, pour le coup, n'est plus du tout rationnelle.
Finalement, la culture du risque tend à masquer ces procédures plus ou moins discutables, telle que l'injonction d'obéissance à celles-ci.
En outre, certains traits de ce management ne paraissent pas participer d'une certaine idée de la modernité, puisque l'autonomie, la responsabilité et la confiance en l'homme sont quelque peu niées. Le « 0 défaut » ne permet plus de laisser une place au facteur humain. Une piste de réflexion est amorcée sur une gestion du risque plus ouverte basée sur le contrôle des situations plutôt que sur celui des erreurs.
Enfin au chapitre 2, il est question de la marchandisation, puisque le risque est étroitement lié à la somme versée dans le cas où il se réaliserait (l'aspect assurantiel du risque). L'incertitude parait pourtant bien être un aspect constitutif de la condition humaine. Mais on va tenter de la rationaliser pour en extraire le potentiel et ce, grâce à l'usage de la probabilité. Un événement s'avère probable lorsqu'il est connu et qu'il est susceptible d'avoir des conséquences. Dès lors, le risque qu'il représente va pouvoir être monnayé. Ce sont les statistiques issues du « collectif » qui vont rendre l'incertitude personnelle rentable.
Partant de ce principe, on assiste à une élaboration de l'offre marchande liée au risque : les risques élémentaires vont être divisés, les offres vont être complexifiées et de nouveaux risques vont apparaître sur le marché. Les métiers qui en découlent sont : le contrôle de gestion, l'assurance, l'expertise risque, le gestionnaire de risque… Ces dispositifs sont d'ailleurs étendus aux secteurs qui ne sont pas concernés par le profit.
Le déterminisme est abandonné petit à petit au profit d'une prolifération de risques. L'incertitude peut être considérée alors comme un simple manque d'informations, qui pourra être comblée tôt ou tard par la connaissance.
On assiste alors à un recul des frontières du monde non assurable, puisque assurer la certitude devient possible. En outre, il n'est plus seulement question d'un capital à assurer mais de faire appel à une expertise. La qualité se transforme peu à peu en sécurité.
Toutefois, se prémunir de tout semble impossible. Les progrès scientifiques ne permettent pas de tout transcrire en résultats statistiques. Par ailleurs, l'excès assurantiel ne pousse guère l'homme à se responsabiliser. Ce positionnement est donc issu d'une posture éminemment politique.
En définitive, on peut se demander si le risque existe en soi ou s'il est fabriqué ? Cette question semble donner lieu à différents positionnements chez les sociologues.

Il ressort de cette lecture le sentiment que les auteurs ont souhaité aborder le sujet de manière pédagogique/didactique et nous noterons l'attention particulière à une bibliographie

richement alimentée. Pour nuancer cette première critique, nous regrettons l'écriture à trois mains un peu trop prégnante, à nos yeux, ce qui nuit parfois à l'homogénéité de l'ouvrage.

Pascal Boniface, *Comprendre le monde*,

Armand Colin, 2010, 286 pages.

Thomas Meszaros

Pascal Boniface est directeur de l'Institut des Relations internationales et stratégiques (IRIS) et enseignant à l'Institut d'études européennes de l'université Paris 8. Son ouvrage *Comprendre le monde* possède le mérite d'être clair dans la démarche employée. En effet, dès l'avant-propos, Pascal Boniface annonce l'objectif de cette nouvelle production : rendre compréhensible les relations internationales pour le plus grand nombre, fournir des éléments clés pour comprendre le monde qui nous entoure.
Ainsi, il s'agit d'un ouvrage introductif aux relations internationales, bien organisé, clair et cohérent, destiné « à des étudiants, des lycéens ou des citoyens actifs ».

L'introduction de l'ouvrage pose les bases à partir desquelles l'auteur entend entamer ce « voyage initiatique » dans le monde contemporain des relations internationales. La question centrale de l'ouvrage est énoncée dès le début de l'introduction : « Dans quel monde vivons-nous ? Quel ordre international le régit ? »
La thèse de l'auteur, partagée par un certain nombre d'autres spécialistes par ailleurs, est que l'effondrement du mur de Berlin et la chute de l'Empire soviétique, a entraîné la disparition de la logique Est-Ouest et du monde bipolaire. Cet événement est une « vraie rupture » car elle marque l'émergence d'une phase nouvelle dans les relations internationales. Le monde est-il pour autant devenu unipolaire ? L'auteur prend appui sur la thèse bien connue de Paul Kennedy, présentée dans son ouvrage *Naissance et déclin des grandes puissances*, pour affirmer que le monde n'est pas devenu unipolaire parce que les Etats-Unis présentent des signes de déclin et parce qu'ils ne peuvent répondre seuls aux grands défis qui s'imposent à l'âge globalisé. Il n'est pas non plus multipolaire. Ainsi si « le monde n'est ni unipolaire, ni multipolaire il est globalisé » ou plutôt « il est en voie de multipolarisation avec un affaiblissement des Etats-Unis ». Ce monde en voie de multipolarisation est organisé autour de cinq pôles de puissance (conformément à ce qu'observaient Kissinger et Nixon dans les années 70) : les Etats-Unis, la Russie, l'Europe, le Japon et la Chine (on pourrait éventuellement, selon l'auteur, ajouter dans l'avenir l'Inde à cette liste). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les attentats du 11 septembre 2001 ne marquent pas une rupture de l'ordre mondial, seul le 9 novembre de 1989 constitue une véritable révolution et une vraie rupture qui a entraîné une nouvelle donne internationale.
L'ouvrage s'articule autour de quatre parties qui concernent chacune un aspect des relations internationales contemporaines.
Dans la première partie de l'ouvrage, « Le cadre de la vie internationale », l'auteur interroge la mondialisation, ses réalités et ses limites, il identifie les acteurs internationaux qui pèsent dans les relations internationales contemporaines, ainsi que les facteurs de la puissance

internationale (militaire, démographie, ressources naturelles, économie, éducation). Les institutions internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC, G8, G20, Cour Pénale Internationale) sont abordées ainsi que la question, importante, de l'existence d'une communauté internationale et sa définition.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, « Les puissances », l'auteur étudie de manière approfondie chacune des puissances ou chacun des pôles de puissance, de l'ordre international contemporain : l'Europe tout d'abord, interrogeant le statut de cette dernière comme puissance ou comme espace ; les Etats-Unis, l'Asie (Japon, Chine, Inde), la Russie, l'Amérique latine et l'Afrique.

La troisième partie de l'ouvrage, « Les défis globaux », s'intéresse quant à elle aux grandes questions transversales des relations internationales contemporaines : le réchauffement climatique, les déséquilibres économiques internationaux, la démographie et les migrations, la sécurité internationale (la paix et les guerres), les armes nucléaires et les armes de destruction massive : la prolifération et la dissuasion.

Enfin, la quatrième et dernière partie de l'ouvrage, « Le débat sur les valeurs », interroge le triomphe éventuel de la démocratie, la souveraineté et l'ingérence ainsi que la morale et la *Realpolitk*.

La conclusion de l'ouvrage est particulièrement efficace puisqu'elle pose directement la question du progrès de l'humanité : « la véritable question n'est-elle pas de se demander si les hommes et les femmes sont plus heureux en cette fin de siècle qu'au début ? Si les sociétés sont plus justes et plus harmonieuses ? ». La réponse de l'auteur est mitigée, le progrès peut être source de transformations positives mais aussi de catastrophes. « Tout est affaire de volonté politique de l'humanité qui semble avancer moins vite que la technologie », affirme-t-il. Seulement, « pour la première fois dans l'histoire – et cela est un effet positif de la mondialisation – l'ensemble de l'humanité est politiquement actif », ce qui est un bonne nouvelle pour la démocratie et un espoir pour l'avenir.

L'ouvrage de Pascal Boniface répond aux attentes fixées dès l'avant propos : il ne s'agit pas d'un ouvrage « savant », utilisant un jargon de spécialistes, mais plutôt d'un ouvrage d'introduction aux relations internationales. L'exercice difficile de la « vulgarisation » (le terme n'est pas employé ici de manière péjorative, au contraire) est bien réussi tant est si bien que n'importe quel profane, à la lecture de cet ouvrage, se trouve initié aux rudiments des relations internationales et possède une compréhension globale des grandes questions qui animent aujourd'hui les spécialistes dans ce domaine. La dimension pédagogique de cet ouvrage mérite d'être amplement soulignée et constitue finalement son originalité. Pascal Boniface a ainsi produit un ouvrage important pour tous les citoyens (qu'ils soient étudiants ou non) qui seraient intéressés par la compréhension des grandes questions internationales contemporaines.

L'intérêt de cet ouvrage est double. Tout d'abord, l'ouvrage proposé constitue un instrument essentiel pour la découverte et l'apprentissage des mécanismes qui régissent les relations internationales, aujourd'hui. L'ouvrage fournit des clés de lecture efficaces qui permettent de

comprendre la réalité internationale contemporaine. Ensuite, cette production pourrait contribuer au développement de l'enseignement des Relations internationales en apportant une lecture globale de cet objet d'étude, qualifié par beaucoup encore, d'objet protéiforme et complexe.

Jean-Pierre Cabestan, *La politique internationale de la Chine*,

Presses de Science-Po, 2010, 460 pages.

Thomas Meszaros

Jean Pierre Cabestan est directeur de recherche au CNRS, professeur et directeur du département de science politique et d'études internationales à l'Université baptiste de Hong Kong, chercheur associé à l'Asia Center de Science-Po. Son ouvrage, *La politique internationale de la Chine*, s'inscrit dans la continuité du précédent ouvrage, *La Chine en quête de ses frontières. La confrontation Chine-Taiwan*, qu'il a publié en 2005 aux Presses de Science-Po, en collaboration avec Benoît Vermander.

L'ouvrage possède une structure générale qui le rend particulièrement clair et cohérent pour le lecteur qu'il soit profane ou déjà expert sur le sujet. En effet, l'auteur a privilégié efficacité et clarté comme en témoignent les trois cartes, particulièrement utiles parce qu'elles rappellent les provinces, régions et principales villes chinoises, les frontières de la Chine et son contexte géopolitique régional, qui figurent au début de l'ouvrage.

L'introduction répond aux mêmes exigences de clarté et d'efficacité. L'auteur part d'un constat, « depuis 1979, la Chine s'est engagée dans un processus de développement économique et de montée en puissance sas précédent ». Après avoir brièvement souligné les éléments généraux concernant la montée en puissance, économique et politique, de la Chine depuis cette date, il précise la question centrale à laquelle renvoie l'ensemble de l'ouvrage : « Dans quelle mesure cette métamorphose inédite de la Chine et en particulier de son économie et de sa société a-t-elle affecté sa politique étrangère et de sécurité ? ».

A partir de cette question principale l'auteur met en évidence un double mouvement : au fur et à mesure que la Chine s'intègre au monde, elle monte en puissance. En effet, l'auteur souligne l'importance grandissante de la Chine dans les affaires internationales, aussi bien au travers de ses relations avec les autres grandes puissances qu'au travers de sa place dans les organisations internationales. Inévitablement le processus d'intégration chinois s'accompagne de sa montée en puissance.

A partir de cette analyse l'auteur dégage une problématique qui éclaire de manière intéressante la question centrale à laquelle l'ouvrage entend répondre : « La logique de puissance l'emportera-t-elle sur la logique d'intégration ? »

Cette problématique prend une tournure décisive qui explique d'ailleurs le titre complet de l'ouvrage de Jean-Pierre Cabestan, *La politique étrangère de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*. L'auteur entend aborder la politique étrangère et de sécurité chinoise à partir du tournant opéré dans les années 2000-2001 avec comme ambition de vérifier l'hypothèse selon laquelle la Chine, « nationaliste, fière et orgueilleuse », bien que plus puissante, économiquement, politiquement, militairement, régionalement et au niveau international, plus intégrée dans le système international, n'en demeure pas moins aussi plus

vulnérable, moins souveraine et moins libre car elle dépend plus de l'extérieur. Ce paradoxe, la réduction de la marge de manœuvre de la Chine malgré l'accroissement de sa puissance sur la scène internationale, témoigne de l'interdépendance de plus en plus complexe à laquelle des Etats (notamment les grandes puissances) sont confrontés. L'auteur interroge ainsi les « nouvelles méthodes » envisagées par la Chine pour parvenir à assurer sa sécurité extérieure et continuer son développement malgré cette interdépendance qui réduit sa liberté d'action.

L'ouvrage de Jean-Pierre Cabestan ouvre par la même occasion une réflexion enrichissante sur le statut de la Chine comme « puissance globale » (politique, économique, militaire et culturelle), *challenger* éventuel des Etats-Unis pour l'hégémonie du système international.

La méthode employée par l'auteur, l'analyse des discours officiels et des décisions de politique étrangère des autorités de Pékin, s'accompagne de sources de première main, de travaux d'experts chinois, mais aussi de nombreux travaux occidentaux, américains notamment, particulièrement « fertiles » sur le sujet. Le mérite de cet ouvrage est aussi de combler une lacune qui existe dans la littérature européenne sur ce thème.

L'ouvrage se divise en deux grandes parties constituées respectivement de quatre chapitres et de dix chapitres.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse de la mise en place progressive d'une nouvelle politique étrangère et de sécurité depuis Tiananmen. L'auteur insiste notamment sur la sortie progressive de la Chine de son isolement (chapitre 1) et sur la recherche de l'harmonie dans un premier temps puis sur l'affirmation de sa puissance (chapitre 2). Ensuite, il met en évidence les orientations actuelles de la politique de sécurité chinoise (chapitre 3) décidées par les principales instances de décision en matière de politique étrangère et de sécurité (chapitre 4).

La seconde partie de l'ouvrage concerne plus précisément les relations d'interdépendance en particulier les relations que la Chine entretient avec les Etats-Unis (chapitre 5), le Japon (chapitre 6), la Russie (chapitre 7), l'Inde (chapitre 8), l'Union européenne et la France (chapitre 9) et les pays en développement en Afrique, Amérique latine et au Moyen-Orient (chapitre 10).

La conclusion de l'auteur, intitulée « Volonté de puissance et fragilités de la Chine populaire », dresse un constat mitigé de la politique internationale de la République populaire de Chine. Certes, affirme-t-il, la Chine est bien aujourd'hui une puissance majeure, c'est « la deuxième grande » derrière les Etats-Unis, mais est-ce pour autant que la Chine dominera un jour le monde ? Rien n'est moins sûr. En effet, malgré ses efforts, ses réformes et ses succès pour devenir une grande puissance, crédible et sérieuse, de plus en plus intégrée, la Chine doit composer avec une politique intérieure pesante, héritée d'un autre âge, qui la distingue toujours des autres acteurs étatiques et qui limite sa capacité d'influence. De plus, la Chine n'est pas encore une puissance militaire et une puissance d'influence capable de rivaliser avec les Etats-Unis. Le *hard* et le *soft power* chinois nécessitent encore d'être développés afin que la Chine puisse prétendre au rang de *superpuissance*.

Mobilisant un large éventail d'auteurs appartenant au champ des Relations internationales (Kennedy, Mearsheimer, Strange, Knorr, Badie, Smouts, Hassner), Jean-Pierre Cabestan apporte en conclusion une lecture particulièrement intéressante, du point de vue réaliste notamment, sur les facteurs constitutifs des grandes puissances et sur les impératifs qui y sont liés. On soulignera aussi avec un grand intérêt l'apport de l'annexe, qui fait le point sur les instances de décision en matière de politique étrangère et de sécurité, ainsi que la bibliographie constituée de manière thématique, qui s'inscrivent en complément de la réflexion dégagée et qui témoignent à nouveau de l'effort de l'auteur de rendre particulièrement clair et accessible son travail.

L'ouvrage proposé possède donc une grande originalité de par l'axe d'étude adopté et l'objet d'étude envisagé comme en témoignent la question centrale qui motive l'ouvrage et la problématique que l'auteur dégage. L'intérêt de cette production y transparaît tout au long aussi bien parce que l'auteur tente, et réussit, à combler une lacune dans la littérature spécialisée sur le sujet au niveau européen, mais aussi parce que son approche intéresse aussi bien des étudiants que des spécialistes des questions internationales.

Barthélémy Courmont, *L'autre pays du matin calme. Les paradoxes nord-coréens*, Paris, Armand Colin, 2008, 154 pages.

Thomas Meszaros

L'ouvrage de Barthélémy Courmont s'inscrit dans une thématique qui s'est développée depuis plusieurs années maintenant et qui concerne les Etats « voyous » (Iran, Corée du Nord notamment). Cette thématique correspond à une préoccupation croissante dans les milieux universitaires, politiques, militaires, humanitaires et journalistiques, sur la place de ces Etats dans le concert des nations, sur leur rôle de perturbateur et leur éventuelle incidence sur l'équilibre international.

L'ouvrage de Barthélémy Courmont s'inscrit donc dans cette même dynamique en y apportant des éléments de réflexion supplémentaires fondés notamment sur des sources originales et souvent même inédites. Son investigation reprend un certain nombre de thèmes connexes sur lesquels il a déjà travaillé auparavant. La réflexion de Barthélémy Courmont part des fondamentaux. Il interroge avant tout le régime politique nord-coréen et la société nord-coréenne, qu'il décrit en observateur attentif et dont il dégage un certain nombre de paradoxes. Il interroge aussi la politique étrangère de la Corée du Nord qui, depuis la fin de la guerre froide rencontre des difficultés constantes. En effet, les critiques du régime politique nord coréen, par les « faucons » de la Maison Blanche et par le Japon notamment, obligent la Corée du Nord à des négociations délicates qui sont fréquemment poussées aux limites.

Au travers de l'analyse de la politique étrangère nord coréenne l'auteur entend répondre à question fondamentale : Que veut la Corée du Nord ?

Cette interrogation essentielle éclaire l'attitude de la Corée du Nord sur la scène internationale. L'objectif de la Corée du Nord est ainsi, pour Barthélémy Courmont, de survivre, c'est-à-dire de subsister face aux pressions de la communauté internationale et aux sanctions qui lui sont imposées. Par là même cela explique la place qu'occupe la question de l'arme nucléaire dans la stratégie nord coréenne.

Ici, Barthélémy Courmont revient sur l'histoire du nucléaire nord coréen. L'analyse proposée est intéressante puisqu'elle nous apprend que les dirigeants nord coréens ont envisagé une doctrine nucléaire très proche de celle de la France. Cette dissuasion « du faible au fort » témoigne du fait que la Corée du Nord n'est pas, comme il serait possible de le penser au premier abord, un acteur irrationnel susceptible d'employer l'arme nucléaire de manière incontrôlée. En réalité pour les dirigeants nord coréens l'emploi de l'arme nucléaire serait lié à une agression directe. La nécessité de disposer de l'arme nucléaire s'explique par le fait que la Corée du Nord se sente confrontée à des menaces constantes. Le nucléaire permettrait ainsi de sanctuariser son territoire et d'assurer la survie de son régime politique.

L'appellation, parfois rapide, et l'auteur a raison de s'arrêter sur ce point, d'Etat « voyou » est lui aussi passé au crible de la critique. En effet, Barthélémy Courmont interroge le type

d'Etat dont il est question, s'agit-il d'un Etat « voyou » ou d'un Etat mafieux ? Selon Barthélémy Courmont la Corée du Nord est un « faible Etat voyou ». Isolée elle constitue surtout un risque sécuritaire pour ses voisins. C'est donc plus la dictature familiale imposée par Pyongyang qui intéresse l'auteur. En effet, l'organisation politique nord coréenne est relativement simple, les instances politiques sont presque toutes tenues par le clan Kim. Barthélémy Courmont souligne l'importance que constituent les trafics et le rythme de vie de Kim Jong-Il qui en font un Etat mafieux plus qu'un Etat voyou. Ce constat est intéressant surtout si l'on prend en compte l'actualité de la réflexion en science politique (et en relations internationales notamment) sur les questions de trafics et leurs implications sur la stabilité des ordres politiques).

Cet aspect place aussi l'ouvrage de Barthélémy Courmont au cœur de l'actualité puisque se pose aujourd'hui la question de la succession à Kim Jong-Il qui devrait être assurée par son dernier fils Jong-Un.

La deuxième partie de l'ouvrage s'intéresse plus particulièrement au rôle joué par les Etats-Unis. Là aussi l'auteur entend souligner les « paradoxes » de l'attitude américaine dans ses relations avec la Corée du Nord, relations ponctuées de crises, plus ou moins graves, sur fond de chantage nucléaire.

Le mérite de l'ouvrage de Barthélémy Courmont est d'identifier, à partir d'une lecture historique, les options stratégiques qui s'offrent aux Etats-Unis. La question nord coréenne s'impose comme un défi à la diplomatie américaine qui se trouve dans une situation de dilemme sur ce point. Les néo-conservateurs de l'administration Bush 1 en ont d'ailleurs fait les frais.

Cette analyse est intéressante car elle interroge en définitive le *leadership* américain d'un point de vue original qui permet à l'auteur une véritable analyse du contexte géostratégique actuel dans la région de l'Asie du Sud-Est. En effet, Barthélémy Courmont revient sur les enjeux de la présence américaine dans cette région, du fait de la question nord coréenne, mais aussi sur la complexité de la situation régionale avec notamment un acteur de poids, la Chine.

Le dilemme de la politique étrangère américaine apparaît ainsi clairement : elle hésite à définir la Chine comme un adversaire pour les décennies à venir ou à établir avec cette puissance maintenant incontournable un véritable partenariat stratégique. Il est clair que l'étude de la question nord coréenne est pour l'auteur le point d'ancrage d'une réflexion plus large comme cela est amorcé en deuxième partie de l'ouvrage.

Ainsi, cette ouverture de l'analyse se poursuit en troisième partie de l'ouvrage. Il s'agit pour Barthélémy Courmont d'interroger les déséquilibres régionaux. La question du rapport de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et de leur éventuel rassemblement (ainsi que le rôle joué par les Américains).

L'auteur s'intéresse aussi aux enjeux que constitue la Corée du Nord pour le Japon, la Chine et la Russie. Ces différents aspects sont complémentaires et intéressants car ils insistent sur la complexité et le réalisme bien souvent de l'attitude de chacun des acteurs face à la question nord coréenne.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage fait état de « paradoxes inquiétants » qui se cristallisent autour de la question nord coréenne. Tout d'abord l'incapacité pour le Conseil de sécurité de l'ONU d'avoir une position commune voire même crédible. Le problème nord coréen, et l'essai nucléaire de 2006 l'illustre, pose la question de l'efficacité et des limites du Traité de non prolifération. Paradoxe qui interdit par exemple à des Etats, même lorsqu'ils se sentent menacés, de se doter de l'arme nucléaire, alors même que des puissances nucléaires renforcent leurs arsenaux. Barthélémy Courmont propose ici des voies de réflexion intéressantes, notamment chercher à comprendre les motivations d'un Etat comme la Corée du Nord et essayer d'y apporter des réponses appropriées sans rompre le dialogue.

Le risque, et l'auteur y consacre une partie plus prospective, c'est la prolifération d'un modèle. Barthélémy Courmont montre que certains *leaders* anti-américains, comme en Amérique latine Hugo Chavez, trouvent dans l'attitude de Pyongyang une réponse efficace à l'unipolarité américaine.

Finalement le constat de l'auteur est que la « mystification » de l'attitude de la Corée du Nord constitue un « bel avenir pour la prolifération nucléaire ». La Corée du Nord ne serait alors que le révélateur d'une situation nouvelle à laquelle la communauté internationale serait confrontée.

Pour terminer l'auteur propose des solutions concrètes contre un Etat voyou type comme la Corée du Nord ou l'Iran. Finalement, Barthélémy Courmont dans cet ouvrage conclut sur le danger que constitue le modèle nord coréen, pas nécessairement parce qu'en tant qu'acteur nucléaire il serait un acteur irrationnel mais plutôt parce que le risque de généralisation du modèle de prolifération nord coréen pourrait voir émerger des acteurs bien plus dangereux pour la sécurité internationale.

En conclusion, l'ouvrage de Barthélémy Courmont possède un intérêt scientifique réel et une originalité tant dans la démarche que dans les sources mobilisées. Il apporte des éléments supplémentaires aux lectures déjà proposées sur la question nord coréenne, et plus largement sur les Etats « voyous ». A partir d'une analyse objective et argumentée particulièrement complète sur les enjeux sécuritaires que constitue le problème nord coréen au niveau régional et international, Barthélémy Courmont replace la question nucléaire au cœur des relations internationales actuelles et à venir.

Chebaux Françoise, *La Pensée unique à l'Université, Alice au pays des ténèbres,*

Paris éd L'Harmattan, collection Educations et Sociétés, 2010, 216 p. Préface de Gérard Lurol, postface de Laurent Cornaz.

Françoise Chebaux est Maître de conférences HDR en Sciences de l'Education. Elle présente ici un ouvrage aux confins du conte pour adultes et de l'analyse institutionnelle, celui-là étant mis avec bonheur au service de celle-ci.

L'histoire à laquelle se trouve confrontée son Alice, fillette conteuse et aventurière, inspirée par sa voix intérieure Lolo le Magnifique (celle de l'auteure) est finalement simple : une injonction bureaucratique particulière puisque dans le cadre d'un Institut Catholique cumulant un système de double contrainte : académique et ecclésiale, -ce dont ces établissements ne sont pas en mesure de sortir tant les régimes d'allégeance sont forts-, en vient à priver de droit à la pensée libre non seulement des enseignants et directeurs d'unité mais, au plus haut niveau, le Recteur lui-même (Le Lapin Blanc, Maître des chœurs démis). L'ouvrage nous le raconte avec un humour qui accomplit sans doute pour l'auteure une fonction cathartique, puisqu'elle fut impliquée en tant qu'acteur majeur et victime dans les procédures inquisitoriales qu'elle décrit. Elle lui permet de fait une mise à distance en même temps qu'elle nous enseigne sur le poids des institutions dominantes et dominatrices ici cumulées et l'incapacité de certains acteurs pourtant voués à l'éducation, et ce, dés qu'ils sont pourvus dune fonction hiérarchique, à résister aux injonctions institutionnelles.
Le parcours d'Alice imaginé à partir d'un scénario très poétique inspiré de Lewis Caroll en ces lieux étranges, quasi imaginaires si l'ont se dit que là, un imaginaire parfaitement leurrant a plus de force que la réalité, lui fait ainsi découvrir des personnages qui seraient drôles s'ils n'étaient pas mus par des injonctions qu'en d'autres temps on aurait qualifiées de fascisantes, à tout le moins très autoritaires : les personnages de La Reine Elisabeth de Bonté et du Prince Henri de la Mère Aimée, grands maîtres de l'Ordre du Comité des Normes Unifiées. Accompagnés de perroquets et autres valets de pied, ils règnent sur un tout petit mode, lequel pourtant métaphoriquement ressemble tant à notre monde réel, « monde où les rois se prennent pour des rois » quand l'injonction du Même gouverne tous les choix, quand les institutions laissent monter en elles-mêmes la pensée unique et le dogmatisme alliés de l'intérêt individuel et des pouvoirs, dans les harcèlements et lâchetés quotidiennes. Et ceci est loin de ne concerner que l'I.C. de Paris. Là le Roi 23, qui « porte sa couronne dessus sa perruque » est servi par Le Chapelier de la Vérité, il symbolise l'alliance du Trône et de l'Autel et a besoin de juges obéissants pour émettre des verdicts dont l'exécution est connue d'avance. Tout l'oppose en effet à Alice qui elle a pu, au prix d'un long et pénible travail sur elle-même, sortir de modèles qui entretiennent l'enfant dans son enfance (*infans*). Et l'originalité de ce parcours quasi initiatique au pays des épreuve subies par

l'auteure est bien de nous montrer à quel point nombre d'adultes faits s'accordent à s'entretenir dans cet état infantile. Au bout du compte, la démission contrainte, que nous avons pu également observer ces dernières années en d'autres terres occidentales de la même institution, est bien, comme l'écrit l'auteur « le salaire de la peur ». Reste à savoir dans quel camp se trouve la peur…

Et Alice débouche sur un constat à valeur plus universelle : « *elle sait aujourd'hui que la culture de l'entre soi n'est pas une marque déposée. Mais elle sait aussi qu'elle n'a qu'un geste à faire pour que le cliquetis des tasses devienne tintement de l'altérité, les vociférations aigues de la Reine, cris portés de l'opprimé, l'éternuement du bébé, souffle bruissant de la vie donnée et reçue : allumer sa langue de poche*… ».

Un conte magnifique à lire et à méditer pour se mieux armer…

Georges Bertin.

Thierry Goguel d'Allondans et Jean-François Gomez, *Le travail social comme initiation, anthropologies buissonnières*,

Erès éd., coll. L'éducation spécialisée au quotidien, Toulouse, 2011, 250 pages, par Didier Auriol.

Les deux auteurs, Thierry Goguel d'Allondans et Jean-François Gomez, convient le lecteur dans leurs cuisines respectives. Ils ont chacun la leur, de cuisine, avec de bonnes portes de passage de l'une à l'autre. Ils invitent le lecteur à les franchir, ces portes, en y mettant de la gourmandise, de l'allant et même du bonheur. Le lecteur est invité à écouter le récit de la construction de la singularité de leurs pensées, entre émotions, histoires de vie et rencontres de toutes natures. Il s'agit là de l'un des intérêts du livre: le lecteur est appelé à partager ces moments fragiles au cours desquels la pensée se forme, se décale, s'enchâsse à d'autres savoirs et finit par se solidifier. L'anthropologie constitue l'arrière plan d'une réflexion axée plutôt sur l'initiation par T. Goguel, sur les rituels sociaux par JF Gomez. L'échange est symétrique : l'introduction est le fait de Thierry qui est interrogé par Jean-François lors du premier chapitre, les jeux s'inversent pour le second chapitre. Le troisième procède d'une discussion entre les deux, la conclusion est rédigée par Jean-François. La forme de l'ouvrage est celle de la dispute du XVIème siècle, elle invite l'émulation des discutants.

Le premier chapitre donne accès à la cuisine de T. Goguel, portée sur les initiations et les rites de passage dont il regrette l'effritement. Les rites de passage marquaient dans toutes les sociétés les quatre principales étapes de la vie: l'enfantement, la maturité, l'alliance et les funérailles. Dans notre société, les rites s'effilochent. Ainsi, le service militaire comme rite de passage à l'âge adulte n'a pas trouvé de substitut. Il permettait au jeune de s'extraire de son collectif, de sa communauté pour y revenir une année plus tard, plein des expériences acquises, plein des attentes de sa communauté. Il ne resterait aujourd'hui des rites passés que des petits rites, d'autant plus que l'adolescence s'étale sans que les limites soient clairement identifiées. Une première gêne commence alors à sourdre, elle ne quittera presque plus le lecteur. Les rites de passage actuels sont dits "petits" sûrement au regard des "grands", ceux des sociétés premières. Ces "petits" rites ne sont pas décrits, pas analysés, ils font juste l'objet d'un jugement comme n'assurant pas complètement les passages. En dehors de toute objectivation, on peut se demander si cette assertion est bien fondée. D'autres affirmations sont énoncées comme des évidences. Ainsi, la formation (des travailleurs sociaux) est posée comme initiation qui permettrait au professionnel de se décentrer, de s'ouvrir sur l'inconnu, sur l'aléatoire. Les pratiques professionnelles des acteurs sociaux peuvent être innovantes, décentrée, ouvertes sur l'autre. Elles sont aussi empruntes de sens commun, ce que les auteurs déplorent. Si c'est le cas, on peut alors penser que la formation n'a pas eu pour effet la décentration attendue, qu'elle n'a pas constitué, pour ce professionnel, une initiation. En dehors de rencontres d'exception (Tosquelles, Deligny et quelques autres), les auteurs n'esquissent pas de piste permettant au lecteur de comprendre

comment on pourrait attendre de la formation des acteurs sociaux qu'elle (re)devienne l'espace d'initiation souhaité.

Le second chapitre constitue une bonne approche des apports de JF Gomez. En croisant son parcours de vie, ses rencontres, il montre que l'inscription dans ces récits croisés, dans ces pratiques, dans ces rites participe de l'existence de tout un chacun. On sait que les personnes handicapées, diminuées, font l'objet de secrets, de silences, toujours préjudiciables à leur insertion dans un groupe et / ou dans une histoire commune. Faire participer les personnes, toutes les personnes, est un travail de liaison qui demande doigté, attention, vigilance et distance engagée à l'image de la tauromachie. Cette métaphore est développée dans ses extensions : le travail du toréador (soit le métier de l'éducateur), la topographie de l'arène (avec ses replis et barrières derrière lesquelles se réfugier) et les différents taureaux (les "petits" aux cornes emmaillotées et les taureaux de combat) constituent un espace poétique permettant d'approcher l'acte éducatif, celui qui met l'autre en mesure de trouver des ressources pour grandir, qui le met en situation de tenir debout dans la réalité. Ce second chapitre développe des références tirées du passé. Les communautés villageoises ont disparu depuis longtemps, et, malgré les tentatives des auteurs, les "quartiers" ne sont pas des substituts des paroisses de naguère. Si le lecteur comprend bien la force du travail éducatif dans cette forme sociale passée, il reste démuni pour celle d'aujourd'hui.

Le troisième chapitre, celui des regards croisés, ne lève pas le sentiment d'inactualité. Les logiques financières, les exigences d'économie, les démarches qualités, les validations des acquis de l'expérience (VAE) etc. sont tour à tour convoquées pour expliquer les distorsions du travail social aujourd'hui. Cette généralisation emporte tout sur son passage. Oui, certaines démarches qualité sont parfois dangereuses éthiquement et pédagogiquement, mais d'autres offrent aux équipes un horizon auquel faire référence dans un quotidien parfois difficile. Les propos invitant à penser que la VAE contournerait la dimension initiatique de la formation ne sont pas fondés sur une investigation, ils sont même contestés par des acteurs et des analystes[112] qui y repèrent des dimensions de compagnonnage et donc d'initiation. La formation aux métiers éducatifs et sociaux a connu ces dernières années des transformations profondes : l'apprentissage de compétences constitue l'axe unique. Certains centres de formation procèdent à des apprentissages émiettés, dénoncés par les auteurs, d'autres centres veillent à l'intégration de l'ensemble de ces savoirs en cours d'acquisition au regard de la personne de l'apprenant. Cette troisième partie est marquée de nostalgie, elle laisse le lecteur sur sa faim, elle ne permet pas l'esquisse de la façon dont le travail social, l'action éducative pourra se déployer demain.

Livre de leur cuisine, les deux auteurs ont fait essentiellement référence aux penseurs et acteurs qu'ils ont fréquenté, rencontré, côtoyé, non sans parfois faire montre de mondanités

---

[112] Cf. le colloque qui a eu lieu à Angers (49) sur l'accompagnement dans la VAE par l'ARIFTS Pays de Loire en 2010.

qui peuvent encombrer le propos. Voulant brosser un tableau, même sombre, du travail social, il y a des absents notoires. Michel Lemay et Maurice Capul ne sont pas cités alors qu'ils font encore autorité dans le champ du travail social et qu'ils ont contribué à la théorisation du travail social comme praxis. De plus, nombre de propos des deux auteurs y font de fait référence (la "bonne distance", le sujet, l'émotion, etc.).

Un fil rouge traverse la totalité du livre. Il rappelle l'impératif à ne rien lâcher du travail sur le sens, sur la distance, sur l'attention envers l'autre en l'accueillant dans son intimité, en ce qu'il est un être inscrit avec d'autres êtres, en ce qu'il est un être social, en ce qu'il est un être d'émotions. Le rappel de cet impératif est salutaire en ces temps, souvent très instrumentaux.

DA.

Quel penser ? Arguments, inventions, transgressions.

Revue Prétentaine n°s 27-28, printemps 2011**, sous la direction de Jean Marie Brohm, par Georges Bertin**

Jean Marie Brohm pose d'emblée l'objet de l'ouvrage : « *Indépendamment des déterminantes biologiques (cérébrales), psychologiques et socioculturelles objectives qui la rendent effective, la possibilité de penser suppose avant tout la liberté de penser, c'est-à-dire un ensemble de conditions politiques, institutionnelles, idéologiques et juridiques qui permettent la transmission et la publication des idées* ». (p.117)

C'est à quoi se consacre ce numéro, dans un livre qui est aussi un bel objet littéraire, somptueusement illustré de reproductions de nombreux chefs d'œuvres plastiques ou photographiques, lesquels viennent avec bonheur pour le lecteur pointer les différents développement des pensées ici présentées.

Fidèle à sa ligne éditoriale, la revue sait entretenir au long de ses 483 pages, une interaction dynamique entre textes « introuvables » d'auteurs aussi prestigieux que Kostas Axelos, Cornélius Castoriadis, Maurice Godelier, Jurgen Habermas, Michel Henry, René Schérer, Louis Vincent Thomas et les contributions de chercheurs très actuels tels Magali Uhl, Laetitia Petit, et autres…qui nous pardonneront de ne pas les citer tous puisque ce sont près de 35 coauteurs qui interviennent dans le numéro.

Tous sont conviés à poser problématiquement plusieurs questions plus que jamais d'actualité :

- celle des origines, bien instruite par Etienne Klein : « d'où vient le monde et d'où vient qu'il y a un monde ? » faisant aller et retour entre neurobiologie (Nicolaidis), symbolique (Godelier) et révélation (Henry), les uns et les autres insistant sur la lutte incessante et nécessaire qui prédétermine ce type de réflexion,
- celle des nouveaux intérêts épistémologiques (et l'on sait que Jean Marie Brohm y est toujours attentif dans sa quête jamais démentie d'une anthropologie philosophique frontière), ici soulignée par un recours aux réflexions philosophiques métaphysiques et religieuses,
- un travail précis et critique sur les notions et leur polysémie, ce qui amène les auteurs à interroger, ainsi, à divers niveaux, la question de l'idéologie, « terme, pour Louis Vincent Thomas, à la fois surdéterminé et controversé, exalté par les uns et mis au pilori par les autres » quand pourtant « les idéologies restent indispensables à la vie individuelle et sociale ».

L'enjeu de ces questionnements n'échappe pas aux auteurs et nous y avons retrouvé avec intérêt, présentée par Nicolas Poirier, la réflexion d'un Castoriadis déplorant la perte des *significations imaginaires sociales partagées* dans notre société, son acharnement même à réduire le langage à sa seule dimension de code (p.181). Il y voyait une tentative de

destruction de ce qui fait l'humain (de cet *homo symbolicus* dont parle Gilbert Durand ?). Il est frappant de voir que sa critique orientée vers la société totalitaire soviétique à l'époque où il écrivait « *Devant la Guerre*, 1981» concerne maintenant la mise sous tutelle des esprits de nos sociétés néo libérales.
D'où la nécessité de poser avec Pierre Fougeyrollas, la question du rôle de l'intellectuel et de ses aliénations, de son adaptation sociale, critiquant comme Jean Marie Brohm le néopositivisme relativiste dominant alors que sont « ignorées, tolérées, ou tacitement légitimées des situations intolérables, inhumaines et dégradantes dans une sorte d'indifférence contemplative » (p.119).

On le voit, ce beau numéro est salutaire quant à ses attendus, et nécessaire au niveau d'un réflexion de fond. Fourmillant d'exemples pris dans diverses disciplines, il sait, avec habileté et rigueur, faire se rejoindre et s'articuler, sans aucune concession, Connaissance et Action.

GB